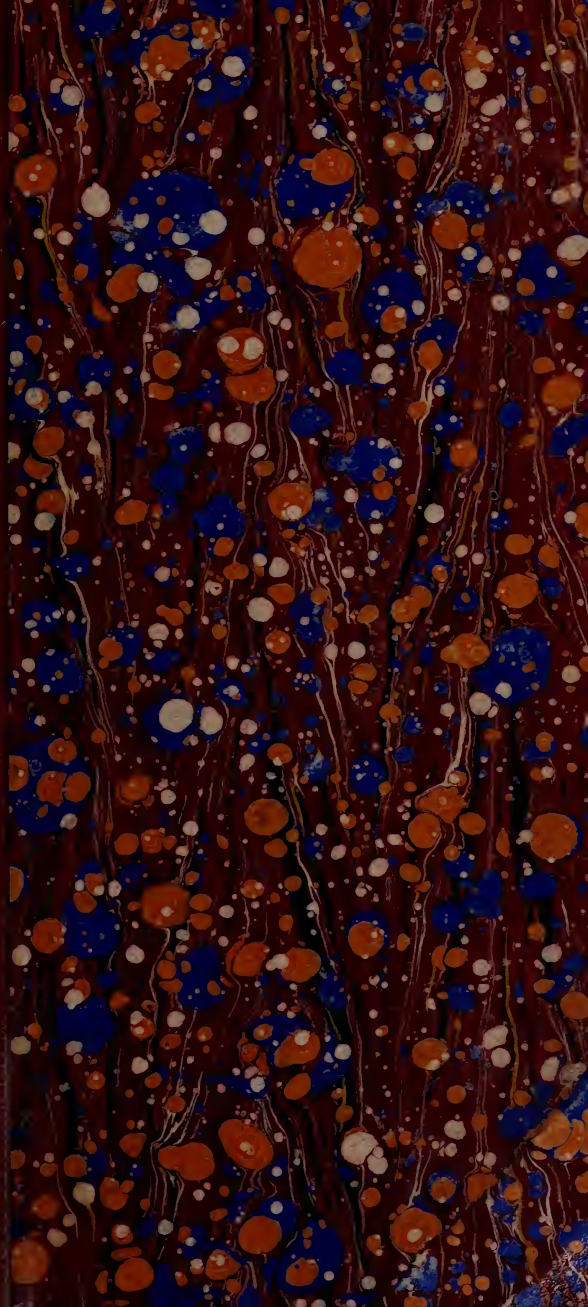

Library of Princeton
SEP 22 1898
Theological Seminary

JN 2610 .C4 S78 1893
Spuller, Eug ene, 1835-1896.
L' evolution politique et
sociale de l' eglise

No.

L'ÉVOLUTION

POLITIQUE ET SOCIALE

DE L'ÉGLISE

AUTRES OUVRAGES DE M. E. SPULLER

A LA MÊME LIBRAIRIE

Figures disparues, 1re série, 2e édition. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Figures disparues, 2e série, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Histoire parlementaire de la seconde République, suivie d'une *Petite Histoire du second Empire*, 2e édition. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Éducation de la démocratie, troisième série des conférences populaires. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Ces quatre volumes font partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.*

Ignace de Loyola et la Compagnie de Jésus, *étude d'histoire politique et religieuse* (Maurice Dreyfous). 1 vol. in-18, 6e édition (épuisé).

Conférences populaires. 1re série (Maurice Dreyfous). 1 vol. in-18 (épuisé).

Conférences populaires. 2e série (Charpentier). 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Au ministère de l'instruction publique (1887), discours, allocutions, circulaires (Hachette et Cie). 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Lamennais, *étude d'histoire politique et religieuse* (Hachette et Cie). 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

L'ÉVOLUTION

POLITIQUE ET SOCIALE

DE L'ÉGLISE

PAR

EUGÈNE SPULLER

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1893

Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

I

L'évolution politique et sociale de l'Église romaine doit être considérée comme l'événement capital de la fin du XIXe siècle.

A mes yeux, ce qui donne à cet événement toute son importance, c'est qu'il est la conséquence presque immédiate et, pour ainsi dire, forcée, du triomphe définitif de la République en France.

Si le principe de l'hérédité monarchique n'avait pas épuisé sa vertu parmi nous, en d'autres termes, si une restauration du trône au profit d'une dynastie quelconque eût encore paru possible, je ne fais aucun doute que l'Église romaine n'eût pas demandé mieux que d'attendre, avant de séparer sa cause de celle des anciens partis dont elle a été pendant si longtemps l'alliée fidèle et à qui, naguère encore, elle servait de lien dans les coalitions qu'ils nouaient, pour renverser la République et ses institutions. Mais la victoire du principe électif sur le principe héréditaire est aujourd'hui complète en France, et dès lors

l'Église a dû se tourner vers la démocratie qui est maintenant la source de tous les pouvoirs.

Une telle évolution était donc inévitable, et il y a nombre d'années, depuis que Léon XIII a pris possession du gouvernement de l'Église romaine, qu'à de certains symptômes dont les esprits attentifs ne laissaient pas d'être frappés, l'on pouvait la prévoir et l'annoncer. Elle a commencé sous les regards surpris de la foule qui s'est longtemps refusée et se refuse peut-être encore à y croire; elle ne s'arrêtera plus, avant d'avoir produit toutes ses conséquences, que déjà de toutes parts l'on cherche à prévoir et à signaler.

Pour nous, hommes de la fin du XIXe siècle, c'est déjà beaucoup que d'avoir été témoins du fait initial et de pouvoir, à ce titre, en déposer devant l'histoire.

Il m'a été donné d'observer ce fait initial au jour le jour, dans les circonstances mêmes où il s'est produit, et de le signaler avec une persévérance infatigable à toute l'attention du parti que je sers et qu'il intéresse à un si haut degré.

Le livre que je présente aujourd'hui au public se compose des articles que j'ai publiés pendant deux années, de 1890 à 1892, dans *La République française*, sur cet important sujet. Pour me décider à réimprimer ces articles, après les avoir rattachés les uns aux autres, comme j'ai essayé de le faire, il a fallu que j'eusse la conviction bien intime et bien profonde qu'ils peuvent

servir encore à l'instruction politique de mon parti : je les lui offre comme un nouveau témoignage de mon indéfectible attachement à sa cause.

En écrivant ces articles, je ne me suis jamais proposé d'autre but que d'attirer l'esprit de la démocratie et de provoquer ses réflexions sur l'une des conséquences nécessaires de sa propre victoire. J'ose dire que, ne les prévoyant pas, elle s'y est trouvée peu préparée. L'évolution de l'Église a déconcerté les anciens partis, mais elle n'a pas moins surpris les républicains, si bien que, dans les commencements, personne ne pouvait et ne voulait y ajouter foi. C'est une idée communément répandue, sans doute parce que la papauté romaine a de tout temps travaillé à la répandre, que l'Église catholique demeure immuable, et qu'elle traverse les siècles sans varier jamais. L'ensemble comme les détails de son histoire prouvent au contraire que l'Église catholique est douée des plus heureuses et des plus souples facultés de transformation et d'accommodation aux temps et aux circonstances. C'est peut être là ce que, dans son langage surnaturel, elle entend par l'assistance divine du Saint-Esprit; c'est ce que l'historien et le philosophe doivent considérer comme l'application de son génie politique et social, le plus grand qui ait pu être observé depuis que l'humanité tient des annales. Tout ce qui arrive aujourd'hui, tout ce qui se déroulera dans la suite, n'est et ne sera qu'une démonstration nouvelle de cet admirable don.

L'Église évolue, parce qu'elle vit au sein de l'humanité, et que rien, ni dans la nature ni dans l'humanité, n'échappe à la loi universelle de l'évolution : il n'y a là rien de surnaturel, et c'est de ce point qu'il faut partir, pour comprendre et suivre le mouvement qui est en train de s'opérer.

La première chose à faire consistait donc, pour bien comprendre le phénomène qu'il s'agissait d'étudier, à se dépouiller de tous préjugés et à laisser de côté les préventions qui naissent de l'esprit de parti. Il y avait à prendre l'évolution politique et sociale de l'Église comme un fait, en le signalant à ce titre à l'attention publique. Je me suis, pendant plus de deux ans, attaché à saisir et à montrer cette évolution, sans la discuter dans ses causes ni dans ses effets, me bornant à dire et à répéter, au risque de lasser la patience de mes lecteurs, que la démocratie républicaine n'a pas de plus grand intérêt que de suivre avec le plus grand soin un pareil mouvement. J'ai reçu, de tant de côtés différents, des témoignages si nombreux et si certains de la sympathique attention de ceux qui me faisaient l'honneur de me lire, que je crois avoir été compris dans mon dessein et dans ma méthode. Ces adhésions multipliées qui me sont venues de tant d'amis inconnus ont contribué beaucoup à me décider, si audacieuse que semble une telle entreprise, à reprendre, pour les donner sous une forme nouvelle, des réflexions qui ont été si

bien accueillies. En mon âme et conscience, je pense avoir fait œuvre utile à mon parti, et cette œuvre, je cherche à la continuer.

Je dirai tout d'abord qu'en m'abstenant de toute polémique pour me tenir au rôle d'observateur et d'historien au jour le jour, je suis content d'avoir fourni la preuve qu'il est possible à un républicain de parler de l'Église, de son rôle et de ses affaires avec la plus courtoise modération, sans rien abandonner de ses convictions philosophiques ni des droits de la libre pensée. A mon avis, une telle preuve n'était pas inutile à donner. J'appartiens, depuis que j'ai appris à exercer librement ma raison, au parti de la philosophie, et ce parti, je ne crains nullement de le dire, ne m'est pas moins cher que mon autre parti, le parti de la liberté politique au sein d'une République gouvernée par les principes d'ordre et de progrès. Émancipé, après quarante années d'études incessamment poursuivies avec la plus grande bonne foi, du joug de toute religion positive, la cause de l'Église n'est pas la mienne. Telle est cependant la violence des passions soulevées par la guerre à soutenir contre le cléricalisme que toute modération à l'égard de l'Église expose celui qui en use à passer pour clérical. Il n'est pas d'un homme public de s'émouvoir des iniquités de la polémique, et je n'ai pas à me défendre ici d'être ou de n'être pas clérical. Je cherche la vérité, et je la dis : c'est là tout mon souci et tout mon devoir. Je n'en tiens pas

moins qu'il serait avantageux à notre parti de ne point trop s'échauffer dans les querelles religieuses, qui sont les pires de toutes. La philosophie, dont, nous républicains, nous faisons profession, a mis en dehors et au-dessus de toutes les confessions religieuses un principe supérieur, la tolérance, qui s'accommode aussi mal de la violence dans les paroles que de la persécution dans les actes. Les polémiques passionnées qui échauffent les esprits ne vaudront jamais, au point de vue des effets utiles, les discussions paisibles qui les éclairent. Quand on s'occupe des affaires où la religion est mêlée, il convient tout d'abord de se garer de tout fanatisme : c'est le seul moyen de dominer son sujet, afin d'y voir clair. La raison philosophique, à la fois large, humaine et généreuse, ne doit pas se laisser envahir et déborder par l'esprit de secte toujours exclusif et haineux. Ce dangereux esprit n'est pas une arme de progrès ; ce n'est même pas un bon instrument de défense, dans les combats pour la justice et la vérité.

Je me suis donc attaché à ne jamais parler de l'Église, du pape, des évêques, du clergé et surtout de la religion que dans les termes de la plus rigoureuse impartialité. Depuis trente ans que je lutte par la parole et la plume pour la cause de la liberté républicaine et de l'affranchissement de l'esprit humain, dans la limite hélas! trop étroite de mes faibles forces, c'est une règle dont je ne me suis jamais écarté. Tout en gardant la

libre et complète possession de mon jugement, j'ai cherché à pénétrer au fond même des affaires religieuses qui touchent à la politique, afin de les bien posséder, de les clairement exposer et de montrer comment cette confusion de la politique et de la religion, qui est tout le cléricalisme, reste, tous comptes faits, le plus grand fléau qui soit à redouter dans les sociétés modernes.

En étudiant ainsi les choses de près, je n'ai pas eu de peine à me convaincre que la démocratie républicaine aurait bien plus d'intérêt à suivre avec calme l'évolution politique et sociale de l'Église qu'à se refuser d'y croire, pour se dispenser d'apprendre à la connaître. Après avoir été pendant tant de siècles la pierre angulaire de ce despotisme des princes dont les peuples ont eu tant à souffrir, l'Église se lève et se tourne du côté des foules; elle fait les premiers pas pour revenir à elles. C'est impossible, s'écrient certains chefs de la démocratie; un tel mouvement n'est qu'une feinte, et il suffira de l'instinct des nations nées du souffle de l'esprit moderne pour les avertir que, du côté de l'Église romaine, il ne peut venir que des inspirations, des préceptes et des exemples réactionnaires, aboutissant à de nouvelles formes d'esclavage. La papauté catholique ne l'a-t-elle pas dit elle-même par l'organe de l'infaillible Pie IX? Anathème à qui soutiendra que le Pontife romain doit se réconcilier avec la civilisation moderne! Après une telle rupture, comment l'infaillible Léon XIII peut-il espérer de

renouer des liens quelconques entre le catholicisme romain et les nations émancipées? Le divorce a été prononcé. Il est irrévocable. Que l'Église aille de son côté, sur la foi des promesses divines qu'elle prétend avoir reçues, tandis que la démocratie suivra sa propre voie, sur une ligne parallèle et en marchant en sens inverse; tel est aujourd'hui le mouvement qui entraîne le monde, et il n'est plus possible que l'Église et la démocratie se rencontrent, pour se donner le baiser de paix et de réconciliation.

Tout cela est bel et bon, mais tout cela, ce n'est que du mysticisme; ce ne sont pas des faits, et la vraie politique ne discute et ne s'appuie que sur des faits. Vous niez l'évolution, dirai-je aux chefs de la démocratie, et pourtant si elle s'accomplit, c'est-à-dire si, contrairement à vos préventions, l'Église et la démocratie se rencontrent et s'embrassent, comment comptez-vous prévenir et arrêter les conséquences d'une réconciliation qu'il n'aura pas été en votre pouvoir d'empêcher? Vous qui vous prétendez les adversaires irréconciliables de l'Église, que ferez-vous contre elle et pour contenir sa puissance, quand elle vous aura repris ces foules qui sont aujourd'hui votre clientèle et qui demain redeviendront la sienne, comme autrefois, dans les temps oubliés du moyen âge? A ces questions, impossible d'obtenir une réponse. Et cependant tout l'intérêt de l'évolution politique et sociale de l'Église est là, pour ceux qui sont enrôlés dans le parti de la

philosophie ou de la liberté de l'esprit humain. Ils se demandent tous les jours si le XXe siècle ne verra pas la plus effroyable réaction dont nous ayons été menacés depuis la Renaissance, et cela sous le couvert même des institutions libres et républicaines, adoptées enfin par l'Église.

C'est à mettre la démocratie républicaine en face de ces éventualités redoutables que je me suis appliqué dans les divers articles qui composent ce livre. Je me suis gardé, comme d'un véritable péril où j'aurais risqué de laisser ma raison s'obscurcir et se troubler, de toutes considérations théologiques ou métaphysiques; je n'ai voulu voir que les événements au fur et à mesure qu'ils se déroulaient devant moi. Dès le premier jour, j'ai laissé entrevoir et fait comprendre à mes lecteurs que l'évolution politique et sociale de l'Église était décidée et qu'elle s'accomplirait; mais je n'ai pas cherché à devancer le temps, et j'ai toujours eu soin d'expliquer les traditionnelles raisons de prudence, de circonspection et de patience qui caractérisent la politique du catholicisme romain, afin de bien faire voir que l'Église, quand elle s'est résolue à faire un mouvement, avance toujours, à son heure et avec l'allure qu'elle a décidé de prendre, sans reculer jamais. J'ai ainsi montré certains côtés de ce grand gouvernement de l'Église que la démocratie ne connaît pas, et indiqué qu'il y a fort à compter avec des hommes qui, indépendamment de leur connaissance profonde de tous les ressorts de

l'âme humaine, disposent de tant de ressources et de moyens politiques. J'ose penser que cette partie de mon livre n'est pas sans intérêt.

Je n'ai pas séparé l'évolution sociale de l'Église de son évolution politique : selon moi, elles se confondent, ou, pour mieux dire, elles s'engendrent; c'est par l'évolution sociale que devait commencer l'évolution politique, et c'est en fait ce qui est arrivé, sinon en France, du moins dans d'autres régions de la catholicité. Je reviens d'ailleurs dans ce livre sur ce point important. Pour ce qui est plus spécialement de l'évolution politique, je crois qu'elle a été déterminée par diverses causes, dont la principale a été l'effondrement des partis de monarchie en France, après l'échec de la conspiration boulangiste. Mais il faut ajouter que cet effondrement s'est produit à un moment où la République, rayonnant de tout son éclat, a commencé à donner à ses amis comme à ses adversaires la pleine conscience de sa force comme de sa durée, et où la France, avide de sécurité pour son travail, a manifesté la volonté de clore l'ère des discussions stériles par l'inauguration d'une politique d'apaisement et de réconciliation. Ainsi tout a concouru à précipiter un mouvement d'opinion qui d'ailleurs ne pouvait tarder. Le toast du cardinal Lavigerie, dont il est manifeste aujourd'hui que les termes avaient été concertés à Rome avec les principaux personnages de la Curie romaine, pour ne pas dire avec le Pape lui-même, est le fait

autour duquel se sont groupés tous les événements de notre vie intérieure pendant deux ans : aussi ces événements sont de la sorte présentés dans ce livre dans leur ordre chronologique, et sous ce rapport, on peut dire que c'est un livre d'histoire, mais une histoire d'un genre nouveau, où les faits sont discutés avec détails et dans leur intime relation avec l'état des intelligences et les passions des partis.

C'est surtout du parti conservateur dans les Chambres et dans le pays que j'ai dû m'occuper, ayant à retracer ses doutes, ses hésitations, ses atermoiements, ses tergiversations. Au moment où le cardinal-archevêque d'Alger adressait son discours aux officiers de l'escadre de la Méditerranée, il y avait, parmi les conservateurs français, non pas parmi les chefs, mais parmi les soldats, un mouvement d'opinion déjà très caractérisé, en faveur d'une reconnaissance définitive du régime républicain. Ce mouvement aurait abouti à quelque chose de plus positif que la tentative avortée de feu Raoul-Duval, mais l'Église, en se décidant à venir à la démocratie et à la République, a plus fait pour cette politique que tous les chefs de l'ancien parti conservateur; elle les a entraînés fort au delà des limites qu'ils s'étaient d'abord assignées, car à son évolution politique, il faut ajouter son évolution sociale qui, pour les conservateurs, doit avoir une tout autre importance. Le langage que tient l'Église dans les questions sociales est d'une extrême gravité : il ne

faut pas s'y méprendre, car, encore une fois, nous ne sommes qu'au début de ces périlleuses « nouvelletés », comme aurait dit Montaigne. Si l'Église, prenant les devants, se met à exciter les foules dans ce qu'elles appellent leurs revendications sociales, les anciens conservateurs n'ont qu'à bien se tenir; il y va, pour eux et pour leurs enfants, de tout le système économique sur lequel leur situation est assise parmi nous depuis la Révolution de 1789. Il est certain, en effet, que les principes généraux de cette Révolution sont, à l'heure qu'il est, battus en brèche avec un redoublement de vigueur par tous les socialistes. Que ce soit le socialisme prétendu scientifique de Karl Marx ou que ce soit le socialisme chrétien des hommes qui prétendent s'inspirer des enseignements de l'Église, peu importe : il y a une poussée évidente contre la liberté du travail et même contre le principe de la propriété, comme les a entendus et compris la Révolution, et l'évolution sociale de l'Église ne peut que donner des forces nouvelles à cette poussée.

Toutes ces questions, et beaucoup d'autres avec elles, sont indiquées plutôt que posées dans ce livre. C'est pourquoi il m'a paru qu'il y avait un intérêt permanent et durable à le publier. Dans la vie publique, il est toujours bon de marquer les dates et de prendre rang. La question de l'évolution politique et sociale de l'Église est tout autre chose qu'une question électorale. Il s'agit bien de savoir si les conservateurs « ralliés » plus

ou moins sincèrement à la République gagneront ou perdront à ce ralliement tardif et intéressé un plus ou moins grand nombre de sièges à la Chambre des députés ou au Sénat! Il s'agit bien de savoir si les prétendants, Victor Bonaparte ou Philippe d'Orléans, sont contraints par la force des choses à renoncer définitivement à restaurer, celui-ci la Royauté, et celui-là l'Empire! Il s'agit bien de savoir si, parmi les républicains, les radicaux réussiront à devenir assez nombreux dans les assemblées de la nation pour exercer publiquement ce pouvoir qu'on exerce déjà depuis de longues années, sauf à de rares intervalles, pour leur compte, avec leur appui et d'une façon quelque peu occulte, ou bien si les républicains qualifiés de modérés reprendront effectivement la direction des affaires! Ce ne sont là que des questions secondaires, quand on les compare à celles qui naissent de l'évolution politique et sociale de l'Eglise. Cette évolution qui n'est pas exclusivement propre à la France, mais qui est catholique, c'est-à-dire universelle comme l'Église elle-même, est appelée à décider de toute une orientation nouvelle des sociétés humaines. Comment et à la faveur de quelles circonstances a pris naissance un si grand mouvement?

C'est ce qu'il faut dire ici, en quelques pages, car c'est à peine s'il en est parlé dans le livre qu'on va lire.

II

Le 20 février 1878, le cardinal Joachim Pecci, archevêque de Pérouse, camerlingue de la sainte Église romaine, a été proclamé Pape régnant, en remplacement de Pie IX, de glorieuse mémoire, par le conclave des cardinaux réunis dans le palais du Vatican, à Rome, sous la protection bruyamment affichée de l'Italie monarchique, M. Crispi étant premier ministre de Sa Majesté le roi Humbert, de la maison de Savoie.

L'élection avait eu lieu par acclamation.

Il semble que les cardinaux aient eu hâte d'en finir, et leur choix s'arrêta sur leur collègue Pecci d'un consentement aussi unanime que rapide.

Entre l'ancien et le nouveau pape, il n'y avait aucun trait de ressemblance, et pourtant on attendait d'eux la même politique. Pour la catholicité, toute politique pontificale paraissait devoir se borner aux questions qui touchent à l'existence côte à côte, dans la même ville, de la papauté dépossédée de son domaine temporel et de la royauté piémontaise, personnifiant l'Italie régénérée et unifiée. Tel avait été le caractère exclusif de la politique du pape Pie IX, surtout depuis que l'armée italienne était entrée dans Rome par la brèche de la Porta Pia, le 20 septembre 1870, à la faveur de la guerre qui avait

mis aux prises la France et l'Allemagne; tel devait être le caractère de la politique à suivre par son successeur, quel qu'il fût.

De tous les pontifes romains, le pape Pie IX avait eu le règne le plus long par les années comme le plus important par les actes.

Il doit être permis de dire que ce pontificat extraordinaire a vraiment tout bouleversé dans l'Église, aussi bien dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel. Après avoir débuté par des effusions libérales qui ont excité dans toute l'Italie comme un premier réveil national, Pie IX, rentrant dans la capitale des États de l'Église à la suite de son exil à Gaëte, s'était mis à la tête de l'effroyable réaction dont l'Europe entière eut tant à souffrir pendant près de dix ans. Il était devenu aussi impopulaire dans les dernières années de sa vie, bien qu'il fût entouré de l'auréole de la persécution, qu'il avait été adoré de l'Italie, au temps où, de toutes les contrées du monde catholique, on l'encourageait avec un profond et tendre respect à prendre l'initiative de la régénération de l'Église.

Pourtant cette Église qu'il a gouvernée pendant près de trente-deux ans (1846-1878) avec une si étonnante vigueur, il la laissait déjà toute transformée; mais, ce qui est plus curieux, il la laissait toute prête et toute préparée à des transformations plus extraordinaires encore. Nul pape n'a plus fait que Pie IX pour que l'unité catholique devînt une vivante et puissante réalité :

c'est ainsi qu'il a travaillé à rapprocher les sectes dissidentes, à rattacher par des liens plus étroits les Églises nationales au Saint-Siège, à mettre au-dessus du corps des évêques et de l'Église elle-même le pontificat romain, la Papauté, en sorte que Rome est maintenant, sans contestation possible, suivant l'ambitieuse inscription de Saint-Jean de Latran, la mère et la tête des Églises de tout l'univers, *ecclesiarum omnium mater et caput.*

Trois armes principales, ou, si l'on aime mieux, trois moyens politiques principaux ont servi au pape Pie IX pour atteindre à ce grand but : le rétablissement de l'unité liturgique; la création si nombreuse des vicariats apostoliques dans des pays où jusqu'à nos jours l'Église catholique n'envoyait que des missionnaires sans aucun lien hiérarchique avec le Saint-Siège; et enfin la presse dite religieuse, le journalisme catholique, qui a pris dans la catholicité une si grande influence qu'elle y a balancé parfois l'autorité même de l'épiscopat.

Pour couronner cette œuvre d'unité, Pie IX, qui n'avait pas craint, en promulguant, de son autorité propre et personnelle, en dehors du consentement de l'Église, la définition du dogme de l'Immaculée Conception, de devancer en fait la proclamation dogmatique de l'Infaillibilité du pontife romain, s'est déclaré lui-même au-dessus du corps entier des évêques et de l'Église.

Le monde stupéfait a été témoin de cette pro-

digieuse apothéose le 18 juillet 1870, le jour même où éclatait la guerre qui devait mettre fin au pouvoir temporel des papes.

L'Italie ayant pris possession de Rome, sa capitale géographique, historique et politique, Pie IX ne put supporter la vue de la royauté usurpatrice. Il s'enferma dans le palais du Vatican et s'abstint même de descendre dans la basilique de Saint-Pierre. Il se dit prisonnier, et tout en multipliant les protestations et les anathèmes, les gémissements et les plaintes, il attendit les événements. Une première fois, en 1848, il avait quitté Rome, fuyant devant la Révolution triomphante, et s'était réfugié dans les états monarchiques du roi des Deux-Siciles, Ferdinand de Bourbon, qui gardera dans l'histoire le surnom sinistre de roi Bomba. Mais, en 1870, ce n'était plus la Révolution qui était entrée à Rome, c'était l'Italie elle-même. Dès lors, il n'y avait plus à fuir, mais à se résigner. Les destins s'accomplissaient. « *Ci siamo, ci resteremo* », avait dit Victor-Emmanuel, qui ne fut pas seulement le premier roi, mais le premier soldat de l'Italie nouvelle. Quand de telles paroles sont prononcées, malheur à qui ne les entend pas! La papauté catholique a fait mieux que de les entendre; elle les a comprises. Elle est encore trop italienne pour défaire ce que l'Italie a fait; elle proteste, mais elle subit et s'incline. N'a-t-elle pas pour elle le temps et la patience, sans parler des promesses divines? La France étant momentanément frappée d'impuis-

sance, Pie IX n'attendait plus rien des puissances temporelles. Un seul prince, s'il eût été sur le trône de ses pères avec leur pouvoir et leur prestige d'autrefois, eût peut-être tenté de rétablir le principat sacré : c'était Henri de France, comte de Chambord. Non seulement, il ne régna point, mais il ne voulut jamais rien faire pour régner. Il est mort sur la terre d'Autriche, loin de son pays, dans sa royauté fictive de Frohsdorff, enveloppé dans les plis du drapeau blanc des Bourbons. Le jour où il devint clair pour les politiques avisés de la curie romaine que la « monarchie chrétienne » ne serait pas rétablie en France, Rome, ne pouvant plus compter sur le dernier des rois selon le cœur de Dieu, eut la pensée de se tourner du côté des peuples. La vérité est qu'en 1878, quand mourut Pie IX, ce vieillard aussi obstiné qu'intrépide, le Saint-Siège et l'Église romaine étaient dans les relations les plus difficiles avec tous les princes comme avec tous les cabinets de l'Europe. Seules, les communautés catholiques, disséminées aux quatre coins du monde, dans les pays où domine le principe électif et où règne la liberté politique, consolaient par leur fidèle amour la papauté dans ses épreuves.

Une telle situation était des plus dangereuses.

Les cardinaux réunis en conclave après la mort de Pie IX n'hésitèrent pas : ils lui donnèrent pour successeur un homme d'un esprit et d'un tempérament tout différents, avec la confiance

qu'il suivrait la même politique et qu'il tendrait au même but, le triomphe de l'Église, mais par des voies tout opposées.

Ce serait au génie politique de l'Église qu'il appartiendrait d'y pourvoir.

Pie IX, avec sa belle et pleine figure, sa voix grave et pénétrante, son éloquence enflammée, passant tour à tour de l'indignation la plus virulente à l'onction la plus noble, se plaignant sans cesse, tout en se redressant avec majesté de toute la hauteur de sa chute, apparaissait, dans son extrême vieillesse, comme l'Église elle-même, persécutée à la fois et sûre de vaincre. Il inspirait une sorte de culte. Si ses ennemis prétendaient qu'il avait l'œil d'un *jettatore* et conjuraient par des signes irrespectueux les redoutés effets de sa présence, ses admirateurs, poussant la dévotion jusqu'au fanatisme, le considéraient comme un saint, touchaient ses vêtements comme pour en attendre des miracles, et le mettaient de son vivant, par une sorte de canonisation anticipée, en dehors et au-dessus de l'humanité.

Léon XIII, au contraire, pâle, maigre, ayant à peine le souffle, mais fin, souple, réservé dans ses paroles, capable de tout écouter pour tout comprendre, semblait mieux fait pour se mêler aux hommes, pour se rapprocher d'eux afin d'entreprendre les négociations délicates qui s'imposaient désormais à l'Église. Au temps de sa jeunesse, il avait servi la papauté dans divers postes diplomatiques, à Bruxelles notamment, où

il avait noué, en sa qualité de nonce apostolique, des rapports personnels avec un prince d'une expérience et d'une sagesse consommées, le roi Léopold Ier, qui lui avait appris la triture des affaires et le maniement des hommes. A son retour en Italie, Pie IX qui, sans méconnaître ses qualités, ne l'aimait guère, l'avait nommé à l'archevêché de Pérouse où il s'était confiné dans l'étude des sciences sacrées et des lettres classiques, passant de la théologie de saint Thomas aux traités d'économie politique et de droit public moderne, l'esprit incessamment tourné vers les solutions amiables et pratiques, l'âme ouverte aux inspirations de la bonté la plus humaine et de la piété la moins agressive, cherchant partout la conciliation, et se résumant lui-même en quelque sorte dans cette expression que l'on rencontre à chaque ligne dans ses écrits, et qui est comme la devise même de son intelligence, l'harmonie. Dans l'année qui a précédé son exaltation, son mandement pour le carême de 1877 avait roulé sur les harmonies de la civilisation avec les enseignements de la foi : ce n'est, dira-t-on, qu'une thèse de séminaire, mais encore faut-il choisir les sujets des thèses que l'on veut défendre, et il est tel sujet qu'un prélat de combat ne traitera jamais.

Pie IX était un pontife de combat, un tribun religieux, un prophète irrité qui, vers la fin de sa vie, ne pouvait plus guère que maudire. Léon XIII, homme de sens plus calme, non pas moins pas-

sionné mais plus rassis, est un politique de réflexion et de calcul qui sait observer, un temporisateur qui sait négocier, avant de prendre un parti, mais un caractère d'une inflexible fermeté, qui, sa résolution une fois arrêtée, s'est donné une tout autre tâche.

Il y était merveilleusement disposé.

Diplomate par éducation professionnelle, il commença par essayer de se rapprocher des chancelleries et des princes. C'était d'abord ce qu'il y avait à faire, pour bien montrer, par des procédés opposés, que le nouveau pape ne renonçait nullement aux revendications de son prédécesseur.

Mais Léon XIII, moins que personne, n'était homme à se méprendre sur l'insuccès certain de toutes démarches ayant pour objet de rétablir le principat temporel de la papauté.

La petite monarchie pontificale, « le dernier survivant des gouvernements d'ancien régime », comme a si bien dit le P. Lacordaire, est tombée pour ne plus se relever. La première en date des principautés ecclésiastiques comme la première en importance et en dignité, elle s'est écroulée à son tour sous les coups inévitables du temps qui détruit et transforme tout. Si les différents domaines temporels que l'Église a possédés dans les diverses contrées de l'Europe, depuis le haut moyen âge, jusqu'à la Révolution française, ont successivement disparu, c'est qu'ils se sont trouvés exposés à la force toute-puissante et victorieuse du principe supérieur qui dirige la poli-

tique intérieure des nations modernes, à savoir le principe de la sécularisation progressive des institutions, des lois, des propriétés et des mœurs. Ainsi sont tombées les principautés ecclésiastiques des prélats électeurs du saint-empire romain, les grandes et riches possessions territoriales des évêques, des abbés et du clergé, tant séculier que régulier. Le domaine temporel des papes ne pouvait pas échapper à cette loi générale. Il n'y a là ni spoliation criminelle, ni accident réparable. Ce qui est arrivé devait arriver, et nul ne pouvait l'empêcher. On aime à dire que si la guerre de 1870 ne fût pas survenue, la France serait encore à Rome, montant la garde aux portes du Vatican; mais on oublie que la France avait stipulé dès longtemps le retrait de ses troupes. Tôt ou tard, Rome devait être rendue à sa destination vraie, qui est d'être la capitale de l'Italie, et personne ne sait mieux cela que les politiques de la curie romaine. Que la papauté se trouve mal à l'aise dans les conditions actuelles, avec la royauté piémontaise pour voisine et pour rivale, avec la loi des garanties pour toute caution de son indépendance, c'est une autre affaire, et cette question n'est pas à discuter en ce moment.

Ce qui est à dire, c'est que la politique pontificale, celle de Léon XIII, comme celle de Pie IX, ne peut avoir d'autre objet que le triomphe de l'Église. Certainement, si le pouvoir temporel des papes était rétabli, ce serait un triomphe pour l'Église, mais il s'agit de savoir s'il n'y en a pas

d'autres et d'un caractère, d'une importance, d'un prix infiniment plus relevés que celui-là. Or, qui pourrait contester qu'il n'y en ait, maintenant que l'on a sous les yeux les quinze années si remplies du pontificat de Léon XIII?

La papauté se trouve gênée dans Rome, capitale de la royauté unifiée sous le sceptre de la maison de Savoie : voilà qui ne regarde que le pape et les Italiens; mais, de part et d'autre, ils sont gens à se comprendre et à s'arranger. Ce qui est positif, c'est que la papauté ne tient pas plus à quitter Rome et l'Italie que les Italiens ne désirent voir la papauté les abandonner. Autrefois, avant la prodigieuse résurrection de la nation italienne, Pellegrino Rossi disait que la papauté était la seule grandeur vivante de l'Italie. Pour qui observe bien ce qui se passe, la papauté n'est plus la seule grandeur, mais il pourrait bien se faire que, d'ici à peu de temps, elle redevînt la vraie force de l'Italie. Ni la papauté ni l'Italie ne cherchent à se dérober l'une à l'autre; au contraire, pour peu que les circonstances s'y prêtassent, on verrait qu'elles cherchent à se réunir pour ne plus se séparer. Que cette réunion s'opère, ce ne sera point le domaine pontifical — celui qui existait sur la « motte de terre » — qui sera rétabli ; mais le triomphe de l'Église, ce fameux triomphe tant désiré et tant poursuivi, sera enfin obtenu.

Quoi qu'il en soit, Léon XIII, dans les commencements de son pontificat, ne voulut se souvenir que de son ancien métier de négociateur. Avec

la plupart des États de l'Europe, les relations du Saint-Siège étaient plus que froides; le nouveau pape chercha tout d'abord à les rendre meilleures. L'art si compliqué et si difficile de la diplomatie redevint en faveur au Vatican. Léon XIII ne se contenta point de diriger l'action de ses nonces accrédités auprès des diverses puissances, en recourant à l'habileté politique des secrétaires d'État qu'il se donna pour auxiliaires; il mit lui-même la main aux affaires et, dans les circonstances graves, il voulut être en quelque sorte son premier ministre. A l'esprit d'opposition violente qui se manifestait, du temps de Pie IX, tantôt par des plaintes, tantôt par des menaces, les unes aussi stériles que les autres, mais toutes également propres à écarter de l'Église les sympathies prêtes à se déclarer pour elle, Léon XIII substitua résolument l'esprit de compromis et d'apaisement, l'effort vers la conciliation, la tendance obstinée au rapprochement et à l'accord.

Il ne réussit pas toujours, mais sa patience resta supérieure à ses mécomptes, pour les dominer. Il fit tout pour se ménager l'appui de l'homme d'État redoutable qui pesait alors, si habilement quoique si durement, sur la décision des plus grandes affaires. Un jour, il lui arriva de recevoir une lettre qui offrait au pontife suprême de l'Église catholique la mission d'arbitre souverain pour trancher le différend qui divisait l'Espagne et le tout-puissant Empire allemand.

Cette lettre commençait par cette interpellation inusitée mais significative : « Sire! » Le pape, prisonnier volontaire dans son palais du Vatican, s'entendant qualifié du titre que l'étiquette réserve aux empereurs et aux rois, crut-il sa royauté restaurée? Cette illusion ne dura pas longtemps, mais il resta dans l'esprit de Léon XIII cette conviction que l'avenir de la papauté se trouvait relié à son passé par cette mission d'arbitre qui lui avait été spontanément décernée. Être l'arbitre recherché, écouté, obéi dans toutes les difficultés qui pourront diviser les peuples et les rois, telle devra être dans l'avenir la vraie fonction comme la véritable puissance des pontifes romains. Mais si la Papauté veut devenir l'intermédiaire obligé entre les nations et leurs chefs, il devient nécessaire qu'elle ne se tienne plus en dehors de la vie contemporaine, en dehors de cette civilisation avec laquelle Pie IX, dans son imprudent *Syllabus* de 1864, a déclaré, solennellement et dogmatiquement, que le pontife romain ne saurait se réconcilier. Léon XIII se rend compte à merveille de cette nécessité : aussi professe-t-il en théologien consommé, habile à manier les distinctions subtiles de saint Thomas, l'Ange de l'école, que toute civilisation est essentiellement progressive et que si d'ailleurs il y a toute une fausse civilisation fondée sur un faux progrès, la sagesse consiste à ne pas s'écarter des enseignements de l'Église en apprenant dans ces querelles tout intellectuelles à la fois mesure, harmonie, esprit

de soumission et de piété. Surtout il convient de ne jamais rompre, de temporiser toujours, de laisser les événements se produire et les hommes même les plus passionnés revenir de leurs emportements et de leurs erreurs.

Cette politique a été pratiquée par le Saint-Siège, spécialement dans ses relations avec la République française et c'est ce qui n'a peut-être pas été assez remarqué. Mais les esprits que ces graves questions intéressent n'ont qu'à se souvenir du passage parmi nous d'un nonce apostolique, qui passait à bon droit pour s'inspirer des pensées les plus secrètes de Léon XIII dans son habile action diplomatique : nous voulons parler de Mgr Czacki, mort depuis sous la pourpre romaine, qui révéla le premier la politique à longue portée du pontife qu'il représentait auprès de notre République. Ce prélat mondain, dégagé de tous préjugés de naissance et d'éducation, frappait surtout par la réunion de deux finesses qui semblent s'exclure, la finesse italienne, si patiente et si déliée, et la finesse slave, tout aussi rusée dans ses emportements qui ne durent pas et dans sa fougue toujours calculée. Il s'est trouvé à Paris dans les conjonctures les plus délicates, au moment même où les républicains, incessamment tenus en échec par le parti clérical, s'occupaient à mettre fin aux envahissements de l'Église dans la politique, par l'établissement des lois scolaires. Le nonce Czacki ne se découragea point dans la tâche si ardue qu'il

avait à remplir et qu'il tenait de la confiance personnelle de Léon XIII : il devait coûte que coûte, sans rien sacrifier des prétentions romaines, maintenir les relations entre le Saint-Siège et la France; et il y réussit. Quand il le rappela auprès de lui, dans ce Sacré-Collège où le cardinal Czacki eut à peine le temps de prendre rang, Léon XIII lui donna pour successeur un autre confident, peut-être encore plus intime, de sa politique, Mgr Rotelli, ancien curé de la cathédrale de Pérouse, que le nouveau pape avait envoyé à Constantinople avec la qualité d'internonce et la mission d'y défendre, principalement contre les prétentions de l'Italie nouvelle, les droits et prérogatives dont la France jouit depuis des siècles en Orient pour le plus grand bien de la chrétienté. On peut être sûr que le nonce apostolique d'aujourd'hui, Mgr Ferrata, formé à l'école de Mgr Czacki, a reçu les mêmes instructions. Ce qui est manifeste pour tous les esprits non prévenus, c'est que la politique de l'Église, telle que Léon XIII la comprend, lui fait une sorte de devoir, parce que tel est son intérêt, de ne point s'aliéner la France. Cette politique, qui est celle même de la Papauté, ne date pas d'aujourd'hui; on peut la suivre à la trace dans tout le cours de sa longue histoire. Mais pendant qu'à Rome on se reprenait aux anciennes traditions, en renouant la chaîne des temps, en France, le clergé catholique se jetait à corps perdu dans les compétitions dynastiques, au risque d'y compro-

mettre la cause de l'Église : c'est là ce que Léon XIII et ses conseillers ont parfaitement discerné à travers les agitations et les troubles de la politique; longtemps ils n'ont rien dit, comptant sans doute que les évêques et les prêtres de France ouvriraient les yeux à la lumière; mais, au lieu de se retirer d'une alliance compromettante avec les partis hostiles à la volonté nationale, le haut et le bas clergé s'y enfonçaient chaque jour davantage; le temps approchait donc où il serait nécessaire de les avertir, et c'est à quoi le Saint-Siège était aussi bien préparé que résolu.

C'est que la France est, de toutes les nations de la vieille Europe, celle où la démocratie, cette souveraine toute-puissante des sociétés modernes, a définitivement triomphé. Or, la papauté catholique connaît trop bien les affaires humaines pour laisser exclure l'Église, ses dogmes et son culte, son enseignement et sa hiérarchie, de cet état politique et social, d'ordre nouveau et supérieur, que la démocratie triomphante va, dans un délai plus ou moins éloigné, constituer partout à son profit. Une politique qui inféodait l'Église et le clergé à la cause vaincue des diverses dynasties tombées parmi nous et visiblement destinées à ne plus se relever, ne pouvait pas rester bien longtemps la politique des pontifes romains. Sans parler du coup d'œil politique qui n'a jamais fait défaut, même aux époques de faiblesse de l'Église, aux hommes si expérimentés qui la conduisent,

des avertissements leur étaient venus de tous les points de l'univers catholique : avertissements indirects, cela va sans dire, mais dont il était d'autant plus difficile de n'être pas frappé.

Le pouvoir temporel des papes ayant disparu, la cause du pontife romain se trouva séparée de celle des rois : dès lors, l'Église devait se tourner du côté des peuples. Sans aucun doute, Rome a été fort sensible aux avantages qu'elle a momentanément retirés de la rentrée dans le giron catholique des classes dirigeantes de la société française. Cette rentrée s'est opérée depuis cinquante ans environ, à partir du moment où la royauté bourgeoise de Juillet, dirigée par Louis-Philippe et son ministre M. Guizot, s'est associée à la réaction européenne dont le prince de Metternich a été si longtemps le chef. Cette réaction habilement conduite a été à son apogée en 1850, à la faveur du trouble jeté dans les esprits par la commotion de Février; elle a coupé la France en deux par l'abolition de l'Université et la loi de l'enseignement, dont les jésuites ont tiré un si grand parti pour rétablir leur domination dans nos plus hautes sphères sociales. Mais depuis que le principe électif l'a emporté chez nous sur le principe héréditaire, depuis que les anciennes classes dirigeantes ont dû céder tout ou partie de leur prépondérance à ces nouvelles couches sociales de la démocratie, dont l'avènement aux affaires est désormais un fait accompli, l'Église a compris, avec un sens politique vraiment admi-

rable, que son véritable intérêt est de se ménager dans la démocratie même l'appui et la force qu'elle ne peut plus trouver dans les anciennes classes dirigeantes. Elle s'y sent d'autant plus encouragée que, par l'établissement de nouvelles communautés catholiques reliées au Saint-Siège par la hiérarchie des vicaires apostoliques, c'est dans les pays de liberté et de démocratie que le catholicisme romain a fait, depuis un siècle, les plus nombreux comme les plus dévoués prosélytes. L'Église ne redoute pas la démocratie, et il n'y a qu'en France que l'on trouve des républicains assez aveuglés par leurs préventions, pour croire à l'incompatibilité radicale de l'Église avec la République. Toute la doctrine, toute l'histoire de l'Église démontrent qu'elle est propre à se plier à cette forme de gouvernement comme à toutes les autres, pourvu qu'elle domine; L'Église vient à la démocratie, non pas pour se soumettre à elle mais pour la diriger. Une direction à la fois politique et sociale fait défaut à la démocratie : l'Église compte bien lui offrir la sienne, en attendant qu'elle la lui impose. Qui sait, qui peut parler comme elle aux foules! Elle seule est en possession de les attirer et de les retenir par son enseignement et par ses fêtes, par sa morale et par son esthétique, les seules qui soient accessibles au peuple jusqu'à présent, par ses effusions mystiques qui touchent si profondément le cœur des femmes, enfin, par ses miracles dont les foules, à la confusion de notre orgueil scien-

tifique, persistent à se montrer émues. Rome eût peut-être tardé longtemps encore à faire l'évolution qui s'imposait à elle, car elle n'aime pas à s'aventurer dans les nouveautés téméraires; mais c'est de ses nouveaux enfants, c'est d'Angleterre, c'est d'Amérique, c'est de toutes ces sociétés fondées sur la liberté et le travail, forces bien autrement puissantes que les privilèges de la naissance et de la fortune et le prestige aujourd'hui détruit des vieilles institutions monarchiques, que sont venus à l'Église de Rome les conseils qu'elle a fini par entendre, et les prières qu'elle est en train d'exaucer.

III

Pour en revenir à ce livre, je crois que tout lecteur de bonne foi ne se méprendra point sur les motifs qui m'ont déterminé à le publier. S'il ne s'agissait pour moi que de réimprimer des articles de journaux qui ont obtenu en leur temps l'attention plus ou moins favorable du public auquel je m'adresse depuis plus de vingt ans, je déclare que je ne me serais pas résolu à une entreprise aussi ingrate et aussi vaine. N'est pas vraiment journaliste l'écrivain assez infatué de sa personnalité littéraire pour ne pas s'avouer à lui-même que son œuvre de tous les jours périt à mesure qu'elle sort de ses mains. Je sais où vont nos feuilles desséchées, mais je sais aussi que des idées justes, exprimées en un langage

clair, ne se perdent pas tout à fait et qu'il se trouve de bons esprits pour les recueillir. Ce ne sont donc pas à mes articles que je tiens, mais à mes opinions, à mes jugements. Le sujet si grave qui m'a occupé pendant plus de deux ans n'est pas épuisé. Loin qu'il ait rien perdu de son intérêt, ce sujet palpitant restera longtemps encore pour tous ceux qui réfléchissent le plus digne de leurs méditations. Nous ne sommes qu'au commencement de cette évolution politique et sociale de l'Église dont je raconte ici les manifestations premières. Tout ce que je demande à ceux qui assisteront à ses développements, c'est de bien se placer, s'ils veulent juger mon livre avec équité, au point de vue qui a été le mien. Ce livre n'est pas une œuvre de polémique. Je n'ai combattu ni pour ni contre l'Église. Je n'ai examiné l'évolution sous aucun aspect doctrinal ou théorique. J'ai observé les faits, et je me suis contenté de les décrire. J'ai fait de l'histoire, et rien autre chose. Si, chemin faisant, j'ai laissé échapper quelques réflexions d'ordre philosophique, c'est qu'elles m'ont paru ressortir des faits et qu'elles devaient, dans ma pensée, servir à les éclairer. Encore une fois, j'ai été frappé de l'erreur dans laquelle me semblaient se confiner ceux qui sont en juste possession, par leurs talents et leurs services, de parler à la démocratie républicaine. J'ai voulu les arracher à cette erreur, qui consiste à ne pas voir ce que fait l'Église, sous prétexte de la mieux combattre.

C'est surtout au point de vue de la politique intérieure du parti républicain que j'ai publié mes articles. Voilà pourquoi je me suis attaché à décrire l'état vrai des partis entre lesquels se divise la France, et enfin à marquer leur inévitable transformation à la veille de reparaître devant le suffrage universel. J'ai été amené ainsi à revenir souvent sur les mêmes idées et le plus souvent dans les mêmes termes. Je prie le lecteur de me pardonner ces répétitions, s'il les trouve trop choquantes ; mais il ne lui échappera pas qu'un livre d'éducation politique ressemble, par ce caractère même, à toute œuvre d'enseignement, laquelle ne vit que de démonstrations sans cesse reprises et d'affirmations toujours renouvelées. D'ailleurs, cette méthode, avec tous ses inconvénients, a eu pour avantage de m'obliger à présenter l'évolution de l'Église sous toutes ses faces et à des points de vue souvent opposés. Tel fait qui paraîtra sans importance aujourd'hui en avait beaucoup en son temps. Parmi les événements grands ou petits dont on trouvera ici l'histoire, il en est qui vraisemblablement sont déjà oubliés : à leur occasion, j'ai exposé certains principes de conduite politique qui demeurent et gardent toute leur vérité.

Je n'ai pas eu à dire si j'approuve ou si je blâme l'évolution politique et sociale de l'Église ; j'ai insisté assez de fois sur l'idée que l'Église n'accomplit pas cette évolution dans l'intérêt du parti républicain, mais dans son intérêt propre, pour

avoir le droit de répéter que ni mon approbation, ni mon blâme n'ont rien à faire ici. Tout ce que je puis dire, c'est que je reste convaincu plus que jamais que la religion et la philosophie sont désormais séparées et que rien ne les subordonnera plus l'une à l'autre. C'est la plus importante et la plus décisive des conquêtes de l'esprit humain que la sécularisation de la science. Ceux qui sont vraiment émancipés le sont pour toujours. Hélas! pourquoi faut-il qu'ils soient encore si peu nombreux, et que de conquêtes il nous reste à faire, au nom du savoir positif, parmi les intelligences humaines!

Je ne me mêle point de prédire l'avenir, et je n'ai ni les moyens ni le goût d'annoncer à l'avance ce qui adviendra du mouvement extraordinaire qui a pris son essor sous nos yeux et dont les développements ne seront connus que des générations appelées à nous survivre. Tout ce que je me permettrai d'avancer, c'est que ceux qui vivront vers le milieu du xxe siècle verront de grandes choses. Mais à quel prix? C'est ce qu'il est impossible même de pressentir.

L'évolution politique et sociale de l'Église a pour objet de rapprocher des foules et de remettre à leur tête cette grande puissance morale, qui a conduit le monde pendant tant de siècles et qui n'a perdu progressivement son influence sur les hommes et les nations qu'au fur et à mesure qu'elle s'est éloignée de son inspiration première.

Pour reprendre la direction des foules, l'Église

catholique jugera-t-elle nécessaire de revenir à cet esprit si éminemment populaire des temps primitifs du christianisme ? On en peut douter, car il n'appartient pas à l'Église, de quelques privilèges qu'elle se prétende investie, de faire ce que nulle puissance n'est capable de faire au monde, c'est-à-dire de remonter le cours des âges et de ramener des temps, des lois, des mœurs qui ne sont plus et ne peuvent revenir. Mais il se peut que l'Église catholique romaine, sans se perdre dans des efforts infructueux, descende avec l'humanité le cours des siècles, et que, cédant avec une habile opportunité à l'esprit progressif, elle reprenne sur les foules quelque chose de cet empire, qu'elle a longtemps exercé et dont elle n'a usé que pour sa propre domination. Les foules sont encore pour longtemps dans les ténèbres de l'ignorance, et par là même elles sont exposées à prendre pour guide le premier chef qui se présentera pour les conduire.

A supposer que les pontifes romains réussissent, suivant leur ambition, à s'emparer de la direction de la démocratie moderne comme ils ont eu autrefois la direction des sociétés du moyen âge, les papes catholiques, tout déchus qu'on les a jugés après la perte de leur principat temporel, se trouveraient investis dans le monde civilisé du xxe siècle, de la plus formidable puissance que l'humanité aurait jamais connue.

Que demande aujourd'hui l'Église?

Ce qu'elle a demandé dans tous les temps.

Elle demande à enseigner l'humanité, c'est-à-dire à la dominer : c'est ce qu'elle appelle procurer son salut. La Papauté romaine, et même la Compagnie de Jésus, le principal auxiliaire de la Papauté, n'ont jamais eu d'autres visées.

Il n'y a donc rien de changé.

Si l'Église parvenait à ses fins, alors recommencerait contre cette puissance toute morale et d'autant plus redoutable la lutte éternelle de la liberté contre l'autorité. Dans cette lutte, la liberté ne sera jamais vaincue, car il est de son essence comme de sa destinée de toujours combattre, de tomber parfois pour se relever aussitôt, de vaincre pour recommencer, avec des alternatives de succès et de revers, jusqu'à la fin des temps. Mais il n'y a pas à se dissimuler que, pour soutenir un duel semblable, la liberté doit être bien armée : or, elle ne peut l'être que par la science, et c'est à la science que ceux qui viendront après nous demanderont de plus en plus les moyens de défendre le progrès et de faire triompher la justice.

Suivant une parole que l'Église connaît bien :

Veritas liberabit nos.

E. Spuller.

Paris, le 27 novembre 1892.

L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGLISE

I

LE TOAST DU CARDINAL LAVIGERIE

I

On a pu voir, dans l'*Avant-propos* qui précède, que divers symptômes, d'ordre à la fois doctrinal, diplomatique et politique, annonçaient aux esprits attentifs qu'une évolution d'un caractère et d'une importance considérables allait bientôt se produire dans le gouvernement général de l'Église catholique, et que cette évolution, dont les causes intimes et profondes sont encore loin d'être révélées à tous les yeux, se manifesterait tout d'abord par un changement nécessaire dans les relations du clergé avec la République française.

Le fait historique qui a marqué ce changement et qui reste le point de départ de cette évolution générale de l'Église, c'est le toast porté, le 12 novembre 1890, dans son palais archiépiscopal, après un dîner offert aux officiers de l'escadre française de la Méditerranée, par le cardina Lavigerie, archevêque d'Alger.

Profitant d'une absence momentanée de M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, qui se trouvait alors en France pour affaires de service, le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, primat de l'Église d'Afrique, crut devoir inviter à sa table les officiers de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, qui étaient venus lui faire visite.

En envoyant cette invitation insolite à des officiers dont les sentiments politiques passent pour assez tièdes à l'égard des institutions républicaines, le cardinal-archevêque d'Alger avait son dessein. La signification des paroles qu'il prononça s'accrut encore du fait qu'elles furent adressées, comme par une sorte de coup droit et à bout portant, au vice-amiral Charles Duperré, dont les opinions et les relations avec les anciens partis monarchiques, notamment avec le parti impérialiste, venaient d'être récemment dénoncées à la tribune de la Chambre des députés.

Quel était ce dessein?

Le discours du cardinal Lavigerie l'apprit aux officiers quelque peu surpris et déconcertés qui l'entendirent. On rapporta même sur les entrefaites que le vice-amiral Charles Duperré, qui ne s'attendait pas, dit-on, à une manifestation de ce genre, en fut tout stupéfait et ne trouva rien à répondre. Il faut reconnaître que le cardinal avait touché, dans son toast, à la plus brûlante des questions politiques, et que l'amiral obéit à son devoir de soldat, en gardant le silence et en se refusant à suivre le prince de l'Église sur un terrain où il n'avait pas, comme lui, toute liberté de s'expliquer.

La surprise éprouvée par les officiers de l'escadre fut au moins aussi grande dans le public, et le premier jour le toast d'Alger n'apparut pas avec toute son importance.

Voici en quels termes *La République française*, dans son numéro du 14 novembre 1890, annonça cet événement et publia le toast du cardinal Lavigerie :

Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, recevant les officiers de l'escadre de la Méditerranée, a porté un toast à l'union de tous les Français.

Il n'y a là rien d'étonnant, car tout le monde sait que l'éminent prince de l'Église se pique d'avoir le cœur aussi chaud que l'esprit large, et d'être aussi dévoué à la France qu'à sa mission apostolique.

Mais voici où le langage du cardinal Lavigerie mérite non pas d'être saisi au vol et lu en courant, mais pesé et médité, pour être bien compris :

« Plaise à Dieu, dit-il, que l'union qui se montre parmi nous règne bientôt entre tous les fils de la mère patrie !

« L'union, en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est en ce moment notre besoin suprême : c'est aussi le premier vœu de l'Église, à tous les degrés de la hiérarchie. Sans doute, elle ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient enfin de déclarer l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie. »

Aucun autre auditoire n'était plus digne d'entendre ces vraies et belles paroles que les officiers de notre escadre, y compris celui qui la commande, l'amiral Charles Duperré lui-même.

Il n'y a pas un homme de conscience et de devoir, dans l'armée comme dans la nation, qui puisse

s'élever contre le langage du cardinal Lavigerie. Toutefois, ce qui est à noter, c'est que ce prince de l'Église a cru devoir motiver la déclaration si grave que contient son discours, et qu'il l'a fait en des termes encore plus saisissants que tout le reste :

« En dehors de cette résignation, a-t-il dit, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible, en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres. Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui veulent le détruire d'accomplir leur œuvre de folie, surtout d'assiéger du dehors, comme le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant à nos ennemis qui nous observent le spectacle de nos ambitions et de nos haines et jetant dans le cœur de la France le découragement précurseur des dernières catastrophes. »

Ce langage sévère, où l'on sent peut-être trop le pessimisme d'une âme en proie à toutes sortes d'inquiétudes et qui contraste si singulièrement avec les discours des conservateurs « fin de siècle », dont nous admirons tous les jours la désinvolture, ce langage d'un patriotisme attristé et tout anxieux sera-t-il entendu? sera-t-il compris?

Nous sommes curieux de voir ce que vont écrire de ce discours les feuilles les plus dévouées à l'ordre moral.

Le cardinal Lavigerie n'est pas le premier venu. Il parle de façon à faire comprendre qu'il en a reçu le conseil, peut-être même l'ordre, de la plus haute autorité qu'il y ait dans le monde conservateur, nous voulons dire le pape lui-même.

Eh bien! s'il parle par ordre, qu'y-a-t-il à faire? Il n'y a qu'à se soumettre, ne vous semble-t-il pas?

On ne se soumettra point, on continuera de discuter, de batailler, d'hésiter et de perdre du temps.

II

Or, si nous ne nous trompons, la polémique commença presque aussitôt.

Les uns trouvaient que le cardinal-archevêque d'Alger avait eu le tort grave d'agiter la plus inopportune — ils n'osaient pas dire la plus importune — des questions, celle de l'adhésion possible des catholiques à la République, sans avoir pris soin de rappeler les innombrables griefs de l'Église contre ce régime détesté; les autres pensaient que les paroles enflammées du prélat ne pouvaient servir qu'à jeter encore un plus grand trouble dans les esprits déjà si inquiets.

La très grande majorité des catholiques inclinait d'ailleurs à penser que le cardinal Lavigerie avait parlé spontanément, en son propre et privé nom, sans engager personne que lui-même.

Il devint nécessaire de reprendre et de préciser ce qu'avait dit l'archevêque d'Alger. On saisit l'occasion de la lettre pastorale que le cardinal crut devoir adresser à son clergé de l'église d'Afrique.

On aura beau équivoquer sur le discours du cardinal Lavigerie : ce discours est un fait; et, bon gré mal gré, il s'impose comme tel. Si ce n'était rien de plus que l'expression de la pensée personnelle d'un homme, fût-il aussi considérable que l'archvêque d'Alger, il y a beau temps qu'on ne parlerait plus de ce discours, tandis que l'on en parle tous les jours et que l'on en dispute comme d'un événement à longue portée dont il importe de prévoir et, s'il est possible, d'arrêter les conséquences.

Le cardinal Lavigerie a compris d'ailleurs qu'il lui importait de ne pas laisser dire que son allocution aux officiers de l'escadre de la Méditerranée n'est qu'une improvisation toute de circonstance et dont, la réunion finie et l'auditoire dispersé, il ne doit plus rien rester. Il a voulu adresser un exemplaire imprimé du texte de son discours à tous les prêtres placés sous sa juridiction, afin de leur permettre non seulement d'y réfléchir et d'en faire leur profit, mais de le garder dans leurs archives, comme un enseignement qui doit demeurer.

Il résulte de là que l'intention préméditée du cardinal se précise et prend corps : c'est bien un acte qu'il a voulu faire; ce n'est pas une simple démonstration politique, mais un acte doctrinal. Ce caractère donné par le cardinal Lavigerie à son allocution aux officiers de l'escadre ne laissera pas d'embarrasser ceux des catholiques qui n'ont pas perdu tout à fait le respect de l'enseignement épiscopal. Il n'y a pas lieu ni moyen d'équivoquer : la lettre de M. Lavigerie à son clergé d'Afrique est fort nette; elle se réfère aux encycliques du pape Léon XIII, pour en rappeler les doctrines infaillibles, et le cardinal démontre sans peine qu'il n'a rien dit que de parfaitement conforme aux enseignements de la plus haute autorité doctrinale qui soit dans l'Église.

M. Lavigerie va plus loin.

Il réfute, en passant et dans des notes aussi piquantes que topiques, les allégations à l'aide desquelles on s'efforce de frapper ses déclarations de discrédit, et il ajoute même qu'il s'attend à d'autres calomnies.

Décidément, c'est un homme qui connaît son monde et qui pourrait bien être décidé, lui aussi, à pousser les choses jusqu'au bout. Comme on dit de tous les

côtés que le pape Léon XIII s'est montré satisfait du discours aux officiers de l'escadre française, et comme on ajoute que le cardinal Lavigerie n'aurait pas été assez imprudent pour s'exposer à un désaveu, il faut bien reconnaître, comme nous le disons plus haut, que le discours d'Alger est un fait, et même un fait d'une importance décisive, en dépit de tout ce que l'on tente pour en atténuer ou pour en rabaisser la signification.

On s'évertue à nous prouver que le cardinal Lavigerie, en invitant tous les bons citoyens à entrer dans la République, n'a voulu parler que d'une République acceptable pour des catholiques et des royalistes, et non pas de cette République antichrétienne, spoliatrice, inhospitalière, qu'au dire de messieurs les monarchistes la démocratie radicale a réussi, pour un temps du moins, à imposer à la France. On se permet ici de scruter les intentions du cardinal, et nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que si M. Lavigerie était interrogé sur ce point, il donnerait sans doute satisfaction à ses interpellateurs, en déclarant que son adhésion à la République ne l'empêche nullement de rester ce qu'il est, chrétien et évêque, dévoué aux écoles où la religion dont il est prêtre est enseignée, dévoué non seulement aux congrégations enseignantes, mais à toutes les milices enrôlées au service de l'Église. Il n'est pas besoin de poser bien des questions à M. Lavigerie pour être sûr d'avance de sa réponse à cet égard.

Mais, en fait, le cardinal n'a pas établi la distinction que l'on fait : il n'a parlé ni de République chrétienne ni de République antichrétienne. S'il avait fait cette distinction, qu'il nous soit permis de dire que son discours n'aurait ni le sens ni la portée qu'on s'accorde à lui reconnaître. Le cardinal n'a

même pas déclaré qu'il aimait ou qu'il n'aimait pas la République, telle que nous l'avons, et, si l'on veut toute notre pensée, cette déclaration d'amour ou de haine eût été de peu d'intérêt. Ce qui est intéressant, capital même, c'est que le cardinal-archevêque d'Alger, primat d'Afrique, membre du Sacré-Collège, a dit que, pour défendre les intérêts de l'Église et les principes conservateurs, il fallait entrer dans la République. Dans tout son discours, il n'y a que cela qui nous regarde et qui nous touche.

Il serait donc temps de ne plus contester ce qui est incontestable. A quoi sert d'épiloguer? A coup sûr, ce n'est pas le discours du cardinal Lavigerie qui aura pour effet de dissoudre définitivement, et comme par un coup de la verge de Moïse, les partis de monarchie qui arrêtent la marche d'Israël dans le désert. Il y aura demain, comme il y avait hier, des royalistes et des impérialistes : les partis n'abdiquent jamais.

Mais le coup n'est pas moins porté.

On sait maintenant que, dans les sphères les plus élevées du monde religieux, on ne regarde plus la guerre aux institutions républicaines comme l'œuvre digne par excellence des bénédictions de l'Église, et que, tout au contraire, l'Église considère comme un intérêt du premier ordre pour elle de s'arrêter dans cette lutte et d'y mettre fin, au moins dans la forme qu'elle avait prise jusqu'à ce jour.

C'est cela qui est considérable; et pourquoi? Parce que jusqu'à présent l'Église a été l'âme de toutes les coalitions formées et dirigées contre la démocratie et ses institutions. Si cette âme se retire, plus de coalitions; et les factions monarchiques abandonnées à elles-mêmes sont réduites à l'impuissance.

Il nous semble que c'est là un événement nouveau dans la politique.

C'est tout ce que nous voulons dire et nous n'allons pas au delà.

Faut-il, parce que l'Église se rapproche ou feint de se rapprocher de la République, que nous cessions d'être républicains, pour ne pas nous trouver avec elle du côté où elle se porte?

Qui oserait le soutenir?

III

L'émotion était extrême dans le monde clérical, c'est-à-dire dans le monde où l'on a pris l'habitude de faire de la politique sous le manteau de la religion. On désirait, on attendait de Rome un désaveu plus ou moins éclatant des paroles prononcées par le cardinal-archevêque d'Alger; et tout en attendant ce désaveu qui ne devait pas venir, on discutait, on épluchait son discours, auquel venait d'adhérer publiquement M. Isoard, évêque d'Annecy.

L'Univers se tenait sur sa réserve. Au contraire, *Le Monde*, qui passe pour recevoir les confidences de l'archevêché de Paris, crut devoir s'expliquer dans un article important de son rédacteur au chef.

Cet article donna lieu aux observations suivantes :

Le Monde a publié un article intitulé : *la République et les Catholiques*, où il examine à son tour la grave question de conduite soulevée par le discours du cardinal Lavigerie et l'adhésion de l'évêque d'Annecy.

Les opinions, les jugements du *Monde* méritent la plus sérieuse attention. M. F. Levé, rédacteur en chef de ce journal, est un homme très réfléchi, de sens

droit et rassis, d'une grande modération et qui a donné souvent des preuves d'une véritable intelligence politique, en donnant à son parti des conseils que ce parti, à sa confusion autant qu'à sa honte, n'a pas toujours suivis. C'est ainsi que *Le Monde* n'a point hésité à blâmer l'entreprise boulangiste, en essayant de détourner les catholiques d'y prendre part. Mais les catholiques et leurs chefs, malgré l'assistance de l'Esprit saint, sont passionnés et aveugles, comme tous les partis : ils se précipitent du côté où leur paraît être le succès, et c'est souvent aux abîmes qu'ils se jettent.

M. Levé n'a point de reproches à se faire.

Il a vu clair, il a crié casse-cou ! mais il n'a été ni écouté ni suivi. Aujourd'hui, il donne son avis sur la délicate affaire de l'évolution. Nous confesserons sans détours qu'il nous paraît avoir plus de chances d'être entendu que lors de l'aventure boulangiste. Et pourquoi ? Tout simplement parce qu'il se montre condescendant aux passions antirépublicaines de certains catholiques, au lieu de les heurter de front, comme a fait si bravement le cardinal Lavigerie. Et comme *Le Monde* a souvent passé pour recevoir des inspirations fort autorisées, on va s'efforcer de voir, dans l'article très étudié de M. F. Levé, l'expression détournée et prudente des sentiments et des vues d'une fraction importante de l'épiscopat française : visiblement, on tient à faire échec à l'autre fraction, celle qui serait tentée de suivre l'archevêque d'Alger.

Ces luttes intestines ne laissent pas d'être intéressantes et nous engageons tous les républicains à les suivre de près.

Suivant *Le Monde*, le conseil donné par le cardinal Lavigerie aux conservateurs catholiques d'adhérer à la forme du gouvernement qui régit actuellement la

France, c'est-à-dire à la République, est un conseil difficile à suivre, par la raison qu'en France, jusqu'à présent, la République apparaît comme un gouvernement antichrétien, animé d'une haine implacable contre l'Église catholique et qui semble avoir reçu, par une sorte de fatalité originelle, la mission spéciale de la persécuter et de la détruire.

Il y a beaucoup d'exagération dans ce tableau poussé au noir, mais encore si *Le Monde* s'en tenait là!

Il va plus loin, et il prétend que, pour un grand nombre de catholiques, la question du retour à la monarchie est avant tout une question de conscience persuadés comme ils le sont que, dans l'intérêt de la France comme de la religion, une restauration de la royauté est au monde ce qu'il y a de plus souhaitable. Or, cette question de conscience ne peut être résolue par une exhortation, de si haut qu'elle vienne. Aussi bien, la résistance des catholiques ne peut être vaincue qu'au fur et à mesure que la République, si elle dure, prouvera qu'elle est un gouvernement d'ordre, de justice et de liberté, c'est-à-dire un gouvernement national. Cette démonstration, dit *Le Monde*, n'est pas faite; elle est tout entière à faire. Il y a là une question de conscience qu'on ne peut résoudre par une résolution soudaine et collective. Il y faut le lent travail de la persuasion individuelle, et surtout l'action progressive du temps.

Sur ce dernier point, nous concédons que *Le Monde* a raison, mais le cardinal Lavigerie a raison également, car, si nous ne nous trompons pas, il a dit, lui aussi, que l'évolution ne devait pas être l'effet d'un coup de tête ni se présenter comme une brusque volte-face qui n'inspirerait confiance à personne. N'a-t-il pas ajouté qu'il y fallait réfléchir et s'y décider

par raison et patriotisme? Nous croyons qu'il a même parlé de résignation, et cela ne peut s'entendre que de la résignation aux faits accomplis.

Ici *Le Monde* résiste.

Il reconnaît bien que la République a pour elle la durée; mais, dit-il, la République étant un principe morbide, sa durée ne prouve qu'une chose, c'est que la maladie dure et qu'il faut redoubler d'efforts pour la guérir. La durée de la maladie, si prolongée qu'elle soit, ne peut jamais être considérée comme la santé.

C'est parler très franchement; et il n'y a point à se méprendre sur la pensée du *Monde* et de ses inspirateurs : ils n'adhèrent pas à la République, ils n'adhèrent pas même à l'adhésion du cardinal Lavigerie et de l'évêque d'Annecy.

Soit; c'est leur droit.

Ils entendent leurs affaires et les intérêts de l'Église à leur manière, et nous n'avons rien à y voir. Les républicains n'ont rien demandé au cardinal Lavigerie. Ils n'ont rien à demander ni à M. F. Levé, ni au *Monde* et encore moins aux grands personnages du monde religieux qui ont jugé nécessaire de faire publier le grand article de doctrine dont nous nous occupons.

Mais puisque *Le Monde* n'adhère pas à la proposition du cardinal Lavigerie, puisqu'il la critique, avec modération sans doute, mais avec un parti pris évident de ne pas désarmer, pourquoi dit-il qu'il y a dans l'allocution du cardinal « une sorte de malentendu »? Il n'y a pas le plus léger malentendu; le langage de l'archevêque d'Alger est au contraire parfaitement clair.

Le cardinal a dit que, pour bien défendre les intérêts de l'Église, il fallait entrer dans la République; il a dit ensuite que, puisque le pays s'est prononcé

manifestement pour une forme de gouvernement, il est du devoir de tout bon citoyen, de tout honnête homme, de se résigner et de cesser de faire de la résistance; il a dit enfin que toute cette manière de voir et de se conduire est entièrement conforme aux enseignements de l'Église et notamment du pape Léon XIII.

Le cardinal a dit tout cela, mais il n'a dit que cela.

Aucun malentendu n'est possible.

On est avec lui ou contre lui, mais il faut dire de quel côté on est.

Le Monde prouve par son article qu'il n'est pas avec M. Lavigerie; donc, il est contre lui.

Pourquoi ne pas le dire? Pourquoi créer une équivoque? Pourquoi tant épiloguer sur son discours? Pourquoi lui supposer telle ou telle intention? Pourquoi donner à entendre qu'il n'a pas dit ce qu'il a dit? Pourquoi surtout s'acharner à exposer doctement en son lieu et place ce qu'il a voulu dire?

Le Monde excède ici les limites de son droit. D'ailleurs, il ne se montre pas franc du collier. On dirait qu'il craint de se trouver en opposition avec une autorité encore plus haute que celle du cardinal.

La controverse entre catholiques n'est pas près de finir; mais, ainsi que nous avons eu l'occasion de le remarquer, le coup est porté et l'allocution aux officiers de l'escadre de la Méditerranée reste un fait considérable.

Le Monde semble dire qu'on en viendra peut-être là, mais plus tard, dans la suite des temps : il y a là un aveu bon à retenir. Quant à nous, nous regardons non seulement comme possible, mais comme sûr, que l'on y viendra. Toutefois, avant de se décider à sauter le pas, on veut des délais; on tient à trouver des transitions; on s'attache à ménager les situations

et les personnes. Rien de tout cela n'est défendu, bien que toutes ces hésitations, toutes ces tergiversations, toutes ces façons de dire et de faire, si on les laisse trop voir, manquent peut-être d'habileté. Ce qui est défendu, c'est de paraître résister, alors que l'on se rend compte à soi-même que toute résistance, qu'on le veuille ou non, devra bientôt cesser par la force même des choses.

IV

Cet article du *Monde* ne donnait pas la solution de la seule question qui occupât alors les esprits : quel était au juste le sentiment de la Curie romaine et, en particulier, du pape Léon XIII sur la manifestation hardie du prélat africain?

On avait bien remarqué que, dès le 16 novembre 1890, un journal officieux du Vatican, le *Moniteur de Rome*, avait écrit, en approuvant le discours d'Alger : « Le clergé français a trop souvent été accusé d'être le clergé d'un parti ou officiel, ou vaincu, ou opprimé, ou combattu. Vous direz que cela n'est pas, que la République, par exemple, n'a mis en avant ce prétexte que pour mieux terroriser l'Église. Soit. *Mais quand ce prétexte sera brisé dans les mains des ennemis ou des indifférents comme une arme mise au rebut*, la lutte ne sera-t-elle pas plus facile ou plus fructueuse? »

Ce langage était assez net pour frapper l'attention, et c'est à peine si l'on y prit garde. D'ailleurs, un journal, cela manque d'autorité, cela peut toujours être désavoué.

Rome n'a pas parlé, disait-on, et l'on voulait que Rome parlât.

Sur cette insistance à faire parler Rome, *La République française* du 4 décembre 1890 présenta les observations ci-après :

Nous attendons sans aucune impatience la lettre du pape Léon XIII annoncée par le télégraphe. Cette lettre a pour objet, dit-on, de faire connaître aux évêques qui ont cru devoir le consulter à cet égard l'opinion du Saint-Siège sur les actes récents du cardinal Lavigerie.

S'il nous fallait une preuve éclatante et décisive de l'importance qu'on attache dans le haut clergé au discours prononcé par l'archevêque d'Alger, nous la trouverions dans cette consultation même.

Ceux des évêques qui ont jugé nécessaire de recourir à l'enseignement infaillible du successeur de saint Pierre ont montré par là qu'ils avaient hâte de sortir de l'état d'incertitude où les a jetés cette déclaration si hardie d'un prince de l'Église, qui ose dire aux catholiques que le temps est venu de se rallier à la République, et cela pour la défense même de leur foi et des intérêts qu'ils ont le plus à cœur de voir triompher. Le cardinal ayant eu l'air de prétendre qu'il ne serait désavoué par personne, ni par la plus humble ni par la plus haute autorité qui soit dans l'Église, il n'est pas étonnant que les évêques aient voulu en avoir le cœur net, et c'est pour savoir exactement à quoi s'en tenir au sujet de l'approbation du pape qu'ils se sont décidés à en écrire à Rome.

Généralement, Rome n'aime pas qu'on l'interroge sur les sujets trop délicats. Rome parle, mais à son heure. Elle n'est à la disposition de personne, pas même des plus illustres et des plus dévoués serviteurs de l'Église, surtout pour répondre à des questions, quand elle ne croit pas le moment venu de donner une réponse.

C'est là ce que ne sut pas voir le grand et infortuné Lamennais, quand il partit pour la Ville Éternelle avec ses jeunes amis Lacordaire et Montalembert.

« Les pèlerins de Dieu et de la liberté » allaient demander à Rome si elle approuvait ou condamnait *L'Avenir* et ses doctrines.

Rome ne voulait point parler, Lamennais l'y contraignit.

Il fut condamné.

S'il eût gardé le silence, s'il eût laissé couler le temps, en se soumettant sans rien dire, il eût certainement été autorisé à continuer son œuvre, à la condition d'y apporter quelques tempéraments que la prudence de Rome eût conseillés. L'âme fière de Lamennais ne sut pas se plier à cette politique de temporisation. Elle fut impitoyablement brisée. La gloire de ce grand homme n'y a rien perdu, mais sa destinée en est restée marquée d'un sceau tragique; et celui qui avait un jour refusé la pourpre romaine, fut jeté à la voirie, dans la fosse commune des pauvres, par sa volonté formelle, ayant pour jamais rompu avec l'Église.

Nous ne verrons rien de pareil : un Lamennais ne se rencontre pas deux fois en un siècle, et d'ailleurs il ne s'agit aujourd'hui ni de condamner ni d'absoudre personne.

On veut simplement savoir si Rome approuve ou désapprouve la fameuse évolution.

Rome ne le dira pas nettement. Elle a sa manière à elle de faire connaître son opinion. Ainsi que le télégramme nous l'a fait pressentir, elle se référera à quelque précédent. Il paraît qu'il est déjà trouvé, et tout porte à croire qu'il y a déjà quelque temps qu'on le cherchait dans les archives sacrées du Vatican : c'est, à ce que l'on dit, une lettre encyclique du pape Grégoire XVI, écrivant aux évêques espagnols, qui étaient tous ou presque tous du parti de don Carlos, le roi légitime des Espagnes, pour leur annoncer, après

la défaite du prétendant et de son parti, que l'Église n'épouse la cause d'aucun parti et pour les laisser libres de se rapprocher de la monarchie constitutionnelle et libérale de doña Isabelle, fille du roi Ferdinand VII et de la régente doña Christine.

Le précédent vaut ce qu'il vaut. Il ne dit rien de plus que ce que veut dire Rome, dans des conjonctures semblables. Rome ne s'engage jamais qu'avec elle-même. Elle n'accepte pas les faits accomplis; elle s'y résigne. C'est ce qu'a très bien dit le cardinal Lavigerie.

Aussi le discours d'Alger ne sera-t-il ni approuvé ni blâmé. Tout au plus pourra-t-on lire entre les lignes de l'encyclique pontificale que le pape Léon XIII ne s'étonne point d'avoir vu un prélat de l'importance du cardinal Lavigerie s'intéresser à la solution d'une question d'une telle gravité pour les consciences catholiques, mais cette allusion au discours d'Alger sera fort discrète, si même il est possible de la découvrir.

Les adversaires du cardinal auront donc en apparence quelque sujet de triompher, mais au fond, et c'est toujours là qu'il faut en revenir, la question est posée, nous sommes en présence d'un fait qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer, et c'est par là que l'avantage reste à l'archevêque d'Alger, qui s'est tourné vers l'avenir avec la volonté d'y marcher et non sans savoir que l'Église le suivrait.

V

A ce moment, ce ne fut pas par voie d'encyclique pontificale que le Saint-Siège voulut faire connaître son opinion. Il se contenta d'une simple lettre adressée par le cardinal

Rampolla, secrétaire d'État de Léon XIII, à un évêque français.

Cette lettre parut juste à l'heure où les meneurs du parti clérical affirmaient que « Rome ne répondrait pas » et ce fut un premier coup qui leur fut porté.

La lettre du cardinal Rampolla, dont on avait parlé comme devant contenir la réponse du Saint-Siège aux demandes de consultation qui lui ont été adressées par divers évêques français sur les actes récents du cardinal Lavigerie, a paru dans *Le Monde*, en français, et, en latin, dans *L'Univers*.

Ce document est bien tel que nous avions annoncé qu'il serait, d'un caractère purement doctrinal et sans aucune application trop directe aux manifestations qui l'ont provoqué, assez court d'ailleurs et se référant aux principes exposés dans les encycliques pontificales, finalement évasif, comme pour laisser comprendre que Rome ne tient pas à ce que l'on passionne un débat où elle aimerait mieux ne pas avoir à intervenir.

On ne pourrait pas dire que Rome approuve formellement les fameuses déclarations du cardinal-archevêque d'Alger; mais on serait encore moins fondé à prétendre qu'elle les désapprouve ou qu'elle les répudie, en blâmant leur auteur.

Il n'y a rien à dire de plus quant à présent.

L'allocution aux officiers de l'escadre subsiste tout entière, et son importance n'a même que grandi, par suite du mouvement d'opinion qui s'est développé dans la presse de tous les partis. Le cardinal Lavigerie avait annoncé que sa doctrine ne serait contestée par aucune autorité dans l'Église. Il savait bien ce qu'il disait, ayant pris pour doctrine celle du pape Léon XIII en personne. Il ne reste plus aux adver-

saires de l'archevêque d'Alger qu'à soutenir qu'il a erré avec le pontife infaillible. Ceux qui diront cela ne jouissent d'aucune autorité dans l'Église, et c'est tout ce qui importe au cardinal Lavigerie.

Cette lettre du cardinal-secrétaire d'État est adressée à un évêque français que l'on ne prend pas soin de nommer; c'est un moyen comme un autre de faire entendre que la lettre en question s'adresse à tous sans exception. Jusqu'à présent, l'archevêque d'Alger n'a recueilli que l'adhésion publique de l'évêque d'Annecy. On peut croire que d'autres viendront plus tard, si même elles ne sont déjà venues; mais on est fondé à croire aussi que, pour le moment, tout va s'arrêter : c'est une question sur laquelle on reviendra plus tard, à la première occasion.

Quel besoin d'ailleurs de se presser?

On sait bien qu'il faut compter avec les préjugés et faire preuve de patience; en attendant, les idées du cardinal Lavigerie feront leur chemin, là surtout où elles doivent en faire.

On dit que les évêques français sont hostiles à cette évolution de l'Église, dont le discours d'Alger a donné le signal; on dit, d'autre part, que ce ne sont pas les évêques, mais les curés, qui ne sauraient s'y associer.

C'est ce que l'on verra, mais plus tard.

Nous serions bien surpris si le cardinal Lavigerie, qui était si sûr de l'assentiment tacite de Rome, ne l'était pas au moins autant de l'adhésion timide mais certaine du clergé inférieur.

II

LA DÉCONFITURE DES ANCIENS PARTIS

I

On n'a peut-être pas assez remarqué la coïncidence de l'évolution politique et sociale de l'Église avec la décomposition irrémédiable et définitive, avec la déconfiture totale des anciens partis de monarchie.

Ce fait important n'avait point échappé à la sagacité attentive des plus élevés parmi les chefs de l'Église.

En s'associant à l'aventure boulangiste — car ce serait en vain que l'on dirait que l'Église n'y a pas trempé — l'Église, déjà compromise dans les entreprises du vingt-quatre Mai et du seize Mai dirigées contre la République, avait commis la faute suprême. Suivant un mot célèbre, il n'en restait plus à commettre.

Aussi ce n'est pas sans motifs que le cardinal-archevêque d'Alger choisit la date de novembre 1890 pour donner aux officiers de l'escadre de la Méditerranée ce banquet où il avait résolu de prononcer les paroles qui ont eu un si grand retentissement. A ce moment-là, tout venait d'être révélé, et le complot boulangiste était percé à jour.

Il y a donc un grand intérêt à reprendre cette décomposition des anciens partis et à la suivre dans tous ses déve-

loppements, car elle a été l'une des causes occasionnelles, sinon déterminantes de l'évolution de l'Église.

Depuis longtemps les hommes clairvoyants de l'ancien parti conservateur — Edgar Raoul-Duval entre autres, et l'un des premiers, avec le plus de force et d'éclat — avaient reconnu la nécessité de cesser la guerre aux institutions républicaines. Le pitoyable échec de l'aventure boulangiste aurait dû achever de dessiller les yeux aux pires aveugles, à ceux qui ne veulent pas voir.

Les élections générales de 1889, le succès du centenaire de la Révolution française, le triomphe de l'Exposition universelle avaient affermi la République. Le 4 septembre 1890 et la vingtième année du régime républicain furent célébrés dans toute la France avec un sentiment profond de sécurité et de confiance, dont l'article suivant de *La République française* porte la trace :

L'anniversaire du 4 septembre a mis cette année les monarchistes aux abois. Ils ne peuvent comprendre que les républicains fassent remarquer à l'Europe, qui n'a guère besoin d'ailleurs de leurs avertissements, que la France, depuis vingt ans, s'est relevée dans sa force et dans sa liberté, par la spontanéité de son génie et sans le secours des institutions monarchiques. On l'a dit et répété, on ne le dira jamais assez : nous sommes en présence d'un fait, et ce fait, toutes les déclamations, toutes les récriminations du monde ne l'empêcheront pas d'être. Comme le disait le philosophe, on a beau se fâcher contre les faits, cela ne leur fait rien. La mauvaise humeur des monarchistes se comprend, mais leur impatience fait rire. A quoi peut-il bien servir de nier l'évidence? Il n'y a plus de roi en France depuis vingt ans, et la France est toujours là. C'est la preuve manifeste que la royauté ne serait plus aujourd'hui qu'une coûteuse et dangereuse inutilité. Une monarchie ne nous assurerait ni l'ordre ni la liberté, comme l'a fait

la République; elle nous exposerait certainement à tous les dangers, à toutes les hontes, à toutes les horreurs de la guerre civile. Avons-nous donc tant de sang, tant de trésors à perdre que, pour rétablir sur le trône un quelconque de nos prétendants, nous courions les chances d'une aussi effroyable aventure?

Nous sommes en présence d'un fait, et c'est là ce qui trouble et déconcerte les monarchistes. Ils accablent la République de leurs reproches; ils prétendent en finir avec elle, en la chargeant de leurs malédictions. Mais qui ne comprend que, si leurs griefs sont fondés, il leur reste à expliquer comment il a pu se faire que les monarchistes n'aient pu ramener à leur cause un pays qui devrait être, à les en croire, dégoûté de la République? Plus les monarchistes crieront que la République n'a pas bien rempli son office de gouvernement envers le pays, plus ils pousseront les gens impartiaux et de bonne foi à leur demander pourquoi ce pays ne revient pas à eux. Nous pouvons donc laisser là les royalistes de toutes les nuances et de toutes les dynasties, avec leurs griefs, leurs déclamations et leurs violences. Ils prétendent accabler la République, mais c'est le fait républicain qui les accable.

On comprend maintenant pourquoi l'un de nos amis, qui unit une rare vigueur d'esprit à une perspicacité encore plus rare — pourquoi ne le nommerions-nous pas? c'est M. Henri Cernuschi — s'en va sans cesse répétant qu'un fait, mais un fait éclatant et de la portée la plus lointaine, domine toute la fin du XIXe siècle : ce fait, c'est à ses yeux le 4 Septembre; le 4 Septembre, c'est la fin du régime monarchique en France, et cette fin de la royauté en France, c'est l'événement capital de l'histoire de l'Europe en notre temps; le 4 Septembre, c'est une

date, c'est un point lumineux dans les annales des peuples de l'Occident; à cette date, il y a quelque chose qui finit pour toujours, et c'est un cycle qui se ferme; il y a aussi quelque chose de nouveau qui commence, sans doute avec bien des difficultés qui entraînent beaucoup de lenteurs, au milieu de graves embarras d'où l'on ne sortira peut-être qu'au prix de longues souffrances et de grands sacrifices. Quoi qu'il en soit, nous sommes à un tournant de l'histoire.

Eh bien, soit. Prenons les choses ainsi. C'est un grand honneur pour une génération d'hommes que d'avoir été acteurs, témoins, héritiers d'une aussi grande révolution. Le monde marche, comme disait Eugène Pelletan à Lamartine, et le siècle ne va pas à la royauté.

II

A cette époque, le journal *Le Figaro* publiait *les Coulisses du boulangisme*, où l'un des plus chauds partisans de l'aventurier Boulanger, M. Mermeix, élu député de la Seine aux élections du 22 septembre 1889 dans le VIIe arrondissement de Paris, en plein faubourg Saint-Germain, par la protection visible des chefs et des électeurs du parti royaliste, dévoilait, en partie au moins, les dessous de l'intrigue et du complot dont la France aurait infailliblement été victime, sans la vigilance et la résolution du ministère présidé par M. Tirard et sans la fermeté républicaine du Sénat.

Ce curieux livre mit en pleine lumière ce qui n'était que soupçonné, à savoir la participation directe et personnelle de M. le comte de Paris, conseillé par le P. Dulac, de la Compagnie de Jésus, et assisté de quelques-uns de ses nouveaux amis, à la basse et criminelle entreprise du soldat en révolte contre les lois de son pays.

On peut dire que rien n'a plus fait pour précipiter la

déconfiture du parti royaliste en France que cette participation. L'effet sur l'opinion publique de ces divulgations des *Coulisses du boulangisme* fut considérable.

S'il faut en croire la révélation récemment publiée des relations intimes des chefs du parti royaliste avec M. Boulanger, il y aurait lieu de distinguer entre les royalistes « fin de siècle » et les partisans résolus et anciens du régime représentatif et de la monarchie constitutionnelle.

Les royalistes « fin de siècle » — puisque c'est ainsi qu'on les désigne et que peut-être ils se nomment eux-mêmes — sont, à proprement parler, des convertis à l'orléanisme. Sauf M. le marquis de Breteuil qui avait la faculté de se choisir des origines différentes, ce sont d'anciens légitimistes ralliés à Philippe, comte de Paris, comme au représentant héréditaire du principe monarchique en France.

On distingue parmi eux M. le comte Albert de Mun et ce n'est pas sans quelque surprise qu'on a vu un tel homme, avec ses qualités d'esprit et de cœur, se compromettre dans une telle aventure. Que ne consultait-il son ami l'évêque d'Angers? Les conseils de M. Freppel l'auraient sans doute détourné de cette voie funeste, à supposer que M. de Mun eût consenti à écouter des avis que Philippe, comte de Paris, n'a pas voulu suivre. Et M. de la Rochefoucauld-Doudeauville, pourquoi donc ne l'a-t-on pas mis dans la confidence, dès les premiers jours? Craignait-on de sa part des observations, quelques velléités de résistance? Averti très tard, il s'est incliné avec déférence, mais en déclarant qu'il n'acceptait aucune responsabilité.

Il en a été de même pour M. Bocher.

Celui-ci a trop d'expérience des hommes et des

choses pour n'avoir pas compris dès le premier jour que les « fin de siècle » allaient se fourvoyer et entraîner avec eux la monarchie dans la plus triste des équipées. Mais M. Bocher est comme le vieux Blondel. Sa fidélité l'enchaîne; il va où son prince le mène; il a dû trouver qu'on le menait loin, pour le jeter d'ailleurs en assez mauvaise compagnie. C'est en vain qu'il a dit ce mot : « Si le roi était au Louvre, je déposerais à l'instant mon portefeuille; mais le prince est en exil, je lui obéis ». Eh! non, il ne fallait pas lui obéir, surtout au moment où ce prince malavisé allait à la fois faire, ordonner ou permettre les plus dangereuses sottises. C'était l'heure de lui résister. Mais M. Bocher est si vieux! Qu'a-t-il de mieux à faire que d'obéir à celui qu'il sert et qui ne paraît pas à même de le comprendre?

Mais n'ont voulu obéir au prince malavisé ni M. le duc de Broglie, ni M. le duc Pasquier, ni M. Calla, ni M. Ferdinand Duval, ni M. Édouard Hervé, ni feu Lambert de Sainte-Croix qui, jusqu'à son dernier souffle, est resté intraitable.

Ceux-là ont résisté.

Le prince sacrifiait tout aux impatiences des « fin de siècle »; tout, les bonnes règles, la liberté politique, les traditions constitutionnelles; tout, jusqu'à l'honneur royal. Car n'est-ce pas un vrai déshonneur pour la royauté que d'avoir compté sur la trahison d'un soldat rebelle pour faire violence à la volonté nationale?

Les parlementaires se sont montrés irréductibles, et les « fin de siècle » ont eu beau jeu.

M. le comte de Paris, qui est lui-même un roi assez « fin de siècle » en ce sens qu'il jette avec une parfaite désinvolture par-dessus les moulins et les principes de son éducation, et le testament de son père,

et les exemples de son aïeul, croit avoir trouvé dans les « fin de siècle » les hommes qu'il lui faut. M. le comte de Paris veut régner effectivement. Il ne se contente pas d'être, comme M. le comte de Chambord, le représentant du droit divin : au droit traditionnel, il prétend joindre le droit moderne, c'est-à-dire le plébiscite. Le prétendant, seul héritier du principe monarchique en France, se fait plébiscitaire, ni plus ni moins qu'un Bonaparte, tandis que nous autres républicains, qui n'avons pas oublié les plébiscites césariens du premier et du second empire, nous regardons le plébiscite comme le plus grand outrage à la vérité politique, comme la plus scandaleuse, la plus éhontée violation de la volonté nationale.

Décidément, ces révélations sont fort instructives. Elles nous montrent à qui nous aurions affaire en la personne de Philippe : ce serait un roi à la prussienne, à la fois clérical et plébiscitaire; ce serait un retour aux beaux jours qui ont suivi le coup d'État de 1851.

III

C'est le discours prononcé à Tours par le général Boulanger et où il avait fait des avances si peu dissimulées au parti royaliste et clérical, qui a dénoncé la participation longtemps niée, mais certaine, de l'Église au complot boulangiste.

On aurait quelque peine à s'expliquer une pareille aberration, si l'on ne connaissait la ténacité de l'Église à poursuivre ses desseins. La popularité du général Boulanger, quelque inexplicable qu'elle fût, se trouva un moment si grande que les anciens partis, l'Église et le prétendant Philippe en tête, le crurent maître de la France. C'était à qui

l'aurait avec soi et pour soi : l'occasion paraissait si favorable pour renverser la République!

Telle fut la raison qui décida M. le comte de Paris à entrer dans la conspiration. Il est probable pourtant qu'il eût hésité, si le conseil de suivre la fortune de l'aventurier ne lui était pas venu de l'Église.

Au mois de juin 1886, quand M. le comte de Paris dut quitter le château d'Eu pour retourner en Angleterre, les journaux royalistes rapportèrent que certains de ses amis, tout entiers à la douleur de le perdre, semblaient par leurs condoléances lui conseiller une sorte de résignation, et que le prince leur répondit : « Ce n'est pas avec de la résignation que l'on devient roi ». Le propos fut très célébré en son temps et parut digne d'un petit-fils de Henri IV.

A quelques jours de là, survint l'incident de la lettre de M. le duc d'Aumale à M. le président Grévy, et l'oncle de M. le comte de Paris fut à son tour obligé d'aller faire une installation à Bruxelles. Cinq ou six semaines s'écoulèrent, et M. le duc d'Aumale fit publier les lettres qu'il avait reçues du général Boulanger, afin de bien montrer à la France et à l'Europe la valeur morale du ministre de la guerre qui avait insisté si vivement pour que l'incartade princière fût punie de l'exil.

A ce moment, les royalistes et leurs princes ne songeaient guère à se servir de M. Boulanger pour restaurer la monarchie. M. Boulanger venait d'être convaincu de mensonge. N'avait-il pas désavoué sa propre signature? et rien de plus naturel, car les lettres publiées le faisaient paraître dans la posture d'un valet qui se traîne aux pieds du maître pour en obtenir des faveurs.

S'il y eut des républicains pour défendre M. Bou-

langer pris en flagrant délit de mensonge et de bassesse, il s'en trouva aussi pour prier et supplier les amis qu'ils avaient dans le ministère de se séparer au plus vite d'un tel homme. Ces républicains-là ne furent pas écoutés. On croyait déjà le général Boulanger en possession de la popularité qu'il n'eut que plus tard, et l'on tenait à le ménager; peut-être même songeait-on à se couvrir de la popularité qu'on lui supposait pour mener à bonne fin des projets qui plus tard ont échoué.

Et puis, voilà que brusquement tout change. Pendant que les mêmes républicains multiplient les avertissements, s'efforcent de prouver par tous les actes de sa vie publique que le général Boulanger ne mérite la confiance d'aucun parti, ni par ses talents ni par son caractère, et dénoncent une conspiration contre la République qu'ils ne faisaient que soupçonner et qui n'est aujourd'hui que trop avérée, les royalistes font volte-face, et le comte de Paris, incapable de se résigner à son sort, entre en pourparlers avec le soldat révolté que les révélations du duc d'Aumale avaient appris à tout le monde à mépriser.

Pour renverser la République, tous les moyens sont bons, à ce qu'il paraît. Boulanger est irrité de n'être plus ministre : si l'on exploitait son mécontentement, si l'on tirait parti de sa colère? De là tout le complot.

Pour conseiller cette belle politique, il fallait des gens pressés d'arriver au pouvoir au moins autant que M. le comte de Paris était lui-même pressé d'arriver au trône. Et ces gens pressés, ce n'étaient pas les royalistes politiques, mais les cléricaux, les gens d'Église. Ne remarquez-vous pas que ceux des royalistes qui ont fait du boulangisme sont ceux qui déjà prennent part à la vie publique comme députés? Les autres, ceux qui sont en dehors du Parlement, les

hommes de la monarchie libérale, les partisans de la royauté constitutionnelle, les doctrinaires, les orléanistes d'ancienne origine, ceux-là n'ont pas voulu se compromettre. Ils ont laissé agir les « fin de siècle », les légitimistes déclassés et aventureux, ceux qui sont cléricaux avant tout et qui mettent les intérêts de l'Église au-dessus de ceux du roi, et l'on y est allé à l'étourdie, en exploitant l'impatience de M. le comte de Paris.

C'est égal, le P. Dulac *Societatis Jesu* n'a pas donné là un bon conseil !

IV

Les légitimistes de l'entourage de M. le comte de Chambord, les royalistes de pure race furent indignés des révélations faites par l'auteur des *Coulisses du boulangisme*. Il leur parut qu'ils devaient à la mémoire du prince qu'ils avaient servi, de protester contre la politique louche et tortueuse si étrangement adoptée et suivie par le prétendant, et qui ne pouvait que compromettre la cause royale.

M. de Cazenove de Pradines, député de la Loire-Inférieure, écrivit une lettre des plus sévères, pour dégager son principe encore plus que sa personne de toutes ces basses intrigues :

« Elevés à l'école de la fidélité et du sacrifice, disait le loyal et courageux député breton, constamment conduits par M. le comte de Chambord *sur le chemin de l'honneur politique où les avait rencontrés le chef actuel de la maison de France* pour leur servir à son tour de guide, les royalistes n'ont pas cessé de protester contre l'alliance boulangiste. »

Les royalistes...! Si M. de Cazenove de Pradines entend par ce mot les quelques légitimistes de vieille race qui sont plus particulièrement ses amis, — oui,

certes, pour lui-même et pour ceux-là, l'honorable député de la Loire-Inférieure a le droit de tenir le fier langage qui a si vivement ému le monde politique. Mais les autres? mais l'immense majorité du parti qui suivait le comité des Douze? mais le « Roi » lui-même?... Et voilà pourquoi la presse dévouée au prétendant reste muette.

M. de Cazenove défend son honneur et il a raison, bien que cet honneur fût au-dessus de tout soupçon et qu'il n'eût pas besoin d'être défendu. Mais peut-il défendre l'honneur des autres, celui du roi en particulier, qui est irrémédiablement compromis? « Le roi ne peut mal faire », dit-on quelquefois. Oui, le roi ne peut mal faire, mais c'est lorsque ses actes sont contresignés par un ministre responsable des conseils qu'il lui donne. Or, dans le cas particulier, c'est Philippe lui-même qui s'est découvert; c'est lui qui a voulu l'alliance avec Boulanger; c'est lui qui l'a recherchée et conclue, en dépit des avertissements de ses conseillers les plus anciens et les plus sages; c'est pour lui plaire qu'une femme plus étourdie que dévouée a donné toute une fortune, destinée à couvrir les frais de cette inavouable entreprise. A quoi aura servi tout cet argent? A payer le déshonneur de la cause royale.

Donc, encore une fois, si le fier langage du loyal et fidèle Cazenove de Pradines a pour objet de défendre les royalistes, il faut bien convenir qu'il a pour effet d'accabler le roi. Ce souvenir de M. le comte de Chambord et de sa politique d'abnégation et de sacrifice, ce rappel des constants exemples de droiture et d'honneur que le noble prince a donnés pendant toute sa vie aux zélés serviteurs de sa personne et de son droit royal : quelle accusation terrible contre le chef actuel de la maison de France qui, *ayant ren-*

contré les royalistes sur le chemin de l'honneur, et se mettant à la tête de ses partisans pour en être le chef et le guide, a commencé par les en détourner et a fini par les entraîner dans la plus triste et la plus méprisable des équipées! Mais quoi! M. le comte de Paris était impatient de régner, il n'avait pas été élevé à l'école du sacrifice avec M. de Cazenove et les royalistes de haute et pure race. Pour devenir roi, il a cru, sur l'avis d'un religieux important dans sa Compagnie et directeur de conscience des fils des plus riches familles du pays, que tout était permis, alors que, même pour les royalistes, il y a de bons et de mauvais chemins pour arriver au trône, et qu'aux yeux des honnêtes gens de tous les partis, la fin ne justifie pas les moyens; et le résultat, on l'a maintenant sous les yeux, on le connaît. A présent, on peut en apprécier le caractère, en prévoir les conséquences...

Quant à cette belle doctrine de la souveraineté du but, on a déjà dit qui l'avait enseignée à M. le comte de Paris : ce n'est pas son père, dans le testament que Philippe a si prestement déchiré; ce n'est pas sa mère, cette respectable duchesse d'Orléans qui veillait sur ses fils avec un soin si jaloux afin de les soustraire aux influences rétrogrades; ce ne sont pas les vieux amis de sa famille : ce sont ses nouveaux amis, les jésuites, à qui cette doctrine est familière; c'est le P. Dulac *Societatis Jesu*, qui a fait croire à M. le comte de Paris que les intérêts de l'Église et du roi lui conseillaient, lui commandaient d'agir *per fas et nefas*...

Le P. Dulac est-il content?

V

La situation de M. le comte de Paris, dans son propre parti aussi bien que dans la haute aristocratie et parmi les princes de l'Europe, était devenu si difficile, après la triste aventure du boulangisme, qu'il prit le parti de s'éloigner momentanément de l'Europe. Sous prétexte d'aller en Amérique pour y compléter les documents mis en œuvre par lui dans son grand ouvrage sur *la Guerre civile aux États-Unis*, il partit, non sans avoir écrit à son principal agent en France, M. Édouard Bocher, afin de lui faire connaître les motifs de sa résolution.

Cette lettre et le parti qu'elle semblait annoncer furent diversement appréciés.

C'est surtout au delà de nos frontières, dans les pays monarchiques où le rôle et l'action personnelle des princes n'ont pas cessé d'avoir une importance considérable, que la lettre écrite à M. Bocher par M. le comte de Paris a été sévèrement jugée. Les principaux organes de la presse anglaise ont été vraiment impitoyables. Ils sont à peu près unanimes à déclarer que cette lettre est une lettre de démission, d'abdication, et, pour tout dire, en un mot, un véritable suicide. Comme M. le comte de Paris a écrit au moment de prendre la mer, pour se rendre aux États-Unis où il compte faire un séjour assez prolongé, on en a vite conclu qu'il faisait à l'Europe, à la politique française, des adieux dont il ne pouvait se dispenser, si, comme on le croit communément dans le parti royaliste, c'est au jeune duc d'Orléans, dont on a fait un héros après sa ridicule équipée du mois de février, que les partisans de la restauration monarchique

devront s'adresser à son retour comme à leur chef, pour avoir une direction et des conseils.

On n'aperçoit pas bien jusqu'à présent comment le jeune duc d'Orléans prendra la place de son père, désormais reconnu insuffisant à bien remplir sa tâche. Le fils de M. le comte de Paris n'a que vingt et un ans. Il est à peu près sans autre expérience que celle des dîners fins, quand il lui arrive de se faire mettre en prison. Il paraît que ce jeune homme ne demanderait pas mieux que de s'émanciper; mais on veille sur lui, et cette partie de son éducation virile est à peine commencée. Quant à la vie politique, de son propre aveu, il ne s'en est pas occupé jusqu'à ce jour et ce n'est pas aux États-Unis qu'il apprendra à devenir roi de France. On peut donc considérer le parti royaliste comme fort désemparé. Le roi s'est disqualifié lui-même, et l'on ne voit ni ce que sera, ni ce que fera son successeur.

C'est un journal prussien, *La Gazette de Voss*, qui a remarqué avec le plus de finesse que ce qui rend la lettre à M. Bocher si intéressante, c'est l'aveu à peine déguisé du peu de confiance du prétendant royal dans le succès de sa cause. Il est évident que si Philippe croyait d'une foi ardente et profonde qu'il régnera un jour sur les Français, il s'attacherait à mériter leur estime, au lieu de la perdre de gaieté de cœur, comme il vient de faire en « ramassant », même dans la fange boulangiste, des armes pour combattre la volonté nationale. Philippe a certainement agi de la sorte en désespoir de cause, et ce qui le prouve, c'est qu'il a voulu couvrir de sa parole royale ceux qui l'ont poussé vers la faute politique où sa fortune et celle de la monarchie viennent de sombrer. Les « habiles » qui ont trompé Philippe en abusant de sa confiance dans une restauration d'ailleurs

impossible ne l'ont point lâché sans lui avoir fait commettre la faute suprême, celle de les tirer du mauvais pas où ils l'avaient entraîné. Après tout, que demandaient-ils? A pouvoir dire qu'ils avaient agi par ordre du roi. Ils peuvent le dire maintenant, mais Philippe reste dans le bourbier d'où ils sont sortis; et c'est pour cacher sa mésaventure autant que sa honte qu'il s'en va aux États-Unis, d'où il ne reviendra pas plus roi qu'il ne l'était avant.

On comprend que *La Gazette de France* demande que les conseillers funestes et néfastes de la royauté compromise se retirent de la politique, comme Philippe d'Orléans lui-même semble en avoir pris le parti.

VI

La polémique très vive de *La Gazette de France* produisit son effet.

M. le comte de Paris était revenu des États-Unis, où il s'était donné le tort grave de mal parler de la France et de son gouvernement devant l'étranger, ce que nul Français, pour si peu qu'il soit patriote, ne se permet jamais.

Réinstallé en Angleterre et ayant repris la direction de son parti, il fit une évolution nouvelle, parut un instant abandonner ceux qu'il venait de couvrir et qui peut-être, obéissant à d'autres impulsions, l'avaient peut-être abandonné les premiers, et revint aux anciens royalistes, à ceux qui n'avaient pas trempé dans l'aventure boulangiste.

La République française appréciait ainsi cette conversion :

Voilà M. le comte de Paris qui change son fusil d'épaule et qui, après avoir chassé en compagnie de MM. de Breteuil et de Mackau, cherche à se remettre

en campagne avec les royalistes, nuance *Gazette de France*. Il espère être plus heureux. Il se trompe. Il reviendra bredouille, comme après sa première sortie. Seulement, il sera peut-être un peu moins crotté.

C'est décidément un bien grand politique que M. le comte de Paris. Quel flair! quelle pénétration! quelle connaissance des hommes et des choses! Et surtout quelle autorité! En voilà un chef, et des plus admirables! Il ne conduit personne, mais se laisse conduire par tout le monde. On lui fait commettre toutes les fautes, et il en accepte la responsabilité, jusqu'à ce qu'il change d'avis. C'est un homme très sûr : on peut travailler avec lui. MM. de Breteuil et de Mackau doivent être joliment satisfaits de la manière dont il les découvre aujourd'hui, après les avoir couverts, il y a deux mois. Pauvre prince! qu'il laisse donc la politique tranquille, puisqu'il n'y entend rien, et qu'il continue d'écrire son interminable livre sur la guerre civile aux États-Unis! Quand cet ouvrage sera fini, si jamais il l'est, son auteur pourra retourner à New-York : il pourra retrouver encore chez Delmonico des républicains américains assez jaloux de la République française pour applaudir aux diatribes fulminées contre sa patrie par le dernier représentant du principe monarchique en France.

Et dire que l'on a voulu nous faire croire que le fils aîné du duc d'Orléans, ce premier des enfants de Louis-Philippe qui jouit pendant sa vie d'une si grande popularité et dont la mort prématurée fut considérée comme celle même de la dynastie de Juillet, que M. le comte de Paris serait vraiment le roi prédestiné de la France moderne, un roi fait tout exprès pour nous, un roi tout pénétré des traditions antiques de sa race et des aspirations des générations nouvelles,

socialiste à la fois et bon officier, et avec cela un libéral, un lettré, un philosophe d'autant plus ferme qu'il sait mieux que personne respecter les droits imprescriptibles de la religion!

N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que M. le comte de Paris était taillé sur le type des princes de la maison d'Orange? Il avait déjà son surnom historique : il serait Philippe le Taciturne, pour rappeler Guillaume le Taciturne, celui qui cachait sous son impénétrable réserve les plus rares facultés politiques. Eh bien! nous voyons ce qui en est aujourd'hui : purs propos de courtisans, et rien de plus. Oh! les pauvres princes, qu'ils sont à plaindre! Ils entendent si rarement la vérité!

Pendant que nous apprenons à connaître M. le comte de Paris et à le juger, il semble que de son côté le prétendant persiste à méconnaître la France. Il en est encore à croire que le suffrage sénatorial est plus royaliste que le suffrage universel, et il veut des candidats monarchiques partout, dans tous les collèges, même dans les collèges républicains. M. le comte de Paris sera peut-être obéi, car les princes le sont toujours. Mais cette obéissance ne donne pas une chance de plus à la restauration de la monarchie. C'est fini, bien fini. Nous savons bien que Philippe, comte de Paris, sera le dernier à en convenir, puisqu'il est le roi. Il restera le dernier des royalistes :

Et s'il n'en reste qu'un, il sera celui-là.

VII

Pendant que Philippe d'Orléans, « le seul représentant du principe monarchique en France », l'héritier du comte

de Chambord, le prince qui aspire à restaurer, dans un pays qui a successivement renversé depuis un siècle toutes les formes de monarchie, une royauté qui serait « traditionnelle par son principe et moderne par ses institutions, cédant aux plus funestes conseils, compromettait par ses impatiences les dernières chances de rétablir ses affaires et achevait de perdre dans des complicités inavouables le peu de prestige de sa cause, ceux des Français, restés fidèles à l'ancien esprit conservateur, se demandèrent le parti qui leur restait à prendre :

Où aller? que faire? que devenir?

La République française jugeait ainsi leurs perplexités :

Les conservateurs français n'ont vraiment pas de chance!

Ils prétendent avoir la garde de certains principes qu'ils considèrent comme indispensables à la constitution comme à la marche régulière des sociétés, et il se trouve que leurs chefs les mettent dans l'impuissance de satisfaire à cette mission.

Au lieu de les laisser dans leur rôle de conservateurs, on fait d'eux des révolutionnaires.

N'est-ce pas jouer de malheur?

Ceux qui, parmi les conservateurs ainsi trompés et mal conduits, sont sincèrement attachés à leurs principes, doivent sincèrement souffrir de se voir jetés hors de leurs voies naturelles et condamnés à tout bouleverser pour tout détruire, alors que leur instinct comme leur intérêt les porteraient à maintenir pour tout conserver. On a beau faire et beau dire, on fait une bizarre figure de conservateur, quand on entre dans une coalition comme celle dont la France stupéfaite et indignée vient de lire l'édifiante histoire, toute pleine de trahisons et de turpitudes.

A la vérité, on ose prétendre que cette coalition

s'est formée pour le bon motif et que la fin justifie les moyens. Philippe d'Orléans, avant de quitter l'Europe pour s'en aller aux États-Unis, a repris cette doctrine pour son compte, avec plus d'impudence que de succès. Non, la fin ne justifie pas les moyens, et quand les moyens sont honteux et que la fin n'est pas obtenue, la honte demeure, et la cause est à tout jamais compromise, sinon perdue.

Sans doute les conservateurs prétendent que leurs principes sont d'un caractère et d'un ordre tels que la société ne saurait les renier sans périr. Mais qu'arriverait-il si parmi les Français que les prétendus conservateurs, devenus les pires agents du désordre, regardent comme leurs adversaires, il se trouvait à présent des hommes instruits par l'expérience et qui eussent reconnu, pour la plus grande sécurité du régime républicain qu'ils tiennent à consolider, après l'avoir établi, l'indispensable nécessité de ces grands principes d'ordre et de stabilité, principes dont les conservateurs d'autrefois, devenus révolutionnaires, ne sauraient s'attribuer le monopole?

Or c'est là justement ce qui se voit en France depuis vingt ans.

Le parti républicain a fait autrefois des fautes qu'il ne referait plus aujourd'hui. Son éducation politique s'est étendue, élargie et surtout élevée. Il voit à la fois plus haut et plus loin. Il n'a pas cessé d'être le parti des réformes, mais il les veut mûries et sages, appropriées aux temps et aux mœurs.

Mais ce qui caractérise surtout le parti républicain de nos jours, c'est qu'il comprend tout le prix de l'ordre, sans lequel aucun progrès n'est réalisable. Ce parti est ainsi devenu conservateur, pendant que les anciens partis de monarchie, réduits à conspirer, tombaient à l'état de révoltés contre la volonté natio-

nale. Les principes dont les conservateurs affectaient jadis d'être les défenseurs jaloux et exclusifs n'ont rien perdu de leur vertu ni de leur nécessité, mais c'est maintenant dans la République et par la République que ces principes peuvent être défendus, puisque les conservateurs les ont compromis dans le plus coupable et le plus imbécile des complots.

C'est donc avec raison que les plus intelligents et les plus honnêtes des conservateurs reconnaissent enfin qu'il n'y a plus rien à faire pour le bien du pays en dehors de la République.

Ils ne tarderont pas à adjurer leurs amis de se résigner à laisser de côté la restauration chimérique ou dangereuse de telle ou telle dynastie et de réclamer leur place dans la société politique nouvelle, fondée sur l'avènement de la démocratie.

On l'a dit cette année avec infiniment de sens et de droiture au 4 septembre : nous sommes en présence d'un fait qui domine tout. Ce fait est celui-ci : la France se passe de roi ou d'empereur depuis vingt ans et la France est aujourd'hui plus forte, plus prospère, plus influente qu'il y a vingt ans, avec l'ordre et la liberté en plus. Les foules voient ce spectacle qui les frappe, mais les chefs ne le veulent pas voir, et c'est pourquoi il faut distinguer entre les chefs et les soldats.

VIII

Cet article était écrit à la date du 15 octobre 1890, c'est-à-dire trois semaines avant le discours adressé par le cardinal-archevêque d'Alger aux officiers de l'escadre de la Méditerranée. Il est à peine nécessaire de faire remarquer la significative analogie des pensées et même des expres-

sions que l'on trouve dans le discours et dans l'article. C'est qu'il est des moments dans la vie politique où, de toutes parts, de tous les côtés de l'horizon, tout le monde en vient à parler la même langue.

Cette thèse était si vraie, et l'opinion publique était si bien préparée à la comprendre et à l'admettre que *La République française* revenait sur le même sujet, à quelques jours de là, à la veille de la réouverture des Chambres :

Les députés de la Droite sentent bien au fond que leur opposition inconstitutionnelle ne sert ni les intérêts conservateurs qu'ils ont la prétention de représenter ni les principes dont ils affectent d'avoir la garde exclusive et privilégiée. Non seulement cette opposition inconstitutionnelle n'est pas approuvée par le pays, mais les électeurs des députés de la Droite, ceux qui les ont envoyés à la Chambre avec le mandat exprès de prendre une influence directe et même une action décisive sur la bonne gestion des affaires publiques, commencent à comprendre que leurs mandataires sont mal engagés, et déjà il est visible, à de certains symptômes, que ces électeurs inquiets et irrités blâment une attitude qui ne saurait convenir à de véritables représentants du parti conservateur.

C'est qu'un long travail se fait à l'état latent depuis de longues années dans l'opinion du pays. Les chefs des anciens partis avaient déjà reconnu, lors des élections dernières, qu'ils seraient mal venus à se présenter comme des révolutionnaires prêts à renverser à la première occasion les institutions républicaines que la France a fondées et qu'elle entend maintenir. Aussi s'étaient-ils donnés tout simplement comme des conservateurs résolus à défendre les intérêts et les principes qui leur sont chers, abstraction faite de la forme du gouvernement.

C'était là le point précis où en était l'opinion, l'année dernière.

Le temps a marché depuis un an, et l'opinion publique aussi. Ce qui suffisait alors ne suffit plus aujourd'hui. Les électeurs des députés de la Droite ont été obligés de reconnaître que ce n'est pas en se jetant dans les complots et les conspirations, même à la suite de Philippe d'Orléans, de Mme la duchesse d'Uzès et du général Boulanger, que l'on fait au mieux leurs affaires. Les intérêts dynastiques et les ambitions personnelles les touchent peu. Ce qu'ils demandent, c'est que les députés conservateurs reprennent dans le pays l'influence, le crédit, le pouvoir dont ils jouissaient autrefois. S'il faut, pour atteindre ce but, entrer dans la République, eh bien! que l'on y entre, et cette fois pour tout de bon, et sans arrière-pensée! Le principe monarchique est épuisé. Les chances de restauration sont nulles. Le pays ne veut plus d'autre gouvernement que celui qu'il exerce lui-même par ses représentants. La République dure, en assurant l'ordre et la liberté. Il n'y a plus à hésiter : le devoir et l'intérêt des électeurs comme des députés conservateurs commandent cette évolution longtemps ajournée, évitée, mais aujourd'hui nécessaire.

Les chefs des anciens partis se sentent débordés, et, dans la Chambre même, il est facile de voir que, si l'on osait, on accomplirait l'évolution dont nous parlons, à la condition qu'elle ne fût pas trop remarquée. Il y a, dans la Droite, nombre d'hommes qui ne demandent pas mieux que de se rendre aux observations de leurs électeurs, tant elles sont justes. Mais ils craignent de paraître se démentir. Ils redoutent certaines railleries, certaines attaques. Ils ont, eux aussi, leurs intransigeants qui les font trembler. Au

fond, ils voient ce qui est à faire, mais ils ne se décident pas ou font tout le contraire. C'est toujours l'application du mot fameux de la Médée du poète Ovide :

....Video meliora proboque;
Deteriora sequor...

Il faudra pourtant bien que toutes ces hésitations aient un terme, car les électeurs ont clairement signifié qu'ils ne veulent plus qu'on attaque la République. Ils veulent au contraire qu'on la respecte, qu'on s'en accommode, enfin qu'on y entre pour la gouverner dans le sens des intérêts et conformément aux principes des conservateurs. Encore un peu de temps, si les députés de la Droite ne se décident point, ils ne retrouveront plus d'électeurs pour leur faire confiance.

On ne doit donc pas se montrer surpris de voir les députés de la Droite tout décontenancés, tout ahuris même. Le moment est venu pour eux de sauter le pas. C'est en rechignant qu'ils s'avancent, et puis qu'ils reculent. Tout en mesurant la profondeur du fossé à franchir, ils regardent si on les observe; ils ajournent leur décision, et, tout de suite après, ils se repentent d'avoir différé ce qui est inévitable. Pour ceux qui les examinent et les attendent, il n'y a point de spectacle plus curieux ni plus intéressant.

Les voici qui en sont à dire : « Nous ne voulons pas devenir des républicains conservateurs, mais nous sommes prêts à nous déclarer conservateurs républicains ». Il y a bien une nuance, et nous n'avons garde de la négliger. Mais, bonnes gens, ne vous faites pas illusion! Ce que l'on attend de ceux qui, parmi vous, sont des patriotes dévoués et des hommes

de bonne foi, c'est que vous laissiez là votre opposition perturbatrice, inconstitutionnelle et révolutionnaire. Vous ne voulez pas vous dire républicains : vous avez tort et très grand tort, car c'est en vain que vous vous serez résignés à entrer dans la République, si l'on peut suspecter la sincérité de votre adhésion, rien ne sera fait, et le pays s'éloignera de vous chaque jour davantage.

Ce que le pays demande, c'est de la sincérité dans les résolutions et de la franchise dans les actes.

III

LA POLITIQUE D'APAISEMENT

A la même date, dans les mois qui précédèrent la manifestation extraordinaire des vues nouvelles qui allaient prévaloir dans le gouvernement général de l'Église, une opinion se fit jour dans le parti républicain dont certainement le pape Léon XIII et son confident, le cardinal Lavigerie, tinrent compte au moins autant que de cette décomposition des anciens partis de monarchie qui vient d'être retracée.

La République avait traversé dans la crise boulangiste une épreuve des plus périlleuses; elle en était sortie à son avantage. La première année de la législature, suivant le vœu du pays, avait été toute donnée aux affaires, et, d'un commun accord, toutes les fractions de la majorité républicaine avaient écarté les questions irritantes et les débats stériles. Un ministère présidé par M. de Freycinet occupait le pouvoir et s'en servait, avec le concours de tous, pour donner satisfaction au pays.

La France libre et maîtresse d'elle-même travaillait avec une pleine confiance dans sa force et sa sécurité.

La session des conseils généraux qui s'ouvrit en août 1890 fut une occasion saisie presque partout avec empressement de parler de l'apaisement des esprits et de la poli-

tique nouvelle qui devait en être la conséquence. M. Jules Ferry, ancien président du conseil, fit, avec l'autorité qui lui appartient, connaître son opinion à ce sujet, en prenant possession du fauteuil de la présidence du conseil général des Vosges.

La République française fit écho à son discours, da les articles ci-après :

I

Ce n'est pas sans raison que l'on a remarqué l'accord presque unanime des présidents élus par les conseils généraux, pour exprimer les vœux du pays en faveur d'une politique de concorde et de rapprochement.

Ces vœux sont certains.

Il suffit d'observer les populations françaises pour en être frappé. Il y a en effet un grand écart entre les opinions que la presse exprime et l'opinion publique. On dirait qu'à force de vouloir la faire, cette opinion publique qui a pourtant conscience d'elle-même et qui visiblement connaît si bien sa force, les journaux ont cessé de la représenter. Le pays républicain ne pense guère autrement que les journaux en possession de la faveur publique, mais s'il n'y a pas de différences quant au fond, il y en a beaucoup quant à la manière de comprendre l'application pratique des mêmes idées.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, quand nous disons qu'il n'y a rien à espérer de certains chefs du parti conservateur, trop engagés avec les prétendants dynastiques pour accepter jamais les institutions républicaines, nous ne choquons nullement la manière de voir et de penser de l'ensemble du parti

républicain, qui a sous les yeux les personnages en question et qui peut difficilement croire à la sincérité de leur conversion.

Mais en dépit de tous les conseils, ce n'est pas une raison pour le pays de renoncer à la politique de rapprochement qui est dans ses vœux. Au contraire, le pays républicain est assez disposé à faire bon marché des anciennes influences personnelles et locales qui se montrent réfractaires à la République. La preuve n'en est-elle pas dans le fait patent et universel qu'aujourd'hui quelque bonne envie qu'il en ait, nul candidat ne peut plus attaquer les institutions républicaines, dès qu'il se présente devant les électeurs? La France sent bien que la République est fondée. Elle supporte difficilement qu'on l'ébranle, mais en même temps elle demande que la République sans cesser d'être le gouvernement de la nation par elle-même ne devienne pas le gouvernement d'un parti.

Tout le monde est disposé à convenir avec M. Jules Ferry que jamais depuis longtemps les esprits n'ont été aussi apaisés, les passions aussi amorties, les partis aussi impuissants. Cela est si vrai que les partis, dans leur impuissance, vont jusqu'à dire que la France se désintéresse de ses affaires, qu'elle est saturée, lasse, dégoûtée de la politique : il serait plus exact de dire que la France a le sentiment que la stabilité dont elle a toujours eu le goût commence à être pleinement assurée, et ce sentiment la charme en même temps qu'il l'apaise.

Voilà pourquoi les cœurs sont ouvêrts à la concorde et pourquoi l'on parle de rapprochement. Les Français comprennent qu'ils sont entrés en possession de leur régime politique définitif, et leur générosité naturelle leur fait un devoir de ne laisser per-

sonne en dehors. C'est l'effet nécessaire de la passion nationale pour l'unité. La France veut non seulement que la République soit; elle veut aussi que la République soit forte de l'adhésion et des sympathies de l'immense majorité des Français.

Nous avons besoin de cette force devant l'étranger, pensons-y bien.

II

On aurait tort de se dissimuler que la politique de rapprochement et de concorde, qui est si manifestement dans les vœux de la nation républicaine, n'en est pourtant pas plus facile à pratiquer.

Cette politique exige de ceux qui lui sont dévoués une abnégation de sentiments et une intelligence des hommes et des choses, qui soient supérieures aux suggestions de l'esprit de parti.

L'esprit de parti se développe à merveille dans les temps de révolution. Aussi longtemps qu'un parti lutte pour l'existence, les passions individuelles de ses membres sont tout en éveil, et ces passions, excellentes en temps de lutte, ne valent plus rien quand l'apaisement s'impose. Que peut-on espérer de faire avec de la défiance, de l'égoïsme, de l'exaltation et de la précipitation, toutes choses qui sont ordinaires, profitables et même nécessaires dans les époques où l'on combat pour la vie, où l'on court au plus pressé, en entraînant avec soi les hésitants et les timides? La politique de rapprochement, de réconciliation, d'union dans une paix définitive ne comporte pas les résolutions trop hâtives, car il y faut au contraire apporter beaucoup de patience. Il convient de

n'y montrer ni défiance à l'égard de ceux que l'on prétend rapprocher de part et d'autre, ni égoïsme exalté et dominateur, puisque l'on ne peut se flatter d'arriver à quelques résultats utiles qu'en ménageant ceux que l'on désire amener à soi, et à la condition d'entrer avec eux en transactions et en accommodements.

C'est bien là ce qui rend la politique des temps qui suivent les périodes troublées, particulièrement malaisée et incommode aux hommes d'action, engagés à fond dans les complications antérieures. On dirait qu'ils ne sont plus à leur affaire, tant ils se sentent peu faits pour opérer dans un milieu si différent.

De sa nature l'esprit de parti est rarement souple. La maxime : « Tout ou rien », est sa maxime favorite, son *ultima ratio*. L'esprit de parti n'aime pas à céder, à composer, à transiger, ce qui est le grand art de la politique. Habitué qu'il est à tout emporter de haute lutte l'esprit de parti est toujours un peu étroit, inhabile à saisir le côté complexe des choses, l'infinie diversité des hommes et la variété changeante des milieux où se débattent leurs passions et où s'exerce leur activité.

Il doit cependant comprendre que rien n'est à tenter, rien à espérer pour une politique de rapprochement, si l'on a la prétention de se conduire après la victoire comme pendant la lutte. A vouloir continuer la politique de combat, ce n'est plus de la réconciliation que l'on ferait, ce serait une politique d'élimination à outrance, d'extermination déraisonnable, funeste et tyrannique.

Voilà pourquoi dans l'histoire, bien que l'admiration des hommes ne se soit pas toujours portée de leur côté, les grands politiques qui ont terminé les révolutions, pacifié les esprits, consolidé les conquêtes

accomplies et mis les peuples en possession de ces grands biens, la paix, la prospérité, l'influence, la grandeur civilisatrice, méritent d'être mis au-dessus des conquérants, qui n'ont été trop souvent que des fléaux dévastateurs et des tyrans oppresseurs de la conscience humaine.

Il y a plus d'affinités que l'on ne croit entre l'esprit de parti et l'esprit d'usurpation et de conquête : ni l'un ni l'autre ne peuvent servir à la politique d'apaisement et de concorde. Le Béarnais Henri IV, avec sa finesse gasconne, sa bonne humeur toute pleine de bon sens aiguisé par la malice, son oubli calculé des injures, sa manière toute désintéressée de prendre les choses, c'est-à-dire de laisser là les querelles inutiles, pour ne s'attacher qu'aux entreprises fécondes, a donné un vrai modèle de la politique réparatrice.

C'est aujourd'hui le parti républicain tout entier qui doit imiter Henri IV.

Le temps est venu de la politique de reconstruction, maintenant que le terrain est déblayé, ferme et solide, avec de larges horizons.

III

Tous les bons citoyens se félicitent du calme dont jouit notre pays et qui nous permet d'asseoir nos institutions en même temps que de voir clair dans nos affaires.

Hé quoi! dira-t-on, vous parlez sans cesse de la nécessité d'affermir les institutions républicaines! Ne sont-elles donc pas fondées? Il y a vingt ans que la dernière des monarchies s'est écroulée et que la République a été proclamée sur ses ruines. Après

vingt ans, la République n'est-elle donc pas à l'abri de tous les risques, et qu'y a-t-il donc à craindre pour elle? Ne disiez-vous pas l'autre jour, avec M. Jules Ferry, que jamais les partis n'ont été réduits à une aussi complète impuissance?

Tout cela est vrai, mais il n'en est que plus nécessaire de demander à certaines fractions du parti républicain, surtout à celles qui se prétendent les plus dévouées parce qu'elles sont les plus ardentes, de bien comprendre que, pour affermir la République, il faut laisser la France jouir tranquillement du repos et de la sécurité que la République lui procure.

Il n'y a pas désormais de plus grand service à rendre à la République que de la laisser s'implanter, pousser ses racines dans le vieux sol monarchique de la France, enfin pénétrer peu à peu dans l'esprit et dans le cœur des populations. Les Français pris en masse ne font pas de la politique leur préoccupation quotidienne et exclusive, et ils ne s'attachent à un gouvernement qu'en raison des avantages qu'ils y trouvent et des bienfaits qui en découlent. Les « avancés » ou soi-disant tels du parti républicain se persuadent que c'est en agitant sans cesse devant le pays les questions les plus difficiles, les plus controversées, qu'ils remplissent leur devoir envers la République. Nulle erreur n'est plus profonde; nulle autre ne pourrait avoir de plus fâcheuses conséquences, si l'on y persévérait. Nous sommes, disent-ils, le parti du mouvement, de la marche en avant; il faut bien nous remuer, si nous voulons avancer. En raisonnant de la sorte, ces prétendus « avancés » ne voient pas que ce sont eux qui s'exposent à piétiner sur place, comme ils le reprochent aux autres avec tant de vivacité et si peu de justice. Pourquoi veulent-ils partir avant les autres? Pourquoi, lorsque

la caravane éprouve le besoin de se reposer des fatigues de la veille, se lèvent-ils avant l'aube, pour forcer à marcher ceux qui demandent encore quelques moments avant de se remettre en route? Ils risquent d'impatienter, de mécontenter ceux qu'ils prétendent conduire et qui ne peuvent les suivre.

Oui, la République a besoin de ce calme, de cette paix, de cette sécurité qu'après tant de soubresauts et de secousses elle procure enfin à la France. C'est elle qui a promis au pays ces grands biens, mais c'est elle aussi qui la première en profitera. Il n'y a pas encore un an que la République était en pleine crise. Ses ennemis comptaient l'abattre, et ses amis étaient inquiets du sort que le suffrage universel allait lui ménager. C'est le suffrage universel, dans ses éléments paisibles, qui a protégé la République contre ses ennemis. A ses défenseurs, à ses sauveurs, la République doit bien quelque chose, la tranquillité, la paix au dedans comme au dehors : personne n'a le droit — et les républicains moins que personne — d'empêcher la République de les donner au pays.

IV

Dire que la politique générale du parti républicain pris dans son ensemble ne peut être qu'une politique d'union, d'apaisement, de rapprochement et de cohésion des différents groupes, c'est exprimer une vérité évidente et confirmée de toutes parts et dans toutes les occasions par tous les faits et tous les événements qui se produisent.

En pourrait-il être une meilleure preuve que les révélations vraiment extraordinaires des *Coulisses du*

boulangisme et dont l'opinion publique se montre si justement émue? N'est-ce pas le désarroi profond où le boulangisme a trouvé un instant le parti républicain qui a donné tant d'espoir à nos ennemis d'en finir avec la République?

Laissons de côté le soldat factieux et la bande qui l'entourait, et tenons-nous-en à nos propres fautes.

N'est-il pas clair que ce sont nos divisions, nos rivalités, nos rancunes, nos haines même qui ont encouragé tant d'audace?

Y aurait-il eu seulement un commencement de conspiration — et l'on sait aujourd'hui, à n'en plus douter, qu'il y a eu plus qu'un commencement et que nous avons été à deux doigts d'une crise terrible — si nous avions été, à la fin de la néfaste année 1887, unis comme nous l'étions, sous l'Assemblée de Versailles, lors de la chute de M. Thiers, et comme nous l'étions encore quatre ans après sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, quand celui-ci, obéissant à de fatales suggestions, crut possible de ramener la France en arrière, sous le joug de partis et d'hommes dont elle avait définitivement, aux élections du Sénat et de la Chambre des députés en 1876, rejeté la domination?

Dans cette double conjoncture du 24 mai 1873 et du 16 mai 1877, nous avons pratiqué résolument la politique d'union et nous avons triomphé de nos adversaires. Nous en avons triomphé, non pas facilement, car il n'y a rien de facile en politique, mais avec une confiance dans le succès final qui ne nous a jamais abandonnés.

Certes les deux crises ont été graves.

En 1873, quand M. Thiers fut renversé, quand les chefs des partis monarchiques, légitimistes et orléanistes, conçurent le projet, après la réconciliation

plus ou moins sincère des deux branches de la maison de France, de restaurer la royauté, d'appeler le comte de Chambord au trône et de reprendre pièce à pièce, pour la détruire, toute l'œuvre de la Révolution française, la République courut les plus grands dangers. Elle ne fut sauvée que par l'union des républicains.

En 1877, ce fut un autre péril, mais non moindre. Cette fois, c'est toute la force dont les pouvoirs publics — sauf la Chambre des députés — disposent; c'est tout l'appareil gouvernemental, administration, police, justice; c'est l'armée tout entière des fonctionnaires, qui furent tournés contre la République et les institutions voulues et fondées par la France. L'assaut fut donné six mois durant avec une incroyable vigueur, heureusement sans succès. La République ne se rendit point, et les troupes républicaines, bien loin de se débander, firent de nouvelles recrues. Il est vrai qu'à ces deux époques nous avions des chefs qui recommandaient l'union et auxquels on obéissait; il y en avait un surtout qui portait dans son âme l'âme même de la France. L'ennemi nous trouva invincibles; il n'en est pas moins vrai que c'est notre union qui nous fit vaincre.

Lors de la crise boulangiste, pendant près de deux ans, nous avons été à la merci d'une surprise. Pourquoi? Parce que nous étions divisés.

Le boulangisme est anéanti; c'est notre union au 22 septembre 1889 qui l'a tué. Mais si nous nous divisons encore, qui oserait dire que le boulangisme ne ressusciterait pas sous un autre nom?

V

Les principes de la politique d'apaisement et de la réconciliation de tous les Français sous le drapeau de la République étaient ainsi posés, quand ceux des journaux royalistes qui avaient pris la plus grande part aux manœuvres du boulangisme, *Le Gaulois* en tête, prirent congé de Boulanger et de ses complices, en leur disant avec la plus cynique désinvolture : « Bonsoir, messieurs », et annoncèrent l'intention de se tourner du côté de la République pour lui offrir leur adhésion, se promettant bien, comme ils le disaient, de « l'envelopper ».

Il était nécessaire d'avertir le parti républicain, qui d'ailleurs était sur ses gardes : quelle conduite y avait-il à tenir?

On aura beau tourner et retourner en sens divers et contradictoires la question de la République ouverte ou fermée à ceux des Français qui ne demandent pas mieux que de s'accommoder des institutions nouvelles, cette question n'en demeurera pas moins la plus importante et en même temps la plus difficile de toutes celles que les républicains ont à résoudre.

Les républicains sages et clairvoyants sont unanimes à penser que le gouvernement de la République doit être un gouvernement national. Ce serait exposer la République à courir les plus grands risques dans le présent, et la condamner aux plus redoutables chances d'instabilité dans l'avenir, que d'en faire un gouvernement de parti. Tous les Français ont leur place marquée dans la République, qui ne saurait appartenir exclusivement à quelques-uns, mais qui doit être, au contraire, le patrimoine de tous.

Mais les mêmes patriotes à la fois sages et clairvoyants ne se dissimulent pas non plus que la République serait exposée aux plus graves périls, si, après tant de déclarations d'une sincérité si manifestement suspecte, après tant de démonstrations hypocrites et qui justifient si pleinement toutes les défiances, après tant de trames, de complots et de tentatives dont le pays vient d'être le témoin stupéfait et indigné, nos institutions étaient livrées imprudemment et sans précautions à leurs pires ennemis, sous le prétexte fallacieux qu'ils se décident enfin à entrer dans la République.

A diverses reprises, nous avons eu l'occasion de déclarer qu'il y a lieu de mettre à part les chefs des anciens partis de la monarchie qui ont trempé dans toutes les conjurations ourdies contre le régime républicain, depuis le complot parlementaire qui a renversé M. Thiers le 24 mai 1873 jusqu'à cette basse entreprise du boulangisme qui avait pour but de remettre pieds et poings liés la République aux mains d'un soldat sans honneur et sans scrupule, dont on attendait la restauration de la monarchie. Ceux-là, les chefs, les conspirateurs relaps, ne peuvent pas se dire républicains; ils n'en ont pas le droit, et d'ailleurs personne ne voudrait croire à leur parole.

Mais il n'en est pas de même des Français trop crédules qui les ont suivis, et ce ne serait pas sans une fâcheuse injustice que l'on confondrait dans une même réprobation, dans une même exclusion, les soldats avec leurs chefs, les dupes avec les complices.

C'est à ramener les soldats, en laissant de côté les chefs, qu'il faut songer.

Il est d'autant plus nécessaire de s'en occuper que les chefs commencent à se remettre de la stupeur qu'ils

ont éprouvée eux-mêmes de la révélation de leurs propres sottises. Vraiment, ils ne croyaient pas être allés aussi loin! « Comment avons-nous pu croire à un Boulanger? osent-ils dire aujourd'hui, Quelle erreur grossière! Mais qu'importe après tout? Cela ne doit pas nous empêcher de reprendre la suite de nos affaires. Nous nous sommes trompés, en voulant trop ouvertement renverser la République. Le mieux ne serait-il pas de prendre une voie plus détournée? Et pour cela ne conviendrait-il pas de feindre une adhésion à la République? »

Et l'on nous parle maintenant de « l'envelopper », cette République abhorrée, que l'on veut sans doute embrasser pour mieux l'étouffer. « Envelopper la République! » l'expression nous plaît, en vérité. Envelopper, ce n'est pas reconnaître la République; c'est l'enserrer, c'est tourner autour, c'est tout ce que l'on voudra, excepté que ce n'est pas ce qu'il faudrait faire, pour donner l'idée d'une adhésion sincère, loyale, vraiment honnête.

Comment veut-on que les républicains sincères se laissent prendre à de tels stratagèmes?

En présence des adhésions à la République qui vont, dit-on, se produire, il s'agit bien avant tout de faire acte de discernement et de juger. Ceux-ci entrent dans la République pour la servir : il faut les accueillir avec joie. Ceux-là frappent à la porte de la République pour la saper : il faut les remettre sur la route. Les uns reconnaissent loyalement leur erreur : qu'ils collaborent à l'œuvre commune! Les autres cherchent une revanche sous le masque : qu'on arrache leur masque et qu'on les dénonce à la défiance publique.

Défiance est mère de sûreté.

VI

Après la clôture des travaux des assemblées parlementaires, dans l'inter-session de 1890 à 1891, l'évolution des masses conservatrices suivit son cours. Chaque jour il était possible d'en constater les progrès. La fraction la plus avancée du parti républicain persistait, sinon à la nier, tout au moins à la voir avec une défiance croissante, n'en comprenant pas bien le caractère. Il importait de mettre le parti républicain, pris dans son ensemble, en face de la réalité, tout en lui montrant bien que l'on devait tenir compte de ses objections.

Il y a des querelles et des tiraillements, après tout fort naturels, au camp des conservateurs de l'ancien parti clérico-monarchique, à propos de la fameuse évolution. Tandis que les uns semblent décidés à sauter le pas, les autres rechignent : on se dispute, on se prend aux cheveux. Faut-il y aller? Ne conviendrait-il pas mieux d'attendre encore? Ce spectacle ne laisse pas d'être intéressant, mais nous l'avons déjà plus d'une fois signalé.

Du côté des républicains, dans notre propre parti, nous avons des conseils, à en revendre, à n'en savoir que faire : il nous en vient de toutes parts.

Prenez garde, nous dit-on. Ne soyez pas trop confiants! Ne livrez pas la République! Ces conservateurs des anciens partis que vous invitez à entrer n'entreront que trop tôt. N'allez pas croire qu'ils viennent à la République pour la servir! Oh! que vous êtes naïfs de penser que vous réussirez à faire des républicains avec des royalistes et des impérialistes! Il y a un mot du grand politique Henri IV,

que vous devriez bien méditer. L'auriez-vous par hasard oublié? « La caque sent toujours le hareng », disait-il. Il avait raison, cet homme d'esprit qui n'était pas Béarnais, Gascon, homme du Midi pour rien. Ce n'est pas lui qui se laissait leurrer par les conversions intéressées. Que ne l'imitez-vous dans sa prudence et dans sa défiance?

Vous allez nous faire tant de républicains, qui au fond n'en seront pas, que nous en serons embarrassés. Ne vaudrait-il pas mieux vivre entre nous, tranquilles et satisfaits, dans la quiétude d'une concentration qui s'annonce enfin telle que nous la pouvons désirer? Quel besoin avez-vous de nous amener ces recrues nouvelles qui vont tout déranger dans nos affaires? Car enfin ils voudront avoir leur rôle, leur influence, leur part de pouvoir, ces conservateurs à qui vous vous montrez disposés à faire un si grand accueil. Il faudra leur accorder beaucoup; et, quand ils auront tout ce qu'ils demandent, croyez-vous bonnement qu'ils s'en serviront au profit de la République, telle que nous l'entendons? Au premier détour du chemin, ils nous quitteront, nous tourneront le dos, ou, s'ils restent avec nous, ce sera pour jeter le licol à la République et l'étrangler. Entendez-nous bien : les chiens ne font pas des chats, dit la sagesse des nations, et Henri IV, encore une fois, avait raison de dire que la caque sent toujours le hareng.

Nous écoutons ces beaux discours, et, sans ironie aucune, nous n'hésitons pas à les déclarer tout ensemble instructifs et irréfutables.

Seulement, nous sera-t-il permis de dire que ces discours-là ou de tout autres, conçus dans un esprit tout différent, ne servent de rien dans les circonstances où nous sommes : nous voulons dire par là qu'ils ne modifient pas la situation présente, qui est

plus forte à elle seule que les partis et les hommes.

La fameuse évolution des masses conservatrices vers la République est un fait qui domine tout le monde, les conservateurs encore récalcitrants comme les républicains défiants et soupçonneux. Ce fait est bon, il est mauvais : cela pour l'instant importe assez peu; il nous suffit que le fait se produise pour que nous ayons le devoir de l'enregistrer, et nous ne faisons pas autre chose.

Voici, par exemple, M. le marquis de Castellane, un des jeunes seigneurs royalistes éclos du grand effort de la France clérico-monarchique aux élections du 8 février 1871, et, dans l'Assemblée réactionnaire de Versailles, rétrograde et réacteur, non pas des moins en vue, des moins violents ni des moins résolus, le voilà qui se prend de querelle avec un des derniers publicistes de la monarchie, M. J. Cornély, du *Gaulois*, et qui lui écrit tout crûment que, pour ce qui le regarde, son choix est fait et que, le malheur des temps exigeant les plus grands et les plus douloureux sacrifices, il n'hésite pas à sacrifier le principe monarchique aux principes conservateurs, qui ne peuvent plus être défendus que sur le terrain et sous la protection de la République. Eh bien! nous trouvons fort utile de relever ce fait, qui démontre que la fameuse évolution se poursuit, et qu'elle ne s'arrêtera plus qu'elle n'ait opéré son plein et entier développement.

C'est là un fait que nous ne pouvons passer sous silence.

Oui, c'est très bien, nous dit-on, mais ne voyez-vous pas que M. de Castellane ne vient à la République que pour défendre les idées, les opinions, les principes et même les préjugés conservateurs, et que, par conséquent, il ne sera jamais républicain comme nous? Eh si! parfaitement bien, nous voyons cela.

Mais il ne saurait être défendu d'être républicain autrement que nous ne le sommes et par d'autres raisons : on peut être républicain, pour propager d'autres idées et servir d'autres intérêts que les nôtres.

Ce qui est défendu, c'est de continuer à se dire royaliste et à conspirer comme tel, quand la majorité du pays s'est prononcée pour un régime politique où il y a liberté pour tous et où il n'y a oppression pour personne. M. de Castellane vient à la République pour faire ceci ou pour faire cela : c'est son affaire, et cela ne regarde que lui, pourvu que son adhésion soit sincère et sans arrière-pensée. Mais la caque sent toujours le hareng! Oui, sans doute, et c'est tant mieux : M. de Castellane aura plus de peine à tromper son monde.

VII

On s'appliquait donc à mettre le parti républicain en présence des faits, et c'était la seule tâche à entreprendre dans l'état de l'opinion, pour ne point la laisser s'égarer. Il n'y avait ni à combattre l'évolution accomplie par des Français sur qui le parti républicain n'avait nulle action ni à prêter la main à ce mouvement dont la première et inévitable conséquence sera de changer toute la politique du parti républicain. Il n'y avait qu'à constater et à décrire l'évolution dans chacun de ses incidents.

C'est ce qui a été expliqué dans *La République française* à diverses reprises, notamment dans l'article suivant :

Avec les « gens d'Église », comme on disait au siècle dernier, il faut bien faire attention et ne pas s'aventurer dans des polémiques et des controverses, sans avoir pris des précautions infinies au point de

vue de la définition des termes et de la portée des questions.

Où est pour le parti républicain l'intérêt de la constitution du groupe parlementaire que M. Jacques Piou cherche à former dans la Chambre?

Est-ce dans le fait même de l'adhésion apportée à la République par deux ou trois douzaines d'anciens monarchistes qui se résignent avec plus ou moins de bonne grâce à accepter ce qui existe sans eux, malgré eux et ce qu'ils ne peuvent empêcher d'être?

Le fait est considérable en lui-même, sans doute, mais ce n'est pas là ce qui est vraiment important à nos yeux, n'en déplaise à M. Piou. Le groupe parlementaire dont on parle se constituera ou ne se constituera pas; en réalité, la question n'est pas là

Ce qui est à la fois tout à fait intéressant et tout à fait important, c'est que M. Piou ait cru devoir recommencer la tentative de Raoul-Duval — laquelle d'ailleurs, pour avoir assez mal réussi, n'a jamais été abandonnée — au lendemain du jour où le cardinal Lavigerie a conseillé aux catholiques français d'entrer dans la République pour y défendre, sur le seul terrain qui leur reste, les principes et les intérêts « conservateurs »; c'est que M. Piou soit allé à Rome pour s'informer des sentiments et des dispositions du pape Léon XIII à l'égard de l'évolution recommandée par l'archevêque d'Alger, et qu'il en soit revenu avec le dessein parfaitement arrêté de poursuivre ses projets politiques, qui coïncident, on ne peut plus guère le contester, avec un mouvement général des esprits dans le monde des anciens partis; c'est enfin que ce mouvement des esprits, que l'on ne saurait plus nier, achève et précipite la dissolution de ces anciens partis, porte la lutte politique sur un autre terrain où l'on devra lutter, de

part et d'autre, avec des armes toutes différentes de celles dont on s'est servi jusqu'à ce jour : tous comptes faits, c'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour la République en France et pour la politique générale en Europe.

Mais, ces faits étant reconnus, il faut se garder, comme d'une illusion des plus dangereuses, de croire que, si l'Église s'éloigne de la monarchie, elle se rapproche de la République pour se confondre avec elle, de croire surtout qu'elle abdique ses antiques suspicions et renonce à quoi que ce soit de ses prétentions et de ses doctrines.

L'Église évolue vers la République, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Si d'ailleurs elle entre dans la maison, c'est avec le dessein de continuer l'œuvre qui lui est propre, et, profitant des libertés qu'on y donne, de travailler, demain comme hier, à ce qu'elle a toujours appelé « sa mission divine, le salut des âmes dans ce monde et dans l'autre ».

Aussi bien, quand elle dit que les formes de gouvernement lui sont indifférentes, elle n'avance rien qu'elle n'ait toujours dit à toutes les époques de son histoire. « Mon royaume n'est pas de ce monde », répétait son fondateur. Que peuvent bien lui faire les monarchies et les républiques? Elle travaille à d'autres fins que celles de la politique terrestre.

Mais elle ne cesse pas de travailler, et il faut constamment la suivre des yeux. Aussi bien, personne, dans le parti de la philosophie, dans le parti qui, au nom de la liberté de penser, lutte, depuis tant de siècles, pour l'affranchissement progressif de l'esprit humain, ne peut avoir la pensée de se détourner de cet incessant travail et de n'y plus faire attention.

Seulement ce travail incessant de l'Église va se pro-

duire sous d'autres formes et, par conséquent, exiger de part et d'autre un changement profond dans les moyens d'action. C'est maintenant toute une stratégie, toute une tactique nouvelle qu'il faut apprendre, et nous ne nous lasserons pas de le répéter aux amis et défenseurs de la liberté de penser.

Il n'y a donc pas à s'y méprendre, et tous malentendus sont impossibles. Constater que l'Église se décide à retirer son appui aux anciens partis de monarchie sur le terrain dynastique, ce n'est pas dire qu'elle n'essayera pas de les rallier et de les grouper encore sur un autre terrain; c'est simplement constater que la monarchie est définitivement vaincue, et que tels que l'on croyait à jamais immobiles et figés dans des convictions et des doctrines immuables, entrent à leur tour dans le mouvement : autrement dit, le monde marche.

C'est Galilée qui a raison contre l'Église : *E pur si muove!*

IV

LA DROITE INDÉPENDANTE

I

Les Chambres étaient rentrées pour tenir la session extraordinaire de 1890. Dès leur réunion, il fut aisé de voir qu'elles revenaient avec la préoccupation d'obéir aux commandements de l'opinion publique; mais les hésitations étaient toujours grandes, surtout quand les députés et les sénateurs des droites diverses se retrouvaient sous l'influence de leurs chefs politiques et religieux.

Toutefois, on apercevait les progrès d'un mouvement déjà commencé.

Il n'y eut pas d'indice plus significatif de ce mouvement que la constitution d'une réunion extra-parlementaire, d'un groupe politique auquel les députés qui déclarèrent s'y adjoindre voulurent donner le nom peu compromettant de Droite indépendante.

Leur dessein, en prenant ce nom, était de marquer, sinon leur rupture de toutes attaches dynastiques, au moins leur intention de faire passer les intérêts conservateurs avant toutes autres considérations de parti.

La République française dit à ce sujet :

Les députés, membres du groupe de la droite indépendante, sont toujours droitiers, c'est-à-dire qu'ils restent conservateurs au sens où l'on prend d'habitude ce nom; mais ils ne sont plus droitiers factieux ou, pour parler plus exactement, ils voudraieut bien ne plus l'être.

Nous avons dit assez souvent pour ne plus y revenir que, pour les Français patriotes, pour les hommes de sincérité et de bonne foi, il n'y a qu'un moyen honorable de ne plus être regardés comme des ennemis hypocrites et astucieux des institutions républicaines : c'est de les accepter loyalement et sans réticences, la tête haute et sans arrière-pensées; c'est de se déclarer franchement républicains. Ceux-là, nul n'aura le droit de les exclure, car le devoir comme l'intérêt des républicains, même des plus anciens et des plus éprouvés, s'ils veulent vraiment faire de la République le gouvernement de la nation, consiste à les accueillir, à leur faire place, en leur demandant, après tant de trahisons et de palinodies, des gages certains de leur fidélité.

Cela est possible avec les soldats de l'ancien parti conservateur; cela est même nécessaire : la fondation définitive de la République en ce pays est à ce prix, car un gouvernement régulier, un gouvernement d'avenir ne peut s'établir qu'à la condition de réduire à leur plus strict minimum les oppositions inconstitutionnelles et irréconciliables qu'il rencontre devant lui et dont il doit à tout prix se délivrer.

Mais cela est très difficile, sinon impossible, avec les chefs des anciens partis, avec ceux qui se sont compromis plus ou moins ouvertement dans ces trahisons et ces palinodies dont la France honnête a été si profondément écœurée. Ces difficultés apparaissent clairement dans l'attitude ambiguë, dans la

conduite contradictoire, dans le langage des droitiers indépendants. Il semble qu'ils ne puissent pas dire nettement, carrément, qu'il n'y a plus d'autre gouvernement possible en France que la République. Pourquoi ne peuvent-ils pas le dire? Cela est cependant d'une évidence incontestable. Ils ne le peuvent pas, parce qu'ils ne le veulent pas. Mais pourquoi ne le veulent-ils pas? Ah! ici, c'est le fin du fin.

Tout le monde se souvient de la tentative politique de feu Edgar Raoul-Duval. Ce conservateur passionné mais intelligent a été l'un des premiers à reconnaître qu'il n'y a plus d'autre terrain pour la défense des intérêts et des principes conservateurs en France que le terrain républicain. Avec l'ardeur et la sincérité qui lui ont valu, malgré bien des défauts et en dépit de sa personnalité tranchante, indisciplinée et vindicative, qui déparait toutes ses qualités d'esprit et de cœur, Edgar Raoul-Duval s'est porté sur le terrain républicain, en y appelant ses amis. Son appel n'a pas été entendu, et les amis de Raoul-Duval n'ont pas osé le suivre.

Pourquoi? Cette évolution nécessaire était-elle prématurée? L'heure n'avait-elle pas sonné? Il n'est jamais trop tôt pour bien faire. Si la politique d'Edgar Raoul-Duval avait été adoptée par les conservateurs, ceux-ci se seraient épargné le ridicule et la honte de suivre les chefs imbéciles et coupables qui les ont entraînés dans l'aventure boulangiste.

Quoi qu'il en soit, la tentative de Raoul-Duval ne fut ni comprise ni encouragée par les députés de la Droite : à leurs yeux, Raoul-Duval avait commis la faute d'annoncer son intention de fonder une Droite républicaine. C'était franc, c'était loyal, mais cela gênait les députés des Droites dynastiques dans leurs relations du monde et leurs attaches princières : on

ne voulut pas entrer dans la Droite républicaine de M. Edgar Raoul-Duval.

Entrera-t-on dans la Droite indépendante? Jusqu'à présent, ce groupe n'a pas recueilli des adhésions bien nombreuses, mais les députés qui le composent sont convaincus qu'ils feront des recrues et gagneront des partisans, à la condition de ne point trop parler de République et de ne pas trop brusquer, trop presser ceux de leurs collègues déjà convertis en principe, mais qui sont encore hésitants.

C'est ce qui explique pourquoi M. Jacques Piou a mené son groupe des droitiers indépendants à la réunion plénière des Droites; il a voulu ménager les transitions et les tempéraments : en réalité, il n'a réussi qu'à faire pousser des cris de joie et de triomphe à M. Paul de Cassagnac, qui annonce déjà l'échec de la politique d'évolution vers la République, aussi discrète, aussi mesurée qu'on voudra la faire.

M. Jacques Piou pourrait bien avoir commis une faute. Il avait d'autant moins besoin de se prêter à une confusion nouvelle de son groupe avec les anciennes Droites dynastiques, qui restent sur leur opposition irréconciliable, qu'au point de vue des intérêts « conservateurs » il est résolu à déposer, en amendement à la loi de finances, un article relatif à l'application des lois fiscales aux congrégations religieuses. Cet article additionnel marquera suffisamment la distance qui sépare M. Piou de la majorité républicaine; dans son opinion, il aura fait assez pour qu'il ne lui soit pas nécessaire de se rejeter davantage vers les Droites dynastiques. M. Piou ne voit donc pas qu'il donne des gages, mais que ce n'est pas aux républicains qu'il en donne. Il est à craindre que la politique de la Droite indépendante ne soit pas conduite avec toute l'habileté qu'on aurait pu

souhaiter. Mais ce n'est pas une raison pour que, dans le pays, l'évolution des électeurs conservateurs s'arrête. Ils sont mal représentés, voilà tout : ce qu'il y a de plus curieux et de plus important, c'est qu'ils le voient et commencent à le dire.

II

C'était surtout cette opposition de vues et de sentiments entre les électeurs et leurs élus qui se faisait sentir dans les régions parlementaires, en y portant un trouble profond que l'article suivant a pour objet de signaler :

Le travail de décomposition des Droites monarchiques continue sa marche lente mais sûre : encore quelque temps, et l'on aura beaucoup de peine, à part quelques personnalités très en vue et trop engagées, à trouver des hommes osant se dire publiquement les représentants des intérêts dynastiques.

Nous ne parlons pas des intérêts conservateurs, les ayant toujours distingués des intérêts dynastiques. C'est précisément parce que, dans le parti conservateur véritable, l'on a fini par reconnaître qu'il n'y a plus que du danger à identifier deux causes qui ne peuvent plus que se nuire, qu'il est donné à l'opinion attentive d'assister à cette décomposition des Droites dans le Parlement.

Donc, la situation des députés de la Droite est aujourd'hui intenable devant leurs électeurs, et c'est là-dessus que l'on ne saurait trop insister.

Le gros des conservateurs ne serait peut-être jamais venu à la République, si les chefs avaient montré quelques aptitudes, quelques capacités politiques;

s'ils n'avaient pas commis fautes sur fautes; si leur opposition avait été intelligente, sincère, utile aux intérêts conservateurs; si leurs promesses avaient été en partie du moins réalisées, au lieu de rester vaines et stériles; si enfin ils avaient su garder avec fidélité l'honneur de leur drapeau, au lieu de l'abaisser, de le souiller, en le confiant à des mains impures et indignes. Quand les conservateurs du pays ont vu ce que savaient, ce que pouvaient, ce que voulaient faire les représentants officiels de leurs principes et de leurs intérêts, sous la conduite de chefs incapables et corrompus, ils ont vite compris que leur place n'est plus à la suite de ces hommes compromis et perdus dans l'opinion, et ils se sont tournés du côté de la République qui garantit à ce pays les bienfaits de l'ordre, en attendant les progrès dont l'ordre est la base et la condition nécessaire.

Cette évolution est en train de s'accomplir, et comme les députés de la Droite la voient s'opérer sans pouvoir l'arrêter, ils songent à faire leur propre évolution, mais ils la font mal, aussi mal que possible, en essayant de la dissimuler à leurs propres yeux, pour n'en avoir pas la honte : affaire de préjugés mondains, d'hypocrisie perpétuelle dans la conduite, mais les faits sont là et ils ne peuvent pas être niés.

M. Paul de Cassagnac écrivait ces jours derniers que le parti conservateur traverse une crise comme il n'en a pas traversé depuis vingt ans. C'est l'opinion de tous ceux qui observent avec quelque perspicacité les hommes et les choses de la politique contemporaine : le parti conservateur dans son ensemble est en train de se transformer, de muer, de faire peau neuve; d'ici à quelque temps, il existera toujours, mais il ne sera plus le même. Il y aura toujours dans

le parti des chefs et des meneurs irréconciliables, mais ils seront sans soldats.

III

C'est dans ces circonstances que soudainement éclata le coup de tonnerre d'Alger.

Les journaux de tous les partis s'emparèrent du discours du cardinal Lavigerie et le commentèrent dans tous les sens. Le monde politique s'en montra vivement ému. Quelle attitude allaient prendre les députés de la Droite indépendante?

M. Piou, député de la Haute-Garonne, crut devoir écrire au *Soleil*, organe du parti royaliste, une lettre où il faisait connaître sous quelles conditions il acceptait la République.

C'était la première adhésion politique apportée à la déclaration de l'archevêque d'Alger, mais cette adhésion était entourée de toutes sortes de précautions de langage, qui étaient comme autant de réticences.

La République française les dénonça en ces termes :

La presse de toutes nuances n'a point fini de commenter le discours de M. le cardinal Lavigerie que déjà une autre déclaration suscite de nombreuses et vives controverses.

M. Jacques Piou, s'adressant au *Soleil*, déclare qu'il accepte le principe de la République, mais uniquement « afin de mieux défendre les idées conservatrices et d'assurer ainsi le rétablissement de la paix religieuse et sociale ». M. Piou repousse avec une égale énergie la loi militaire et la loi scolaire, ces deux lois dont on a dit qu'elles sont la pierre de touche qui permet de distinguer les républicains de ceux qui ne le sont pas.

Il est visible que le député de la Haute-Garonne cherche à constituer un nouveau parti conservateur avec les débris de l'ancien. Cette pensée politique n'est pas propre à M. Piou. Il y a longtems que dans le monde politique on y songe et même que l'on en parle.

Mais ce grand parti tory dont rêve M. Piou et dont les conservateurs anglais et belges fournissent les meilleurs modèles, il ne pourra, dit-il, être constitué, qu'à une condition : « c'est que la question constitutionnelle, qui nous divise, soit définitivement écartée; que le principe du gouvernement établi soit accepté et que la lutte ne s'engage plus, ni directement ni par sous-entendus, sur la forme du gouvernement, mais sur la façon de gouverner ».

Pourquoi M. Piou s'adresse-t-il au *Soleil*, journal de M. le comte de Paris, pour faire au public ses confidences et lui exposer les raisons de son adhésion au principe de la République? C'est poser là une question que M. Piou pourra trouver indiscrète, car enfin, qu'est-ce que cela peut bien faire que ce soit *Le Soleil* et non pas telle autre feuille, le *Journal des Débats* par exemple, qui soit l'organe des pensées et des résolutions de l'honorable chef de la Droite indépendante? Eh! oui, sans doute cela ne peut rien nous faire; et cependant nous ne croyons pas que *Le Soleil* soit bien qualifié pour recevoir de telles confidences, car il est trop engagé au service du prétendant au trône; au contraire, le *Journal des Débats*, qui a rompu depuis longtemps avec la monarchie, aurait mieux convenu, étant tout aussi conservateur que *Le Soleil* et mieux placé pour aider les anciens monarchistes à faire leur évolution, et la preuve, c'est que tout de suite il a donné un vigoureux coup de main à M. Piou, dont il est bien près d'approuver les déclarations.

Et, de fait, M. Piou a besoin d'être aidé; on fait bien de lui tendre la main et de lui prêter l'épaule. Tudieu! quelle mine rechignée et renfrognée! quelle tiédeur! En voilà un dont on ne dira pas qu'il a le zèle d'un néophyte! Il n'y va qu'à son corps défendant. S'il devient jamais républicain, ce ne sera pas sans avoir longtemps résisté.

On comprend que M. Piou ne veuille pas effaroucher ceux qu'il se propose d'entraîner à sa suite; qu'il ménage leurs susceptibilités, pour ne pas dire leurs répugnances; qu'avant de s'engager avec la République il tienne à se délier par ailleurs, afin que cette évolution dont on parle tant ne se présente pas comme une volte-face accomplie brusquement et sans y avoir réfléchi : c'est l'opinion bien connue du député de la Haute-Garonne qu'il convient à tous égards d'y mettre du temps, des conditions, des précautions, de l'habileté, du savoir-faire, car c'est une affaire délicate où l'on ne saurait apporter trop de prudence et de circonspection.

Soit : M. Piou se conduit comme il lui plaît. Nous n'avons rien à y voir.

Il nous permettra cependant de lui dire que s'il n'accepte le principe républicain — il n'ose pas dire la République — que par la raison unique qu'à l'abri de ce principe il pourra mieux défendre les idées conservatrices, il risque fort de ne convaincre personne, ni les royalistes ni les républicains, de la sincérité entière non plus que du caractère irrévocable de son adhésion. Et cependant, c'est cette conviction qu'il faut à tout prix déterminer dans les esprits, si M. Piou veut acquérir la force qui lui sera nécessaire pour la défense des idées conservatrices.

Après la déclaration de M. Piou, telle qu'on la rapporte, on peut se demander, en effet, s'il restera

républicain, au cas même où il n'aurait pas réussi à faire triompher ses opinions sur ce qu'il appelle le rétablissement de la paix religieuse et sociale. Eh bien! c'est une question de ce genre que l'on ne devrait pas avoir à se poser. M. Piou a l'air de se rallier à la République sous condition suspensive. Il entre dans la République, en se réservant une porte de sortie. Encore une fois, c'est là ce que l'on ne devrait pas avoir à relever dans sa déclaration, et M. le cardinal Lavigerie a parlé d'un tout autre ton.

Mais, dira-t-on, M. Piou n'a donc pas le droit d'entrer dans la République à sa manière et comme il lui plaît? Il est donc tenu à respecter certaines formalités, à se comporter suivant les règles d'une certaine étiquette? Non sans doute; M. Piou est parfaitement libre de mener à sa guise les affaires du parti qu'il cherche à fonder, et sa conduite politique n'engage personne que lui-même.

Il est difficile cependant de ne point faire observer au public que si M. Piou, en acceptant le principe républicain, comme il dit, ne parvient pas à inspirer confiance dans le caractère irrévocable de son adhésion, il n'acquerra point la force qu'il voudrait mettre au service de la politique conservatrice. Son évolution vers la République sera sans profit pour sa cause : et dès lors peut-être vaudrait-il mieux pour lui et pour son repos qu'il se tînt tranquille.

En politique, ce qui est encore le mieux, le plus avantageux à la fois et le plus commode, c'est de parler et d'agir avec une franchise qui ne laisse point de place au doute : ce qui ne veut nullement dire qu'on n'a pas le droit et le devoir de bien réfléchir avant de se résoudre. Mais, une fois le parti choisi, pris, arrêté, il faut s'y établir nettement, carrément et pour toujours.

IV

La discussion du budget de 1891 avait commencé à la Chambre des députés. M. Léon Say, autrefois sénateur de Seine-et-Oise et maintenant député des Basses-Pyrénées, était rentré, disait-on, dans la Chambre, pour y reconstituer ce parti conservateur républicain, qui, dans les premières années après 1871, avait adopté et suivi la politique conseillée et dirigée par M. Thiers, et qui l'avait puissamment aidé à fonder les institutions nouvelles.

Il prit la parole dans la discussion générale, et prononça un discours où il se déclarait a la fois conservateur et républicain.

C'était un exemple à proposer aux membres de la droite, qui hésitaient toujours à faire adhésion au régime d'ordre et de liberté tant de fois acclamé par la France, tout en faisant remarquer la différence des temps et des hommes, et *La République française* publia l'article que voici :

Il y a quelques remarques politiques à faire sur le discours prononcé par M. Léon Say dans la discussion générale du budget.

Ces remarques sont à l'adresse des conservateurs et principalement de ceux d'entre eux qui, n'étant pas encore ralliés à la République, sentent et comprennent qu'il leur faudra bien finir par prendre ce parti.

Personne de bonne foi ne peut douter des opinions résolument conservatrices de M. Léon Say. On en doute si peu à gauche que plusieurs sont bien près de trouver que cet éminent économiste est plus que conservateur, qu'il est réactionnaire. Eh bien! les opinions conservatrices de M. Léon Say l'empêchent-elles de se déclarer hautement, franchement répu-

blicain? Tout au contraire, n'est-ce pas justement parce que M. Léon Say se déclare républicain qu'il est si fort à l'aise pour défendre ses opinions conservatrices en matière budgétaire? N'est-ce pas l'exemple le plus frappant à offrir aux conservateurs des avantages qu'ils trouveraient, pour la défense de leurs opinions comme de leurs intérêts, à se placer hardiment sur le terrain républicain?

Mais, dit-on, dans le monde royaliste, M. Léon Say n'a jamais été de ceux qui regardent la monarchie comme l'unique port de refuge et de salut pour la France. C'est un économiste de l'école libérale, affranchi depuis longtemps de tous liens dynastiques, assez indifférent par son tempérament et son humeur aux questions de formes de gouvernement; pour tout dire en un mot, c'est un aimable et spirituel sceptique, tour à tour sénateur ou député, ambassadeur, président du Sénat, ministre des finances, académicien, journaliste, c'est tout ce que l'on veut, excepté un monarchiste de tradition, et la Droite ne l'a jamais tenu pour un des siens, car les électeurs des députés de la Droite ne voteraient pas pour lui. Il est élu par des républicains : quoi d'étonnant à ce qu'il soit républicain, comme ceux qui l'envoient à la Chambre? Eux aussi, les députés royalistes ou impérialistes, sont impérialistes ou royalistes comme leurs électeurs : en quoi ils ne font que leur devoir.

Tout cela est bel et bon.

Il s'agit de savoir si M. Léon Say, tout sceptique qu'on le représente, est conservateur dans la République et par la République. Allez donc un peu lui dire à la tribune qu'il est trop républicain pour être vraiment conservateur! Ah! certes, oui, il a renoncé depuis longtemps à préférer les intérêts des dynasties à ceux de la patrie française. Mais quel est donc

aujourd'hui le royaliste, l'impérialiste qui, accusé de mettre son empereur ou son roi au-dessus de la France, ne se défendît contre une telle imputation avec la plus grande véhémence? N'est-ce pas la preuve que la vertu du principe monarchique est épuisée, que personne ne croit plus désormais à l'empire ou à la royauté, sinon comme l'on croit à de purs expédients politiques, et qu'il n'y a plus rien en ce pays que lui-même et sa propre souveraineté.

Toute la France se rappelle ce que M. Léon Say a fait dans une crise des plus graves, avec autant d'habileté que de fermeté : en 1873, au moment où l'on se préparait à rétablir la monarchie sans consulter la nation, il s'est mis du côté de la France, dès la première heure, avec M. Thiers, et c'est ce que le pays n'a pas oublié.

Certes M. Léon Say a, sur bien des points, des opinions personnelles qui ne sont pas, est-il besoin de le dire? celles de la grande majorité des républicains. Mais l'avez-vous entendu lundi à la Chambre, dire avec autant de force que d'éclat que si la Révolution française était à faire, il n'hésiterait pas à se mettre à la tâche, ne considérant pas cette glorieuse et bienfaisante révolution comme « une émeute réussie », mais comme une grande et généreuse crise de renouvellement dont nous bénéficions tous les jours? Il est conservateur, M. Léon Say, mais il est avec la France; il ne l'abandonne pas, il ne la quitte pas, pour aller courir après une royauté, un empire également chimériques; il n'émigre pas à l'intérieur.

Est-ce là ce que font les députés de la Droite? Comme le leur a dit précisément M. Say, ces conservateurs d'un nouveau genre travaillent à ébranler l'ordre établi, et sont aujourd'hui de véritables révo-

lutionnaires. Mais encore une fois leurs électeurs n'en sont pas là. Ceux-là sont de vrais, de sérieux conservateurs qui ne feront aucune difficulté de reconnaitre que M. Thiers et les amis qui l'ont suivi, dès 1871, dans son évolution patriotique, ont fait ou font encore au moins aussi bonne figure de conservateurs, quelque opinion qu'on puisse avoir de leurs idées sur tel ou tel sujet, que les obstinés et aveugles fauteurs de restaurations désormais et à jamais impossibles.

V

La discussion du budget se termina au mois de décembre 1890 par une manifestation nouvelle et décisive du désarroi de plus en plus profond des partis monarchiques.

On pouvait s'attendre, dit à cette occasion *La République française*, à ce que cette année le scrutin sur l'ensemble du budget fournît aux membres des diverses oppositions de droite ou de gauche l'occasion de s'expliquer sur leur attitude à l'égard du gouvernement. Les discussions de politique générale sont rares à la Chambre, et même on peut dire que, sous le prétexte de se consacrer aux lois d'affaires, cette Chambre nouvelle les a systématiquement évitées. Il serait bon cependant que le pays ne demeurât pas trop longtemps sans savoir de quel côté ses représentants se dirigent.

Le budget de 1891 est le premier budget de la législature actuelle. Convenait-il aux partis de le voter, de le repousser ou de s'abstenir? Rejeter le budget, c'est, qu'on le veuille ou non, faire de la

politique révolutionnaire. Le voter, c'est, au jugement de certains membres du Parlement qui ont souci de témoigner de leur parfaite indépendance, faire de la politique ministérielle et se mettre au rang des officieux. Enfin, s'abstenir, ce n'est que montrer de la mauvaise humeur. Tel est cependant le parti qui semblait avoir été adopté dans une réunion générale des Droites. L'abstention y avait été décidée, à la suite d'une discussion qui paraît avoir été fort vive, à en juger d'après les termes du procès-verbal livré aux journaux. Mais c'est le cas de dire qu'il faut se garder de juger des choses sur leur apparence. La vivacité même des termes de ce procès-verbal n'a servi qu'à mettre en lumière cette évolution inconsciente, mais forcée des partis de droite que nous signalons depuis si longtemps.

Et d'abord, n'est-il pas curieux que les Droites aient éprouvé le besoin de se demander cette année, avec quelque solennité, quelle conduite elles allaient tenir, alors que leurs journaux ne cessent de répéter que leurs raisons de bouder la République subsistent et même que ces raisons se sont aggravées dans les dernières séances de la Chambre? C'est bien ce que dit le procès-verbal de la réunion des Droites, puisque l'on va jusqu'à parler de la « trahison odieuse » du gouvernement. De telles expressions, dans un document public, attestent la violence des sentiments de l'opposition de Droite. On n'a pas osé pourtant aller au delà de l'abstention sur le vote du budget; personne n'a proposé de le rejeter; et, dans cette Droite même, il s'est trouvé des membres pour dire que, pour la première fois depuis de longues années, quelques collègues ayant pris part aux discussions et aux résolutions de la commission du budget, il n'y avait même plus à parler d'abstention, mais à se joindre

à la majorité qui vote la loi de finances élaborée avec tant de soin et discutée par toute la Chambre en séance publique, avec une attention si soutenue et quelquefois même avec tant d'éclat.

C'était un premier symptôme de la réelle détente qui se produit dans les esprits, et ce symptôme s'est manifesté, au moment même où l'on pouvait croire que les esprits à droite étaient le plus montés contre la République et son gouvernement. Mais il y a eu de cette détente une autre indication singulièrement plus significative, c'est le discours de M. Dugué de la Fauconnerie.

Cet honorable député de l'Orne est venu dire qu'il considérait comme un devoir de voter le budget qui permet aux ministres de la République de satisfaire aux fonctions comme aux devoirs du gouvernement, et, par cette déclaration, il a voulu indiquer qu'il tient à remplir ses devoirs de député conservateur.

Mais il ne s'en est pas tenu là.

Mettant à part les dix-huit membres des Droites diverses qui n'ont pas craint, dans leur profession de foi électorale, de manifester ouvertement leur fidélité dynastique et d'annoncer leur intention et leur volonté de restaurer la monarchie, M. Dugué de la Fauconnerie a osé déclarer publiquement à ses collègues de la Droite, que tous ceux qui font de l'opposition systématique au gouvernement républicain sans en avoir averti leurs électeurs ne sont pas dans la vérité de leur mandat et manquent aux plus élémentaires obligations de la loyauté politique.

« Vous n'avez pas dit à vos électeurs que vous vouliez renverser la République! s'est écrié M. Dugué de la Fauconnerie. Si vous l'aviez dit, vous n'auriez pas été réélus, car le suffrage universel ne veut pas le renversement de la République. Le suffrage universel

n'est pas révolutionnaire, il est conservateur. Il vous a donné mandat de transformer la République ou, si vous aimez mieux, de faire tout pour qu'elle soit gouvernée d'après les principes conservateurs. Votre premier devoir est de faire que la République vive, sauf à vous, à la transformer; et pour qu'elle vive, vous devez donner à son gouvernement, qui représente la majorité élue par le suffrage universel, les moyens de la faire vivre et fonctionner. »

Et tout cela, au grand scandale des prétendus irréconciliables de la Droite qui criaient, qui juraient, qui tempêtaient, en entendant dire du haut de la tribune par une sorte d'enfant terrible, ce qu'ils entendent dire tous les jours au fond de leurs départements par ceux-là mêmes qui les ont envoyés à la Chambre.

Nous sommes donc arrivés au jour où l'on dénonce enfin la contradiction certaine et manifeste, qu'il y a entre les conservateurs du pays et les conservateurs de la Chambre. Ceux-ci sont des hommes de désordre et de révolution. Ceux-là, au contraire, les conservateurs du pays, ne veulent pas de bouleversement dans nos institutions; ils veulent les affermir, les consolider, les élargir pour y trouver place et remplir leur office de conservateurs.

Le discours de M. Dugué de la Fauconnerie va bien au delà de cet auditoire tout décontenancé qui l'a entendu; il va droit à la portion conservatrice du corps électoral.

Il portera coup.

V

L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'ÉGLISE

I

A plus de trois mois de distance du jour où M. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, avait prononcé, à la fin du banquet qu'il offrit aux officiers de l'escadre française de la Méditerranée, ce discours fameux, par où il invitait les anciens partis et leurs chefs à cesser leur résistance à la volonté nationale, et les exhortait à entrer dans la République pour y mieux défendre les intérêts religieux et conservateurs, la polémique suscitée par ce discours était plus animée que jamais dans la presse républicaine comme dans les journaux monarchiques.

On se demandait si le cardinal-archevêque d'Alger ne serait pas tôt ou tard désavoué par l'autorité suprême du pontife romain. Il semblait impossible que l'Église se décidât à faire l'évolution que le prélat africain avait indiquée comme nécessaire et d'ailleurs conforme à toutes ses traditions comme à ses intérêts. On cherchait à mettre en opposition, pour ne pas dire en lutte ouverte, le Pape et le cardinal. Le prince de l'Église était fort attaqué, et c'est à peine si le souverain pontife était ménagé.

Rome s'en tenait à la lettre du cardinal Rampolla, qui

était fort peu explicite, et l'archevêque d'Alger, harcelé par ses adversaires qui l'accusaient de trahir les intérêts de la religion, s'efforçait de prouver qu'il n'avait en vue que la défense de ces mêmes intérêts, mais sur un autre terrain et par des armes nouvelles!

Cette situation étrange était caractérisée et jugée ainsi dans *La République française* :

Ne nous arrêtons pas à la vive opposition que la politique conseillée par M. Lavigerie a rencontrée dans les organes des anciens partis.

Cette opposition est si naturelle qu'elle ne compte pas.

Notez bien que ce n'est pas là un paradoxe, c'est la vérité même.

Comment voulez-vous que *La Gazette de France*, qui n'a de raison de vivre que par la perpétuité de la tradition royaliste qu'elle entretient avec autant de zèle que de crédulité, se résigne à suivre une politique qui prend son point de départ dans l'impossibilité reconnue et proclamée de toute restauration monarchique?

Et pourquoi *L'Autorité*, qui, pour faire échec à la République, en est arrivée à lui préférer n'importe quelle dictature césarienne, que le dictateur soit un Bonaparte, un d'Orléans, voire un aventurier comme Boulanger, se rallierait-elle à des institutions qu'elle déteste, uniquement pour faire plaisir à un prélat comme M. Lavigerie, dont les vues politiques lui semblent des plus sujettes à controverse et même des plus suspectes?

Les conseils de M. Lavigerie n'ont donc pas été bien accueillis par les organes des anciens partis. Mais on aurait tort d'en conclure que le discours d'Alger n'a pas porté coup. Tout au contraire, on peut affirmer que, dans le monde clérical, il y avait

longtemps qu'une manifestation politique n'avait eu pareille importance, et il faut bien avouer que cette importance même s'est accrue de l'adhésion qu'à tort ou à raison l'on a prétendu que le pape Léon XIII a personnellement donnée au discours prononcé par le cardinal.

De cette adhésion, en dehors d'une récente conversation qui a été relatée par *Le Figaro*, il n'y a guère, jusqu'à présent, que des indices; mais ces indices permettent de croire, si on les rapproche de ce que l'on sait des opinions générales et du tour d'esprit du souverain pontife, que Léon XIII ne désavoue pas M. Lavigerie. On aurait tort d'aller au delà, car nul n'a le droit d'engager le pape que lui-même; et il faut de toute nécessité que sa liberté reste entière, jusqu'au jour où il jugera de son devoir et à propos de se prononcer, mais, s'il n'est pas licite d'aller au delà, on peut aller jusque-là.

Léon XIII, tout aussi bien que le cardinal Lavigerie, n'a pas été sans remarquer que la politique d'évolution vers la République ne laisse pas de soulever de vives résistances. Non pas, sans doute, que ces résistances se manifestent dans la masse générale des fidèles : s'il y en a, c'est parmi les catholiques les plus en vue et les plus militants, parmi ceux qui se sont compromis dans les luttes des partis et qui ne peuvent pas brusquement se retirer de cette lutte, pour suivre une autre ligne de conduite, en apparence tout opposée à celle qu'ils ont suivie jusqu'alors. Des catholiques de ce genre, à la fois si influents et si dévoués, le pape, encore plus que le cardinal, est obligé de tenir le plus grand compte; il leur doit de ménager leur susceptibilité.

Pour sa part, le cardinal, qui s'est trouvé en butte à une opposition ressemblant par plus d'un trait à

une véritable hostilité personnelle, a compris qu'il y avait des accommodements, des compromis, une transaction, une transition à ménager entre le passé et l'avenir. Il a proposé de former un parti catholique, absolument dégagé des anciennes visées dynastiques et de tous liens avec les vieux partis. Ce parti serait placé sous la direction exclusive des évêques, et il entrerait dans la République avec le dessein hautement proclamé « d'en finir avec les sectaires ». Par là, le cardinal espère que, parmi ceux qui font de l'opposition à sa politique, toutes les préventions tomberont. Il veut ainsi montrer qu'il ne songe nullement à livrer l'Église à la Révolution, comme on n'a pas craint d'en accuser un cardinal-prêtre de l'Église romaine, lequel d'ailleurs, en dépit de toutes les imputations malveillantes, n'en est plus à faire ses preuves d'intelligence et de dévouement.

D'un autre côté, s'il faut en croire certains comptes rendus, le pape Léon XIII, dans une audience accordée à un Français de distinction que l'on n'a pas nommé, aurait dit qu'il ne juge pas utile de constituer ce parti catholique dont on prétend que le cardinal Lavigerie serait si heureux de voir la formation. Eh-quoi! le cardinal serait-il en désaccord avec le pontife? Léon XIII et l'archevêque d'Alger, primat d'Afrique, ne s'entendraient-ils plus? Le bruit a pourtant couru ces jours derniers que M. Lavigerie allait recevoir, comme témoignage de la haute considération du pape, le titre exceptionnel de Patriarche. Est-ce qu'il y aurait divergence de vues, et M. Lavigerie va-t-il enfin être désavoué?

Non, le cardinal a continué sa politique, et Léon XIII, s'il a tenu le propos qu'on lui prête, n'a pas cessé de faire la sienne.

Le pape ne peut pas admettre que les fidèles catho-

liques se constituent à l'état de parti. L'Église ne peut pas, ne doit pas être un parti dans les nations. Son devoir, sa mission est de paître et régir le troupeau tout entier : elle ne se réduit jamais spontanément et d'elle-même à l'état de fraction — pour ne pas dire de faction militante. Léon XIII ne peut pas, ne doit pas demander aux catholiques français, en sa qualité de chef suprême de l'Église, de se considérer comme des partisans luttant pour leur foi, leurs principes, leurs intérêts moraux et spirituels. Voilà sans aucun doute ce que le pape a voulu dire, quand il a déclaré qu'il ne croyait pas à la formation d'un parti catholique en France.

Il n'est pas défendu non plus de supposer que Léon XIII, qui est très versé, comme on le sait, dans les affaires de diplomatie et de politiqne extérieure, a vu plus nettement que le cardinal Lavigerie que la constitution d'un parti catholique irait nettement, directement contre le but que l'on se propose d'atteindre.

Que veut-on, après tout?

Mettre les intérêts de l'Église hors de toute atteinte, sinon rétablir ses affaires qu'elle a toutes sortes de raisons de tenir pour compromises.

Avec une grande sagacité, le cardinal Lavigerie a reconnu que les intérêts de l'Église en même temps que les principes conservateurs gagneraient à être défendus sur le terrain républicain : c'est pourquoi il demande que l'on s'y place résolument, mais il ne demande pas — faites-y bien attention! — que l'on cesse de faire de la politique cléricale; il indique même que l'on pourra continuer plus librement d'en faire sous l'étiquette républicaine, et c'est par là qu'il espère rallier ceux qui lui font opposition sans le comprendre.

Se plaçant à un point de vue plus élevé, Léon XIII semble dire qu'il ne croit pas à la possibilité de constituer un parti exclusivement catholique, parce qu'il s'y mêlera toujours des éléments hétérogènes de politique dynastique. Le pape a raison, non pas contre le cardinal, mais à côté et au-dessus de lui. Aussi bien, c'est à Léon XIII qu'il appartiendrait de bien préciser le sens de l'évolution qu'il s'agit d'opérer dans la direction générale de l'Église.

Si les catholiques entrent dans la République pour y faire de la politique conservatrice ou réactionnaire, au nom de leur foi religieuse, que personne n'en doute, leur adhésion aux institutions républicaines restera toujours suspecte, car le cléricalisme, qui est le mélange adultère de la politique et de la religion, ne cessera point, et la France, qui n'a jamais été et ne sera jamais cléricale, continuera de le combattre à outrance. Ce qu'il faut, si l'on veut que l'évolution soit acceptée et porte ses fruits, c'est que dans la politique, dans la vie publique, la religion ne se montre plus, afin que le cléricalisme tombe du même coup, et que règne enfin, sous l'égide et le palladium des libertés communes et générales qu'offre la République, la plus auguste et la plus sacrée de toutes les libertés, la liberté de conscience.

II

A quelques jours de là, le cardinal Lavigerie reçut du pape Léon XIII un bref d'approbation, dont il s'empressa de donner communication à son clergé dans une circulaire où il disait : « Vous aviez bien compris, dès le premier jour, que je n'avais pu prendre seul et de moi-même

la solennelle et grave initiative que j'avais prise le 12 novembre. Vous saviez que j'arrivais de Rome. Vous pensiez que c'était pour répondre à ses désirs que je profitais de l'occasion favorable que me présentait le séjour de la flotte française à Alger, pour frapper un grand coup. J'ai cru devoir rendre un compte fidèle à notre saint-père le pape de la manière dont je me suis acquitté de ce devoir. Il vient de me répondre par le bref dont je vous communique le texte. Il daigne m'y donner l'assurance que ce que j'ai pu faire répondait parfaitement aux besoins du temps, à son attente et aux marques de particulier dévouement qu'il a toujours reçues de moi. »

Ainsi le toast d'Alger se trouvait approuvé, et l'exaspération monarchiste était portée à son comble.

Au sénat, un des membres de la droite, M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir, interpella M. Fallières, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, pour savoir s'il ne suspendrait pas le traitement de l'archevêque d'Alger coupable d'avoir fait de la politique. Dans la presse monarchique, les évêques qui conseillaient l'adhésion à la République étaient traités de vendus, et le cardinal Lavigerie était représenté, dans le journal *L'Autorité*, comme un prélat couvert d'honneurs, mais d'honneurs qui souillent.

C'est le moment que choisit M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, et l'un des principaux conseillers de M. le comte de Paris, pour aller prononcer à Nîmes, dans une réunion royaliste, un discours plein de distinctions subtiles et d'une forme très savante, qui eut à l'époque un certain retentissement.

Le passage du discours de Nîmes que la presse royaliste commenta avec le plus de faveur fut naturellement celui où M. le comte d'Haussonville s'expliqua sur le discours célèbre du cardinal Lavigerie.

« Il y a, dans le discours du cardinal-archevêque d'Alger, un enseignement, dit M. d'Haussonville. Certes nous avons d'autant moins de difficultés à reconnaître cet enseignement et à le respecter qu'il nous est depuis longtemps connu, nous l'avons reçu

à l'époque heureuse de nos études pour la première communion, en ces jours à jamais utiles et fortunés où l'on nous a mis un catéchisme entre les mains. C'est le catéchisme qui nous a appris que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, que l'Église s'accommode avec tous les gouvernements et qu'elle ne fait en théorie aucune différence entre les Républiques et les monarchies. Eh bien! M. le cardinal-archevêque d'Alger n'a rien dit que nous ne soyons tous prêts à proclamer avec lui. Il n'a fait que répéter ce qu'a dit dans tous les temps, avec une plus grande autorité que la sienne, l'Église elle-même par la voix de tous ses docteurs et de tous ses pontifes. Y a-t-il là de quoi s'émouvoir? Y a-t-il là de quoi troubler la conscience de Français, bons catholiques et dévoués royalistes, qui savent leur catéchisme aussi bien que M. Lavigerie, tout prince de l'Église qu'il est? L'enseignement, nous l'acceptons, nous le respectons.

« Et puis, il y a le conseil. Ah! ici, nous arrêtons l'éminent cardinal, dit M. d'Haussonville, et nous l'avertissons qu'il sort de son domaine, pour entrer dans le nôtre, Il fait de la politique, et c'est toujours périlleux pour un évêque. La politique, c'est un fait purement humain, un fait qui comporte en soi la plus grande liberté. On n'a pas le droit de soumettre les consciences royalistes à l'obligation morale de devenir tout à coup des consciences républicaines, car ces consciences royalistes seraient toujours en droit de répondre par la célèbre parole : *Non possumus*, protestation toujours vibrante et puissante de la faiblesse contre la force. »

C'est à merveille, et là-dessus M. d'Haussonville se croit maître du cardinal; mais il n'en est pas le maître, autant qu'il le croit, car il pose mal la question.

Tout d'abord le cardinal s'est borné à des exhorta-

tions, et cela suffit pour le moment; mais il oublie que, parmi ses enseignements, l'Église met au premier rang le respect qui est dû aux puissances établies. Or, parmi ces puissances, celles qui sont établies, comme la République, sur la volonté incessamment exprimée et répétée par l'immense majorité de la nation, ne font nullement exception : on leur doit respect et obéissance comme aux autres; on leur doit de cesser de conspirer contre elles. N'en déplaise à M. le comte d'Haussonville, il pèche, tout en se croyant innocent de cœur et d'intention; et s'il contestait sa faute, il tomberait dans le péché d'orgueil et de révolte qui est un des plus abominables de tous ceux que l'Église condamne.

Certainement, l'opinion sur la précellence de la monarchie ou de la République est une opinion libre, et M. d'Haussonville invité, exhorté à penser le contraire de ce qu'il pense, est dans son droit, en répondant : *Non possumus*. Mais la question de conduite n'est pas tout à fait la même que la question de doctrine. Qu'il interroge son directeur, et il saura bien si son directeur ne lui dit pas qu'entre préférer théoriquement la monarchie à la République et se révolter en fait contre le gouvernement de son pays, il y a tout un abîme.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous sommes en présence d'un fait politique, qui reste en dépit et à cause même de toutes les objections dont il est l'objet, un gros événement.

Quel est donc ce fait?

Eh! c'est tout simplement le conseil, puisque M. d'Haussonville tient à ce mot, le conseil donné par un des personnages les plus importants du monde religieux à tous les conservateurs sincères d'abandonner la monarchie pour se rallier à la République.

Dans le parti clérical, on ne croyait pas qu'un tel conseil serait jamais donné : il l'a été, et depuis il a été confirmé, voilà le fait. M. d'Haussonville ne peut pas supprimer ce fait, et c'est là ce qui est important, car ce fait ne tend à rien de moins qu'à supprimer l'action, la vitalité des anciens partis de monarchie, en leur retirant l'appui, le souffle de l'Église.

L'évolution recommandée par le cardinal Lavigerie c'est, en effet, une transformation des luttes politiques en France, luttes dans lesquelles la monarchie n'a plus rien à voir ni à prétendre. On s'explique à merveille que M. le comte Othenin d'Haussonville soit devenu sérieux, au point de se jeter dans les distinctions les plus raffinées, au moment de parler d'une aussi importante affaire; mais, s'il croit avoir résolu par les finesses et les subtilités de son discours la difficulté que le toast du cardinal-archevêque d'Alger a créée aux monarchistes de toutes nuances et de tous partis, le conseiller de M. le comte de Paris se trompe. Cette difficulté subsiste tout entière, et ce ne sont ni les prétendants ni leurs amis qui désormais sont capables de la résoudre.

III

Dans son discours de Nîmes, M. le comte d'Haussonville ne s'était pas contenté de protester contre la nouvelle politique recommandée aux royalistes par le cardinal Lavigerie et de rejeter son « conseil »; il avait averti les conservateurs qui se rallieraient à la République qu'on leur ferait mauvais accueil dans leur nouveau parti, qu'on les soumettrait à des conditions humiliantes et qu'on leur demanderait des gages de leur sincérité.

« Ayant commencé, disait-il, par donner congé à leurs

électeurs monarchistes et n'ayant pas voulu, au prix de compromissions, acheter les électeurs républicains, ils se trouveront abandonnés des uns sans avoir réussi à faire la conquête des autres. »

Cette phrase visait directement les hommes des anciens partis qui s'apprêtaient à se rallier sur un nouveau terrain pour y former un parti d'opposition constitutionnelle. M. Jacques Piou, député de la Haute-Garonne, que l'on savait disposé à reprendre la politique d'Edgar Raoul-Duval et à constituer dans la Chambre des députés un groupe parlementaire résolu à prendre le nom de « Droite indépendante », écrivit à M. d'Haussonville une lettre des plus sévères et des plus dédaigneuses, pour lui bien montrer que les observations et les reproches adressés au nom du Prétendant n'étaient plus faits pour toucher les anciens conservateurs décidés à consommer leur évolution.

M. Jacques Piou revenait de Rome où il était allé prendre les conseils du Saint-Siège. Il avait obtenu, disait-on, du pape Léon XIII une audience privée et reçu l'accueil le plus flatteur. Une note du *Moniteur de Rome*, en date du 12 février 1891, avait été, au sujet de ce voyage, fort significative :

« M. le comte d'Haussonville, disait cette note, vient de faire à Nîmes une conférence contre le toast du cardinal Lavigerie et sur la cause de la monarchie. *La Gazette de France* le salue comme un programme d'affirmation et d'action. Certes nous laissons les royalistes défendre leur drapeau. Si M. le comte d'Haussonville s'était borné à affirmer ses sympathies et celles de ses amis, nous nous serions inclinés devant le loyalisme chevaleresque. Mais l'ami du comte de Paris a cru devoir faire en même temps le procès de la politique de l'épiscopat qui veut le salut de la France et la fin de regrettables malentendus.

« L'Église doit mieux savoir que les partisans de qui que ce soit quels sont ses intérêts et comment il faut les sauvegarder.

« La cause religieuse, on le sait bien, ne s'identifie pas avec une cause politique; et M. Piou a pensé, à l'encontre de M. le comte d'Haussonville, que la seule politique de salut, *c'était précisément celle que ce dernier attaque.*

« Les encouragements qu'il vient de recevoir, dans une circonstance solennelle, le détermineront plus que jamais à appuyer cette évolution dont la France retirera un grand profit, *au dedans comme au dehors.* »

Le voyage à Rome de M. Piou ne fut pas le seul qui fut remarqué à cette époque. L'agitation était si grande dans les anciens partis de monarchie que c'était à qui porterait à Rome l'expression des craintes suscitées par la nouvelle politique du Saint-Siège. On est en droit de penser aussi que ce n'étaient pas seulement des alarmes que l'on allait révéler à Rome, mais que l'on y faisait entendre des conseils, des prières, des supplications de nature à ramener la politique pontificale dans ses anciens errements.

Sur ces allées et venues, sur ces déplacements des principaux personnages du monde royaliste et clérical, *La République française* publia l'article suivant :

Il n'y a point à s'étonner des voyages, des démarches, des demandes et des refus d'audience au Vatican dont tous les journaux nous parlent en ce moment : tout cela devait arriver, et tout cela est dans l'ordre. Quoi de plus naturel que de voir tous ceux qui regardent l'Église catholique dans la personne de son chef comme la plus haute puissance morale qui soit au monde partir pour Rome, demander à voir le pape et prendre ses conseils?

C'est M. Jacques Piou qui a commencé. C'est lui qui a eu la première audience pontificale ; mais c'est aussi lui qui en avait le plus grand besoin, car c'est lui qui fait vraiment du nouveau, en se proposant, par la constitution d'une Droite constitutionnelle, de traduire dans la pratique les conseils du cardinal Lavigerie et d'inaugurer la politique dont ce prince de l'Église, que le pape, malgré toutes les supplications, n'a point consenti à désavouer, a reconnu la nécessité. M. Piou avait besoin de savoir jusqu'où vont l'adhésion, l'assentiment de Léon XIII. Il le sait main-

tenant, et il n'a visiblement pas lieu de se repentir de son voyage; relisez plutôt la verte riposte qu'il a adressée à M. d'Haussonville après le discours de Nîmes : quels coups vigoureux, et comme l'on y reconnaît quelqu'un qui se sent appuyé! M. le comte de Paris, qui se connaît peut-être mieux en psychologie qu'en politique, n'a pas dû s'y tromper.

Est-ce pour cela que Philippe VII a donné mission, comme on l'assure, à Mme la duchesse d'Uzès de se rendre au Vatican, à l'effet d'y balancer, sinon d'y abolir l'influence de M. Jacques Piou? La duchesse, en tout cas, était très certainement en voyage politique, car elle avait sinon la tête, du moins la poche pleine de bons et loyaux arguments, pour défendre la cause royale et ramener la papauté à la monarchie. Mais quoi! Léon XIII, non plus que pas un de ses vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, membres du Sacré-Collège, n'a voulu recevoir la duchesse.

Et pour quelle cause?

La question est complexe. Serait-ce parce qu'il y a moins de dix-huit mois Mme la duchesse d'Uzès tenait sa bourse ouverte à M. Boulanger, déjà frappé non point, comme on a dit, par un tribunal révolutionnaire, mais par la plus haute juridiction légale de son pays? Un pareil péché n'est rangé sans doute, au Vatican, que parmi les péchés véniels. Serait-ce donc que la duchesse aurait fait sonner trop haut et trop tôt son aumônière? Il se pourrait : il y a manières de donner qui sont essentiellement diverses, et telle qui convient dans un cas est au contraire trouvée, dans un autre, disgracieuse, voire inconvenante. Mme la duchesse d'Uzès, qui est fort bonne catholique, ne connaît peut-être pas très bien les us et coutumes de la cour romaine et ses traditions

politiques : c'est l'endroit du monde le plus réservé, le plus discret, sous les apparences du luxe le plus splendide et avec l'étiquette la plus pompeuse; on y répète sans cesse que le bien ne fait pas de bruit et que le bruit ne fait pas de bien; d'ailleurs, à Rome, on n'aime pas que l'on répète au dehors ce qui se dit ou ce qui se fait au dedans, et, comme chacun le sait, à cet égard-là, les femmes sont un peu sujettes à caution. Le pape Léon XIII a donc décidé de ne plus accorder d'audiences privées, juste au moment où la duchesse d'Uzès avait demandé la sienne, et pas un des cardinaux n'a voulu accorder à la duchesse ce que lui avait refusé le pape.

Quant à M. Freppel, évêque d'Angers, il n'est certainement pas allé à Rome pour demander le désaveu de tel ou tel. Il est évêque, il est allé, *ad limina apostolorum*, remplir les devoirs de sa charge épiscopale... Mais ne croyez-vous pas qu'il demandera à Léon XIII ce qu'il pense des conseils politiques donnés par le cardinal Lavigerie? — Oh! oui, je le crois, et je sais bien aussi, quelle que soit la réponse du pape, que l'évêque d'Angers la trouvera sage, prudente et prononcée par une bouche infaillible. Mais ce n'est pas cela qui intéresse M. Freppel. — Et quoi donc? — C'est de savoir ce que pense le Saint-Siège du socialisme chrétien, tel que le comprennent les évêques belges, anglais, américains, le cardinal Manning et, en France, le comte Albert de Mun. Là-dessus, Léon XIII ne s'est pas encore prononcé, et c'est pourquoi M. Freppel est allé à Rome. C'est pourquoi aussi il convient d'attendre, avant de rien dire.

IV

Ce voyage à Rome de M. Freppel, évêque d'Angers, avait particulièrement frappé l'opinion publique. On assurait que le fougueux prélat, député du Finistère, avait emporté avec lui une déclaration signée par soixante de ses collègues à la Chambre et portant leur refus d'adhérer à la République.

Quel effet produisit à Rome cette déclaration qui n'a d'ailleurs jamais été publiée? Un télégramme adressé en France, le 18 février 1891, annonça qu'elle ne fut pas prise en considération. *L'Autorité* dit que l'évêque d'Angers avait du moins obtenu l'ajournement de la lettre encyclique aux évêques de France que méditait le pape Léon XIII, dès cette époque; mais ce dernier bruit n'a pas été confirmé.

Quoi qu'il en soit, les commentaires de tous genres se donnaient libre carrière, et *La République française*, voulant tenir ses lecteurs en garde contre l'abus des interprétations en sens contradictoire qui se produisaient dans la polémique des journaux, inséra les observations ci-après :

Nous n'aurons pas l'impertinence de dire à nos lecteurs ce que nous pensons du succès ou de l'échec de M. Freppel, évêque d'Angers, dans son voyage à Rome. Nous n'en savons rien et nous n'en pouvons rien savoir. Que si quelque reporter, fût-il de la dernière audace dans son habileté professionnelle, s'avisait d'interroger l'évêque d'Angers, il n'en obtiendrait aucune réponse. M. Freppel, évêque d'Angers, a fait cette année le voyage *ad limina apostolorum*, prescrit par les règles canoniques, c'est chose sacrée, et il n'y a pas là matière à *interview*. A coup sûr, ce n'est pas M. Freppel qui dira ce qu'il a fait, ni ce qu'il a dit à Rome.

Est-il besoin de faire remarquer d'ailleurs que les « gens d'Église », n'aimant pas que l'on se mêle de leurs affaires, contestent volontiers à autrui toute aptitude à les bien comprendre?

Qui ne se souvient du curieux dialogue qui s'engagea un jour à l'Assemblée nationale de 1871 entre M. Challemel-Lacour, représentant des Bouches-du-Rhône, et M. Dupanloup, évêque d'Orléans et représentant du Loiret, sur une interprétation de l'un des articles du Syllabus?

« Le Syllabus! disait l'évêque avec hauteur, mais vous n'y comprenez rien!

— Pardon! je crois d'autant mieux comprendre cet article, répondait M. Challemel-Lacour, que j'en lis le texte dans une traduction française.

— Une traduction! Mais laquelle? Il y en a d'erronées.

— Pardon! celle que je cite est la traduction autorisée, celle qui a été imprimée et publiée par l'éditeur du Saint-Siège, avec sa permission, sinon d'après ses ordres.

— Cela ne fait rien. Pour bien comprendre le Syllabus, il faut être théologien. L'êtes-vous? Non. Eh bien! gardez le silence! »

C'était péremptoire, n'est-ce pas?

Il va sans dire que notre éminent ami ne garda point le silence, qu'il persista dans son interprétation du Syllabus, en dépit des protestations de l'évêque à qui il montra en perfection, sans être théologien, ce que signifiait l'article en question, avec toutes ses conséquences. Mais, par ce trait, on peut juger de la difficulté des controverses avec des dialecticiens qui ont toujours la ressource de vous dire que, si l'on n'est pas théologien, on ne peut pas plus discuter avec eux qu'ils ne peuvent discuter avec vous.

Voici un autre exemple encore plus frappant dans une espèce analogue de la nécessité de bien définir les termes :

On sait que le cardinal Manning, dans une lettre célèbre écrite par lui au cours de la session du congrès catholique de Liége, au mois de septembre 1890, s'est prononcé pour les doctrines qui admettent l'intervention de l'État dans les rapports du capital et du travail, en ce qui touche la participation des enfants et des femmes, la fixation d'une limite d'heures, enfin, le repos obligatoire : bref, il a donné à penser qu'on pouvait le considérer comme partisan, dans une assez large mesure, d'un certain socialisme, voire d'un socialisme d'État.

Ce n'était pas la première manifestation des opinions de l'éminent prélat anglais en cette matière, car personne de ceux que ces questions intéressent ne peut avoir oublié l'adhésion motivée et retentissante que le cardinal Manning a donnée en 1887 au mémoire apporté à Rome, au nom des évêques américains, par le cardinal Gibbons, en faveur de l'association ouvrière des Chevaliers du travail.

On a tenu à savoir si le cardinal Manning consentait à se reconnaître pour socialiste, socialiste chrétien, cela va sans dire; et quelqu'un s'est chargé de l'interroger à ce sujet. On n'a pas dit si cet entretien avait eu lieu avant ou après la déclaration qui a été récemment attribuée à Léon XIII et par laquelle le pape se prononce contre le socialisme, et cela est fâcheux, car on aurait pu mieux juger si l'opinion du cardinal est tout à fait libre. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on rapporte : « Socialiste! aurait dit le cardinal Manning avec une stupéfaction indignée. Comment peut-on m'infliger une pareille qualification? Mais le socialisme est précisément le mal qu'il

faut combattre. Socialisme veut dire individualisme à outrance, c'est-à-dire la pire inspiration de l'esprit révolutionnaire. Les sociétés du continent européen sont gangrenées par le socialisme; et c'est à les guérir que nous devons travailler. Ne me parlez donc pas du socialisme, mais parlez-moi au contraire de l'organisation sociale! Ah! voilà qui est tout différent! Ici, plus d'esprit révolutionnaire, mais au contraire une lente et sûre transformation, grâce à une évolution sage et méditée. Autant je suis l'adversaire du socialisme, autant je suis acquis à cette œuvre grande et nécessaire de l'organisation sociale! »

A la bonne heure! Pour s'entendre avec le cardinal Manning, il n'est besoin que de prendre les termes dans une acception et avec une signification toutes contraires de celles qu'il est d'usage commun de leur reconnaître; mais encore faut-il le savoir. A cela près, le cardinal Manning, partisan déclaré de l'organisation sociale, n'est point du tout socialiste. C'est comme chez nous M. le comte Albert de Mun qui ne veut pas qu'on l'appelle socialiste, mais qui l'est bel et bien, ni plus ni moins que M. de Curtins en Suisse et quelques autres conservateurs dans différents pays de l'Europe, en Belgique, en Allemagne et même en Autriche, où le prince Aloys de Lichtenstein, aristocrate de la plus haute lignée, fait du socialisme, sans consentir à l'avouer.

Pour en revenir au voyage de M. Freppel, personne n'est en mesure de dire avec précision sur quels points ont porté ses entretiens avec le pape; à plus forte raison ne peut-on pas affirmer qu'il a réussi ou qu'il a échoué dans la mission qu'il s'était donnée.

Cependant, à en juger par un article d'un caractère particulièrement important, publié ces jours derniers dans *L'Univers* par M. Eugène Veuillot dont la signa-

ture est rare et dont les relations de cordiale et respectueuse déférence avec M. Freppel sont bien connues, on serait en droit de penser que, si l'évêque d'Angers a cru devoir aborder la question si délicate de l'évolution conseillée par le cardinal Lavigerie, il n'a pas obtenu de Léon XIII qu'il retirât l'approbation donnée au discours d'Alger dans la lettre du cardinal Rampolla à un évêque français. Tout au plus, M. Freppel a-t-il pu obtenir que, pour le moment, le Saint-Siège s'en tiendrait là. Comme c'était le parti que le Saint-Siège avait pris avant l'arrivée à Rome de l'évêque d'Angers, nous ne nous avançons pas beaucoup en disant que M. Freppel n'y est pour rien, et qu'en ce sens sa mission paraît avoir échoué, mais nous nous gardons de l'affirmer, car nous n'en savons rien. Ce que nous voyons, c'est que l'orientation donnée persiste : tout est là, et l'évolution, cette maudite évolution dont s'est avisé le pape Léon XIII, continuera de se faire.

« Catholiques avant tout », tel est le vœu du pape, tel est le mot d'ordre accepté et transmis avec leur obéissance ordinaire par *L'Univers*, par M. Eugène Veuillot et ses collaborateurs. Mais « catholiques avant tout », qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce autre chose que la libération de l'Église à l'égard des dynasties et des anciens partis de monarchie? Il n'y a, dans tout ce qui se passe, que cette libération ; mais, à elle seule, elle constitue un événement d'une portée considérable. L'Église se sépare des partis de monarchie, estimant qu'elle n'a plus d'avantage, à son point de vue, au point de vue de sa mission doctrinale et spirituelle, à rester liée à des institutions qui ont fait leur temps, dont les unes achèvent de mourir et dont les autres ne peuvent revivre. Elle se détache de ce qui lui apparaît comme un passé définitivement épuisé.

De quel côté se portera-t-elle?

Quand on entend parler tous les jours de socialisme chrétien, ou d'organisation sociale, comme dit le cardinal Manning d'accord avec ses confrères de l'épiscopat belge, américain, anglais, il n'est pas difficile de prévoir que l'Église, qui abandonne les rois, va se tourner du côté des foules, afin de se retremper dans leur sein.

C'est là surtout ce qui mérite d'être étudié dans le mouvement auquel nous assistons.

V

La politique indiquée par le cardinal-archevêque d'Alger restait donc le point de mire des attaques des anciens partis.

Quant aux républicains, ils ne pouvaient, à ce qu'il semble, prendre sur eux de croire que l'Église catholique, à tous les degrés de sa hiérarchie, depuis le pape au sommet jusqu'au plus humble des prêtres au bas de l'échelle, fût capable de rompre avec des traditions d'immobilité qu'ils regardent comme nécessaires au maintien de la politique de conservation obstinée qu'elle représente dans le monde depuis la fin du moyen âge. Ils observaient le mouvement dont le toast d'Alger a été le point initial avec un profond sentiment de défiance; ils répétaient sans cesse qu'après tant d'exemples donnés par l'Église de ses instincts de réaction, il y avait autant de naïveté que d'imprudence à compter sur la sincérité d'une conversion dont la République ne pouvait que souffrir. Si les prêtres cherchent à embrasser la République, aimaient-ils à répéter, c'est pour la mieux étouffer.

La conduite de l'Église et de ses chefs, clercs et laïques, pendant toute la période de 1848 à 1852; leurs protestations chaleureuses en faveur du régime républicain et de souveraineté de la démocratie si tôt suivies, dès que

la réaction s'était montrée, des plus éhontées défections; leur campagne de Rome à l'intérieur; la guerre à l'Université terminée par sa défaite irrévocablement inscrite dans la loi de 1850; l'adhésion ignominieuse donnée au coup d'État du 2 décembre; le déploiement irritant et scandaleux d'une influence oppressive dans les huit premières années de l'Empire jusqu'à la guerre d'Italie; et après la révolution du 4 septembre, les élections monarchiques de l'assemblée de Versailles, faites sous la pression du clergé, sous les yeux de l'ennemi; les tentatives de restauration monarchique conseillées, dirigées, pratiquées par les plus considérables des évêques; la chute de M. Thiers et de son gouvernement au 24 mai 1873; le coup d'État parlementaire accompli le 16 mai 1877 sous le maréchal de Mac-Mahon pour arriver au rétablissement du « gouvernement des curés »; la résistance opiniâtre à la volonté de la France républicaine; la religion couvrant de son manteau la politique, les exigences insolentes du cléricalisme et les menaces incessantes de restauration monarchiques que ce parti laissait planer sur le pays, les intrigues des prétendants, enfin la part prise par tous ceux qui étaient réunis et groupés sous la bannière cléricale à la conspiration d'un soldat d'aventure qui leur avait fait croire qu'en cas de succès il serait prêt à leur livrer la France : tout cela ne justifiait que trop la jalouse méfiance de la démocratie républicaine.

Cette méfiance était si forte que la démocratie et ses organes naturels, à la tribune comme dans la presse, se refusaient à voir, à regarder, à étudier les événements qui s'accomplissaient autour d'eux, ce qui est la pire des conditions pour faire de la politique, une politique sage, ferme, modérée et avisée, la seule qui convienne à un parti en possession du pouvoir.

La République française ne se lassait point d'avertir le parti républicain qu'un fait dont les conséquences sont incalculables venait de se produire.

Ce fait, l'évolution de l'Église, *La République française* le signalait sans l'apprécier, s'appliquant seulement à le bien dégager des circonstances accessoires, afin de le mieux mettre en lumière, notant les incidents au passage, mais

revenant toujours au point de départ, insistant surtout sur le désarroi profond où la politique dite du cardinal, en attendant que l'on y reconnût la politique de Léon XIII et de la papauté, avait jeté les anciens partis.

L'épiscopat français était profondément divisé.

Le cardinal Lavigerie avait reçu diverses adhésions, mais ceux de ses collègues qui l'avaient approuvé ne formaient qu'une infime minorité. Au contraire, en écrivant une lettre pastorale, *adressée aux catholiques qui l'avaient consulté sur leur devoir social*, et où il montrait l'intérêt du parti catholique à séparer sa cause de celle des anciens partis, réclamait la stabilité religieuse et la stabilité gouvernementale, et semblait réserver la question politique et la question dynastique comme autant de questions du for intérieur, le cardinal-archevêque de Paris, avait réuni autour de lui et en quelque sorte sous sa direction, le plus grand nombre des évêques. La grande préoccupation dans le monde conservateur était ainsi de faire des catholiques un parti qui aurait pris pour mot d'ordre la devise : « Catholiques avant tout », comme avait dit *L'Univers*. Cela se vit bien quand, sous les auspices de l'archevêque de Paris, on constitua l'*Union de la France chrétienne* à la tête de laquelle se trouvèrent placés les hommes les plus connus du parti clérical, MM. Chesnelong, Émile Keller, Albert de Mun, de Mackau, tous hommes ayant conduit toute la politique depuis vingt ans et auxquels le prétendant, Philippe d'Orléans, ne tarda pas à envoyer la plus chaleureuse adhésion. Toutefois, cela se vit encore mieux après la publication d'un mandement de M. Fava, évêque de Grenoble, connu par son hostilité à la République, qui déclara y adhérer et la reconnaître, mais en invitant les catholiques à former un « parti ».

La République française du 30 juin apprécia ainsi ce document, qui fit en son temps beaucoup de bruit :

Il n'y a peut-être pas eu jusqu'à présent de preuve plus décisive de l'irrésistible mouvement d'évolution dont le cardinal Lavigerie a eu l'initiative, que le très curieux mandement, avec le singulier dispositif

qui le termine, lancé par M. Fava, évêque de Grenoble.

M. Fava, ancien aumônier de la marine, ancien évêque de la Réunion, a, parmi ses collègues de l'épiscopat français, une des physionomies les plus caractérisées : c'est ce que l'on appelle un tempérament. De haute taille, de forte encolure, sanguin, colérique, emporté, il va facilement aux extrêmes : il en revient aussi, après avoir dépassé le but; bref, ce n'est point par la prudence qu'il brille. Ses relations avec l'État ne sont pas des plus faciles ni des meilleures. On en sait quelque chose à Rome, où très souvent, depuis qu'il est rentré en France et occupe le siège de Grenoble, on a dû s'occuper de réparer, d'atténuer les fautes d'un prélat intempérant en paroles, tracassier, entiché de ses prérogatives, qui n'est au fond pas plus mauvais qu'un autre, mais qui se conduit, hélas! de manière à se donner tort dans la plupart des cas. Si tous les évêques de France ressemblaient à M. Fava, on ne saurait guère où donner de la tête, soit à la direction des cultes, soit à la nonciature.

Voici maintenant M. Fava qui s'est mis en tête de reconnaître la République et de lui apporter une haute et retentissante adhésion : « Nous acceptons, dit-il dans l'article premier du dispositif de son mandement, la forme de gouvernement qui est celle de la France d'aujourd'hui, c'est-à-dire la République. Nous voulons un chef qui soit catholique : c'est la loi de notre pays. Nous voulons un gouvernement qui s'inspire, dans ses lois et dans son action, des croyances catholiques, religion de la très grande majorité des Français, et non des erreurs maçonniques dont le naturalisme est la base et qui ne sont professées que par un petit nombre de Français. »

Il y a lieu de bien faire attention à tout ce qu'il y

a sous ces formules, car il s'en faut de beaucoup que ce ne soit que du galimatias clérical.

L'évêque de Grenoble accepte la forme de gouvernement qui est celle de la France d'aujourd'hui, c'est-à-dire la République : qu'est-ce que cela veut dire? Oh! cela veut dire tout simplement que M. Fava ne reconnaît la République qu'à l'état de fait; en cela il se conforme à la pratique constante comme aux enseignements permanents de l'Église qui n'a et ne peut avoir de parti pris contre aucun gouvernement de fait, et qui, en doctrine, se déclare prête à les reconnaître et à les accepter tous, pourvu qu'ils la laissent travailler en paix, c'est-à-dire en l'assurant de leur protection, à sa mission spirituelle qui est le salut des âmes.

Mais pourquoi M. l'évêque de Grenoble donne-t-il en ce moment son adhésion, que personne ne lui demandait, à la République, laquelle montre depuis vingt ans qu'elle peut très bien s'en passer? Ah! voilà : c'est que le pape Léon XIII a fait connaître, en couvrant de son autorité les déclarations du cardinal Lavigerie, que le moment lui paraissait venu de dégager l'Église de toutes compromissions dynastiques et monarchiques, et que l'évêque sent lui-même la nécessité de suivre le souverain pontife dans cette voie nouvelle où l'Église se prépare à entrer. Le câble qui rattachait la barque de saint Pierre aux vieilles royautés est désormais coupé : M. Fava le voit, le sait, n'en doute plus, et il accepte la République, disant à son clergé de faire comme lui. C'est là ce qui démontre que le mouvement d'évolution tant de fois signalé ne s'arrête point, que tout au contraire il va en se développant, mû par une force accélérée qui sera bientôt universelle et irrésistible.

M. Fava ne dit pas si ce mouvement lui plaît :

cela n'importe guère, et tout porte d'ailleurs à croire que cette évolution n'est nullement de son goût. Tout ce qu'il demande aux chefs de gouvernement que la France républicaine pourra désormais mettre à sa tête, c'est d'être catholiques : c'est d'ailleurs une des prescriptions du Concordat, et M. l'évêque de Grenoble prend soin de le rappeler. On peut inférer de là qu'il tient pour le contrat passé entre l'État et l'Église et qu'il n'est pas encore acquis à la doctrine de la séparation; mais rien ne dit que cela ne viendra pas, en temps et lieu.

Si l'évêque de Grenoble ne combat plus la République, il ne renonce pas à combattre la franc-maçonnerie, origine et fontaine de toutes nos erreurs, cause de tous les maux dont nous souffrons. Il faut savoir que, de tous les évêques français, l'adversaire le plus ardent et le plus passionné de la franc-maçonnerie, c'est M. Fava, ancien aumônier de la flotte. Ce prélat voit des francs-maçons en tout et partout. Il en est obsédé, affolé. S'il faut en croire les familiers de son évêché, il irait, dans sa défiance des francs-maçons, jusqu'à procéder lui-même, chaque soir, avant de prier et de s'endormir, à la visite, à l'inspection minutieuse de son appartement, à seule fin de bien s'assurer que quelque affidé de la secte impie et criminelle ne viendra pas troubler son sommeil? Il est aisé de penser qu'un homme aussi pénétré que M. Fava des périls que nous fait courir la franc-maçonnerie, ne pouvait laisser échapper l'occasion de rappeler le sujet de ses préoccupations constantes, dans un document aussi solennel que ce mandement par où il prétend organiser un parti catholique dans son diocèse.

Car c'est là qu'il tend, l'évêque de Grenoble. Il se jette en plein dans la politique, il veut faire de l'Église

une faction; il constitue le clergé et les fidèles de son diocèse à l'état de parti militant, de parti guerroyant, de parti en lutte incessante contre les ennemis de l'Église.

Oh! nous savons bien que le « parti catholique » de M. l'évêque Fava n'emploiera que des moyens « honnêtes et permis », qu'il prendra, pour guider son action, la dernière encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII sur la condition des ouvriers, qu'il se soumettra aux lois qui lui sont imposées de droit commun, enfin, qu'il usera des libertés reconnues aux catholiques comme à tous les autres citoyens. L'Église n'en sera pas moins constituée à l'état de parti. Une telle résolution est grave, et il semble qu'un évêque eût dû tourner sept fois sa plume entre ses doigts avant de se décider à écrire de tels mots.

M. Guibert, évêque de Viviers, qui passa depuis sur le siège de saint Martin à Tours et mourut archevêque de Paris sous la pourpre romaine, était autrement prudent que M. Fava, ancien aumônier de la flotte. Voici ce qu'il écrivait des rédacteurs de *L'Univers* au moment où ces hardis hommes d'avant-garde constituèrent le parti catholique, lors de la querelle des classiques :

« Ils se sont appelés le parti *catholique*, expression tout à fait malsonnante, car il ne doit jamais y avoir de parti dans l'Église. On conçoit que, dans un pays où les catholiques sont en petit nombre, comme en Angleterre et dans quelques États de l'Allemagne, on donne cette qualification à une minorité qui combat pour ses droits : encore n'est-ce pas elle qui se la donne. Elle la reçoit de ses adversaires, mais se présenter devant la France catholique sous le nom de parti catholique, c'est évidemment s'isoler, faire une scission. »

M. Guibert avait raison en 1853. Mais les temps sont changés, à ce qu'il paraît...

Cette courte citation d'un mandement écrit en 1853, à l'occasion d'une querelle d'une importance après tout secondaire, comme celle qui fut soulevée à l'occasion de l'emploi des classiques dans l'enseignement, suffit pour démontrer que l'épiscopat français hésitait beaucoup, pour ne pas dire qu'il répugnait absolument à se servir de cette expression toute militante de « parti catholique », si crânement employée de nos jours par M. Fava, évêque de Grenoble.

En 1853, ce n'était pas la première fois qu'il était question d'un parti catholique à créer en France. Déjà, sous Louis-Philippe, pour conquérir ce que les catholiques appellent la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire pour porter le coup mortel à l'Université de France et faire brèche dans le système d'éducation publique dont ce grand corps avait la garde, on avait songé à organiser une association, une union, un parti catholique. On revenait à cette ancienne *Alliance pour la défense de la liberté religieuse*, dont l'illustre abbé de Lamennais avait été l'inspirateur et le promoteur, au temps où il publiait *L'Avenir*, avec le concours de ses jeunes amis Ph. Gerbet, A. de Salinis, H. Lacordaire, Ch. de Montalembert, de Coux et quelques autres. Au moment où *L'Avenir*, frappé par les foudres de l'encyclique *Mirari vos*, du pape Grégoire XVI, dut disparaître, l'*Alliance pour la défense de la liberté religieuse* fut déclarée dissoute. Mais, la tourmente passée, on reprit les idées de Lamennais, « le grand apostat », dans ce qu'elles avaient de pratique.

C'était lui qui, après avoir tant espéré, tant attendu de l'union intime de la religion et de la monarchie, avait reconnu la nécessité indispensable de séparer

la cause de l'Église de la cause de la royauté. C'était lui qui, après la révolution de 1830, avait conseillé hardiment de se placer sur le terrain de la Charte, conseillé aux catholiques de se réclamer des libertés communes à tous les citoyens, conseillé enfin de remettre la religion et ses ministres en contact direct avec le siècle, avec la démocratie. Ces conseils avaient été suivis et avec quel éclat! Tous les catholiques s'en souviennent. La campagne de *L'Avenir*, pour employer leur langage, reste à leurs yeux l'âge d'or de la renaissance catholique au XIXe siècle. La faveur dont le grand Lamennais avait joui dans le monde religieux se retira de lui après sa condamnation, et il passa au service d'une autre cause qui lui parut encore plus haute et plus sacrée que celle qu'il avait servie jusque-là. Mais les catholiques n'eurent garde d'oublier ce qu'il leur avait appris. Quand ils résolurent de se remettre à la tâche, M. de Montalembert publia des manifestes, où l'on sentait comme le souffle de *L'Avenir* et de l'*Alliance pour la défense de la liberté religieuse*. Montalembert demandait à ses coreligionnaires de reprendre ce qui leur avait si bien réussi, et M. Foisset, son conseiller et son ami, écrivait dans *Le Correspondant*, à propos d'une brochure du chef du parti :

« Le salut est dans l'action politique, non dans les doléances religieuses. Le moment est venu de se rappeler le mot de saint Paul : *Civis romanus sum*. C'est comme citoyens en effet que les catholiques doivent réclamer et qu'ils finiront par obtenir justice. Voyez O'Connell : certes les vœux des évêques d'Irlande l'accompagnent dans la lutte, mais sa ligne d'opération (qu'on me passe ce terme) est toute politique... Pourquoi s'épuiser en récriminations?... Que ne demandons-nous tous d'une seule voix, tous d'un même

cœur, la liberté belge, qui n'est que l'application loyale des principes inscrits dans la Charte française? Voilà un but simple, saisissant, nettement défini... »

Et Montalembert lui-même, passionnément épris à toutes les époques de sa vie de la plus vive admiration pour l'Angleterre et ses mœurs politiques, voulait créer une « ligue » et soulever une « agitation ». « Trop souvent, disait-il dans sa brochure, les catholiques français ont été à la queue d'autres partis; qu'ils constituent eux-mêmes un parti; qu'au lieu de continuer à être « catholiques *après tout* » ils soient « catholiques *avant tout* », ayant pour programme exclusif, auquel tout serait subordonné, la liberté de l'enseignement. »

Tout ce que nous voyons aujourd'hui pourrait bien n'être qu'un retour à cette ancienne politique des catholiques français. La fameuse allocution du cardinal Lavigerie n'a pas eu d'autre objet que de reprendre « cette séparation nécessaire de l'Église qui a pour elle des promesses divines, garanties de son indéfectible avenir », d'avec les vieilles monarchies, dont la vertu est épuisée, qui ne sauraient désormais vivre bien longtemps et au service desquelles l'Église ne peut plus que compromettre son action sur les peuples.

Ce toast d'Alger a été le coup de clairon. Depuis lors, le mouvement étant donné, tout s'est mis en marche dans l'Église, et voilà pourquoi nous n'avons cessé d'attirer l'attention de quiconque s'intéresse à l'avenir des sociétés européennes sur cette évolution de l'Église. On l'a parfois niée imprudemment; on l'a même déclarée impossible, alors que tout démontre qu'elle est commencée pour ne plus s'arrêter.

Qui oserait dire qu'un acte comme l'encyclique du pape Léon XIII sur la condition des classes ouvrières

n'est qu'un document négligeable, à la veille de ce XXe siècle qui, bien plus que le XIXe siècle en train de finir, sera, selon le mot de M. Gladstone, le siècle des ouvriers? Or, cette encyclique *Rerum novarum*, elle fait partie elle-même de cette évolution générale; elle la caractérise, elle l'excite et la développe, en lui assignant un but. M. Fava, évêque de Grenoble, ne dit-il pas, dans cet original dispositif de son curieux mandement, que l'encyclique pontificale est la règle même du nouveau parti qu'il s'agit de créer? Et tout récemment encore, à Lyon, dans une réunion d'ouvriers, M. le comte Albert de Mun, ce royaliste convaincu, serviteur et même conseiller du prétendant Philippe VII, ne disait-il pas qu'il fallait organiser l'union des catholiques en dehors et au-dessus de toute préoccupation politique? N'est-ce point là, tout au moins en apparence, le programme de MM. Chesnelong, Émile Keller, Lucien Brun, Buffet et de Mackau, qui a obtenu l'adhésion de toute la presse cléricale? N'est-ce pas ce qu'avait dit le cardinal Richard, archevêque de Paris, à la dernière assemblée générale des catholiques français? Plus de questions dynastiques! Plus de questions de forme de gouvernement! Unissons-nous, disent les hommes les plus notoirement connus pour leur fidélité à la foi monarchique, unissons-nous pour la conquête des sièges électoraux dans le Parlement et conséquemment pour la conquête du pouvoir! En vue d'y atteindre, formons le parti catholique!

Montalembert proposait à ses coreligionnaires d'imiter O'Connell et les Irlandais. Aujourd'hui, on propose aux catholiques français d'imiter Windthorst, chef du parti du Centre dans le Reichstag allemand. Windthorst n'a-t-il pas fait capituler le prince de Bismarck lui-même? Que reste-t-il aujour-

d'hui du fameux *Kulturkampf* et des lois de Mai? Pourquoi les catholiques français, bien disciplinés, bien conduits par des chefs intelligents et dévoués, respectés et obéis, ne parviendraient-ils pas à faire abolir et la loi militaire qui empêche, à ce qu'ils disent, le recrutement du clergé, et la loi sur les écoles laïques, gratuites et obligatoires qui est « la loi scélérate » par excellence? Pourquoi même les catholiques français, organisés en parti puissant, ne prendraient-ils pas le pouvoir, comme le parti catholique l'a pris en Belgique? Pourquoi ne gouverneraient-ils pas la République? Et pourquoi la France ne serait-elle pas définitivement assise et constituée en République cléricale?

C'est, comme on le voit, l'histoire de Perrette et de son pot au lait. Le champ des espérances est toujours illimité.

Il n'y a qu'un malheur dans tout cela : c'est que le parti catholique n'est pas à créer, c'est qu'il existe déjà sous son vrai nom, et que l'on est en train de donner des forces et une vie nouvelle à ce parti que la France n'a jamais pu supporter, au parti clérical.

Qu'est-ce donc que le cléricalisme? Faut-il le redire une fois de plus? c'est la politique qui se couvre du masque de la religion. Rien n'est plus antipathique, plus odieux à la France, et les cléricaux ne réussiront pas plus cette fois que dans les occasions antérieures, si la France est bien avertie. Voilà pourquoi nous attachons tant de prix à suivre avec attention tout ce mouvement.

La vraie question, ce n'est pas, comme la demandent certains républicains qui ne sauraient nous dire où nous mènerait pareille aventure, la séparation de l'Église et de l'État; ce n'est pas même la séparation de l'Église et du clergé d'avec les dynasties et les

prétendants, comme prétend la faire aujourd'hui le cardinal Lavigerie : la vraie, la nouvelle séparation qui s'impose, c'est la séparation définitive de la religion et de la politique : d'un côté, la religion, expression vénérable et respectée de la conscience individuelle, et de l'autre côté, la politique, expression, livrée à la dispute publique des hommes, des droits et des intérêts moraux des sociétés.

La lutte ne commence donc pas. Elle s'annonce sous une forme nouvelle, voilà tout.

VI

Cependant l'évolution politique et sociale de l'Église continuait. Ce n'est pas que son cours ne fût entravé de mille manières par les partis qui y voyaient comme la consommation de leur propre ruine. Au contraire, l'évolution a subi des temps d'arrêt et traversé des périodes difficiles. On savait le haut clergé très divisé, et l'on profitait de ces divisions pour prétendre que le mouvement déterminé par le toast d'Alger aboutirait à un complet avortement. En attendant, on attaquait vivement les évêques qui se ralliaient à la politique du cardinal. Une grande partie de l'été de 1891 se passa dans ces alternatives. Il y avait lieu de bien expliquer aux républicains les vrais caractères de ce grand changement.

On comprend très bien, disais-je en juillet 1891, pourquoi les politiciens du royalisme ou de l'impérialisme — comme ces expressions, comme les partis qu'elles désignent, sont aujourd'hui démodées! — s'insurgent contre les évêques qui, à la suite du cardinal Lavigerie, déclarent que les questions dynastiques ne les intéressent plus et que le devoir

des « catholiques avant tout » est d'accepter la Constitution que la France s'est donnée, afin de pouvoir travailler librement et exclusivement à la défense des idées religieuses et des principes conservateurs.

Une telle insurrection est tout ce qui reste à faire aux politiciens des anciens partis. Jamais pareil coup ne leur a été porté. Autrefois, c'était l'Église qui servait de lien aux coalitions dirigées contre la République; à présent, l'Église se retire, elle va faire défaut. Plus d'union monarchique et conservatrice! De quel côté se tourner? Chacun des prétendants, aussi bien le roi que l'empereur, est également faible, également dénué d'autorité. Ni l'un ni l'autre ne peut rien par lui-même pour sa propre cause. Ils sont obligés de s'associer pour détruire la République, sauf à se dévorer entre eux, dès qu'il s'agirait de la remplacer. Ces fameux conservateurs, on l'a dit bien souvent, doivent commencer par être des révolutionnaires; et c'est par là, n'en doutons pas, qu'ils se sont aliéné peu à peu le gros de l'armée conservatrice. Il y a des gens à qui persuader que l'on peut faire de l'ordre avec du désordre n'est point chose facile.

Heureusement, l'Église était là qui couvrait tout. Elle entrait dans la partie; elle mettait au jeu, c'était fort bien : on pouvait marcher sous sa bannière; on se faisait clérical, pour mieux servir l'empire ou la royauté. Ainsi s'expliquent les progrès extraordinaires accomplis par le parti clérical en notre temps. A aucune autre époque, depuis un siècle, il n'avait été aussi nombreux, aussi puissant, aussi influent que dans ces vingt dernières années. Ses origines datent du ministère Guizot, sous la monarchie de Juillet; son plus grand essor s'est produit après 1848, sous le ministère Falloux et lors de la réaction non seulement française, mais européenne, qui a suivi le

coup d'État du 2 Décembre; son effort le plus sérieux pour reprendre définitivement la haute main sur la direction des affaires de la France a été le 16 Mai, époque où il a pu constituer un gouvernement sans attaches dynastiques proprement dites et qui était destiné, si l'opération eût réussi, à faire peser sur la France un régime analogue à celui qui fonctionne en Belgique depuis 1884.

C'est la même opération que l'on s'apprête à tenter, et très vraisemblablement la République aura fort à faire pour se défendre. Nous sommes sûrs, quant à nous, que les républicains sauront y pourvoir. Mais, encore une fois, les politiciens du royalisme ou de l'impérialisme, les serviteurs dévoués et les amis personnels des princes ne sont pas contents de l'évolution, et il y a de quoi. Eux aussi, tout comme les républicains, ils vont être obligés de changer de tactique. Et nous ne serions pas étonnés si, de ce côté, nous entendions retentir, par un retour étrange des choses d'ici-bas, le cri célèbre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

VII

Le parti royaliste se montrait particulièrement indigné des adhésions données à l'archevêque d'Alger par ses collègues dans l'épiscopat, et toute une polémique s'établit dans les journaux des anciens partis, pour rappeler au clergé que la religion et la politique sont deux domaines différents qui ne doivent pas être confondus, mais séparés. C'était bien, comme on l'avait annoncé, déclarer la guerre au cléricalisme, dans le camp même de l'ancien parti clérical.

La République française en fit la remarque aussitôt :

Le 4 mai 1877, développant une interpellation sur les menées ultramontaines, Gambetta disait à la Chambre des députés, au milieu des vociférations de la Droite :

« Il y a une chose qui, à l'égal de l'ancien régime, répugne à ce pays, répugne aux paysans de France, c'est la domination du cléricalisme. Et je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Il y a quelques jours, *Le Soleil*, journal officiel de M. le comte de Paris, écrivait, sous la signature de son collaborateur le plus autorisé, c'est-à-dire de M. Édouard Hervé, de l'Académie française :

« Le gouvernement qui répugne le plus à la France, c'est le gouvernement des curés. »

Avant-hier, à Toulouse, M. le comte Othenin d'Haussonville, également de l'Académie française, parlant au nom du même Philippe VII, paraphrasait, aux applaudissements de soixante-dix délégués royalistes, — ni plus ni moins — la déclaration de M. Édouard Hervé.

Que se passe-t-il donc?... Tout simplement, ce que les observateurs attentifs n'ont pas cessé d'annoncer depuis plusieurs mois : le gros de l'armée des cléricaux, qui concourait si bien par sa masse même aux opérations contre la République, abandonne décidément les partis de monarchie; sur quoi, par le plus extraordinaire retour des choses d'ici-bas, les partis de monarchie, voyant fondre leurs rangs décimés, ne trouvent plus, pour cri d'alarme, que le cri de guerre de M. Alphonse Peyrat.

On sait à quoi tiennent les nouvelles résolutions du parti clérical : uniquement aux vues politiques exprimées par le cardinal-archevêque d'Alger, avec

l'assentiment et peut-être par l'ordre du pape Léon XIII.

Dans les commencements, on affectait de dire que le cardinal n'avait exposé que ses opinions personnelles, qu'il était seul à penser et à parler comme il l'a fait, que l'évolution qu'il conseillait aux conservateurs catholiques ne s'opérerait point, par la raison décisive que cette évolution est impossible, attendu que l'on ne peut, comme l'a dit le *Syllabus* de Pie IX, réconcilier l'Église et la Révolution, mère des sociétés modernes.

Mais on sait aujourd'hui que le cardinal Lavigerie n'a point parlé seulement pour son propre compte. Force est bien d'avouer que le mouvement dont il a donné le signal est lancé et même qu'il est suivi, et que tout doucement l'évolution s'opère, avec la prudence et la circonspection qui sont naturelles à l'Église.

Que gagnait l'Église à travailler pour le compte des dynasties? Rien. Loin de rien gagner, elle s'aliénait de plus en plus le cœur et les sentiments des populations. Elle ne pouvait sans danger persévérer plus longtemps dans cette voie. Il lui était nécessaire de se tourner d'un autre côté, et l'on en vint à se demander si, au lieu de faire les affaires des partis de monarchie, l'Église se mettait à faire les siennes, en se remettant aussi bien que possible avec les pouvoirs établis, c'est-à-dire avec la République, elle ne prendrait point en cela le parti le plus sage, le plus conforme à sa tradition, à sa pratique comme à sa doctrine la plus constante dans tout le cours de son histoire.

Le cardinal Lavigerie n'a donc rien inventé. Aussi, quand on parlait de vues personnelles, on se trompait du tout au tout. Il n'y a rien de moins personnel que l'opinion que le cardinal s'est faite de la situation

actuelle de l'Église et qui lui a inspiré son fameux toast adressé à l'escadre de la Méditerranée. Les plus intelligents, les plus calmes, les plus avisés et les plus politiques des évêques français avaient remarqué depuis longtemps que les intérêts religieux souffrent cruellement d'être mêlés comme ils le sont aux intérêts des partis dynastiques, et ils avaient reconnu la nécessité d'opérer une séparation impossible. Seulement, ils n'osaient pas l'accomplir. Il s'est trouvé un prélat d'une importance considérable, placé un peu en dehors et au-dessus de l'épiscopat français par son siège d'archevêque d'Alger et son titre de cardinal-prêtre de l'Église romaine, un évêque missionnaire et civilisateur, attaché à des œuvres qui n'ont rien à voir avec nos querelles de parti, telles que l'évangélisation des Arabes. De plus, un tel prince de l'Église était en situation de parler avec autorité comme ancien royaliste déclaré et en même temps comme patriote : c'était le cardinal Lavigerie. Il s'est levé, et il a prononcé son discours. Le reste a suivi.

Encore une fois, qu'a dit le cardinal? Rien qu'une chose, mais de grande portée. Il a dit que les conservateurs catholiques qui tiennent à défendre les causes qui leur sont chères avaient plus d'intérêt à entrer dans la République qu'à se tenir au dehors pour la battre en brèche et tâcher de la renverser. Le pape Léon XIII a donné son assentiment à cette manière de voir et de parler, et voilà tout le monde religieux retourné, et désormais orienté d'une manière différente. Les partis de monarchie sont atterrés, et M. le comte d'Haussonville, tout en l'enguirlandant de formules académiques, reprend dès lors, contre M. Lavigerie et contre M. Fava, la formule même qui lui paraissait, il n'y a pas quinze ans, l'abomination de la désolation.

Les républicains ont le devoir de suivre avec la plus scrupuleuse attention les évolutions qui s'accomplissent ainsi sous leurs yeux. Rien de plus piquant sans doute que le spectacle de la lutte qui s'engage entre ces alliés d'hier, frères ennemis d'aujourd'hui. Mais les républicains n'ont pas seulement à marquer les points de cette intéressante partie. Leur doctrine constante a été que le cléricalisme qu'ils n'ont point cessé de combattre, consiste essentiellement dans le fait de mêler la religion à la politique. M. le comte d'Haussonville déplore que le *parti catholique* ne veuille plus faire ce mélange adultère au profit de la monarchie; il se réjouit de pouvoir continuer l'alliance, au moins momentanément, avec l'*Union chrétienne*. Quoi qu'il arrive, les républicains doivent continuer à professer leur doctrine et à poursuivre le même objectif que par le passé.

VIII

Les rapports de l'Église avec les anciens partis n'étaient pas tout à fait les mêmes pour les impérialistes que pour les royalistes. Les uns et les autres comptaient se servir d'elle pour rétablir le prétendant de leur choix et lui promettaient à l'envi leurs services. Les impérialistes voulaient user de l'influence de l'Église en vue de rétablir le principe d'autorité au profit de la dictature napoléonienne; les royalistes faisaient appel à l'Église comme héritiers du droit divin de la monarchie. L'Église, par sa nouvelle politique, faisait faux bond à l'un et à l'autre de ces deux partis : de là, leur mécontentement.

L'évolution de l'Église, c'est-à-dire la séparation qu'elle est en train d'opérer entre sa cause temporelle

et la cause des dynastie déchues qui avaient cru trouver jusqu'à présent en elle la plus fidèle comme la plus puissante des alliées, coïncide, on ne saurait trop le faire remarquer, avec le triomphe définitif et irrévocable du principe électif en France.

Or, qu'est-ce que la France aux yeux de l'Église? C'est une nation forte et puissante, attrayante et expansive, qui, en dépit de la mauvaise fortune, continue à tenir un des premiers rangs en Europe. Bien que la France ne soit pas inféodée aux doctrines romaines, elle n'en joue peut-être qu'un rôle plus considérable dans les préoccupations et les calculs politiques du Saint-Siège.

Tout porte à croire, en effet, que c'est l'établissement de la République en France et son affermissement progressif à travers tous les obstacles et au milieu de tant d'épreuves, qui a décidé l'Église à se placer bien nettement en face des graves problèmes d'ordre politique et social qui vont se poser en Europe et dont tout le XXe siècle sera rempli.

L'Église ne pouvait pas plus longtemps s'attarder à soutenir ce qui est tombé en ruines pour toujours, à défendre la cause vaincue de royautés qui ne peuvent être restaurées. Comme elle se sent vivante, elle n'a pas voulu s'attacher à un cadavre; elle a quitté le passé pour aller à l'avenir. Le coup de barre imprimé de droite à gauche à la barque de saint Pierre n'a pas d'autre origine, d'autre cause, d'autres motifs et raisons d'être.

C'est ce que le cardinal Lavigerie a parfaitement donné à entendre dans une de ses conversations récentes, quand il a déclaré nettement que si le pape a jugé qu'il est de l'intérêt de l'Église de se rapprocher de la démocratie, il est du devoir des catholiques de le suivre, car le pape est précisément institué

pour indiquer les voies à suivre, surtout dans les temps obscurs et dans les crises difficiles.

On comprend donc l'émoi fort légitime des fauteurs de restaurations monarchiques : ils sont sous le coup d'un fait imprévu, qui les domine et les écrase. Parmi les impérialistes, il en est qui ne voudraient rétablir le second empire, qu'à la condition de l'avoir tel qu'il était à l'origine, dans les années qui suivirent le coup d'État du 2 décembre, au temps où c'était une dictature militaire et administrative, instituée pour la défense des idées absolutistes et des intérêts conservateurs. Suivant ces fanatiques du principe d'autorité, le nouvel empereur aurait pour devoir de faire à outrance de la politique cléricale, sous prétexte de protéger la fameuse trilogie, que d'ailleurs personne ne menace, de la religion, de la famille et de la propriété : M. Paul de Cassagnac et son journal *L'Autorité* ne comprennent l'empire restauré que sous cette forme, dans ces conditions et avec cette mission. C'était bien là ce que le parti de l'appel au peuple promettait à l'Église afin d'avoir son concours, son appui, son influence dans les luttes électorales; et si le parti impérialiste s'est coupé en deux, c'est parce qu'il y avait, d'un côté, le prince Napoléon qui n'entendait faire à aucun prix de la politique cléricale et qui éloignait par ses antécédents, ses opinions et ses mœurs de libre philosophe tout ce qui appartenait à l'Église, et, de l'autre côté, le vieux parti impérialiste qui n'a jamais voulu se séparer de cette puissante alliée : on s'est donc séparé du prince Napoléon, et l'on est allé à son fils, le prince Victor, afin d'avoir en sa personne un prétendant plus facile à manier.

Mais voilà que tout à coup l'Église lâche pied, en déclarant qu'elle refuse désormais de s'unir à des partis rejetés par la nation ; qu'elle ne veut plus perdre

sa cause, son crédit, son autorité morale dans des compromissions que l'opinion publique flétrit et répudie; qu'elle accepte la République et même qu'elle invite les fidèles à y entrer, pour s'y faire une place à la fois commode et influente où ils pourront défendre à leur aise les idées religieuses et les principes conservateurs. Et qui ose dire cela? Ce n'est pas seulement le cardinal Lavigerie, ce n'est pas l'évêque de la Réunion, ce n'est pas l'évêque d'Annecy, ce n'est pas l'évêque de Grenoble : c'est le pape lui-même, car il n'y a plus à en douter, le cardinal Lavigerie n'a parlé qu'avec l'assentiment du pape Léon XIII, et l'on sait que le nouveau nonce du Saint-Siège à Paris, M. Ferrata, a reçu mission expresse de travailler au succès de cette politique.

Que faire? que dire? que devenir? Ainsi, voilà que non seulement il est possible, tout en étant républicain, de défendre les idées religieuses et les principes conservateurs, mais qu'il est même recommandé, pour les bien défendre, de devenir républicain. Pourquoi dès lors resterait-on impérialiste? Personne ne s'en souciera plus, et la situation du parti que représente M. de Cassagnac ressemble assez à celle du patient qui a déjà la corde passée au cou et à qui l'on retire la planchette sur laquelle ses pieds reposent. Le pauvre diable! Il s'agite encore, mais ce sont les convulsions de la suprême agonie. La colère de *L'Autorité* et de son rédacteur en chef est donc toute naturelle. On parle dans ce journal de la trahison des évêques; c'est un gros mot, et rien de plus. Si M. de Cassagnac voulait y regarder de près, il verrait que ce ne sont peut-être pas les évêques qu'il faut accuser d'avoir appelé de leurs vœux ce mouvement d'évolution qui l'indigne, et que les simples prêtres y sont engagés plus qu'il ne le pense.

Avec la royauté, avec la monarchie dont M. le comte de Paris, héritier de M. le comte de Chambord, est le chef nominal, avec la monarchie « traditionnelle par son principe et moderne par ses institutions », l'Église ne s'est pas beaucoup plus gênée qu'avec l'empire. Elle a pris congé et s'est retirée sans autre forme de procès. Sans doute, M. Richard, cardinal-archevêque de Paris, a voulu y mettre quelque politesse, car ce n'est pas pour rien que M. d'Hulst, celui que l'on appelle le grand aumônier de la maison de France, est si influent au palais de la rue de Grenelle. Mais ce ne sont là que des ménagements, et s'il y avait doute que le pape vînt à parler, M. le comte de Paris verrait, avec son ami et conseiller M. le comte d'Haussonville, de quel côté iraient le cardinal-archevêque, M. Lucien Brun, M. Emile Keller, M. le sénateur Chesnelong, M. le député de Mackau, et M. le comte de Mun. La pauvre royauté! elle est bel et bien abandonnée. Et pourtant, c'était la royauté légitime, la royauté de droit divin!

Halte-là! Que parlez-vous du droit divin de la royauté? En fait de droit divin, comme en fait de promesses divines, dit la pure doctrine romaine, il n'y a que les promesses et le droit de l'Église. C'est une hérésie de l'ancien gallicanisme que d'avoir inventé le prétendu droit divin des rois, pour l'opposer au vrai, au nécessaire droit de l'Église. La royauté n'est qu'une forme du gouvernement des sociétés temporelles, forme variable, modifiable, essentiellement mobile, exposée à tous les coups du sort et de la fortune : y a-t-il trace en tout ceci de droit divin? Aucune.

Bien que M. le comte de Paris se porte aujourd'hui comme l'unique représentant du principe monarchique en France, — c'est la formule qu'il avait acceptée il y a dix-huit ans pour faire sa soumission

à M. le comte de Chambord, — la royauté qu'il prétend nous donner ne se réclame pas du droit divin ; elle se contente de se déclarer traditionnelle par son principe ; mais il n'en est pas moins vrai que l'Église en se retirant de la coalition des anciens partis, déclare qu'elle ne reconnaît pas le principe du droit divin, non plus que le principe d'une prétendue légitimité.

De pareilles déclarations au moment où, en France, dans le pays de la Révolution, triomphe le principe électif, le principe républicain, sont un événement d'une portée considérable, et l'on s'explique à merveille l'émotion qui règne dans toutes les parties du monde religieux à l'heure actuelle, non seulement en France, mais en Europe.

IX

La situation devint si grave que le prétendant en personne, Philippe, comte de Paris, crut devoir s'expliquer :

Jusqu'à présent, c'était M. le comte Othenin d'Haussonville, chef d'état-major du parti dont M. le comte de Paris est le général en chef, qui avait pris la parole sur le grave sujet de l'évolution de l'Église catholique ; mais le prétendant n'a pu taire plus longtemps l'anxiété que cette évolution lui cause, et tout récemment, en recevant une députation des royalistes de la Somme, le petit-fils de Louis-Philippe a cru devoir faire connaître son opinion.

En homme qui sait tout prévoir, M. le comte de Paris a commencé par déclarer que, « dans tout ce qui se passe actuellement, il n'y a rien qui l'étonne ». Est-il bien sûr qu'en tenant ce langage

M. le comte de Paris ait exprimé sa pensée de derrière la tête? La fameuse allocution du cardinal Lavigerie au banquet d'Alger l'a plus surpris qu'il ne voudrait le laisser croire. Les déclarations politiques du primat de l'Église d'Afrique ont été, pour le prétendant comme pour tout le monde religieux, un coup de foudre dans un ciel serein : personne ne s'y attendait, et M. le comte de Paris moins que personne. Qui aurait pu penser en effet que l'Église, naguère encore si compromise dans la coalition des anciens partis de la monarchie contre la République, allait tout à coup se dégager de ces compromissions imprudentes, reprendre sa complète liberté, et surtout en user si délibérément, en se tournant vers la République? M. le comte de Paris essaye vainement de prendre et de donner le change : non seulement il est étonné de l'évolution de l'Église, mais il en est atterré, et la preuve, c'est qu'il dit tout haut qu'il ne peut la comprendre et qu'il ne l'explique que par une erreur, par une aberration momentanée, une folie de ceux qui président à la direction politique de l'Église : « C'est folie de croire, dit-il, que la religion aura les mêmes immunités, les mêmes libertés sous la République que sous la monarchie ». Telle est la plainte qu'il exhale. Ce sont les plaintes mêmes d'Ariane abandonnée. Pourquoi partir? Pourquoi me délaisser? Tu ne seras point aussi bien avec la République que tu étais avec moi. Quelle erreur est la tienne? Puisses-tu ne pas t'en repentir trop tard!

La douleur de M. le comte de Paris se comprend à merveille. Pour restaurer la monarchie dont il est le chef, il comptait, il devait compter principalement sur la coopération de l'Église. Cet appui, ce secours, cette coopération vont lui faire défaut; que pourra-t-il bien devenir et que lui reste-t-il à faire?

La restauration est maintenant reléguée au rang des chimères, et le prétendant finira sa triste existence comme ont fait les Stuarts d'Angleterre et les Bourbons de la branche aînée. C'est en vain que M. le comte de Paris a renié le testament de son père, le feu duc d'Orléans, qui recommandait à ses fils de ne jamais abandonner la cause de la Révolution; c'est en vain qu'il a oublié les enseignements de sa mère, la princesse Hélène, cette femme supérieure, protestante d'origine et de religion, qui avait donné à ses fils une éducation si libérale, et tout cela pour capter la bienveillance de l'Église et se ménager son assistance dans les hasards des luttes politiques : l'Église va où son instinct, pour ne pas dire son génie politique, la pousse; elle laisse de côté, elle abandonne à son malheureux sort une royauté qui ne peut plus renaître, un infortuné prétendant qui n'a plus à présent aucune chance de rétablir le trône dont il se dit l'héritier.

C'est qu'en effet l'Église ne peut pas s'inféoder ainsi à une cause qui n'est pas exclusivement la sienne. Sa prétention est de vivre à côté de tous les partis politiques, de planer au-dessus d'eux, afin de les mieux dominer. D'ailleurs, ainsi que nous le faisons remarquer plus haut à propos de quelques paroles sur le prétendu droit divin des rois attribuées à M. Ferrata, le nouveau nonce du Saint-Siège, à Rome on a toujours déploré que l'Église de France eût aussi étroitement lié qu'elle l'a fait sa cause à celle de l'antique royauté française. On a toujours considéré que c'était là l'une des conséquences les plus regrettables de cette erreur doctrinale qui s'appelait le gallicanisme et que le concile du Vatican de 1870 a si nettement condamnée; on a toujours vu avec déplaisir les évêques de France s'engager au service de certains

partis politiques, aussi bien sous Charles X que sous Napoléon III. Ni l'un ni l'autre de ces deux souverains n'ont d'ailleurs hésité à se séparer de Rome, Charles X quand il a dû signer les ordonnances de 1828, et Napoléon III, quand il s'est brouillé avec Pie IX à propos de la question du domaine temporel de la papauté.

M. le comte de Paris, en s'adressant aux chefs du clergé catholique, — car c'est pour eux qu'il a parlé, — a tenu le langage d'un prétendant, pour ne pas dire d'un occupant du trône de France. Sa doctrine est celle d'un roi gallican, et Rome ne l'a jamais admise : il y a longtemps qu'elle se refuse à entendre de cette oreille.

Que sait d'ailleurs M. le comte de Paris des destinées de l'Église, et de quel droit prétend-il les unir aux destinées de la monarchie française?

Est-ce que les catholiques de Suisse, des États-Unis d'Amérique, et des nombreuses colonies anglaises disséminées sur tout le globe ne savent pas et ne répètent pas tous les jours que la liberté politique la plus large, surtout la liberté républicaine, vaut mieux pour les progrès de l'Église catholique que la protection la plus bruyante d'un monarque quelconque? Qui sait si ce n'est pas cet esprit nouveau, venu d'outre-mer, qui a décidé de l'évolution générale de l'Église, et que peut bien faire la plainte de M. le comte de Paris pour arrêter un tel mouvement?

X

Mais c'était surtout aux républicains qu'il fallait s'adresser, pour les mettre en face des conséquences, si importantes au point de vue de leur politique intérieure, de la nouvelle direction imprimée à l'Église.

La République française du 14 août 1891 dit à ce propos :

Les républicains commencent à voir que la lutte qu'ils auront à soutenir contre leurs adversaires des anciens partis monarchiques devra nécessairement prendre un autre caractère, maintenant que l'Église refuse de faire cause commune avec leurs anciens et irréconciliables adversaires et de couvrir de son pavillon les entreprises des partis contre les institutions républicaines.

Ils se demandent un peu partout s'il ne vaudrait pas mieux pour eux d'avoir à continuer cette lutte, en suivant les règles de l'ancienne tactique électorale qui leur a valu tant de triomphes.

Ces règles, en effet, étaient des plus simples : on était pour ou contre la République, et l'on votait soit pour, soit contre le candidat qui se présentait comme partisan ou comme adversaire de la République. Or, comme la République est manifestement l'expression formelle de la volonté réfléchie de la France, dans la plupart des régions du pays on allait au scrutin avec la certitude de vaincre : il suffisait de se déclarer partisan du régime que la France entend affermir, après l'avoir fondé.

Il n'en sera plus tout à fait de même dorénavant.

La République rencontrera moins d'adversaires résolument déterminés. Il est même à croire que, dans le plus grand nombre des circonscriptions électorales, elle n'en trouvera plus. Mais il n'en faudrait pas conclure que les anciens républicains ne seront pas combattus : au contraire, ils le seront tout autant, peut-être même davantage que dans les périodes électorales antérieures, mais ils le seront par des procédés différents, et qui vont obliger les anciens républicains à se défendre sur un autre terrain et par de tout autres moyens.

C'est là le premier effet de l'évolution de l'Église.

Il fallait s'y attendre, et nous n'avons cessé dès le premier jour d'en avertir notre parti, toujours un peu trop prompt, selon nous, à s'endormir sur ses lauriers et à croire qu'il ne lui restait plus qu'à jouir d'une victoire si longtemps disputée et enfin obtenue. Que de fois nous est revenu à la pensée le mot si beau et si profond de Royer-Collard, disant, sous la Restauration, à la haute bourgeoisie française : « Les gouvernements libres ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil! »

Donc, il va être nécessaire de travailler, de lutter et de combattre comme la démocratie républicaine l'a fait dans tous les temps. Tant mieux! La lutte, c'est la vie. Un parti qui ne combat plus est un parti en train de se corrompre et de se dissoudre. La démocratie républicaine a de trop graves intérêts à faire prévaloir dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, pour ne pas tenir à garder le pouvoir, après 'avoir conquis au prix de tant de sacrifices et de souffrances. Elle ne doit, elle ne peut se dissimuler que, si l'on désarme devant la République, on est oin de désarmer devant les républicains, et que c'est surtout pour en exclure les républicains que l'on va entrer dans la république.

Notre parti sent si bien que telle est la politique nouvelle de ses éternels adversaires qu'il est quelque peu troublé par l'idée d'avoir à défendre son personnel politique, sans avoir à défendre les institutions républicaines qui ne vont plus être attaquées.

C'est en effet ce qui va se produire : on verra surgir presque partout des hommes nouveaux qui renieront publiquement toutes attaches avec les anciens partis. Ils mettront la République en dehors et au-dessus de toute contestation; ils protesteront même avec la dernière énergie de leur sincère dévouement

à des institutions qui consacrent toutes les libertés nécessaires, mais ils n'en seront que plus ardents à combattre les républicains en vue de les déposséder du pouvoir qu'ils exercent, et afin de s'en emparer et de l'exercer à leur tour au profit des idées et des intérêts dont ils se porteront les champions dans les luttes politiques et devant le suffrage universel, arbitre souverain des compétitions des partis.

Ce sont là les conditions inéluctables de toute vie publique.

Trop de républicains ont cru pendant trop longtemps que la République était et devait être leur chose, leur fief, leur domaine exclusif et jalousement fermé à tout intrus assez audacieux pour concevoir la pensée d'y pénétrer et d'y occuper la place qui lui appartient.

Cette idée de la République, gouvernement de parti, a fait son temps.

Outre que, par définition, la République (*res publica*) est la chose de tout le monde, le gouvernement du pays tout entier, abstraction faite de toute idée de parti, c'est un progrès notable de l'éducation générale, et un signe évident de l'élévation croissante des idées de gouvernement que l'on ne combatte plus pour défendre ou renverser les institutions fondamentales que la nation, à tant de reprises différentes, a marqué la résolution de se donner pour toujours. Les républicains, entre tous les Français, seraient mal venus à soutenir que leur gouvernement n'est pas encore établi, après tant d'efforts et de travaux et surtout après une période d'existence de plus de vingt années qui ont assuré à la France l'ordre, la liberté et toute une série d'améliorations à la fois morales et matérielles dont elle ressent chaque jour les bienfaits et dont elle est justement fière.

La République n'est plus attaquée dans son principe. Que faudrait-il penser des républicains qui souhaiteraient que la République continuât à être contestée et attaquée, uniquement parce que cela leur serait plus commode dans les luttes qu'ils auront à soutenir?

XI

Les républicains ne s'en montraient pas moins effrayés.

L'adhésion donnée par les électeurs conservateurs aux institutions républicaines leur semblait des plus menaçantes pour l'ordre établi. Il y en eut même qui pensèrent et dirent tout haut qu'il était du devoir de gouvernement de la République de la protéger contre cette invasion dangereuse.

On alla jusqu'à parler pendant les vacances des Chambres d'une interpellation sur ce sujet.

C'était, comme on le voit, l'éternelle question de la République ouverte ou fermée.

Certains sénateurs et députés avaient annoncé, disait-on, l'intention d'interpeller les ministres, à la rentrée des Chambres, sur la politique que compte suivre le gouvernement de la République à l'égard des Français catholiques qui se proposent de faire acte d'adhésion aux institutions nationales. On dit aujourd'hui que ces honorables parlementaires hésitent beaucoup à donner suite à ce projet et qu'ils laisseront les Chambres se remettre paisiblement à la discussion des lois d'affaires, telles que le tarif douanier au Sénat et le budget à la Chambre des députés : c'est ce qu'ils pourront faire de mieux.

Comment serait-il possible de demander au gouvernement ce qu'il pense faire en présence d'une évolution qu'il n'est pas en son pouvoir d'empêcher?

On aura beau faire et beau dire, jamais on n'obtiendra d'un gouvernement, quel qu'il soit, s'il est vraiment digne de porter ce nom, qu'il déclare publiquement, à la face du pays, qu'à ses yeux sa mission consiste à être un gouvernement de parti, au lieu d'être un gouvernement national. C'est là cependant ce que l'on exigerait du cabinet qui préside aux affaires de la République. En outre, quelle étrange idée de faire grief au gouvernement des adhésions que la République recueille! Enfin, quelle idée plus étrange encore que de les repousser, de les combattre, de les décourager par une politique de sectaires étroits et jaloux!

Non seulement le ministère ne peut pas dire qu'une telle politique est la sienne, mais il n'y a pas de majorité pour soutenir un cabinet qui oserait avouer que tels sont ses principes de gouvernement. Faut-il rappeler que nous avons vu à la tête des affaires des ministres radicaux, comme M. René Goblet, lesquels n'ont pu s'empêcher, eux aussi, à leur jour, de faire appel aux bonnes volontés qui étaient prêtes à se déclarer sur tous les bancs de la Chambre, quels qu'ils fussent, et ces éloquentes adjurations n'ont-elles pas été, en leur temps, applaudies et approuvées par tous les républicains sincères et vraiment soucieux d'asseoir le régime politique de leurs préférences?

Le gouvernement républicain ne peut pas tenir la République fermée : voilà qui est aujourd'hui de la dernière évidence. Il ne le peut pas, il ne le doit pas, parce qu'il n'en a point la faculté et qu'il n'y a nul

intérêt. En eût-il le pouvoir, il manquerait à ses obligations les plus élémentaires, s'il s'avisait d'en user. Il ferait beau voir, à l'heure présente, que des républicains poursuivissent le dessein, d'ailleurs inepte, de faire que la République ne fût que le gouvernement de quelques partisans, au lieu de multiplier leurs efforts pour qu'elle soit et demeure ce qu'elle doit être, c'est-à-dire le gouvernement de tous les Français, le gouvernement national par excellence, le seul gouvernement possible, accepté et reconnu par tous, conduit, géré par tous au profit de tous.

La République fermée est tout simplement impossible, tandis que la République ouverte est naturellement, invinciblement nécessaire. Que si l'on demandait quels progrès nous avons réalisés depuis vingt et un ans dans l'ordre politique, nous répondrions qu'il n'y en a pas de plus grand que celui-là : c'est à présent, on peut le dire, une question supprimée, et c'est à déblayer le terrain de la politique, à débarrasser les discussions des questions inutiles que consiste précisément le progrès. Il y a vingt et un ans et même moins, on discutait, à perte de vue et sans jamais se convaincre, entre républicains d'une égale bonne foi, sur la question de savoir si la République devait être tenue ouverte ou fermée : nous en sommes arrivés à reconnaître que cette question ne peut même plus se poser et que la République n'est plus l'affaire d'un parti, mais celle du pays tout entier. Selon nous, il n'y a pas de meilleure preuve que la République est à jamais fondée et qu'elle est le gouvernement respecté et définitif de la nation française, car il n'y a plus de Français de bonne foi et de bon sens, à la fois patriote et honnête homme, qui n'y trouve sa place et qui ne la réclame. C'est ce qui ne s'était pas encore vu, ni après 1792, ni après 1848, et les étran-

gers qui nous observent n'en sont pas moins frappés que les Français eux-mêmes.

Dès lors que la République ne peut plus être tenue fermée, parce qu'elle est le gouvernement de la nation par elle-même et que tous les Français ont un droit égal à y prendre part, comment serait-il possible de prendre à partie un ministère qui, sans rien faire pour provoquer directement des adhésions à la fois libres et spontanées, les voit cependant se produire, pendant qu'il est aux affaires? Cette prise à partie par voie d'interpellation tournerait inévitablement à la confusion des interpellateurs. On ne voit même pas bien en quels termes ils formuleraient leurs plaintes, car enfin le ministère actuel n'est pas l'auteur de cette évolution qui alarme tant certains radicaux. Le ministère actuel est, dit-on, un ministère de conciliation. Pour parler plus exactement, c'est une combinaison ministérielle d'ordre composite où les forces et les nuances du parti républicain ont été associées et réunies, arrangées et disposées par les plus ingénieux comme par les plus expérimentés des artistes en ce genre qui se puissent trouver. Serait-ce donc à cette combinaison tout ensemble si savante et si habile que l'on en voudrait? En vérité, ce serait se plaindre d'un excès de fortune. Si l'on renonce aux projets d'interpellation, on fera bien, car si on jetait à la mer l'anneau de Polycrate, on pourrait bien ne pas le retrouver.

XII

Tandis que ces conseils étaient donnés aux républicains, la confusion, le désordre, le désarroi, les querelles intestines allaient en s'aggravant et en s'envenimant parmi les royalistes.

La discorde est au camp des monarchistes : quoi de plus naturel? Ce camp sera bientôt déserté par les soldats, et l'on n'y trouvera bientôt plus que la tente qui abrite l'état-major. C'est là surtout que les disputes, les récriminations, les aigreurs, les rancunes se montrent à la fois nombreuses et vives.

Le Soleil a publié un article qui a paru un acte de véritable trahison.

Que disait donc cet article ?

Hélas ! il ne faisait que traduire la pensée de tout le monde : *Le Soleil* disait que le parti royaliste se meurt, parce que jamais les affaires de la monarchie n'ont été en plus mauvais état, tandis que celles de la République n'ont jamais été plus prospères. Sans doute, *Le Soleil* ne renonce pas à tout avenir : attente et espoir, dit-il, et tel est le mot d'ordre qu'il donne. Mais ce mot d'ordre ne sera pas suivi, tout simplement parce qu'il ne sera pas compris. Que faut-il attendre? que faut-il espérer? Mieux vaudrait se résigner définitivement à déposer les armes, puisque le parti se débande et qu'il ne reste que des chefs sans soldats.

Aussi bien *L'Autorité* parle de haut au *Soleil*, en lui demandant compte de son attitude ambiguë : ne désarmons pas, dit-elle; luttons, car la lutte, même sans espoir, est la seule chance qui nous reste de vivre. *L'Autorité* s'écrierait volontiers avec le poète romain

Una salus victis, nullam sperare salutem.

Après tout, c'est encore une politique que celle du désespoir, et qui vaut mieux que la politique qui consiste à attendre pour attendre.

Cette dernière politique est pourtant la seule qu le parti royaliste, le vrai, le seul parti digne de ce nom, celui qui a été vaincu en juillet 1830, ai

jamais pratiquée. Depuis soixante et un ans, *La Gazette de France*, le seul journal royaliste survivant, prêche la doctrine de l'attente pour l'attente, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, depuis soixante et un ans, *La Gazette* a trouvé des lecteurs, des abonnés qui ont cru d'une foi naïve et ferme à cette doctrine. Passe encore pour le temps où vivait M. le comte de Chambord : il était l'enfant du miracle; on pouvait croire qu'il serait le roi ramené sur le trône de ses pères par la main même de la divine Providence, et qu'il serait le roi comme il avait été l'enfant du miracle. Mais son héritier et successeur, M. le comte de Paris, peut-il prétendre à faire croire à rien de pareil? Il a beau, ne pouvant les envoyer à Sainte-Anne d'Auray, envoyer des calices d'or aux églises du Canada; il a beau s'inscrire dans la lignée dynastique de nos anciens rois sous le nom de Philippe VII, afin de renouer la chaîne des temps; il a beau se faire légitimiste à sa façon, en déchirant le testament de son père, en reniant la tradition voltairienne de son grand-père et les enseignements libéraux de sa mère luthérienne, la princesse Hélène : Philippe d'Orléans, comte de Paris, avec sa prétention de restaurer la monarchie « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions », n'est qu'un prétendant comme un autre, un prétendant comme Victor, un prétendant qui n'a pas rougi de mettre sa main dans celle de l'aventurier Boulanger et qui a, par cette conduite si peu royale, achevé de ruiner le prestige de la monarchie.

Alors, quoi? Encore une fois, que faut-il attendre? que faut-il espérer? Il n'y aura pas de miracle, et l'on ne peut plus compter que sur les revirements de la France. Malheureusement pour les monarchistes, le siècle ne va pas à la royauté.

Il ne reste plus à l'ancien parti royaliste, pour vivre et se soutenir, que la défense des intérêts réactionnaires que l'on déguise sous le nom de principes conservateurs. C'est alors qu'intervient l'Église, et que fait-elle? Elle déclare que les principes conservateurs ne peuvent plus ni mieux être défendus que dans la paix et sous l'égide des constitutions républicaines. Ici *L'Autorité* se fâche et dit son fait aux prêtres, aux évêques, au pape lui-même. Que *L'Autorité* en prenne à son aise! Cela nous regarde d'autant moins que les conservateurs de bonne foi se rapprochent de la République et délaissent les fauteurs de dictature.

Tout ce que nous voyons, c'est l'agonie d'un monde qui a fourni sa carrière et fait son temps. Mais on l'a dit assez, l'agonie, la mort même ne sont que le commencement d'une autre vie. Pour parler le langage plus serré, plus positif de la politique, les partis ne meurent pas, ils se transforment. Toutefois, quand les partis se décident à cette transformation, il leur faut consentir à des sacrifices pénibles, douloureux, et qui semblent aussi cruels que l'abdication et la mort.

Aujourd'hui, le sacrifice qu'il s'agit de faire, c'est le sacrifice de la royauté.

VI

L'ÉVOLUTION SOCIALE DE L'ÉGLISE

I

Ce n'était pas assez de suivre les mouvements d'opinion qui agitaient les partis politiques, si l'on voulait bien marquer le sens de l'évolution générale de l'Église.

Avant de se rapprocher de la République et d'inviter, par la voix autorisée du cardinal Lavigerie, les fidèles à y entrer et à s'y installer pour la défense des principes et des intérêts conservateurs, l'Église avait commencé par se rapprocher de la démocratie.

Cet autre mouvement, non moins inattendu et d'une portée peut-être plus considérable, quoique plus lointaine, remonte à plusieurs années. Il ne serait pas conforme à la vérité historique de dire que l'initiative en appartient à Léon XIII. L'initiative de ce mouvement dans l'Église appartient même plutôt aux laïques qu'aux clercs, et ce n'est pas en Europe mais en Amérique qu'il a pris naissance.

On sait que, dans le cours du XIXe siècle et principalement sous l'influence et la direction de l'abbé de La Mennais, les catholiques laïques ont repris dans l'Église un rôle et une influence considérables. La presse religieuse, la tri-

bune parlementaire ont été pour les laïques leurs principaux moyens d'action. Avec les laïques, il était naturel et inévitable que les préoccupations du siècle pénétrassent dans le sanctuaire : c'est ainsi que les questions sociales, avant les questions politiques, se sont introduites dans l'Église.

Il faut dire que l'Église était mieux préparée à s'occuper des questions sociales, d'un caractère vague, universel et qui touchent par tant de points à la morale, que des querelles politiques qui partagent les nations en partis, et où l'Église a trop souvent risqué de compromettre son autorité comme son prestige. Les prodigieux développements de l'industrie, cause inévitable d'une si douloureuse recrudescence du paupérisme et des maux qu'il entraîne, ont favorisé, d'autre part, l'immixtion des influences religieuses dans les questions sociales. Ainsi Rome a plutôt suivi le mouvement qu'elle ne l'a commencé. En tous cas, dans les premières années du pontificat de Léon XIII, ce pape diplomate qui a si longtemps et si persévéramment travaillé à réconcilier le Saint-Siège avec les empereurs et les rois, avec les cours et les chancelleries, et le plus souvent sans y réussir, ne rêvait guère qu'il serait un jour salué, en pleine basilique vaticane, par un fils de l'antique aristocratie française, M. le comte Albert de Mun, cet ancien officier de cuirassiers, devenu le principal fondateur des cercles catholiques, du titre étrange et nouveau de « Pape des ouvriers ».

C'est cependant ce qui est arrivé lors de la présentation à Léon XIII de plusieurs milliers de travailleurs français groupés en pèlerinage par le zèle d'un prélat français des plus éminents, M. Langénieux, cardinal-archevêque de Reims. Cette œuvre des pèlerinages d'ouvriers à Rome avait pris en quatre ou cinq ans un développement inouï; elle s'est heurtée en 1891 à des obstacles qui en ont compromis l'existence; mais qu'elle soit reprise ou abandonnée, elle n'en aura pas moins été d'une importance considérable, car, ainsi qu'on le verra, elle a fourni au pape Léon XIII l'occasion de parler, avec toute l'autorité qui s'attache dans l'Église à la parole infaillible du Pontife romain, d'abord sur la question sociale dans l'encyclique *Rerum novarum* sur

la condition des ouvriers, et ensuite dans l'encyclique écrite en français qui a définitivement clos le débat sur l'attitude de l'Église dans les questions politiques.

La question sociale et la question politique sont de la sorte intimement unies dans l'évolution générale de l'Église.

S'occuper des questions sociales, qu'on le veuille ou non, c'est faire du socialisme. En dépit de toutes les dénégations, il y a un socialisme chrétien. C'est d'abord là-dessus qu'une discussion s'est engagée, et cette discussion a tout de suite montré que, pas plus sur la question sociale que sur la question politique, l'accord parfait ne règne dans l'Église.

Rien n'est plus intéressant à suivre que le grand et profond mouvement d'opinion que l'on observe à peu près partout et qui porte les catholiques de tous les pays au premier rang de ceux qui font passer les questions sociales avant les questions politiques ou dynastiques.

Telle est bien la tendance générale de l'Église, et ce n'est pas d'aujourd'hui que cette tendance mérite d'être remarquée.

Orientée de ce côté et marchant dans cette voie, avec la puissance de rajeunissement et de transformation dont sa longue histoire fournit tant de preuves, l'Église se prépare à jouer un rôle infiniment plus considérable qu'on ne le croit dans ces grandes affaires du XXe siècle, dont nous commençons à entrevoir les premiers linéaments.

Quoi qu'il arrive, dans un avenir plus ou moins rapproché, les catholiques les plus en vue dans tous les pays s'adonnent à l'étude des questions sociales.

Il y a même en Allemagne toute une école socialiste qui prétend instituer et propager des doctrines que l'on appelle les doctrines du socialisme chrétien. Ces deux mots sonnent assez mal aux oreilles de cer-

tains catholiques français. Personne n'a oublié qu'un jour, à la Chambre des députés, M. Freppel, évêque d'Angers, a déclaré qu'il n'était partisan d'aucun socialisme, pas plus du socialisme chrétien que de tout autre. Mais il y a, parmi les catholiques des autres pays et parmi les catholiques français eux-mêmes, des gens que les mots n'effrayent point, et qui travaillent avec une ardeur soutenue à répandre des idées et des doctrines qui sont ou paraissent complètement entachées du virus socialiste.

M. Freppel s'est jeté résolument en travers du courant qui entraîne les catholiques qui prennent le nom de socialistes chrétiens à faire du socialisme d'État : pour lui, c'est la conséquence même de leurs doctrines, mais cette conséquence lui paraît à la fois logique, inévitable et des plus périlleuses.

Sans entrer ici dans l'examen de cette question au point de vue économique proprement dit, il est permis de rappeler que ce n'est pas la première fois que M. Freppel refuse d'entendre parler, soit de socialisme d'État, soit de socialisme chrétien. Toutes ces dénominations ou, pour mieux dire, toutes ces doctrines lui paraissent également dangereuses. Il avait déjà répudié ces appellations dans un discours à la Chambre des députés; à cette occasion, on avait remarqué une opposition assez tranchée entre les opinions économiques de l'évêque d'Angers et celles de son ami, M. le comte Albert de Mun.

Au reste, ce n'est pas seulement de M. de Mun que M. Freppel se sépare, c'est aussi de personnages considérables dans l'Église, tels que les évêques de Belgique et le cardinal Manning, d'Angleterre. Les tendances de ces prélats vers le socialisme d'État se sont publiquement déclarées dans une assemblée générale des publicistes catholiques tenue à Liége

au commencement de septembre 1890. Chose singulière! dans ce congrès, c'étaient les délégués français et, en particulier, deux pères de la Compagnie de Jésus qui avaient soutenu les solutions dites libérales, ou, pour parler plus exactement, qui avaient combattu le socialisme d'État. Les Français s'étaient distingués par leur orthodoxie économique, en comparaison des orateurs de nations différentes qui tous avaient paru plus ou moins entachés d'hérésie au point de vue des doctrines de la saine économie politique. Les jésuites français avaient défendu la liberté, et l'évêque d'Angers la défendait à son tour, tandis que les opinions les plus avancées, s'il est permis de se servir de cette expression, du côté du socialisme, étaient représentées par les catholiques des autres pays. C'est à ces derniers, aux socialistes chrétiens que le cardinal Manning, dans une lettre retentissante, avait envoyé ses encouragements, ses félicitations, et promis son appui de prince de l'Église.

De ce curieux phénomène, il y a des raisons assez curieuses à rechercher.

Rien n'est à dire des jésuites. Ceux qui ont porté la parole au congrès belge ont parlé comme ils ont appris à le faire dans les traités des maîtres de la science économique. Les chefs de la petite église de M. Guillaumin n'auraient trouvé rien à reprendre dans les discours de ces hommes instruits et diserts.

Mais pour M. Freppel, c'est autre chose.

L'évêque d'Angers n'ignore pas que Léon XIII, pape régnant, penche visiblement vers la démocratie. De la démocratie au socialisme, il n'y a qu'un pas. L'Église va-t-elle aussi se déclarer socialiste? Et si elle se déclare socialiste, ne versera-t-elle pas dans le socialisme d'État? Telles étaient les préoccupations de l'évêque d'Angers.

Mais, dira-t-on, si l'Église prend ce parti, si même telles sont les tendances du pape Léon XIII, comment se fait-il que l'évêque d'Angers résiste aux tendances pontificales? Il n'y a qu'une réponse.

C'est qu'il croit pouvoir user du droit qui reste aux catholiques d'obéir à ce que leur dictent les lumières de leur raison dans les matières douteuses, suivant la maxime *in dubiis libertas.*

M. Freppel n'a jamais été grand partisan de la politique diplomatique et princière de Léon XIII, et c'est avec la plus profonde douleur que, froissé dans ses sentiments de Français et d'Alsacien, il a vu le père commun des fidèles prêter le concours de son autorité morale au prince de Bismarck, lors du vote par le Reichstag allemand du septennat militaire. M. Freppel n'aime pas davantage les doctrines économiques du pape, qui tendent à rechercher, à provoquer le concours de l'État pour la solution des problèmes douloureux du paupérisme; suivant l'évêque, il vaudrait mieux demander la solution de ces problèmes à la charité chrétienne mise en œuvre par l'initiative privée.

On a prétendu, d'autre part, que non seulement les jésuites de nationalité française, mais tous les catholiques de France et en particulier l'évêque d'Angers ne luttent contre le socialisme d'État qu'à raison de ce « fait accidentel et passager » que l'État français est pour le moment une République civile et laïque, dont il convient de ne pas trop renforcer les pouvoirs.

Ces considérations transitoires ne sont pas décisives.

Il faut aller plus avant et plus à fond.

On se trouve ici en présence d'une forme nouvelle de l'opposition qui a toujours existé entre la manière de penser propre aux esprits de ce côté des Alpes et

la manière des ultramontains. Dans le monde catholique, en entendant énoncer une pareille proposition, on va sans doute se récrier; on va dire que le gallicanisme est mort, que ce sont là de vieilles idées qui ne sauraient plus avoir cours, et que l'on voit bien que nous parlons de choses qui nous sont inconnues! N'est-ce pas la tactique ordinaire des gens d'Église de refuser à leurs adversaires le droit de s'occuper des affaires qui touchent à l'Église, à sa conduite, à ses intérêts, à ses prétentions?

Il n'y en a pas moins un fait à constater.

Depuis le congrès de Liége, et à raison même de l'importance capitale de la lettre du cardinal Manning et de l'opposition très vive que lui a faite l'évêque d'Angers et qui risquait de diviser les catholiques, il a été dit à de fréquentes reprises que le Saint-Siège serait amené à faire connaître, plus tôt qu'on ne le pense, par voie d'encyclique pontificale, son opinion doctrinale sur une question aussi controversée et aussi controversable que le socialisme chrétien. Car il est impossible de ne pas voir qu'au fond de tout ce débat, c'est bien le caractère plus ou moins socialiste des efforts, des tendances, des aspirations des catholiques, dans les questions sociales, qui est en question. De quel côté l'Église va-t-elle se tourner? Prendra-t-elle parti pour l'individu contre l'État? Au contraire, absorbera-t-elle l'individu dans la collectivité, ou, plus simplement, l'Église se prononcera-t-elle pour ou contre l'intervention de l'État dans les questions sociales? Tel est le vrai point du débat, et la difficulté, ne pouvant être dénouée, doit être nécessairement tranchée par la seule autorité qui ait qualité pour le faire dans l'Église, c'est-à-dire par le pape en personne.

S'il faut en croire les bruits qui courent, le pap

Léon XIII est tout prêt à parler. Avec la prudence et l'esprit de sage temporisation qui caractérisent la politique romaine, le pape attend sans doute que la question se présente avec un caractère moins aigu. On représente la grande majorité des évêques français comme opposée à l'intervention de l'État dans les questions sociales, tandis que, dans les autres pays, la grande majorité des évêques s'y montrerait plus favorable. Le cardinal Manning aurait ainsi exprimé spontanément l'opinion de la plus grande partie de l'épiscopat catholique, mais les évêques français sont à ménager, et Rome, fidèle à ses traditions, apporte en cette affaire la plus grande circonspection; car, bien que ces questions soient de celles qu'on est convenu entre catholiques de considérer comme libres, il est clair que, dès que la voix du Vatican se sera élevée, on n'aura plus qu'à s'incliner dans la catholicité tout entière : ainsi le veut la constitution nouvelle de l'Église, depuis la définition solennelle de l'infaillibilité du pontife romain, et il continuera d'en être ainsi, au moins jusqu'à ce que le Concile général du Vatican ouvert et suspendu, mais non fermé par le pape Pie IX — détail ignoré, mais d'une grande importance — ait complété par l'adoption du schéma *De Episcopis* le schéma *De Summo Pontifice* qui a mis le souverain pontife au-dessus du corps entier des évêques et de toute l'Église.

La question restera donc pendante et sujette à controverses, jusqu'au jour où Rome jugera à propos de la trancher. Ce jour peut être encore éloigné, car on sait que Rome, à moins qu'on ne l'y contraigne, n'aime pas à trancher les questions douteuses. Mais ce n'est pas ce qui importe. Ces dissidences découvrent et mettent en pleine lumière les voies dans lesquelles s'avance l'Église catholique résumée dans la

papauté romaine. L'Église va au-devant des foules, sentant à merveille qu'il n'y a plus d'appui pour elle dans les princes et dans les rois. Pie IX a eu le sentiment de cette évolution nécessaire, que la prudence de Léon XIII s'est longtemps efforcée de retarder. Mais, avant Pie IX, dont le pontificat extraordinaire a si profondément modifié les conditions d'existence de l'Église, il y avait eu des précurseurs, des prophètes de ce mouvement. Il en est même qui sont morts en dehors du giron de l'Église, laissant après eux dans le monde catholique la renommée d'hérésiarques voués au feu éternel. Sans aborder ce terrain brûlant et sans tomber dans le mysticisme, sachons voir et dire dès maintenant qu'aux yeux de ceux qui pensent que la religion et l'Église ne peuvent prétendre, comme tout ce qui tombe sous l'exercice de la raison de l'homme, qu'à une valeur purement phénoménale, l'Église catholique est, comme toutes les sociétés humaines, de plus en plus gouvernée par les morts. Il ne suffit point de charger d'exécrations et de damner dès ce monde un grand esprit, une âme de feu, comme Lamennais par exemple, pour que toutes ses idées périssent, eussent-elles été jetées avec sa dépouille mortelle dans la fosse commune des pauvres.

II

L'évolution sociale de l'Église ne tourmentait pas moins le parti royaliste que son évolution politique. On redoutait particulièrement les tendances vers le socialisme d'État qui s'étaient manifestées à Liége, et surtout que le Saint-Siège n'adhérât publiquement à ces doctrines. On n'osait pas s'attaquer au pape, même avant qu'il eût parlé, car l'on

savait qu'après qu'il aurait parlé, s'il s'y décidait, il n'y aurait plus qu'à s'incliner dans la soumission et l'obéissance. On crut plus politique de s'attaquer à M. de Mun, et cet incident fut des plus instructifs.

Il s'est fondé récemment une « société catholique d'économie politique et sociale », placée sous la haute direction de M. Freppel et comptant des membres tels que MM. Lucien Brun, Chesnelong, Keller, de Cazenove de Pradines, Claudio Jannet, le duc de Broglie, Buffet, sans oublier Mgr d'Hulst, celui que l'on appelle l'aumônier de la maison de France et dont on connaît l'influence considérable sur l'esprit de M. le comte de Paris. Cette société a été présentée dans le monde monarchico-religieux comme étant destinée « à en finir une bonne fois avec les dangereuses tendances de M. le comte Albert de Mun et de ses amis ».

Tout naturellement, M. de Mun s'est ému, et il a écrit, pour se défendre, dans la revue *L'Association catholique* qui lui sert d'organe depuis tantôt quinze ans, un article intitulé *Quelques mots d'explication*, qu'il a fait distribuer en brochure à tous ses collègues de la Chambre.

Après quinze années de luttes, d'efforts et de succès qui peuvent compter comme les années d'un véritable apostolat en faveur des œuvres sociales et ouvrières du monde catholique, M. le comte Albert de Mun doit être bien étonné d'avoir à se défendre du reproche d'avoir manifesté des « tendances dangereuses ». Qui donc a fait plus que lui, avec plus d'utilité et plus d'éclat, pour amener les catholiques à s'unir sur le terrain des questions sociales, où l'Église avec sa doctrine cherche à reprendre une si grande influence? Après avoir été l'un des fonda-

teurs, il a été le principal orateur des cercles d'ouvriers. Son temps, son argent, sa parole et sa plume, il a tout mis au service de cette œuvre, et dans la Chambre même des députés, s'il a pris une position originale et respectée, c'est parce qu'il s'est porté en toute occasion le défenseur des idées et des réformes ayant pour objet le salut moral et matériel du peuple. On lui reproche aujourd'hui ses tendances. Qu'est-ce donc à dire? Voudrait-on faire croire que M. de Mun, le dévoué et pieux officier de cuirassiers qui harangue si bien les travailleurs groupés sous la bannière de l'Église, est tout simplement socialiste?

La brochure extraite de *L'Association catholique* a été visiblement écrite pour réfuter cette insinuation.

M. de Mun ne conteste pas que, dans les matières de législation sociale, il n'ait reconnu de tout temps que les pouvoirs publics ont une mission à remplir envers ceux qui leur sont soumis, et qu'à ce titre ils ont le droit et même le devoir d'intervenir dans la mesure de leurs attributions pour promouvoir le bien et empêcher le mal. M. de Mun ajoute que jamais les catholiques n'ont admis l'idée chimérique d'un gouvernement réduit à un rôle entièrement passif, laissant faire et passer tout ce que peut inspirer aux hommes le soin exclusif et personnel de leur intérêt, avec l'espérance que le profit général compensera les dommages particuliers.

C'est là, dit-il, une opinion académique, démentie chaque jour cruellement par l'expérience, et qui repose d'ailleurs sur une conception purement matérialiste des origines et des fins de l'humanité. C'est à cette opinion que devait aboutir l'individualisme à outrance qui règne en maître dans le monde des idées comme dans le monde des faits depuis un siècle, mais dont la domination touche visiblement à sa fin.

Les catholiques, dans toutes les solutions qu'ils cherchent à donner aux questions sociales, se proposent, comme objet principal de leurs efforts, l'accomplissement des fins surnaturelles de l'homme, mais encore ils n'ont garde d'oublier les droits essentiels de la personnalité humaine, et ils repoussent toute organisation sociale qui aurait pour effet de les anéantir avec sa dignité, par l'exagération abusive des droits de la collectivité.

Cela seul suffit à les séparer des socialistes, dit M. de Mun.

L'antagonisme radical qui sépare au fond les catholiques des socialistes réside dans cette vue générale du but final et des institutions. Les socialistes et les catholiques peuvent se trouver d'accord pour critiquer et démolir, mais non pour instruire et édifier. Ils sont destinés, bien loin de se ressembler et de se confondre, à devenir des adversaires irréconciliables, les catholiques étant seuls capables de résister aux socialistes dans l'avenir, d'opposer des solutions aux leurs et de préserver le monde de leur domination.

Ainsi, voilà qui est clair, précis, net et définitif.

M. de Mun n'est pas socialiste : il ne veut ni ne peut être pris pour tel.

En fait, y a-t-il là quelque chose de nouveau? Non, M. de Mun est catholique, et ce qu'il pense, tous les catholiques le pensent comme lui. On lui reproche de faire intervenir l'État; mais M. Freppel, dans un congrès de jurisconsultes réuni dans sa ville épiscopale, ne disait-il pas : « Personne que je sache, du moins parmi nous, ne songe à contester que l'État, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ait non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir ou réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y pro-

duire »? Si M. de Mun et M. Freppel sont divisés, ce n'est pas sur le principe, mais sur l'application du principe à ses divers degrés et dans son opportunité. Pourquoi parler dès lors d'interventionnistes et de non-interventionnistes? A quoi bon ajouter cette nouvelle division à tant d'autres? dit M. le comte Albert de Mun à ses adversaires, non sans témoigner quelque humeur.

Interventionniste, c'est-à-dire partisan de l'action de l'État dans le domaine des questions sociales, qui d'ailleurs pourrait se vanter de ne l'avoir jamais été?

M. de Mun a demandé l'intervention de l'État dans la question de la réglementation des heures de travail; il aurait voulu la fixation à onze heures de la journée de travail des adultes. M. Freppel en 1886 l'a demandée également, en soutenant que le législateur avait à la fois le droit et le devoir d'intervenir; M. Chesnelong l'a demandée, cette intervention de l'État tant maudite, quand il a réclamé l'interdiction absolue du travail de nuit pour les femmes et les enfants alors que M. Buffet la combattait; M. Claudio Jannet l'a demandée de son côté et M. Keller aussi, pour l'établissement légal du repos obligatoire du dimanche. Donc, il n'y a pas de non-interventionnistes au sens absolu du mot, et ce n'est vraiment pas la peine de traiter M. de Mun et ses amis de socialistes, de statolâtres et d'Allemands, quand on encourt comme eux et pour les mêmes tendances des reproches tout aussi mérités. M. Freppel ne se souvient-il donc plus d'avoir dit en 1886 que, « chaque fois que l'on fait une part à l'action de l'État dans l'ordre économique et social, on s'expose à être traité de socialiste, tant est incomplète encore l'éducation de nos contemporains en matière d'économie politique »? Si M. de Mun est socialiste, il l'est au même titre et tout

comme M. Freppel, rien de plus, rien de moins.

On le voit, M. de Mun a beau jeu contre les adversaires de ses prétendues « tendances dangereuses ». Il leur prouve fort péremptoirement qu'il n'a jamais rien fait ni rien dit qu'ils n'eussent dit et fait eux-mêmes, si l'occasion d'agir et de parler s'était présentée pour eux comme pour lui. Il tient surtout à ne pas se laisser traiter de socialiste, de statolâtre et d'Allemand. Rien n'est à dire de la dernière épithète, si ce n'est qu'elle est gratuitement blessante, le socialisme étant de tous les pays, et l'Allemagne n'ayant rien à y prétendre de plus que les autres nations. A y regarder de près, l'Allemagne est même fort en retard sur les autres pays de l'Europe, au point de vue des questions sociales, en dépit des volontés du jeune empereur Guillaume II et de la conférence de Berlin.

Mais quant à soutenir qu'il n'y a pas le plus petit grain de socialisme dans les doctrines de M. le comte de Mun, non plus que dans celles de ses coreligionnaires catholiques, c'est une autre affaire. Et d'abord pourquoi M. de Mun se défendrait-il si fort d'être pris pour un socialiste, s'il ne l'était pas quelque peu?

III

Au moment où se discutait dans la presse la question de savoir si l'Église allait se déclarer socialiste, tout en accomplissant une évolution sociale vers la démocratie qui était déjà visible, Rome fit une première manifestation qui ne laissa aucun doute sur le parti qu'elle était résolue à prendre.

Plusieurs journaux annoncent que, dans une lettre adressée au président des sociétés ouvrières pié-

montaises, le pape Léon XIII s'est prononcé « contre ce fléau désastreux qu'on nomme le socialisme » et qu'il a mandé aux hommes « laborieux et honnêtes » de ne pas se laisser prendre aux ruses perfides de ceux qui, faisant briller « aux yeux du pauvre de vaines espérances, s'efforcent de tout brouiller et de bouleverser tout l'ordre de la société humaine ».

Il faudrait ne rien savoir de la politique romaine pour s'étonner du langage tenu par le pape dans la lettre dont s'occupe la presse.

Le pape, chef de l'Église catholique, ne peut pas même laisser croire qu'il incline du côté du socialisme, tant le socialisme est pénétré de nos jours de ce que l'on appelle l'esprit révolutionnaire, cet esprit « satanique » que l'Église, gardienne des traditions conservatrices, se considère comme ayant reçu la « mission divine » de combattre par tous les moyens.

En effet, le socialisme tend à supprimer le paupérisme, en établissant parmi les hommes, non seulement l'égalité de droit, mais l'égalité de fait; et le christianisme a dit, par la bouche de son fondateur, une parole en opposition formelle avec cette tendance, qui doit nécessairement lui apparaître comme vaine et chimérique. « Il y aura toujours des pauvres parmi vous », a dit Jésus : dès lors, comment le catholicisme pourrait-il s'exposer à encourir l'accusation de socialisme, en cherchant à supprimer les pauvres? Aussi Léon XIII rejette-t-il cette accusation et tient-il les fidèles qui le consultent en garde contre la tentation de se mêler à ceux qui s'efforcent de tout brouiller dans les sociétés modernes. Pour le pape, le socialisme, c'est la Révolution ; il n'est pas près de l'accepter, au nom de l'Église.

Voilà pourquoi M. Freppel, évêque d'Angers, — qui saisissait hier le premier prétexte venu pour voter

contre la loi sur le travail des femmes et des enfants, — voilà pourquoi M. Freppel est si fort à son aise pour répudier toute espèce de socialisme, même chrétien; voilà aussi pourquoi M. de Mun, qui, contrairement à l'avis de l'évêque, votait cette même loi, se trouve si embarrassé, quand il faut expliquer à ses amis et lecteurs de la revue *L'Association catholique* qu'il n'est pas socialiste au sens ordinaire du mot, tout en professant, comme il croit en avoir le droit, des doctrines et des opinions que tous les socialistes sont unanimes à considérer comme des opinions et des doctrines imbues du socialisme le plus pur.

La grosse affaire pour les catholiques qui veulent comme M. de Mun prendre position dans les grandes luttes dont le siècle où nous allons entrer sera témoin, consiste sensiblement à ne point rompre avec Rome, en ne choquant pas trop ouvertement les traditions, les nécessités, les procédés de la politique romaine. Il leur importe surtout de ne pas trop la presser sur le terrain dogmatique, de ne pas la mettre en situation et, à plus forte raison, en demeure de se prononcer. Rome n'y tient nullement et, comme elle entend parler à son heure, elle s'indispose contre ceux qui l'interrogent avec trop d'indiscrétion. Encore une fois c'est ce qui est arrivé aux illustres et infortunés rédacteurs de *L'Avenir* en 1832; M. de La Mennais et ses amis n'ont été condamnés que parce qu'ils ont en quelque sorte voulu l'être, en forçant Rome à parler quand elle n'y tenait pas; et même après l'Encyclique qui les désavouait, ils se sentaient si peu condamnés que l'abbé Lacordaire pouvait écrire en toute conscience à l'un de ses amis ces paroles que l'on ne saurait trop méditer, quand on étudie l'action de l'Église catholique dans les temps et les sociétés modernes :

« Peut-être notre erreur a-t-elle été de vouloir faire en un jour et avec des moyens humains ce qui sera l'œuvre des siècles et de la grâce. »

IV

La polémique reprit de plus belle sur la brochure de M. de Mun.

En dépit de la peine qu'il semble se donner dans sa brochure pour prouver qu'il n'est pas socialiste, M. le comte Albert de Mun l'est bel et bien : c'est ce qu'il est possible de démontrer sans de grands efforts. Mais tout d'abord, que faut-il entendre sous cette épithète de socialiste que les uns revendiquent comme un titre d'honneur, tandis que les autres la rejettent comme une injure? A bien prendre les choses, on est toujours, qu'on le veuille ou non, le socialiste de quelqu'un. Ainsi, par exemple, pour les conservateurs irlandais, M. Gladstone, le chef du parti libéral en Angleterre, avec ses lois agraires est un socialiste de la pire espèce. Le prince de Bismarck, qui a pris sur lui d'appliquer quelques-unes des idées de Ferdinand Lassalle, est aussi un socialiste qui a trouvé un jour plus socialiste que lui-même. Et qui eût osé jamais le penser? c'est son jeune souverain, l'empereur Guillaume II, dont les rescrits impériaux sur la convocation de la conférence internationale de Berlin sont certainement la manifestation la plus hardie en faveur du socialisme d'État, à laquelle se soit jamais livré un réformateur sur le trône.

En France, s'il faut en croire les économistes de l'école libérale, il y aurait bien peu d'hommes s'occu-

pant des affaires publiques qui ne fussent entachés du vice socialiste. Pour les théoriciens du libre-échange absolu, est-ce que la protection n'est pas une des formes, et non pas des moins dangereuses, du socialisme d'État? Nombre de gens voudraient que l'État reprît l'exploitation en même temps que la propriété des chemins de fer : n'est-ce pas là du socialisme au premier chef?

Un jour, le grand journaliste P.-J. Proudhon, appelé devant la commission d'enquête instituée par la Constituante de 1848 pour rechercher les causes de l'insurrection de Juin, fut amené à répondre à l'une des questions qui lui étaient posées par le président de la commission : « Mais n'êtes-vous donc pas socialiste? — Si, certainement, monsieur le président. — Mais alors, qu'est-ce donc que le socialisme? — C'est, répondit P.-J. Proudhon, toute aspiration vers l'amélioration de la société. — Mais, dans ce cas, dit le président, nous sommes tous socialistes. — C'est bien ce que je pense », conclut avec ironie l'illustre critique des théories et systèmes mis en avant par les réformateurs socialistes. Avec ou sans ironie, nous sommes tous socialistes, et M. le comte Albert de Mun, à prendre l'expression dans le sens général que P.-J. Proudhon lui donnait, n'est ni plus ni moins socialiste que personne, mais il l'est tout autant.

Toutefois, il n'est pas à supposer d'ailleurs que M. de Mun se défendît d'être socialiste, si on lui faisait grief de l'être comme tout le monde. D'où vient donc qu'il a l'air de ne vouloir pas se laisser appeler de ce nom? c'est tout simplement parce que cette appellation est décriée et qu'il tient d'ailleurs à ce que ses idées et doctrines ne soient pas confondues avec les systèmes communément appelés socialistes.

M. de Mun a grand soin, dans sa brochure, de donner une définition du socialisme auquel il ne veut pas qu'on le rattache. « C'est, dit-il, une conception de l'État dans laquelle le pouvoir central possède et administre directement toutes les grandes entreprises financières et industrielles du pays, en dirige toutes les institutions sociales, encaisse toutes les ressources de la nation, et pourvoit lui-même en retour à tous les besoins moraux et matériels de citoyen, devenant ainsi le caissier et le banquier universel, l'agent général des transports et du commerce, le distributeur exclusif du travail, de la richesse, de l'instruction, des emplois et des secours, en un mot, le moteur et le régulateur de l'activité nationale. » Si, pour être socialiste, il faut avoir cette conception politique et sociale du rôle de l'État dans les nations modernes, M. de Mun a le droit de dire qu'il n'est pas socialiste, puisqu'il se propose — sans reconnaître que c'est là une rétrogradation chimérique — de reconstituer les anciennes corporations du moyen âge, afin que patrons et ouvriers puissent débattre ensemble, en dehors de toute ingérence de l'État, mais non sans lui demander appui et privilège, les conditions de l'association nécessaire du travail et du capital. Non, M. de Mun n'est pas socialiste statolâtre, à la manière dont on lui reproche de l'être; mais au jugement des économistes libéraux il n'en est pas moins socialiste, puisqu'il fait plus que d'admettre, et qu'il réclame l'intervention de l'État, non seulement dans le règlement des conditions du travail, mais dans la constitution même de ces groupes corporatifs renouvelés du passé, qu'il lui semble nécessaire de rétablir, si l'on veut mettre fin à l'antagonisme déplorable dont souffrent aujourd'hui les patrons comme les ouvriers.

M. de Mun est hostile à la conception chimérique d'un État qui assiste, les bras croisés et n'ayant rien à dire que : « Laissez faire et laissez passer », aux terribles luttes engendrées par la division du travail et la concurrence, par la propriété et l'impôt, par le trop-plein de la population, par la protection ou le libre-échange, en un mot par l'ensemble des phénomènes économiques abandonnés à leur liberté. Il est convaincu que cet état d'antagonisme violent n'est pas l'ordre véritable et qu'une intervention des pouvoirs publics est nécessaire. Cet état d'antagonisme est le dernier mot de la conception individualiste qui a triomphé au profit de la bourgeoisie, à la fin du dernier siècle, avec et par la Révolution française. A cette conception individualiste, le siècle où nous allons entrer va en substituer une autre, et il croit que la démocratie de demain ira la demander à l'Église qui est seule capable de la lui donner.

Eh bien! c'est là, beaucoup plus que sa doctrine plus ou moins mitigée de l'intervention plus ou moins abusive de l'État dans les contrats privés, c'est là ce qui fait que M. le comte Albert de Mun est socialiste. Bon gré mal gré, son nom aristocratique est à inscrire, comme n'a pas manqué de le faire M. Benoît Malon dans son livre du *Socialisme intégral*, parmi les socialistes du présent et de l'avenir, parmi les adeptes de ce socialisme chrétien « qui révolutionne l'Amérique avec Mac-Glynn, avec les *Chevaliers du travail*, et devient une puissance en Angleterre avec le cardinal Manning et l'évêque Bagshowe; en Allemagne, avec le chanoine Mufang et le pasteur Stœcker; en Autriche, avec les Belcredi et les Lichtenstein, membres de la Chambre des seigneurs; en Suisse, avec M. Decurtins, membre de l'Assemblée fédérale; en France, avec les premiers promoteurs

des cercles ouvriers, avec ceux qui sont allés, à diverses reprises, conduire des pèlerinages d'ouvriers jusqu'aux pieds du pape, tous hommes, dit M. Malon, qui descendent vaillamment dans l'arène et ont la prétention, eux, fils du passé, de marcher à l'avenir avec les prolétariats révoltés qu'inspire pourtant une idée bien différente de l'idée chrétienne ».

C'est justement « cette idée bien différente de l'idée chrétienne » qui ne laisse pas de troubler M. le comte Albert de Mun. A aucun prix, lui, enfant de l'Église, tout dévoué à assurer ce qu'il appelle le respect des droits de Dieu et des lois morales qui en découlent au sein des masses populaires, comme à procurer l'accomplissement des fins surnaturelles pour lesquelles l'homme est créé, M. de Mun ne voudrait être confondu avec les réformateurs matérialistes et athées que l'on désigne couramment sous le nom de socialistes. Mais c'est en vain qu'il se débat. Son socialisme l'étreint et l'entraîne. Il est, à son corps défendant, dans le chœur de ceux qui annoncent un monde nouveau prêt à surgir des ruines de l'ancien. Il ne peut guère, comme tant d'autres, s'emporter en imprécations contre les maux de la société présente : il y a dans la doctrine de l'Église des préceptes de résignation qu'il ne saurait enfreindre sans tomber dans le péché. Il ne maudit pas; il prophétise de grands changements, et c'est par là encore qu'il est vraiment socialiste, car il a, lui aussi, son remède, sa panacée, qui guérira les sociétés nouvelles ou tout au moins adoucira leurs souffrances. La dernière partie de la brochure de M. de Mun renferme un appel d'une grande éloquence à l'union des catholiques sur le terrain des questions ouvrières. « Le remède est trouvé, s'écrie-t-il. Il ne s'agit que de l'appliquer.

L'Église le détient. Que le monde revienne à elle, et le monde sera sauvé. »

Et n'allez pas croire que M. de Mun recule devant les perspectives qui se découvrent à lui! Il va jusqu'au bout de ses idées. Où pourrait-il aller plus loin, puisqu'il va jusqu'à dire que, « comme dans toutes les révolutions sociales, c'est la propriété qui sera l'enjeu de la révolution prochaine, inévitable, la plus profonde, la plus entière peut-être qui se soit jamais annoncée au monde »? Voilà qui est déjà clair, mais d'autres paroles qui suivent celles-là le sont encore davantage : « La lutte est ouverte, dit M. de Mun, entre les deux classes que le siècle de la bourgeoisie a formées et maintenues, celle des salariés et celle qui possède les instruments du travail. Cette lutte est toute l'histoire de notre temps : le peuple y est engagé tout entier, et il répète comme un mot d'ordre, en la tournant à son profit, la parole qui fit, il y a cent ans, la fortune de ses maîtres : Qu'est-ce que le quatrième État? Rien. Que doit-il être? Tout. »

Après cela, que resterait-il à dire? M. le comte Albert de Mun est socialiste, tout ce qu'il y a de plus socialiste, et ce n'est pas sans de justes motifs que, parmi les catholiques, l'on a formé le projet « d'en finir une bonne fois avec les dangereuses tendances de M. de Mun et de ses amis ». La vérité est que, depuis les temps du grand et infortuné Lamennais, aucune parole de cet accent, de ce caractère, de cet éclat, n'a peut-être été prononcée dans l'Église. Ne s'en étonneront que ceux qui ne connaissent pas l'Église : *Omnia pro dominatione*, telle est sa devise. Qui ne sait d'ailleurs que l'Église catholique contient dans ses doctrines le germe de toutes les idées et de toutes les thèses de révolution sociale?

V

M. le comte de Mun ne se trompait pas. Rome était résolue à parler. Léon XIII était décidé à indiquer le seul remède à employer pour la guérison des maux dont souffre la société. Depuis longtemps, il avait mis à l'étude une vaste et complète instruction doctrinale sur la condition des ouvriers.

Le 15 mai 1891, cette instruction doctrinale fut donnée au monde catholique sous forme d'une lettre Encyclique adressée à tous les évêques, archevêques, primats et patriarches en grâce et communion avec le Siège apostolique.

On se rappelle que, dans le temps où cette lettre Encyclique était en préparation, M. Freppel, évêque d'Angers, avait fait un voyage *ad limina apostolorum* spécialement en vue de pressentir le pape Léon XIII sur l'adhésion que l'on supposait bien à tort qu'il allait donner à des doctrines plus ou moins entachées de socialisme.

C'était montrer une inquiétude vraiment superflue.

L'Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers ne contient aucune adhésion de ce genre. Au contraire, le socialisme y est nominativement et formellement réprouvé par Léon XIII qui, sur ce point, non plus que sur tout autre, ne voulut se séparer de son prédécesseur Pie IX.

Le document pontifical ne renferme même pas un enseignement proprement dit d'économie politique, et ce serait mal comprendre l'œuvre de Léon XIII que de la prendre pour une théorie dogmatique des questions sociales. C'est avant tout une instruction morale, et le socialisme du chef de l'Église ressemble dans ses traits principaux à une sorte de résumé de la morale chrétienne dans son application aux sociétés. Ce résumé tant célébré n'offre donc rien de particulièrement nouveau, bien que l'Encyclique du 15 mai 1891 ait été qualifiée d'Encyclique la bien nommée, parce que des deux mots par où elle commence, elle s'appelle l'Encyclique *Rerum novarum*.

Ce qui peut sembler nouveau, c'est l'esprit qui y respire,

et qui est l'esprit même de l'évolution politique et sociale de l'Église.

La République française mit ce point en lumière dans l'article suivant :

Le pape Léon XIII a lancé sa lettre Encyclique à tous les évêques de la catholicité sur la condition des ouvriers. On est libre de voir dans ce document pontifical, d'une importance que l'on ne saurait surfaire, une sorte d'exposé succinct des doctrines économiques qui jouissent à l'heure actuelle de la haute approbation de l'Église.

Nous nous servons à dessein de cette expression vague et contournée, car il n'y a guère dans l'Encyclique *Rerum novarum*, bien que ce document soit fort étendu, qu'une indication délibérément sommaire, des vues et des opinions du pape actuellement régnant sur les questions sociales.

D'ailleurs, cette revue rapide manque souvent de précision, elle est visiblement conçue de manière à passer à côté des questions, tout en les montrant.

Ce n'est guère et c'est beaucoup.

Ce n'est guère, si l'on veut chercher dans l'Encyclique une solution pratique et définitive des problèmes complexes, irritants et douloureux qui constituent ce que l'on appelle le socialisme. Cette solution, à supposer qu'elle puisse être trouvée quelque part, on ne la trouverait pas dans le vaste mémoire économique dont la préparation a été ordonnée depuis longtemps par Léon XIII, qui a été compilé et rédigé sous ses yeux et où l'on sent son intervention directe, non seulement dans le style, mais dans la forme même qui est donnée aux questions posées. Si ce mémoire, en ce qui touche les questions sociales, apportait des solutions, comme il touche à

la plupart des sujets rien au monde ne serait comparable à un tel livre, mais ce n'est pas même un traité doctrinal du socialisme. Il semble, en effet, que le pape Léon XIII n'ait pas voulu qu'on pût, même indirectement, le considérer ni comme économiste, ni comme socialiste. Il se sépare même avec le plus grand soin des socialistes sur les questions qui leur tiennent le plus au cœur.

Le pape, en effet, défend la propriété individuelle et combat la propriété collective; il défend le droit de succession et d'hérédité contre le retour des biens à la communauté par voie d'impôts successoraux; il défend le principe de la liberté des transactions entre patrons et ouvriers en matière de louage d'ouvrage; il défend enfin l'indépendance et même l'autonomie de l'ouvrier, du patron, du citoyen contre l'intervention de l'État, contre l'État mis au-dessus de tout dans les sociétés. Non, le pape Léon XIII n'est pas et ne veut être ni socialiste chrétien, ni socialiste économiste. Le pape n'oublie pas qu'il est le docteur universel et infaillible, que l'Église dont il est l'organe sait tout d'institution divine et qu'elle ne peut ni ne doit être à la remorque d'aucun savant, d'aucune science, d'aucun système. A ce compte-là, les catholiques qui avaient pu craindre que le pontife romain ne s'avançât trop hardiment dans la voie ouverte par le cardinal Manning et par les évêques belges et américains, se montreront rassurés : Léon XIII a écrit avec autant de souplesse que de prudence ce qu'il se proposait d'écrire sur les questions sociales et la condition des ouvriers.

Mais c'est beaucoup, en notre temps, à la fin du XIXe siècle, à l'entrée de ce XXe siècle qui sera rempli par les luttes, les conflits, les discussions pacifiques et peut-être, hélas! les guerres fratricides sur le ter-

rain des questions sociales, c'est beaucoup qu'une Encyclique pontificale qui place hardiment, nettement sur ce terrain l'Église catholique, avec son autorité dogmatique sur les esprits et son pouvoir d'influence morale sur les âmes. Certes, oui, c'est beaucoup, et bien qu'il n'y ait rien de nouveau, rien de surprenant, rien d'inattendu, rien que l'on ne sût, rien que l'on ne fût certain de trouver dans l'Encyclique *Rerum novarum*, c'est un signe des temps, comme l'on dit; c'est un acte mémorable; c'est un grand événement dans l'histoire des sociétés modernes.

Est-ce que, s'il était au pouvoir de l'Église de résoudre les questions sociales, depuis longtemps ces solutions n'auraient pas été indiquées? L'Église ne peut donner que des conseils, elle les donne et voilà tout. Mais ce sont ces conseils mêmes qui sont la chose importante dans cette affaire.

Que signifie donc l'Encyclique *Rerum novarum*? Que l'Église, usant de cette extraordinaire puissance de transformation et d'accommodation qui éclate à toutes les pages de son histoire, se prépare à tenir sa place et à jouer son rôle dans les graves affaires qui assiègent déjà les esprits tournés vers l'avenir.

L'Église fait un pas du côté des foules, maintenant que, détachée des princes et des monarchies, il lui faut un autre point d'appui; et c'est là ce qu'il faut bien voir et méditer.

VII

PÈLERINAGES D'OUVRIERS FRANÇAIS

A ROME

Le 17 août 1892, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, dans une assemblée des œuvres de son diocèse, a prononcé un important discours sur l'œuvre du pèlerinage des ouvriers français à Rome et sur la question sociale.

Ce document présente en raccourci une sorte d'histoire de l'évolution sociale de l'Église, qui mérite d'être rapprochée de son évolution politique, si même elle en peut être distinguée. Par la part considérable qu'il y a prise, le cardinal-archevêque de Reims doit être considéré comme le promoteur et l'auteur principal des pèlerinages d'ouvriers à Rome, mais il va peut-être un peu loin et tire trop la couverture à lui, quand il réclame pour le clergé catholique l'honneur d'avoir mis la question ouvrière à l'ordre du jour. Hélas! cette question est aussi ancienne que le paupérisme, dont l'Eglise, sans jamais manquer de charité pour les misères privées

ni de pitié pour les foules, s'arrangeait assez commodément autrefois, en répétant la parole si connue et sans doute trop vraie de l'Évangile : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. »

Ce qui paraît appartenir en propre à l'archevêque de Reims et ce dont on ne le déposséderait pas sans injustice, c'est l'idée de conduire à Rome, aux pieds du chef de l'Église, des députations nombreuses de travailleurs appartenant à tous les corps de métier, afin de témoigner de l'intérêt que l'Église porte aux classes laborieuses.

Ce qu'il importe de voir, c'est le fond des choses. Or, ici, le fond des choses, ce sont les efforts entrepris pour remettre la papauté romaine en contact avec le monde, nouveau pour elle, de l'industrie et du travail.

Il est à peine besoin de dire que, suivant une tradition constante, l'Église n'admet point qu'en cette matière, pas plus qu'en aucune autre, elle fasse rien qu'elle n'ait déjà fait de tout temps. Vous croyez peut-être que notre contemporain, Léon XIII, est le premier pape qui se soit occupé de la « question sociale »? Vous êtes en pleine erreur et, pour vous détromper, vous n'avez qu'à lire le discours du cardinal Langénieux. Vous y apprendrez — non sans quelque stupéfaction — que « les papes, dès l'origine, ont condamné et renversé, à force d'énergie, tout le régime économique du vieux monde romain fondé sur l'esclavage; que Clément VI, Sixte VI, Jules II, Clément VII ont réprouvé le droit abusif de propriété, en autorisant les pauvres à cultiver, à leur profit, le tiers des domaines laissés en friche par leurs propriétaires; que Pie V a protesté contre les impôts excessifs qui pèsent sur les cultivateurs; qu'avec Pie V, Clément VIII et Paul V ont exempté

de la saisie les semences et les instruments de travail; que Grégoire XIII et Sixte V ont lutté contre ceux qui accaparent les terres en ruinant la petite propriété; que Benoît XIV a voulu que les propriétaires laissassent glaner librement dans leurs champs après les récoltes, grevant ainsi d'une servitude au bénéfice des pauvres la propriété individuelle, et que le même pape, après Alexandre III, a protégé les travailleurs contre la rapacité des usuriers; enfin, que Pie VI et Pie VII ont revendiqué pour le peuple le droit de vivre de la terre et pris en main la cause de tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. »

Avec ces deux derniers papes, nous sommes arrivés à l'époque contemporaine. Le cardinal Langénieux ne nous dit rien ni de Grégoire XVI ni de Pie IX; c'est sans doute parce que ces deux pontifes ont passé sur la scène du monde en même temps que les premiers apôtres du socialisme et qu'ils n'ont pas voulu se commettre en pareille compagnie.

En ce temps-là d'ailleurs, c'était l'enseignement courant de l'Église que la patrie de l'homme n'est point ici-bas, et que cette terre n'est qu'une vallée de larmes et de misères d'où nous devons sortir au plus tôt, après y avoir gémi sur nos fautes, pour aller à la droite du Père recevoir la récompense de nos mérites.

Aujourd'hui, que nous dit le cardinal-archevêque de Reims, en terminant sa courte revue de l'histoire de l'Église? « On dirait qu'elle veut assurer ici-bas aux travailleurs, dans la mesure du possible, la « béatitude évangélique réservée à l'autre vie. »

Pour en revenir aux pèlerinages ouvriers au Vatican, la pensée de cette œuvre, d'un caractère si nouveau dans l'histoire de l'Église au XIXe siècle, est

ainsi expliquée sans la moindre réticence par M. Langénieux, dans son récent discours :

« Il était utile, dit cet éminent prélat, nécessaire de porter jusque sous les yeux du souverain pontife la question du travail dans sa vivante et poignante réalité; il était nécessaire de lui faire toucher du doigt les plaies qu'il devait guérir; il fallait le mettre à même d'entendre des patrons, d'écouter des ouvriers, de recueillir les doléances de ceux-ci, les inquiétudes de ceux-là, et d'aborder ainsi sur le vif le redoutable conflit du travail et du capital, qui se dénouerait dans le sang et dans les larmes, si la voix de l'Église, par malheur, était méconnue. »

L'idée de recourir à Rome, pour l'appeler à trancher doctrinalement des questions soulevées par le conflit universel du travail et du capital, paraît être venue d'Amérique.

On se souvient peut-être de la démarche hardie que fit un jour l'évêque Gibbons, depuis cardinal de l'Église romaine, quand il prit en main la défense de la puissante association des Chevaliers du travail et soumit sa cause au jugement du pontife romain. Dès ce jour-là, le mouvement fut lancé, et le cardinal Langénieux n'a guère fait que le suivre, mais il faut reconnaître qu'il lui a imprimé un tour particulier et qu'il a fait une « œuvre » de ce qui n'a été tout d'abord qu'une manifestation.

*
* *

En 1885, il commença par conduire au Vatican une centaine de patrons, venus, disait-il, des quatre coins de la France et représentant des milliers d'ouvriers.

Ici, l'entreprise paraissait facile; elle l'était en effet.

Cette centaine de hauts industriels, hommes d'affaires influents et riches, appartenaient à cette classe aisée où, suivant les propres paroles de l'archevêque de Reims, la fortune, d'ordinaire, pèse légère sur des cœurs désaccoutumés de la pitié par l'excès du bien-être. Les patrons pèlerins furent bien accueillis. Ils exposèrent les difficultés, les dangers de la situation. Le cardinal Langénieux semble même dire qu'ils révélèrent au pape, qui ne le connaissait pas, ce que c'est que l'ouvrier de l'industrie moderne, « cette unité isolée d'une armée anonyme, esclave de la machine, sans foyer, sans vie de famille, sans air pur, sans dimanche, qui ne ressemble en rien à l'artisan ou au journalier italien, et qu'il faut avoir vu de près pour comprendre qu'on ait pu appeler l'usine un bagne ou un enfer ».

Que pensez-vous de cette verdeur de langage, dans la bouche et sous la plume d'un évêque?

Les adversaires systématiques du socialisme ne manqueront sans doute pas de trouver qu'un fanatique de la secte la plus farouche ne s'exprimerait guère autrement.

C'est là ce qui est nouveau dans l'évolution sociale de l'Église. Depuis qu'elle s'annonce comme disposée et résolue à se tourner du côté des pauvres, elle ne ménage plus les riches. Aussi bien, les esprits prudents sont-ils tentés de lui dire qu'elle ne craint pas de semer le vent, au risque de recueillir la tempête; et c'est encore un point sur lequel les gouvernements, les chefs des sociétés temporelles feront bien de porter leur attention. De telles paroles, si enflammées, si virulentes, sont graves, quand c'est la puissance spirituelle qui les fait entendre.

*
* *

En 1887, le cardinal retourne à Rome avec un groupe d'industriels qu'accompagnaient environ douze cents ouvriers, délégués des cercles, des associations, des usines de France. Le pape loge au Vatican une centaine de ces ouvriers. Il reçoit toute cette légion de travailleurs et prononce une allocution pour rappeler que « l'Église, alors que sa parole était mieux écoutée et obéie par les peuples et que sa liberté d'action était moins entravée, venait en aide aux travailleurs, en créant et en encourageant les grandes institutions corporatives qui ont si puissamment contribué au progrès des arts et métiers et procuré aux ouvriers eux-mêmes une plus grande somme d'aisance et de bien-être ». Il annonce, en outre, que l'Église continuera à s'occuper des ouvriers, de leurs véritables intérêts, de leurs légitimes revendications, et que c'est pour cette raison qu'au début de son pontificat il a voulu remettre sous les yeux des peuples les principes fondamentaux de l'ordre social.

*
* *

En 1889, fut organisé le grand pèlerinage ouvrier, celui qui devait être décisif, mais qui, en réalité, ne le fut pas.

Le Vatican redoubla d'attentions, de prévenances et de caresses. « Jamais en effet, dit le cardinal Langénieux, princes ni seigneurs, nobles ni puissants n'ont été comblés d'honneurs plus grands et surtout d'affections plus tendres que ces ouvriers, ces délégués de la vraie démocratie française, chrétienne, loyale, ardente de foi et de patriotisme, qui fléchit

bien encore sous le poids du pouvoir que les événements lui ont mis prématurément dans la main, mais qui sera, si elle le veut, l'instrument de la Providence pour le salut des sociétés modernes. »

Encore une fois, qui parle ainsi?

Est-ce un publiciste appartenant à la démocratie républicaine, un philosophe enrôlé au service de la cause du progrès?

Non, c'est un évêque catholique, un prince de l'Église romaine.

Quel changement prodigieux est en train de s'accomplir!

Aveugles, pires aveugles ceux qui ne veulent pas le voir!

« Pendant six semaines d'enthousiasme et de bénédictions, dit encore le cardinal Langénieux, les trains se succédaient, amenant à Rome les divers groupes d'ouvriers de toutes provinces et de toutes industries, ceux du sol et ceux de l'usine, le mineur et l'artisan, et les audiences se répétaient, durant lesquelles chacun parlait au pape, entre deux caresses, de son âme, de son pays, de son foyer et aussi... de son métier; et partout en Italie comme en France, de la Belgique et de l'Angleterre jusqu'en Amérique, on était attentif à ce qui se passait au Vatican entre les ouvriers et le successeur de Pierre. »

Que d'effusions, que de blandices!

La récompense des pèlerinages d'ouvriers français à Rome fut la fameuse Encyclique du pape Léon XIII, *De conditione opificum*, qui annonce que la question sociale passe au premier rang des préoccupations de l'Église.

*
* *

Le pèlerinage de 1891, après cette importante manifestation de la nouvelle politique catholique, ne pouvait être qu'un pèlerinage d'actions de grâces.

Le nombre des pèlerins paraît avoir été notablement plus élevé que dans aucune manifestation antérieure; toutefois on n'est pas d'accord sur les chiffres.

Dans l'adresse qui a été lue au souverain pontife, M. de Mun n'a pas craint de décerner au pape le titre, assez insolite mais fort significatif, de « Pape des ouvriers ».

Ce titre n'a pas laissé de plaire à Léon XIII, au moins autant que la qualification de « sire » qui lui fut jadis donnée par le prince de Bismarck, le jour où le chancelier de l'empire allemand, demanda au Pontife romain d'être l'arbitre pacificateur dans la question des Carolines.

Se poser au-dessus des peuples et des rois, en juge suprême de leurs différends, telle a toujours été la suprême ambition des pontifes romains. Qui eût dit, il y a seulement vingt ans, au beau temps de la légende de la captivité du successeur de Pierre sur la paille humide des cachots du Vatican, que le pape régnant immédiatement après Pie IX et dépossédé comme lui de sa souveraineté temporelle, ferait pareille figure, serait entouré d'un tel prestige, jouirait d'une semblable influence? Ah! Montalembert avait raison, quand, à la fin de sa première brochure sur l'abolition du pouvoir temporel des papes, intitulée : *Pie IX et lord Palmerston*, il s'écriait avec éloquence : « Il se peut qu'il périsse, le vieil édifice du principat sacré! qu'importe? *Fata viam invenient.* » La papauté moderne, comme les destins dont parlait

le grand orateur catholique, aurait-elle trouvé sa voie? Question solennelle, que l'on est en droit de se poser à la vue de tout ce qui se passe, et qui intéresse au plus haut degré la politique et la philosophie. Nous n'en connaissons pas de plus digne d'être incessamment étudiée.

Il n'y a pas bien longtemps encore que l'on désignait le pontife romain au respect du monde catholique, en l'appelant le père commun des fidèles; aujourd'hui, Léon XIII se laisse dénommer, avec une satisfaction visible, pape ou père — ce qui est la même chose — des travailleurs de l'univers chrétien. On reconnaîtra sans peine dans ce changement de nom la portée politique et sociale du mouvement dont Léon XIII a voulu se faire l'initiateur dans la direction générale du gouvernement de l'Église, et cela seul mériterait d'être mis en lumière.

De son côté, le cardinal Langénieux n'a pas hésité à dire que les précédents pèlerinages avaient été inspirés par la foi religieuse, tandis que celui-ci a pour objet spécial de manifester envers le pape la reconnaissance que les ouvriers lui gardent pour avoir écrit et publié l'Encyclique sur les questions sociales, ce document d'un caractère doctrinal et qui fait désormais loi dans l'Église sur la condition des travailleurs.

C'est donc bien à une manifestation d'ordre socialiste que nous venons d'assister. Qui pourrait, en présence d'un pareil fait, nier plus longtemps la prodigieuse faculté d'accommodation de l'Église — en dépit de ses prétentions à l'immutabilité — aux temps et aux circonstances que la barque de saint Pierre est appelée à traverser? Le socialisme au Vatican! Quelle plus grande nouveauté, et qui se serait attendu à la voir se produire vingt ans après la dis-

parition du domaine temporel de la papauté? Le XXe siècle où nous allons entrer en verra bien d'autres. Ce qui est déjà plus qu'évident, c'est l'extraordinaire revanche que le pontife romain a su prendre de la perte de son petit État : il a cessé d'être « maître absolu de la motte de terre » pour se placer à la tête, au moins dans ses desseins, du peuple immense des travailleurs dans tous les pays. Reste à savoir si l'ambition de l'Église et de ses chefs ne se heurtera pas, dans la poursuite et l'accomplissement de ces desseins, à des obstacles, à une opposition d'un caractère tout différent de ceux qu'elle a connus jusqu'à présent.

C'est le secret de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, le langage du cardinal Langénieux respire, à l'égard de la papauté et du souverain pontife actuel, un accent de confiance, de dévouement et d'abandon qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Que penseraient les grands et sévères chrétiens de la France du XVIIe siècle, que diraient-ils de ces formules de langage où il devient de jour en jour plus malaisé de discerner si l'on parle de Dieu lui-même ou du pape, de Jésus-Christ ou de son vicaire? Ce n'est pas ainsi que s'exprimaient les fidèles des premiers temps de l'Église. On est en présence ici de l'un des premiers et des plus dangereux contre-coups de cette proclamation de la doctrine du pape infaillible, qui a été le point culminant du pontificat de Pie IX, si périlleux pour le catholicisme romain. Personne dans l'Église ne parle plus du souverain pontife que pour le déclarer providentiel et suscité de Dieu pour être l'organe de la pensée et de la volonté divines. On va loin avec de pareilles exagérations, si loin que l'on ne saurait dire si ce n'est pas aux abîmes.

Au contraire, le discours prononcé par le pape Léon XIII en réponse à l'adresse lue par le comte Albert de Mun se distingue par une extrême prudence. Le pontife ne s'avance qu'avec une infinie circonspection et des précautions de tous genres sur un terrain si nouveau, si mouvant et si périlleux, même pour lui. C'est ainsi qu'il ne veut pas que l'on confonde les enseignements qu'il donne à propos des questions sociales avec les théories dites socialistes; c'est ainsi qu'il recommande aux ouvriers chrétiens d'éviter la fréquentation des hommes pervers, « surtout ceux qui viennent, sous le nom de socialistes, bouleverser l'ordre social à leur détriment ». Après cela, on pourrait croire que le pape recule devant son propre ouvrage, qui est, à proprement parler, la plus hardie manifestation de socialisme chrétien que le monde ait encore vue. Mais les répugnances de Léon XIII à se servir de tel ou tel mot ne sont, à vrai dire, d'aucun intérêt. Du moment qu'il se laisse appeler le pape des ouvriers, bon gré mal gré il fait du socialisme chrétien.

Léon XIII nie d'ailleurs, comme on devait s'y attendre, qu'il soit possible de trouver aux questions ouvrières et sociales une solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. Cette solution, dit-il, est liée aux préceptes de parfaite justice réclamant que le salaire réponde « adéquatement » au travail; elle est donc du ressort de la conscience; or, la législation humaine, visant directement les actes extérieurs de l'homme, ne saurait comprendre la direction des consciences. C'est le domaine spécial et réservé de l'Église.

Il reste donc entendu dans la pensée du pape, chef de l'Église catholique, que c'est l'Église seule qui doit avoir, parce que seule elle peut l'exercer, la direction

des consciences. C'est là que gît l'ambition spirituelle du catholicisme. Est-il bien sûr que la part de la conscience dans le règlement de questions purement économiques, comme les affaires de salaire et de travail, sera un jour réservée exclusivement à la direction toute morale de l'Église, et que les intéressés ne se croiront pas en devoir comme en mesure de les régler eux-mêmes, en dehors de toute assistance religieuse? Tel est le problème à résoudre.

On n'en doit pas moins remarquer le haut caractère moral que le pape Léon XIII vient de donner à ces questions qui ont l'air de ne toucher qu'à des intérêts matériels. Il y a là un contraste singulier avec les rigueurs et les duretés du redoutable socialisme de l'école de Marx et de ses adhérents; mais avant le pape Léon XIII, déjà les socialistes français avaient compris que la solution des questions sociales est d'ordre moral autant qu'économique, et cela aussi vaut la peine d'être relevé à propos du discours prononcé au Vatican.

*
* *

Le trait le plus saillant du discours adressé par le pape Léon XIII aux ouvriers du pèlerinage français consiste, en effet, dans une certaine restauration du principe moral, si l'on peut ainsi parler, dans les problèmes relatifs à l'amélioration de la condition sociale des travailleurs. A l'heure où nous sommes, cette préoccupation du pontife romain coïncide avec une évolution notable des publicistes du socialisme français; cette évolution les porte depuis quelque temps à se séparer du socialisme purement économique de l'école de Karl Marx, qui a été si longtemps

en possession de la faveur exclusive des ouvriers, grâce à l'étiquette de socialisme scientifique.

La critique sociale de Karl Marx, d'une rigueur si impitoyable et que l'on considérait pour cette raison comme le plus grand et le plus sérieux effort du socialisme contemporain, s'exerçait d'une manière à peu près exclusive sur les conditions économiques et purement matérielles de la vie de l'ouvrier. Tout socialisme vraiment digne de ce nom paraissait ainsi se réduire à la recherche de l'amélioration immédiate et strictement pratique de l'existence matérielle des travailleurs, en d'autres termes à la conquête d'un plus grand bien-être.

Cette doctrine a été admise sans contestation pendant une certaine période de temps qui paraît toucher à sa fin.

Les socialistes français sont en train de revenir à une conception à la fois plus générale et plus généreuse de l'idée même du socialisme; ils se sont rapprochés des anciennes traditions et des premiers maîtres; ils visent maintenant, non pas à la conquête exclusive d'un plus grand bien-être, mais à la réalisation d'une plus grande somme d'idéal dans l'établissement d'une société tout ensemble plus juste, plus éclairée et plus fraternelle; en un mot, eux aussi, tout comme le pontife romain, restaurent le principe moral du socialisme.

Un tel phénomène mérite d'être signalé. Tout d'abord une première question se pose : quelle cause peut-on bien assigner à cette évolution de certains publicistes du socialisme français? Est-ce le désir de secouer le joug parfois très dur de l'école socialiste allemande? Ne serait-ce pas plutôt que le socialisme prétendu scientifique, réduit à la recherche de la solution de problèmes d'ordre purement écono-

mique et matériel, allait en perdant chaque jour de son action sur l'imagination des masses laborieuses, et qu'il voyait ses recrues diminuer? On aura beau faire et beau dire : il n'y a encore rien de tel que les idées pour entraîner les hommes, et c'est en vain que le socialisme de Karl Marx se présentait aux foules comme armé de toutes les ressources de la dialectique la plus pressante et des calculs mathématiques les plus rigoureux, il ne parlait pas assez au cœur ému, à l'esprit enthousiaste des masses ouvrières, pour les retenir bien longtemps attentives et sympathiques.

Certes, la Révolution française de la fin du XVIIIe siècle a été un grand mouvement de rénovation sociale, et l'on peut dire que toutes les conceptions des rêveurs socialistes ne sont que jeux d'enfants à côté de cette immense et radicale commotion qui a changé la face de la France, et de ce bouleversement total et profond qui a commencé une ère nouvelle pour le monde. Mais croit-on que rien de pareil se serait produit, si la Révolution française s'était bornée volontairement, systématiquement, à n'être qu'une perturbation de l'ordre matériel, ou même qu'un simple changement économique? Ce qui a fait la Révolution, ce ne sont pas les intérêts qu'elle a mis en cause, pas plus ceux qu'elle a troublés que ceux qu'elle a créés; ce qui l'a faite, ce sont les idées qu'elle a remuées, agitées, et jetées dans le monde; ce sont les principes dont elle a été la généreuse et glorieuse initiatrice. Pour tout dire, le caractère idéal de la Révolution a plus fait pour elle, pour sa popularité, pour son influence et sa force, pour sa grandeur et sa gloire, que les changements matériels, si considérables qu'ils aient été. Le monde obéit à des forces morales, beaucoup plus qu'on ne le croit. Il peut y avoir des temps

d'arrêt, des éclipses momentanées dans le mouvement et dans l'expansion des idées, et les intérêts matériels semblent alors prendre le dessus. Mais cela ne dure pas : *mens agitat molem.*

Le pontife romain n'exerce dans le monde qu'une autorité purement spirituelle; mais cette autorité est des plus considérables, quelques efforts que l'on fasse pour la méconnaître et la nier. Le seul fait que l'Église catholique, pour tels ou tels motifs qui ne sont pas actuellement en discussion, se rapproche de la démocratie universelle, suffit à lui seul pour donner à la fin du XIXe siècle un caractère, un intérêt, une allure, un tour historique, qui dès à présent frappent tous les regards attentifs. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce rapprochement, c'est à coup sûr, en dépit de la différence des mots et des termes du langage, la similitude des procédés employés à la fois par les docteurs chrétiens et par les docteurs socialistes, en vue de s'attirer les sympathies des masses : tous ensemble, ils parlent de la justice à poursuivre et à réaliser; seulement les uns parlent de la fraternité humaine, tandis que les autres parlent de la charité chrétienne; mais, au fond, quelle différence y a-t-il?

La France éclairée, comme la France laborieuse, est donc en présence d'un grand fait politique et social, de très longue portée, à échéance très lointaine sans doute, mais qui indique une certaine orientation des esprits qu'il serait puéril de contester.

Nous n'approuvons rien, nous ne blâmons rien : nous observons; il n'y a rien de mieux à faire à l'heure présente et pendant qu'il en est temps encore.

L'Église se tourne vers la démocratie et pour se faire bien venir d'elle, dans le mouvement de réconciliation qu'elle opère, elle va jusqu'à prendre en

main les intérêts temporels et terrestres des classes laborieuses et souffrantes.

Mais la Papauté romaine ne perd pas de vue ses propres intérêts. Au fond des choses, il est facile de voir que l'œuvre des pèlerinages d'ouvriers français à Rome n'a pas eu seulement pour but de mettre en contact le pape avec des travailleurs manuels, mais aussi de provoquer ces ouvriers à des manifestations d'un dévouement tout politique.

*
* *

Parmi les prétendus pèlerins ouvriers de 1891, il y en eut quelques-uns qui se distinguèrent par leur zèle papalin. Visitant le Panthéon d'Agrippa, aujourd'hui transformé en église chrétienne où se trouve le tombeau du roi Victor-Emmanuel, il se rencontra quelqu'un pour écrire sur le registre : « Vive le Pape-Roi »; et d'autres ajoutèrent, à ce que l'on assure, d'autres inscriptions non moins hostiles et encore plus injurieuses pour l'Italie unifiée sous le sceptre de la maison de Savoie. Ces diverses inscriptions n'ont pas été vérifiées, et la première a été tout d'abord traité de « gaminerie » par M. Harmel, directeur du pèlerinage, qui fit à ce sujet des excuses.

Après ces excuses, l'incident aurait dû être clos. Mais il excita la plus vive effervescence en Italie. Il n'y avait pas à se tromper sur les intentions des organisateurs des pèlerinages. Le cardinal Langénieux en fait l'aveu lui-même, en termes d'une mysticité surnaturelle, mais d'une clarté qui ne laisse rien à désirer :

« La Providence, dit-il, en permettant que la joie des derniers jours du pèlerinage de 1891 fût douloureusement troublée, en associant les ouvriers fran-

çais à la captivité et aux douleurs du souverain pontife, leur réservait la mission suprême d'affirmer avec éclat, à la face du monde, qu'en dépit des déclarations intéressées de la franc-maçonnerie et de la politique, le pape n'est pas libre et que la question romaine reste au premier rang parmi toutes celles qui troublent cette fin de siècle. »

En France, l'opinion s'émut du bruit que l'on faisait en Italie, et le gouvernement de la République crut devoir intervenir par une circulaire du ministre des cultes, M. Fallières, qui signala aux évêques le danger des pèlerinages, en les invitant à les suspendre.

Ces grands pèlerinages d'ouvriers au Vatican, que l'on avait mis plus de deux ans à préparer, prirent brusquement fin à la suite de l'incident du Panthéon.

Cet incident, considéré en lui-même, n'avait pas grande signification ni grande portée : toutefois les conséquences en ont été plus graves que l'on ne s'y attendait. Cette « gaminerie », comme on avait si bien dit dès le premier jour, provoqua dans toute l'Italie une espèce d'agitation qui avait besoin d'un prétexte, et ce prétexte, ce sont malheureusement des pèlerins français appartenant à l'Association de la jeunesse catholique qui l'ont fourni. Cela seul était déjà très fâcheux, bien qu'il y ait eu, dans les manifestations italiennes en réponse à l'incident du Panthéon de Rome, une exagération visible et qui a frappé tous les esprits de bonne foi. Parce qu'il avait paru de grand goût et tout à fait du bel air à deux ou trois écervelés cléricaux de répondre à l'hospitalité italienne par l'inscription de : « Vive le pape-roi ! » sur le registre des visiteurs du tombeau de Victor-Emmanuel, ce n'était pas une raison de crier : « A bas la France ! » sous les fenêtres de nos

consuls établis dans les principales villes de l'Italie. Mais on ne raisonne guère avec les émotions populaires, et la leçon qui ressort de ces tout petits événements, c'est qu'il ne faut jamais jouer avec de certains sentiments incompressibles et qui ne demandent qu'une occasion d'éclater.

Au nombre de ces sentiments, il convient de mettre les défiances de l'Italie nouvelle à l'endroit d'une restauration d'ailleurs impossible du principat temporel des papes. Les Italiens affectent de croire et même de dire que la France vise à cette restauration ; ils savent bien qu'il n'en est rien, mais il a suffi que quelques « gamins » écrivissent sur le registre du Panthéon : « Vive le pape-roi ! » pour que l'Italie, ou ceux qui se donnent pour mission de la représenter à leur manière, prissent de l'ombrage, en se passant la fantaisie d'exprimer d'une manière un peu brutale leur mécontentement, si justifié qu'il pût être.

Quoi qu'il en soit, c'est fini, et pour longtemps, des pèlerinages d'ouvriers français, à telles enseignes que des trains déjà formés et tout prêts à partir durent être décommandés et que, dans plusieurs diocèses du midi de la France, nombre de pèlerins enrôlés pour aller visiter le pape dans sa fameuse prison du Vatican furent invités à rester chez eux. Il paraît que la fameuse légende de la prison du Vatican doit continuer et que même l'incident du Panthéon doit servir à l'entretenir. Singulier prisonnier, après tout, que ce pontife romain qui déployait l'an passé dans la basilique vaticane toutes les pompes du sacerdoce le plus oriental, et donnait, du haut de la *sedia gestatoria*, la bénédiction à plus de quatre-vingt mille visiteurs agenouillés sur son passage !

Néanmoins il faut, à ce qu'il paraît, que le pape

soit prisonnier, et c'est un archevêque français, M. Langénieux, c'est l'organisateur des pèlerinages, celui qui a mis plus de deux ans à préparer les manifestations si brusquement interrompues, c'est un prélat éminent à la fois par son siège archiépiscopal et par ses facultés intellectuelles, qui dit à Léon XIII, au moment de le quitter : « Une angoisse nous saisit plus profondément en ce moment, c'est celle de vous quitter en des jours remplis d'amertume pour vous, à l'heure où, la plus légitime des libertés étant enlevée à vos enfants, il devient plus manifeste encore que la situation qui est faite à Votre Sainteté est intolérable. » Ce langage était empreint à son tour d'une exagération aussi regrettable qu'évidente. La liberté d'aller voir le pape, « la plus légitime des libertés des catholiques », n'a été nullement enlevée à ses enfants, et la preuve, c'est que les pèlerins étaient fort nombreux et que, pendant toute la première partie de leur séjour à Rome, aussi longtemps qu'ils n'ont donné aucun sujet de mécontentement, ils ont eu la faculté d'aller et de venir et que personne n'a songé à les en priver. En 1891, on parlait de gamineries; en 1892, on n'en parlait plus. Plus tard, on jugea plus prudent d'assigner une autre cause à l'incident. S'il faut en croire le cardinal Langénieux, « le pèlerinage fut brutalement interrompu par les menées de la maçonnerie révolutionnaire, toute-puissante en face des faiblesses du gouvernement italien ». Le cardinal dégage la responsabilité des ouvriers français, « qui, sous le regard malveillant des loges aux aguets, ont su conquérir l'estime publique », et il ajoute d'ailleurs, en manière de consolation, que « cette épreuve a été le couronnement que Dieu se plaît souvent à réserver aux entreprises qu'il bénit et qu'il veut rendre fécondes ».

Il va sans dire que le promoteur de l'œuvre des pèlerinages ouvriers à Rome déplore que cette œuvre soit maintenant entravée.

« C'en est fait, s'écrie-t-il, de ces audiences ineffables où le Vicaire de Jésus-Christ, descendu de la chaire de l'infaillible vérité, se mêlait à la foule des petits et des humbles, comme le divin Maître, pour ajouter à la force lumineuse de son enseignement l'irrésistible puissance de l'exemple! C'en est fait de ces rencontres loyales et familières du peuple avec la papauté, sublimes commentaires de l'Encyclique, où les prêtres, les patrons et tous ceux qu'on appelle « grands » sur la terre venaient apprendre du pape comment on respecte l'ouvrier, comment il faut l'aider, comment on doit l'aimer! »

Tout a changé depuis un an : mais à qui la faute? Pourquoi y a-t-il eu des « gamineries » commises au Panthéon? Le cardinal Langénieux les déplore sans doute plus que personne, ces gamineries; elles n'en sont pas moins devenues un prétexte à une agitation plus ou moins fondée ou plus ou moins factice, qui a entraîné nécessairement la brusque interruption des pèlerinages. Mais qui oserait prétendre que, si l'incident du Panthéon ne s'était pas produit, la liberté des pèlerins dans Rome n'aurait pas été complète jusqu'à la fin, comme elle l'avait été dans le commencement?

*
* *

Le langage du cardinal Langénieux permit de prévoir en quel sens le cardinal Rampolla, secrétaire d'État du Saint-Siège, écrirait aux nonces apostoliques au sujet de toutes ces affaires. Le cardinal Rampolla n'a guère pu se dispenser d'appeler une fois de plus l'attention des puissances catholiques

sur la situation difficile, intolérable, qui a été créée au chef de l'Église par la perte de son domaine temporel : ainsi, la légende du prisonnier du Vatican continuera, et tel paraît être le point cherché.

Ce n'est pourtant qu'une légende, et le monde entier le sait bien. Si le pape le voulait, dès demain, il pourrait, franchissant les murs du Vatican, aller et venir dans Rome avec une pleine et entière liberté. Déjà il fait dans la basilique de Saint-Pierre à peu près tout ce qu'il veut; il y tient des assemblées de pèlerins et de curieux au nombre de plus de vingt mille; il y pourrait reprendre, avec le concours des évêques de la catholicité, les sessions du concile du Vatican qui, ne l'oublions pas, ne sont qu'interrompues, le concile n'ayant jamais été fermé. Mais le pape ne le veut pas, faut-il le dire? parce que la politique de la curie romaine s'y oppose. Nous disons la politique de la curie et non pas la politique de Léon XIII, car il y a de fortes raisons de croire que si Léon XIII, qui procède d'ailleurs en toutes choses avec la lenteur la plus calculée, était complètement abandonné à ses propres et personnelles inspirations, la légende de la captivité pontificale ne tarderait pas à être entamée. Ces pèlerinages mêmes, bon gré mal gré, ne laissaient point de lui porter déjà quelque atteinte, et, dans le Sacré-Collège, ce n'était un mystère pour personne que certains les blâmaient comme une nouveauté qui n'était pas sans périls, tandis que d'autres y voyaient le commencement d'une politique en harmonie plus complète avec l'orientation marquée et la direction nouvelle imprimée au mouvement général qui emporte l'Église. On dit que Léon XIII est fort triste. Ses perplexités et ses angoisses se comprennent : il sent autour de lui comme une sorte de résistance sourde, et il aperçoit sur la route où il

essaye de s'engager des obstacles de tout genre. Alors que faire? Il patiente et il louvoie; au lieu d'avancer, il semble revenir sur ses pas, et c'est ainsi qu'il laisse s'accréditer de nouveau cette légende de la captivité qui a perdu du reste tout empire sur l'imagination des fidèles.

Le temps viendra où il faudra définitivement opter. Sans aucun doute la papauté romaine ne renoncera jamais à son principat temporel, et jusqu'à la fin elle fera entendre ses revendications, ses protestations, ses gémissements et ses plaintes. Mais le pouvoir temporel ne sera point relevé, et déjà l'Église s'apprête à s'en passer. Elle tentera des voies nouvelles, et c'est alors qu'elle se conduira en toute liberté, comme elle a essayé de faire, en attirant à Rome les pèlerins à qui elle tenait à donner son mot d'ordre.

VIII

LES POURSUITES
CONTRE L'ARCHEVÊQUE D'AIX

I

La circulaire adressée par le ministre des cultes aux évêques de France pour les inviter à suspendre les pèlerinages d'ouvriers à Rome, fut assez mal accueillie par un certain nombre de ces personnages.

Nombre de prélats crurent, à cette occasion, qu'il était de leur devoir de protester contre un acte de l'autorité civile dont il était impossible de contester aussi bien la convenance diplomatique à l'égard de l'Italie surexcitée que la parfaite légalité.

Parmi ces manifestations hostiles, on remarqua une lettre, plus qu'acerbe dans la forme, écrite par M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et le gouvernement la jugea intolérable.

On annonça bientôt que M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, allait être traduit devant la Cour d'appel, en vertu de l'article 222 du Code pénal, pour outrages au ministre des cultes. L'émotion fut très vive dans les journaux de l'opposition, et la presse dévouée à la République eut pour devoir de soutenir le gouvernement.

Il n'y a point à se dissimuler que, en dehors du parti républicain, les poursuites dirigées contre l'archevêque d'Aix vont être qualifiées par les uns d'acte de violence et de persécution, et, par les autres, considérées comme un acte d'insigne faiblesse.

C'est ordinairement ce qui arrive toutes les fois que le gouvernement prend le parti, non pas d'attaquer, ce qu'il ne fait jamais, mais de se défendre contre un des membres du clergé.

On dira que c'est un odieux abus de la force, un effet de la plus insupportable tyrannie, et en même temps, d'un autre côté, on insinuera que, si la République se sentait véritablement forte du côté du clergé récalcitrant et révolté, elle aurait couvert de son dédain d'aussi pitoyables et inoffensives manifestations.

Eh bien! s'il faut le dire, le gouvernement de la République n'avait pas le droit de laisser se paralyser entre ses mains les moyens dont les lois l'ont armé pour la protection et la défense de l'État laïque contre les empiétements du clergé. Les membres du clergé, comme tous les autres citoyens, peuvent commettre de certains abus. Le pouvoir civil a mission de réprimer ces abus, dès qu'ils se produisent, et c'est l'objet des déclarations d'abus rendues en conseil d'État. L'autorité publique a aussi le pouvoir et le devoir de déférer ces abus aux tribunaux quand ils sont criants et délictueux, et nos lois pénales fournissent les moyens de les punir. En France, la loi est égale pour tous, et il n'y a point d'exception en faveur des membres du clergé. Fussent-ils les prélats les plus éminents de l'Église de France, ils sont soumis, comme tous les Français, au respect non seulement de la constitution et des lois, mais aussi des magistrats ou fonctionnaires qui les représentent et les appli-

quent, et si les évêques manquent à ce respect, leur haute dignité dans l'Église ne les rend que plus coupables.

Oh! sans doute, les évêques ne l'entendent pas ainsi, surtout quand ils ont commis des fautes. Ils invoquent alors les prétendus privilèges de leur charge apostolique. A les en croire, ce qu'ils ont fait, ils devaient le faire, pour obéir à leur conscience pastorale. Il en est même qui vont jusqu'à dire avec l'apôtre : *Væ mihi, si non evangelizavero!* Il y a là une étrange et coupable perversion des idées, un très dangereux sophisme, un abus des plus répréhensibles et des plus condamnables. Ce n'est point évangéliser les âmes que de se révolter contre le pouvoir civil, surtout quand il use de son droit pour rappeler, au nom des plus grands intérêts de la patrie, à des Français qui s'en écartent, les règles de la prudence internationale; c'est au contraire les scandaliser gravement, et lorsqu'un prélat comme M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, s'oublie au point où il s'est oublié dans sa réponse à la circulaire de M. le garde des sceaux, ministre des cultes, il n'est que juste de le rappeler à l'ordre par une punition exemplaire.

M. l'archevêque d'Aix a d'un seul bond dépassé tous ceux de ses confrères dans l'épiscopat qui s'étaient signalés par leur ardeur, leurs rancunes, leur animosité persistante et profonde contre le gouvernement que la France s'est librement donné et qui a donné à son tour à la France la paix, la prospérité, le relèvement dans l'ordre et la liberté. S'il arrive qu'un évêque, dans un accès de mauvaise humeur, méconnaisse tous ces grands biens, et se fasse de plus l'organe des plus mauvaises passions, il ne se peut pas que cet évêque reste impuni. N'est-ce pas lui qui se fait ici le provocateur à la révolte, le prédicateur

de l'insubordination et de la désobéissance? Les évêques ne sont pas nommés pour remplir un pareil rôle, et l'État qui les nomme a le droit et le devoir de leur faire sentir que la loi règne en souveraine sur eux comme sur tous les membres de la famille française.

M. Gouthe-Soulard prétend que la circulaire de M. le garde des sceaux était inutile : qu'en sait-il? Tout évêque qu'il soit, qui donc lui donne le droit de juger les actes politiques du gouvernement de son pays? « Nous savons nous conduire », dit-il. Hélas! M. l'archevêque d'Aix ne sait pas aussi bien se conduire qu'il le pense, et sa lettre à M. le ministre des cultes prouve trop manifestement qu'il manque de cet esprit de prudence et de modération que l'Église demande comme une grâce pour tous ses fidèles. Il n'est que trop visible que la circulaire ministérielle n'était pas inutile, puisqu'elle a donné lieu à des réponses aussi passionnées et d'une violence qui dégénère en délit.

Ce n'était pas de M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, que l'on aurait pu s'attendre à de pareils écarts de plume. N'avait-il pas été nommé d'emblée par M. Goblet à ce grand siège archiépiscopal, sur la foi que l'on pouvait avoir dans son caractère conciliant et paisible, dans son intelligence éclairée des difficiles questions qui peuvent surgir entre l'Église et l'État? Jusqu'à présent, ce prélat n'avait pas fait parler de lui. Voulait-il, en gardant le silence, faire oublier sa haute et rapide fortune? A-t-il jugé qu'il devait tout à coup faire acte de vigueur, à la manière des prélats réputés les plus fougueux de l'Eglise de France, et profiter de la première occasion pour se classer parmi les « mieux pensants » de l'épiscopat? Tout cela importe peu : ce sont affaires qui le regar-

dent, et l'État n'a rien à y voir. Du premier coup, voilà M. Gouthe-Soulard qui dépasse M. Trégaro, évêque de Séez! De celui-ci, rien ne surprend, et la triste et inintelligente accusation qu'il articule contre les juifs et les francs-maçons, à l'occasion d'une circulaire que le garde des sceaux, ministre des cultes, ne pouvait pas ne point écrire après les incidents du 2 octobre à Rome, lui est trop habituelle pour qu'il y ait lieu de s'en émouvoir. Mais M. Gouthe-Soulard reprenant pour son propre compte d'aussi pauvres inventions, cela est fait pour donner des inquiétudes sur l'état d'esprit d'une fraction de notre haut clergé.

On dit en Italie que le nouveau nonce du pape à Paris, Mgr Ferrata, s'est rendu à Rome pour prendre des instructions. On s'explique parfaitement son embarras, et aussi son voyage. Quels conseils de prudence, quels avertissements peut-il donner à des évêques qui s'effarent au point d'écrire des lettres aussi impolitiques, aussi manifestement illégales et coupables que celles dont le gouvernement de la République a raison non pas seulement de se plaindre, mais de poursuivre, par toutes les voies de droit, la juste punition? Que deviennent les recommandations suprêmes du pape, qui s'évertue à déclarer que les catholiques doivent les premiers l'exemple nécessaire du respect et de l'obéissance aux lois de leur pays? Si c'est un mouvement qui commence dans le clergé, comment l'arrêter? et si c'est au contraire une phase qui finit, comment en convaincre le gouvernement et l'opinion qui ont des sujets de mécontentement si criants et malheureusement si légitimes?

Quels que soient les embarras du nonce apostolique, la conduite du gouvernement de la République envers les prélats prévaricateurs ne saurait en être modifiée.

A coup sûr, les affaires ecclésiastiques doivent être conduites avec une habile et nécessaire circonspection; mais, en de certains cas, la prudence, bien loin de l'exclure, commande au contraire la fermeté.

II

Il fallait s'y attendre!

A peine la nouvelle des poursuites à diriger contre M. l'archevêque d'Aix a-t-elle été connue que des clameurs se sont élevées contre le gouvernement de la République : on l'accuse, on le blâme, on le raille, on le menace; quant à le défendre, personne n'y songe, et c'est déjà trop qu'il ait songé à se défendre lui-même.

Le gouvernement d'une République, est-ce que c'est un gouvernement comme les autres? Est-ce qu'il a le droit de se défendre, comme l'ont fait et comme le font encore tous les régimes monarchiques? Son droit à lui, que disons-nous : son droit? son devoir est de se laisser attaquer, injurier, calomnier, outrager dans la personne de ses magistrats et fonctionnaires, sans rien dire, sans remuer, sans protester, sans se défendre. Volontiers on le dirait fait pour être traîné dans la boue. Que telle soit l'opinion de ses ennemis, voilà qui peut à la rigueur se concevoir, mais ses amis ne devraient-ils pas penser et surtout agir autrement?

Le gouvernement de la République ne pouvait pas laisser impunies les délictueuses imputations de M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix. Sa dignité épiscopale ne saurait avoir pour effet de le soustraire

aux obligations qui lui sont communes avec tous les autres citoyens.

Privilegia ne sunto : c'est le mot de la loi des Douze Tables que l'on doit connaître à Aix, pays de droit romain, mieux que partout ailleurs.

Mais de toutes parts on s'écrie : « Avec le procès impuissant et ridicule que l'on va faire à M. l'archevêque d'Aix, que devient la politique d'apaisement? Et que faut-il attendre d'un acte pareil au point de vue de cette fameuse évolution qui devait rapprocher l'Église de la République? »

Le gouvernement, en mettant l'action publique en mouvement pour obtenir de l'archevêque d'Aix le respect des lois auquel il a gravement failli, n'a fait que remplir son devoir. Si, dans une République où la loi est la seule autorité souveraine qui s'impose à tous les citoyens, la loi n'est pas protégée — ce qui est l'office même du gouvernement — contre les attaques dont elle peut être l'objet, autant vaut dire que cette République n'est pas gouvernée, et que, l'autorité y étant nulle, c'est l'anarchie qui y règne. Qui donc peut avoir intérêt à laisser dire qu'il en est ainsi chez nous? Seraient-ce par hasard les républicains?

Le gouvernement de la République a fait un acte de politique nécessaire et primordiale : c'est l'acte d'une politique qui passe avant toutes les autres, qu'il s'agisse de la politique d'apaisement ou de telle autre politique que l'on voudra désigner de tel ou tel nom qui plaira.

Pour que la République puisse pratiquer — sincèrement elle le veut — la politique d'apaisement, il faut d'abord qu'elle vive. Or, un état républicain ne vit point, s'il est permis d'y outrager les lois. L'archevêque d'Aix les a-t-il outragées? C'est ce que dira la

Cour d'appel, et le devoir du gouvernement était d'appeler la Cour à se prononcer. On assure d'avance que l'archevêque sera acquitté ou frappé d'une peine dérisoire : c'est encore l'affaire des juges, et cela ne regarde point le gouvernement qui a fait ce qu'il avait à faire. Mais, ajoute-on, si le prélat incriminé est acquitté, c'est un soufflet directement appliqué sur la face du garde des sceaux, représentant de la République, et ce nouvel outrage, incomparablement plus grave que le langage de M. Gouthe-Soulard, peut avoir des conséquences incalculables.

Et lesquelles?

Oh! l'on voit bien où tend toute cette polémique, et déjà, de tous les côtés, on entend parler de remettre sur le tapis et de discuter à fond et définitivement la question des relations de l'Église et de l'État. On parle de dénoncer le Concordat actuel, d'en conclure avec Rome un autre qui serait mieux adapté à nos temps actuels, et même de n'en conclure aucun, en proclamant la séparation si souvent réclamée et jusqu'à présent reconnue impossible.

Si la lettre insolente de M. l'archevêque d'Aix avait pour conséquence de dénouer définitivement ce nœud inextricable des relations de l'Église et de l'État, il faudrait avouer que jamais plus grands effets n'auraient eu plus petite cause. Mais que l'on se rassure : le Concordat sera discuté, critiqué, raillé, mais il ne sera pas dénoncé, et la séparation de l'Église et de l'État sera encore une fois ajournée, par cette raison décisive que ni l'État ni l'Église n'en veulent, et que, pas plus aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans, nous n'avons de gouvernement pour la proposer et de majorité républicaine dans les Chambres pour la voter.

Bon gré mal gré, il faut vivre sous le régime

actuel. Mais ce n'est pas une raison pour que le gouvernement manque à ses devoirs en se laissant manquer à lui-même. L'apaisement! Oui, certes. Mais l'apaisement sans la dignité, qui donc en pourrait vouloir?

III

C'est aujourd'hui, 24 novembre 1891, que M. l'archevêque d'Aix doit comparaître devant la première chambre de la Cour d'appel de Paris, siégeant et jugeant au correctionnel, pour répondre de la lettre outrageante qu'il s'est permis d'écrire à M. le ministre des cultes.

Il s'est fait beaucoup de bruit autour de cette affaire.

Ce bruit, qui l'a fait? Les écrivains du parti clérical, c'est-à-dire du parti qui mêle la religion à la politique. Ce ne serait rien qu'un incident de plus dans la lutte acharnée que soutient la République contre le cléricalisme; mais les évêques de France, croyant remplir un devoir de leur charge, ont pensé qu'ils devaient prendre fait et cause pour leur confrère, et, au nombre de soixante environ, ils ont écrit à leur tour des lettres de félicitations, des lettres d'adhésion à M. Gouthe-Soulard dont ils approuvent la conduite et le langage, pour lui dire qu'ils envient son sort et qu'ils désirent partager avec lui l'honneur qu'il a de souffrir pour l'Église.

Ce sont ces lettres-là qui ont fait tout le bruit dont on a raison de se plaindre. Les polémiques des journaux sont sans grande importance, mais l'agitation entretenue par les évêques dans le monde religieux

est des plus répréhensibles et des plus regrettables. Les évêques ont oublié un mot bien connu, qui est une des maximes les plus sages et les plus célèbres de la prudence romaine : « Le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit ». Tout ce qui se passe n'est pas à l'éloge de nos principaux dignitaires ecclésiastiques.

Il est évident que la plupart d'entre eux se considèrent comme étant au-dessus des lois. C'est une erreur en fait comme en droit, qu'il importait au gouvernement, gardien des lois, organe et représentant du pouvoir civil, de rappeler aux évêques aussi bien qu'au pays. On a beaucoup discuté le point de savoir si le ministère avait fait acte d'habile politique en poursuivant M. Gouthe-Soulard ; c'était un acte de politique nécessaire, car il y a des limites qu'il n'est permis à personne de franchir. C'est la Cour d'appel qui dira aujourd'hui si M. l'archevêque d'Aix a manqué à ce qu'il devait au gouvernement de son pays et s'il lui était permis d'écrire au ministre des cultes en des termes que la courtoisie la plus simple, la politesse la plus élémentaire lui faisait un devoir de ne pas employer.

M. l'archevêque d'Aix doit, à ce que l'on assure, prendre lui-même sa défense en quelques paroles : il ne parlera, dit-on, que cinq à six minutes. Nul doute qu'il ne proteste de son respect personnel pour la personne même de M. Fallières, ministre des cultes, à qui certainement il ne voudra point reconnaître qu'il ait fait intentionnellement la moindre injure. La Cour appréciera ce moyen de défense. On en a déjà usé, et il a même parfois réussi. Toutefois les lettres qui ont été écrites, depuis un mois que l'incident s'est produit, permettent d'affirmer que si les magistrats se contentent d'une simple déclaration

de M. l'archevêque d'Aix pour l'innocenter, c'est qu'ils n'auront rien compris ou rien voulu comprendre au caractère essentiellement délictueux de la campagne dont la lettre initiale de M. Gouthe-Soulard a été le point de départ.

La prétention des évêques et, en particulier, celle de M. l'archevêque d'Aix, est que ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement, ils ne relèvent de l'autorité du ministre des cultes, en ce qui touche leurs rapports avec le Saint-Siège et les voyages qu'ils peuvent faire à Rome. Cette prétention est en violation formelle de la loi du 18 germinal an X, qui est une loi de l'État. Assurément, nombre d'évêques, pour ne pas dire tous, ne reconnaissent pas cette loi. Dans leur ardeur à la rejeter, il en est qui vont jusqu'à commettre le délit prévu et puni par l'article 222 du code pénal. Il y a donc lieu de savoir si ce délit a été commis; en fait, cela n'est pas douteux; reste la question d'intention dont la conscience des magistrats est seule juge.

Tout le procès d'aujourd'hui est là. Si l'on plaide — et l'on peut toujours plaider, car à quoi serviraient les avocats? — l'innocence des intentions, ce sera plaider à côté de la seule question qui soit posée. M. l'archevêque d'Aix revendiquera, comme un droit de sa charge épiscopale et même comme un devoir de sa mission apostolique, la lettre qu'il a écrite et qui lui a valu tant d'approbations de la part de ses vénérables confrères. Il voudra se montrer digne d'eux et de leurs éloges. Il glissera sur les questions de personnes pour se tenir haut et ferme sur ce qu'il considère comme les principes mêmes des droits de l'Église. Il n'y a pourtant en jeu dans l'espèce qu'une question de fait et de personnes, et ce ne sera qu'à l'aide de sophismes plus ou moins

habiles que l'on pourra y montrer autre chose.

On a prétendu que ce procès serait fâcheux dans ses conséquences. Il s'agit de savoir pour qui. Pour le pouvoir civil, pour le gouvernement, pour M. le ministre des cultes? Que peuvent-ils bien avoir à perdre, en remplissant leur devoir, qui consiste à faire respecter les lois? Quant aux évêques, à l'Église, que peuvent-ils avoir à gagner, en manquant à leur mission qui est de procurer la paix religieuse, au lieu de se jeter de gaieté de cœur dans des difficultés et des périls où ce n'est pas la société laïque qui court le risque de n'avoir pas le dernier mot?

IV

M. l'archevêque d'Aix a comparu devant les juges que la loi lui avait donnés. Après un remarquable et très éloquent réquisitoire de M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire, ces magistrats, de l'ordre le plus élevé, ayant à se prononcer, non pas seulement dans la plénitude de leur indépendance, mais en âme et conscience dans l'exercice de leur pouvoir, ont estimé que M. Gouthe-Soulard, en écrivant à M. le ministre des cultes la lettre qu'il lui a adressée à la date du 8 octobre 1891, s'est rendu coupable du délit d'outrage envers ce haut fonctionnaire. Tout en lui accordant le bénéfice des circonstances atténuantes, qui a permis d'écarter la peine de l'emprisonnement, les conseillers de la cour d'appel de Paris ont condamné l'archevêque d'Aix à trois mille francs d'amende et aux frais du procès.

Peu importe ici la question de la peine.

Ce qui importait, c'était qu'après le procès M. l'ar-

chevêque d'Aix cessât de se croire en dehors et au-dessus des lois communes à tous les Français. Il sait maintenant, à n'en plus douter, que les pouvoirs de l'État laïque, quand ils sont résolus à se défendre, sont en état de se faire respecter, même des princes de l'Église.

La conscience publique, plus inquiète et plus effrayée qu'on ne le croit, de l'audace déployée par le parti clérical dans cette affaire des évêques en révolte ouverte contre le Concordat, éprouvera de ce chef une véritable satisfaction. Il ne s'agit nullement de se réjouir de ce qu'un prélat vient de passer devant un tribunal et d'y être condamné, mais simplement de constater que les lois et les magistrats chargés de les appliquer ne fléchissent point devant ceux qui, méconnaissant leur caractère et leur mission, les transgressent et les outragent.

La Cour a fait acte de justice : elle a ainsi rempli son devoir. Mais le gouvernement, avant la Cour, avait aussi rempli le sien, en défendant l'ordre dans l'État. Quand même M. l'archevêque d'Aix eût été acquitté, comme le croyaient et le craignaient maintes personnes timorées qui redoutent les moindres responsabilités, le gouvernement n'aurait pas eu à se repentir d'avoir déféré aux tribunaux un coupable de cette qualité. La faute était évidente; elle devait être punie.

On va crier au scandale, et qui sait? après avoir outragé le ministre des cultes, peut-être va-t-on outrager les magistrats qui ont réprimé cet outrage. Il faudra laisser dire, en se souvenant de la vieille tolérance qui accorde aux condamnés vingt-quatre heures pour maudire leurs juges. Mais il importe que toute cette agitation s'arrête. Elle ne saurait profiter à personne, ni à l'État ni à ses fonctionnaires, ni à la

société civile ni à l'Église. Le bon ordre commande d'y mettre un terme. En y apportant de la fermeté, il sera facile de ramener tout ce monde clérical, si échauffé pour le quart d'heure, à la sage attitude dont il ne devrait jamais se départir. A l'heure qu'il est, personne de bonne foi ne croit, ni en France ni en Europe, à la prétendue persécution dont on représente l'Église comme la victime. La vérité est que les cléricaux de France sont actuellement les plus audacieux, les plus violents, les plus agités de toute l'Europe; n'est-ce pas la preuve la plus éclatante de la liberté dont ils jouissent?

Nul autre parti ne s'entend aussi bien que le parti clérical pour organiser des manifestations. Le procès même qui vient de se terminer a mis sur pied tout un personnel de prêtres, venus tout exprès à la première chambre de la Cour pour troubler l'audience, tantôt par des rumeurs à l'adresse du procureur général, tantôt par des applaudissements à l'adresse de l'avocat du prélat inculpé. Il a été nécessaire de rappeler au respect des convenances tous ces manifestants. Si l'on croit que tel soit, que tel doive être maintenant le rôle des prêtres dans la société française, on se trompe gravement : le respect appelle le respect, et pour en obtenir, le clergé a tout intérêt à en témoigner le premier à qui y a droit, et tout d'abord à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

A la sortie de l'audience, il paraît que l'archevêque condamné a été salué par des acclamations prolongées, en manière de protestation contre l'arrêt qui venait de le frapper. Rien de tout cela n'est bien nouveau, et cette scène s'est souvent produite sous d'autres régimes et dans des occasions semblables. Ce qui serait nouveau et dangereux, ce serait que les membres du clergé sortissent de la réserve que leur

impose leur état : il ne tarderait pas à y avoir des représailles, et ce serait fâcheux. Quand donc le clergé comprendra-t-il que c'est pour ainsi dire un axiome pour les intelligences françaises que le prêtre doit rester dans l'église, au pied de l'autel, s'il veut rester fidèle à son rôle et à sa mission?

Mais non, et c'est ici que l'on aperçoit les menées cléricales : il faut, sous le prétexte que le prêtre jouit des mêmes droits que les autres citoyens, que l'agitation politique se cache sous l'agitation dite religieuse. Toute la politique du parti clérical n'est-elle pas là? M. l'archevêque d'Aix était certainement libre de faire choix de tel défenseur qui lui paraissait le plus propre à exprimer le mieux sa propre pensée dans sa propre affaire. Par quelle fatalité se trouve-t-il que le défenseur choisi a été M. Henri Boissard, ancien procureur général révoqué après la défaite du gouvernement de combat du 16 Mai, et connu, depuis cette époque, par son hostilité ardente aux institutions républicaines, militant au premier chef, toujours occupé à organiser, à discipliner, à conduire son parti, le parti clérical, dans des voies où nombre d'évêques, même des plus passionnés, auraient quelque peine à le suivre?

Autre symptôme non moins significatif : comment se fait-il que M. l'archevêque d'Aix, qui, disait-on, ne devait recevoir personne, afin de ne provoquer aucune agitation, ait fait exception pour les membres les plus actifs et les plus dévoués des différents comités catholiques qui lui ont été présentés par M. Chesnelong? A qui fera-t-on croire que la politique ennemie des institutions républicaines soit restée étrangère à tout ce qui vient de se passer?

Dans les quelques paroles qu'il a prononcées sous forme de déclaration, M. Gouthe-Soulard, archevêque

d'Aix, a fait allusion à l'apaisement nécessaire, et il a bien voulu dire qu'il désire cet apaisement plus que personne; il s'est même porté fort à cet égard pour ses collègues de l'épiscopat : il en avait le droit, après toutes les lettres d'adhésion et de félicitations qu'il a reçues. Mais les paroles ne suffisent point; il faudrait des actes : où sont-ils? En fait d'acte d'apaisement, M. l'archevêque d'Aix s'est borné à reprendre contre la République toutes les accusations de ses pires adversaires. Ce n'est pas là de bonne, sage et prudente politique, et les chefs intelligents et modérés du clergé français feraient bien d'y réfléchir. Qu'ils le veuillent ou non, la République ira tous les jours en s'affermissant, et ce ne seront pas les attaques du parti clérical qui l'empêcheront de pousser ses racines dans le vieux sol monarchique de France.

On sait ces choses à Rome, et même on les fait dire quelquefois, comme par exemple, l'année dernière, lorsque le cardinal Lavigerie a élevé sa voix autorisée. Et puis, on s'arrête, on attend. Ainsi procède Rome dans sa politique. Ne faut-il pas accorder quelque chose à ceux qui, après avoir été sous la Restauration plus royalistes que le roi, sont maintenant plus papistes que le pape? Ah! les ultras! les ultras! Quand on les voit à l'œuvre, c'est le moment de redoubler tout ensemble de modération et de fermeté. Le gouvernement de la République saura ne manquer jamais ni de l'une ni de l'autre.

IX

L'AGITATION RELIGIEUSE

ET

LES INTERPELLATIONS PARLEMENTAIRES

L'agitation cléricale ne cessait point : au contraire, les lettres écrites à l'archevêque d'Aix par ses collègues de l'épiscopat ne faisaient que la fomenter et l'accroître, et la polémique violente des journaux des partis de monarchie, comme *L'Autorité*, portait à son comble le trouble des esprits. Le clergé français semblait tombé à l'état de faction, et, dans les deux Chambres, on demanda au gouvernement quelles mesures il comptait prendre pour ramener tous ces révoltés à l'obéissance.

Au Sénat, la discussion amena à la tribune le président du conseil, M. de Freycinet, qui, se sentant porté par un courant anticlérical d'une force inattendue, fit les déclarations les plus nettes : « Si l'agitation ne cesse pas, dit-il, si des lois plus sévères à l'égard du clergé nous paraissent indispensables, nous vous les demanderons; si même, après ces rigueurs, l'Église refuse sa subordination, eh bien ! nous préparerons la séparation. »

Un ordre du jour rédigé par M. Ranc, président de la gauche démocratique, obtint dans la haute assemblée une majorité de près de deux cents voix.

A la Chambre des députés, les passions étaient plus vives encore. M. Gustave-Adolphe Hubbard, député de Seine-et-Oise, en développant l'interpellation qu'il adressa au gouvernement, ouvrit un débat confus, violent, pénible, qui ne dura pas moins de deux jours et que *La République française* apprécia dans les articles suivants :

I

S'il n'y avait à relever dans la longue, trop longue séance d'hier 11 décembre, que les scènes d'une si pénible tristesse par lesquelles on a, de droite et de gauche, interrompu, sans y rien apporter ni comme enseignement ni comme intérêt, une discussion qui, languissante presque dès le début, n'a été guère relevée que par le très ferme et très sage discours de M. le ministre des cultes, vraiment ce ne serait pas la peine d'écrire cent lignes, si peu qu'elles vaillent, sur quelque chose d'aussi pitoyable.

Mais il faut bien noter ce qui se dégage du spectacle à la fois confus et lamentable que la Chambre a offert au pays. Or, ce qui s'en dégage, c'est, d'une part, le retour pour ainsi dire nécessaire et inévitable des discussions vaines et irritantes, dès que les partis extrêmes rentrent en scène, et, d'autre part, la résolution très ferme qu'a déjà prise la fraction la plus importante et la plus autorisée de la majorité républicaine de la Chambre de faire cause commune, dans les circonstances actuelles, avec les républicains du Sénat, pour appuyer le gouvernement et lui donner toute la force dont il a besoin dans sa résistance à l'insubordination des évêques.

Ce n'est pas fini.

Aujourd'hui, nous aurons encore à subir le malaise que nous avons déjà éprouvé. Nous entendrons encore demander la séparation des Églises et de l'État, ou, tout au moins, des lois ou des mesures préparatoires de cette séparation, et ce seront des républicains aussi sincères que dévoués, qui ne croient pas à la possibilité d'opérer la séparation de l'Église et de l'État, ni aujourd'hui ni même dans un délai assez long, qui les demanderont, au risque d'embarrasser le gouvernement de la République qu'ils ont pour devoir de dégager de la crise actuelle.

D'autre part, nous verrons encore des hommes qui se prétendent conservateurs et catholiques pousser aux conflits, sous prétexte de défendre la paix religieuse; nous les entendrons prêcher le désordre et la révolte, au nom des grands principes sociaux dont ils se disent les gardiens; nous assisterons une fois de plus à ces saturnales de la politique de l'excès du mal en vue d'atteindre le bien, qui a déjà corrompu tant d'intelligences et abaissé tant de caractères.

A ces provocations, on croira répondre en raillant la politique d'apaisement, et l'on demandera au pouvoir républicain s'il veut continuer plus longtemps d'apparaître au pays dans la triste posture d'une pauvre dupe qui expie la coupable pensée d'avoir voulu, d'avoir tenté un rapprochement impossible avec les pires adversaires de la République.

Mais pendant ce temps-là, espérons-le, le gros de la majorité républicaine s'affermira lui-même dans sa volonté de soutenir le gouvernement dans une crise qui n'a déjà que trop duré et à laquelle il est grand temps de mettre un terme.

Pour soutenir le gouvernement, pour lui donner tout le crédit, toute l'autorité qui lui sont nécessaires, il n'y a qu'à se grouper autour de lui, et les

républicains de la Chambre n'ont qu'à se ranger à l'ordre du jour voté mercredi par le Sénat.

N'est-il pas visible que nous assistons, depuis cette levée de boucliers des évêques, qui est encore plus ridicule que menaçante, tout en étant des plus répréhensibles et des plus coupables, à une sorte d'émeute morale qui semble comme un prolongement du boulangisme? A ces évêques imprudents qui osent s'attaquer à la République dont ils mangent le pain, faut-il donc rappeler que Rome ne leur a pas encore donné la permission de rompre ce Concordat qu'ils bafouent? Il paraît qu'il y en a plus de soixante-dix qui ont voulu réclamer leur part du martyre de leur vénérable frère Gouthe-Soulard. Eh bien! quand il y en aurait quatre-vingts, quatre-vingt-dix, en quoi cela changerait-il les rapports nécessaires de l'Église et de l'État? Est-ce que par hasard on estimerait qu'il suffit de quatre-vingt-dix lettres de félicitations plus ou moins échauffées et plus ou moins inoffensives et ridicules, pour modifier les habitudes cultuelles comme l'état mental de la nation?

Car c'est là qu'est toute la question.

Ne sommes-nous pas aujourd'hui ce que nous étions hier? Le martyre de M. l'archevêque d'Aix, qu'est-ce après tout qu'un incident, un piètre incident auquel il serait bon de restituer enfin son vrai caractère? Et les soixante-dix lettres épiscopales aussi, sont-elles, peuvent-elles être autre chose qu'un incident? Est-ce que tout ce vain bruit peut rien changer au fond des choses? La séparation des Églises et de l'État était un problème inopportun, prématuré, sans solution possible, chimérique même, il y a trois mois : comment serait-il devenu tout à coup réalisable, pratique, désirable en moins de trois mois, parce qu'il a plu à un vieil évêque, dont l'esprit au demeurant

a paru des plus bornés, encore bien que des plus insolents, d'écrire à un ministre de la République une lettre outrageante dont les tribunaux ont eu à s'occuper?

Non, il n'y a rien de changé, et, s'il faut le redire encore, il serait temps de rentrer et de faire rentrer tout le monde dans l'ordre. Assez, en voilà assez, et toute cette comédie que l'on voudrait nous faire prendre au tragique a suffisamment duré!

Mais il importe au plus haut degré que messieurs les évêques soient bien avertis.

Encore une fois, ils viennent de faire pour le compte des anciens partis une campagne qui, loin de leur profiter, les a compromis devant le pays qui les condamne. Les évêques de France, aujourd'hui les plus enflammés de toute la catholicité, ont depuis vingt ans accumulé fautes sur fautes, par leur résistance opiniâtre aux volontés de la nation. Après avoir applaudi au 24 mai, ils ont fait le 16 mai. Où sont aujourd'hui les dynasties pour lesquelles ils travaillaient? Ils ont trempé dans la conspiration boulangiste. Où est le boulangisme? Ils viennent de s'insurger en agitant des bouts de papier, c'est-à-dire leurs lettres de félicitations au vénérable Gouthe-Soulard. Cette insurrection finira, dès que tous les républicains se seront groupés autour de leur gouvernement. Rome est sage et prudente; elle ordonnera à tout le monde de se taire, mais il faut, pour que Rome parle, que notre gouvernement ait toute sa force. Que le Sénat et la Chambre soient unis, et toute cette échauffourée prendra fin.

Voilà ce que la majorité comprend à merveille, et voilà pourquoi toutes ces séances si tristes ne peuvent mal tourner pour le gouvernement ni pour la République. Mais pourquoi ne le dirions-nous pas? Il

y a quelque douleur et quelque humiliation à entendre traiter des plus grandes questions de la politique et des plus importants intérêts de la nation, dans le langage que l'on apporte à présent à cette tribune parlementaire dont la France a de si justes raisons d'être fière?

II

Les débats sont clos, et l'on pourrait considérer comme terminée à l'avantage d'une bonne et sage politique cette sotte et désagréable affaire des évêques en révolte contre le pouvoir civil, si précisément ces conflits, qui n'avaient au fond rien de sérieux, n'avaient eu pour effet d'exciter les passions les plus aveugles comme les plus sourdes, et de remettre en face les uns des autres ceux mêmes qui auraient le plus impérieux besoin de se bien connaître, avant de se mesurer.

A en juger par les seuls scrutins qui ont terminé cette discussion plus violente que circonspecte, il n'y aurait rien à regretter. Tous comptes faits, les partisans de la séparation des Églises et de l'État se sont trouvés au nombre de cent quatre-vingts dans la Chambre. Il est donc constaté une fois de plus que cette mesure, si grave et dont il serait impossible à qui que ce fût de prévoir comme de prévenir les redoutables conséquences, n'a pas plus de majorité dans la Chambre que dans le pays, comme on dit dans le jargon parlementaire.

Car si la séparation de l'Église et de l'État n'a pas de majorité dans la Chambre, elle en a encore moins dans le pays : c'est ce que n'a pas manqué de faire

observer M. le président du conseil dans l'habile discours qu'il a prononcé. M. de Freycinet était dans la vérité, et la majorité républicaine presque tout entière en a été frappée, lorsqu'il a dit que toute cette affaire a un caractère, une portée, une signification, un intérêt trop exclusivement parlementaire, et qu'elle ne touche le pays qu'à la surface. Sur la question même des rapports de l'Église et de l'État, l'opinion sincère et profonde de la France n'a pas varié. Il n'y a peut-être pas de terrain sur lequel on trouverait d'accord un plus grand nombre de Français. Notre nation n'a jamais été cléricale; elle ne le sera jamais. Est-il besoin de redire une fois de plus ce que nous désignons sous le nom de cléricalisme? C'est le parti politique, ou plutôt c'est la coalition des partis politiques qui prennent le masque de la religion pour pousser et avancer leurs affaires; ce n'est pas la religion, ce n'est pas la liberté de conscience que jamais ni la République ni la Révolution française n'ont menacées.

M. le président du conseil a eu soin, au début de son discours, de rappeler cette distinction nécessaire, afin que l'opinion du pays ne s'égarât point.

Il a bien fait.

Toute cette politique du cléricalisme ne vit en effet que de malentendus : il importait de les dissiper. On a beaucoup parlé, pendant ces deux journées parlementaires, du mot fameux : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » Ce mot si vif, si saisissant dans sa brièveté, reste toujours vrai. Mais le cléricalisme, répétons-le sans cesse, ce n'est pas la religion, ce n'est pas même l'Église qui trop souvent s'est compromise au service des partis politiques; le cléricalisme, c'est une politique, et cette politique, la France issue de la Révolution ne l'acceptera et ne la subira jamais.

Que les adversaires de la République se le tiennent pour dit! Ne leur suffit-il donc pas d'avoir reçu tant de leçons, essuyé tant de revers pour avoir méconnu cette vérité?

Les partisans de la séparation des Églises et de l'État croient volontiers que cette mesure serait l'arme la plus sûre pour combattre le cléricalisme : ils se trompent; ils sont en désaccord avec la majorité nationale, et c'est pourquoi ils sont en minorité dans la Chambre. En vain ils plaident leur cause avec véhémence; ils ne peuvent pas changer, quelques efforts qu'ils fassent, les convenances, les habitudes, les traditions, le tempérament même de la France. Ce ne seront jamais de brillants discours, comme celui de l'éloquent député de Paris, M. Pichon, qui a rarement été plus maître de sa parole, plus pressant, plus incisif, plus passionné et plus mesuré tout à la fois, ce ne seront pas de semblables passes d'armes oratoires, bien qu'une Chambre française s'y complaise toujours, qui modifieront les termes dans lesquels la question se pose. Ce pays veut-il risquer son repos dans une série interminable de querelles et de difficultés religieuses? Non, il ne le veut pas : il n'est pour cela ni assez catholique, ni assez protestant, ni même assez libre penseur; il veut de la religion, mais à sa manière; il en prend et il en laisse; ce qu'il demande aux prêtres, c'est de rester dans leurs églises; il les a en horreur dès qu'ils en sortent, et il va les y chercher dès qu'ils s'y renferment; il ne les tolérerait point, s'il s'apercevait qu'ils empiètent; il ne souffrirait pas, quelque scepticisme qu'il apporte dans les questions de dogme, qu'on les persécutât, qu'on leur infligeât la moindre peine, et ce n'est d'ailleurs la pensée de personne, même à la Chambre où l'on est anticlérical, mais où l'on est aussi libéral.

C'est là ce qui explique le grand et légitime succès remporté par M. Pichon. Son discours historique, si bien ordonné, si nourri de faits et de citations vivantes et bien appliquées, a été vivement applaudi, et c'était justice. Mais pourquoi? Tout simplement parce que ce discours rapportait dans toutes ses phases cette longue lutte du cléricalisme contre la société moderne, lutte dans laquelle la majorité républicaine a été engagée jusqu'à l'existence et où elle a fini par triompher. On a toujours beau jeu quand on lit un bulletin de victoire à la tribune.

Mais dès que M. Pichon a voulu parler du lendemain, c'est-à-dire de ce qu'il ferait, lui et les siens, la séparation une fois votée, pour régler les affaires communes de l'État et de l'Église, il a dû déchanter; il n'a rien pu dire que des banalités vagues, impuissantes à masquer le danger qui apparaît aux yeux même les plus prévenus.

Oui, à la Chambre, on est anticlérical, et c'est tout. Était-il donc besoin de tout ce fracas, de tout ce tumulte pour le savoir? La tâche du gouvernement n'a pas été rendue plus facile. Très résolument, très politiquement, le cabinet a repoussé la séparation de l'Église et de l'État et s'est engagé à défendre le pouvoir laïque et civil de la société issue de la Révolution contre les empiétements du cléricalisme. Ici, tout le monde — nous entendons par là tous les républicains — aurait dû le soutenir. Quelques-uns s'y sont refusés, parce que l'on n'a pas voulu adopter les moyens qu'ils proposent. C'est de l'intransigeance, et voilà tout : cela n'est pas dangereux, à condition que l'on ait de la fermeté, du sang-froid et de la persévérance, c'est-à-dire à condition d'avoir une politique.

Quant aux évêques ils sont avertis. Ah! que n'étaient-ils tous là, dans cette Chambre, pour entendre la leçon

des événements! A quoi peut bien leur servir d'écouter les quatre ou cinq fanatiques des anciens partis qui les grisent de flatteries et d'encens au fond de leurs palais épiscopaux, au lieu de se tourner vers la nation et de se joindre à elle?

III

Si l'épiscopat français assistait en corps aux séances de la Chambre, et pouvait entendre les discours que l'on y prononce, toutes les fois que viennent en discussion les rapports de l'Église et de l'État, il se convaincrait vite que ce n'est pas à la religion que s'attaquent les orateurs les plus véhéments, mais à la politique si justement détestée par la France que l'on fait sous le masque de la religion et qui est le cléricalisme. Les évêques français veulent-ils continuer à faire à la société moderne cette guerre à outrance? Ne voient-ils pas que cette guerre ne profite en rien à la religion? Que gagnent-ils, à se tenir ainsi en dehors de la France, à résister à ses volontés? où sont les avantages d'une pareille tactique? Il n'y a pas d'autre question à leur poser.

M. Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, a droit de parler à la Chambre. Comment a-t-il usé de ce droit? Il a cru qu'il était de son devoir d'évêque de renouveler à la tribune les protestations du pape Pie VII contre les articles de la loi du 18 germinal an X. Pour l'Église, les articles organiques ne sont pas le Concordat; ils en diffèrent profondément; à certains égards, ils en sont même la négation. Et là-dessus toute une démonstration en règle, longue, pénible, inutile et que la Chambre n'a même pas

écoutée. Hélas! de quoi M. l'évêque d'Angers s'avisait-il? Est-ce qu'il s'imagine par hasard que jamais, pour faire plaisir à l'Église et reconnaître ses prétentions, la société civile renoncera à son droit d'exercer la police des cultes? Les articles organiques sont une loi de police qui a droit au respect de tous les Français, fussent-ils évêques, par cela seul que c'est une loi de la République et que les évêques sont citoyens de la République. Voudraient-ils renoncer à cette qualité?

Ce n'est pas à Rome ni par les théologiens de la curie que les principes en cette matière ont été fixés. Les théologiens romains n'admettent pas même que le Concordat soit un contrat; c'est simplement un acte que l'on doit ranger dans la catégorie des indults pontificaux. Mais c'est en France que cette question aussi importante que délicate a été résolue, suivant nos traditions les plus constantes, par nos jurisconsultes les plus anciens, les plus savants et les plus sûrs.

Bien que le gallicanisme soit mort et enterré depuis la proclamation de l'infaillibilité du pontife romain et malgré la soumission sans réserve de l'épiscopat, jamais la France ne renoncera à son droit public en matière de cultes.

Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas un concordat entre la France et le pape, il y aura toujours une loi sur la police des cultes, par cela seul que la liberté des cultes, une des conquêtes de la Révolution, a été proclamée, et fait partie du droit public des Français.

Veut-on entendre là-dessus Portalis l'Ancien, c'est-à-dire le commentateur le plus autorisé du Concordat et des articles organiques qui en sont inséparables? « Toutes nos Assemblées nationales, dit-il, ont décrété la liberté des cultes. Le devoir du gouver-

nement est de diriger l'exécution de cette importante loi vers la plus grande utilité publique. Tout gouvernement exerce le pouvoir qui compète essentiellement au magistrat politique en tout ce qui intéresse la société. Par ce pouvoir, le gouvernement est en droit de réprimer toute entreprise sur la temporalité et d'empêcher que sous des prétextes religieux on ne puisse troubler la police et la tranquillité de l'État. »

On demande où est la source et le principe de la résistance au cléricalisme. Cette source et ce principe sont tout entiers dans ces maximes de notre droit public exposées par Portalis. L'Église ne peut pas être un État dans l'État. C'est sa prétention, nous ne le savons que trop, mais c'est une prétention à laquelle la France a toujours mis obstacle. La pensée politique de la France a trouvé l'un de ses plus puissants organes dans un des fondateurs de son unité, dans un homme d'Église, mais qui à sa qualité de cardinal préférait ses devoirs envers son pays, dans le cardinal de Richelieu; c'est ce grand homme qui a pour ainsi dire appris à tous les Français, depuis les hommes d'État jusqu'aux petits enfants des écoles primaires, que l'on ne peut ni ne doit tolérer un État dans l'État.

Il serait donc temps d'en finir. Mais, comme l'a si bien dit M. le président du conseil, cet incident misérable, la lettre insolente du prélat le moins qualifié de tous pour « faire la leçon » à un ministre de la République, a été symptomatique, il a révélé un fâcheux état d'esprit. La révolte a éclaté, mais elle couvait depuis quelque temps. Qui l'a fomentée? Ce ne sont pas les évêques ni leurs prêtres, ce sont les laïques dont trop souvent les prêtres et les évêques sont les instruments dociles et les dupes complaisantes.

Peu importe qu'une telle affirmation blesse l'orgueil clérical. La vérité est que le clergé français, dans sa résistance aux lois de la République, n'obéit pas aux intérêts religieux, mais aux suggestions de l'esprit de parti. Les laïques ont repris, au XIXe siècle, avec une grande influence , une action continue et croissante dans l'Église. Or ces laïques-là sont avant tout hommes de parti, et les clercs les suivent, entraînés par le courant des relations mondaines, séduits par des flatteries, attirés par des dons nécessaires à l'entretien de leurs œuvres. Les évêques français sont ainsi engagés dans une voie funeste, d'où il importe de les faire sortir au plus tôt. Il n'est personne d'un peu informé des choses et des hommes d'Église qui ne sache tout cela. Les évêques croient conduire : ils ne font que suivre.

Certes, ce ne serait pas la séparation de l'Église et de l'État qui remédierait à un pareil mal.

On dit souvent que cette séparation doit se proposer pour but et avoir pour conséquence de ramener l'Église à n'être qu'une doctrine dont les individus prendront ou laisseront ce qui leur convient pour la satisfaction de leurs aspirations religieuses. Outre que l'Église catholique ne consentira jamais à reconnaître cette conception tout individualiste de la religion, qui détruirait sa force principale, celle qu'elle tire de son ancienne et vigoureuse hiérarchie, qui ne voit que la séparation et les troubles de tout genre qui s'ensuivraient et qui se feraient sentir jusque dans le sein des familles, amèneraient forcément la cohésion de plus en plus intime, serrée et puissante de la vaste association catholique ; que l'Église deviendrait alors cet État dans l'État qui répugne si profondément au génie politique de la France ; qu'elle amènerait ainsi une guerre longue, pénible, pleine

d'alternatives de succès et de revers, grosse de calamités et de ruines, au bout de laquelle se présenterait infailliblement un pacificateur qui dominerait tout, un nouveau Concordat à la main?

IV

Le plus grave inconvénient de cette discussion si passionnée dans les deux Chambres fut de déconcerter les hommes de bonne foi qui cherchaient à répondre aux vrais sentiments comme aux vrais besoins du pays, en cherchant la pacification religieuse.

C'était peut-être là ce que cherchaient les partis extrêmes. On crut une fois de plus que l'évolution de l'Eglise ne continuerait pas, et l'on cria tout haut que c'en était fait de la politique d'apaisement.

M. Pichon, dans son brillant discours, s'est écrié, aux applaudissements de ses amis : « Eh bien! qu'en dites-vous? La politique d'apaisement, la voilà dans toute sa beauté! N'est-il pas temps d'en finir avec cette duperie? L'apaisement, c'est fort bien. Mais ne vous ai-je pas démontré, et ne venez-vous pas de voir que cet apaisement est impossible, qu'il y a incompatibilité d'humeur entre l'Église et la société moderne, et qu'à vouloir concilier ce qui a été déclaré irréconciliable vous ne faites qu'entretenir la guerre entre les deux puissances? » Le mouvement d'éloquence était beau : aussi n'a-t-il pas laissé de produire quelque effet. Toutefois, cet effet eût été bien plus grand, si ce cri eût été poussé par quelque partisan de la politique d'apaisement, trompé dans ses espérances, revenu de ses illusions, et qui aurait dénoncé en pleine tribune les déceptions de cette

politique. Mais, dans la bouche de M. Pichon qui n'y a jamais cru et qui ne l'a jamais pratiquée, la politique d'apaisement risque d'être mal interprétée, et peut-être conviendrait-il d'y regarder à deux fois, avant de la condamner avec le jeune et éloquent député de la Seine.

C'en est fini, dit-il, de la politique d'apaisement!

Qu'en sait-il?

A de certains symptômes caractéristiques, il se pourrait au contraire que cette politique ne fît que de commencer. Sans parler du voyage de M. l'archevêque de Bordeaux et de ses entrevues avec M. le ministre des cultes où l'on peut ne voir que des démarches isolées et qui n'engagent point l'épiscopat, il y a l'allocution du pape en consistoire secret, et, par ce que l'on sait déjà de ce document, il y a lieu de penser que c'est le vent de la modération et de l'apaisement qui souffle à Rome et qui traversera les monts. Qui sait même si Léon XIII ne profitera pas de l'occasion qui va s'offrir à lui, lorsqu'il recevra les félicitations du Sacré-Collège la veille de Noël, pour dire quelques mots de l'étrange et dangereuse situation que font à l'Église certains excès de langage et de conduite qu'il ne peut que déplorer?

La politique d'apaisement! Mais il ne peut y en avoir d'autre. M. Pichon lui-même n'oserait pas se servir de son talent pour préconiser une politique de combat à l'égard de l'Église. Tout au plus, peut-il recommander au gouvernement de son pays, organe des droits et des intérêts de la société civile, de les défendre en toute occasion et de résister aux empiétements du cléricalisme. Mais sur ce terrain, tous les républicains sont d'accord, car cette même France, où il n'y a point de majorité pour la séparation des Églises et de l'État, qui est avant tout une œuvre de

combat, est résolument, unanimement hostile à toute politique cléricale. La France n'admet pas l'intrusion du clergé dans la vie publique. Cela peut déplaire à certains évêques, et même à nombre de curés qui s'agitent dans les élections, mais cela est certain. La France n'est pas et ne sera jamais cléricale. Il faut que ceux qui prétendent se servir de l'Église pour en venir à leurs fins politiques se résignent à en prendre leur parti. Ceux-là ne veulent pas plus que M. Pichon de la politique d'apaisement. Radicaux et cléricaux se plaisent dans la mêlée confuse des querelles religieuses, ils y trouvent leur compte, ils en tirent avantage et profit. Mais les radicaux ne sont pas plus la nation que les cléricaux ne sont l'Église.

C'est ce qu'il faut bien voir.

Tout le monde a été frappé de la note du *Moniteur de Rome* qui dénonce aux évêques les prétentions abusives de certains laïques. Ces hommes de parti entraînent trop souvent les clercs hors de la voie que leur trace leur devoir de pasteurs, pour les jeter et les perdre dans les querelles politiques. Ce n'est pas là un fait récent ni nouveau dans l'histoire de l'Église du XIXe siècle. Sans doute ce que l'on appelle la renaissance catholique a grandement profité de cette action croissante des laïques, mais cette action s'est rarement exercée sans nuire à l'autorité, à la considération, au prestige du corps épiscopal. Les évêques catholiques, ceux de France comme les autres, en dépit des honneurs qu'on leur rend, des témoignages de respect dont on les accable, n'ont plus, dans l'Église telle que l'a faite le long pontificat de Pie IX, la haute situation qu'ils avaient avant. On n'a pas touché à leurs pouvoirs de juridiction ni de doctrine, cela va sans dire, mais s'ils s'interrogent eux-mêmes, dans le secret et la sincérité de leur

conscience, ils doivent reconnaître que peu à peu ils sont passés de l'état de pasteurs de leurs troupeaux, divinement institués pour paître et régir les fidèles de leurs diocèses, à l'état de préfets apostoliques, obéissant avec docilité aux ordres qui partent de Rome ; et que, dans leurs diocèses mêmes, ils sont trop souvent sous la domination de certains laïques, encore plus attachés à leur foi politique qu'à leur foi religieuse et qui comptent se servir de l'Église, au moins autant que la servir.

La note du *Moniteur de Rome* rappelle aux évêques qu'ils sont constitués en dignité et en pouvoir dans l'Église, et dit que c'est un scandale de voir saper, miner, abolir peu à peu ces pouvoirs et cette dignité par des personnes étrangères au gouvernement des âmes : or, c'est rompre en visière au cléricalisme que de tenir cet excellent langage, car c'est lui déclarer qu'il est temps de céder la place et de revenir à la politique d'apaisement.

Mais n'est-il pas trop tard?

Non, si, de part et d'autre, on y apporte de la sincérité, de la persévérance et ce certain tour de main que donne la réelle expérience des hommes et des choses. Rien ne se fait sans qu'on y mette le temps. C'est aux évêques qu'il appartient de se recueillir, de se retrouver et de se reprendre eux-mêmes.

Comme on le leur a très bien marqué, les rapports entre l'Église et l'État dépendent de leur attitude et de leur conduite.

Ces rapports sont ce qu'ils les feront.

Pour commencer, qu'ils soient bien persuadés que la situation n'est plus du tout ce qu'elle était naguère encore. Ce ne serait pas une révolution de médiocre importance que la séparation des Églises et de l'État si, par l'insubordination et la révolte, on y forçait la

société laïque et moderne : de guerre lasse, nombre d'esprits modérés finiraient par s'y résoudre, en laissant à qui les aurait encourues toutes les responsabilités attachées à une pareille aventure. Mais, la chose faite, il n'y aurait guère moyen d'y revenir.

V

Les thèses soutenues à la tribune de la Chambre des députés par M. Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, sur l'indépendance absolue du corps épiscopal à l'égard de l'État et la protestation contre les articles organiques de la loi du 18 germinal an X si intimement liés au concordat, furent reprises et développées par M. Isoard, évêque d'Annecy, un des prélats français qui s'étaient ralliés des premiers à la politique nouvelle préconisée par le cardinal Lavigerie.

La République française profita de cet incident, sans rien abandonner des droits et prérogatives de l'État, pour insister sur la théorie comme sur la mise en pratique de la politique d'apaisement, si nécessaire à suivre dans les relations de la République avec l'Église.

La lettre, d'ailleurs assez peu probante, que M. l'évêque d'Annecy a cru devoir écrire à M. le président du conseil, a manifestement pour objet de bien marquer le vrai caractère de la fonction épiscopale dans l'ensemble de la hiérarchie française. Cette lettre intempestive n'est qu'un écho tardif des dernières discussions parlementaires sur les rapports de l'État et de l'Église, tels qu'ils sont établis par le Concordat. De même que son collègue, M. l'évêque d'Angers, avait pensé qu'il était de son devoir épiscopal de protester une fois de plus contre les articles orga-

niques de la loi du 18 germinal an X et de les séparer du Concordat dont ils font cependant partie intégrante, de même M. l'évêque d'Annecy a voulu protester contre le caractère de fonctionnaires que nos lois attribuent aux membres du clergé et que ceux-ci ne peuvent se résigner à accepter.

Ces protestations ne doivent étonner, encore moins émouvoir, qui que ce soit. Elles n'ont aucune chance d'être admises par un gouvernement soucieux de ses devoirs envers l'État laïque et la société moderne. Bien que le Concordat avec toutes ses conséquences soit un contrat synallagmatique qui engage à un titre égal les deux parties en présence, il est en quelque sorte de tradition ultramontaine que Rome et ceux qui suivent ses doctrines traitent de haut et à leur guise ces engagements contractuels; il est d'usage que l'on en prenne et que l'on en laisse, selon les besoins et, pour ainsi dire, au gré des événements.

Cette tradition et cette doctrine n'ont jamais été reçues chez nous.

Peut-être va-t-on crier au gallicanisme et demander si, vingt et un ans après le concile du Vatican, on s'apprête à reprendre ces vieilleries qui étaient déjà mortes, bien avant la proclamation officielle du dogme de l'infaillibilité personnelle et séparée du pontife romain. Sans doute, l'ancien gallicanisme est mort et enterré, et qui a, d'ailleurs, envie de le ressusciter? Mais le gallicanisme, l'infaillibilité pontificale, tout cela, c'est de la théologie, tandis que les questions relatives à l'indépendance des évêques à l'égard de l'État sont du domaine de la politique pure. Il s'agit ici de l'interprétation d'un traité diplomatique, et dans notre droit public et international, l'interprétation des traités appartient à la puissance publique, à M. le ministre des affaires étrangères, à

M. le ministre des cultes, et non pas à tel ou tel particulier, fût-il évêque, car, nonobstant sa qualité et sa fonction d'évêque, cet évêque demeure Français et, comme tel, il reste soumis à l'empire de nos lois, comme le premier ou le dernier venu d'entre tous les citoyens.

La lettre de M. l'évêque d'Annecy est donc écrite en opposition, sinon en violation de la lettre et de l'esprit du Concordat : c'est pourquoi cette lettre n'est pas à louer, mais plutôt à déplorer. Assurément, dès qu'il s'agit pour eux d'un devoir pastoral à remplir, les évêques se prétendent au-dessus des lois. Il y a, dans les textes sacrés, des préceptes de conduite applicables dans toutes les conjonctures. Quand il est utile et expédient de respecter l'autorité, on ne se fait pas faute de lui assigner une divine origine, on répète la parole de l'apôtre Paul : *Nisi a Deo nulla potestas*. S'agit-il au contraire de résister à l'autorité, on dit avec l'Évangile qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Enfin, lorsqu'un évêque ne peut retenir ni sa plume ni sa langue et qu'il entre en révolte ouverte contre les lois et les institutions de son pays, il se couvre de sa qualité de docteur et dit, en ayant l'air de voler au martyre : Malheur à moi si je ne disais pas ce que j'ai à dire pour le salut des âmes confiées à ma vigilance pastorale!

Il n'y a rien à répondre à ces choses : il ne faut ni s'en laisser troubler, ni s'en plaindre, ni surtout s'en fâcher : ce serait fournir des prétextes à des accusations persécutrices qu'il vaut mieux éviter.

La première politique à suivre avec l'Église — puisqu'il n'entre dans la pensée et qu'il n'est d'ailleurs au pouvoir de personne de la supprimer par la violence — c'est de ne pas lui donner motif ni même occasion de pousser des gémissements. Elle n'est

jamais plus forte ni plus redoutable que lorsqu'elle pleure. Mais quand on a le droit pour soi, sans jamais rien lui céder, il faut s'armer de patience et de fermeté, et lui montrer, à force de persévérance et de modération, qu'il n'y a de conciliation possible qu'à la condition, de part et d'autre, de déposer l'esprit de contention, l'esprit d'exagération et d'amertume, l'esprit de rancune et d'orgueil.

Quant aux républicains, ils doivent se dire qu'ils ne sont pas devenus les plus forts, pour ne pas être les plus sages. Messieurs les évêques de France ont beau champ devant eux pour faire œuvre de politiques hardis, en se montrant de vrais et sincères pacificateurs religieux. Mais il n'est que temps pour eux de changer de méthode et de demander de nouvelles lumières à qui les inspire.

VI

Cet article, qui ne passa pas inaperçu, fut vivement relevé par le journal *Paris*, et je dus répondre à une prise à partie, fort amicale mais toute personnelle, dans les termes suivants :

Mon honorable confrère et ami, M. A. Ranc, sénateur de la Seine et rédacteur en chef du journal *Paris*, raille en termes assez agréables la politique d'apaisement, dans les rapports de l'Église et de l'État : « Songez donc, dit-il, si les évêques allaient gémir, cela serait effroyablement malheureux ! »

Eh non ! mon cher Ranc, cela ne serait ni périlleux ni terrible ; cela serait tout simplement fâcheux, gênant, avec toutes sortes d'inconvénients qu'il vaut

mieux éviter que provoquer. Ne trouvez-vous pas suffisante cette raison de ne point faire gémir les évêques? Si je ne me trompe, il n'en faut pas davantage aux gens avisés et prudents pour les amener à préférer la politique d'apaisement à toute autre politique, à une politique de combat, par exemple, à une politique d'agression et de vexation qui n'a jamais fait que les affaires de l'Église, sans jamais faire celles de l'État.

Vous vous amusez à votre aise de la politique d'apaisement, et bien vous faites : mieux vaut se divertir que se désoler. Et puis cela ne fait pas trop mal que de se donner parfois des airs de rigueur, sinon de persécution! Hélas! ce ne sont que des airs, et rien de plus. M. Ranc sait aussi bien que nous que la République a un intérêt suprême à ne persécuter personne. Pourquoi donc cherche-t-il à paraître ce qu'il ne peut pas être? Il ne veut pas de la politique d'apaisement, c'est à merveille! Mais quelle politique conseille-t-il à ceux qui ont la responsabilité des affaires? M. Ranc ferait bien de nous le dire, et nous avons le droit de le lui demander. N'est-il pas le principal rédacteur de l'ordre du jour qui, voté d'abord au Sénat, adopté ensuite par la Chambre, est devenu le programme de la conduite du gouvernement? Cet ordre du jour signifie-t-il guerre à outrance, ou bien n'est-il qu'un nécessaire et solennel avertissement qui, suivant une expression venue de Rome même, ferme la parenthèse? Nous défions M. Ranc de prétendre que l'ordre du jour auquel il a attaché son nom met l'Église et l'État sur le pied de guerre ouverte et déclarée. Cela peut se dire dans un article de journal, mais cela ne se dirait pas dans une assemblée parlementaire. Aucun cabinet, dans l'état actuel des esprits, ne saurait accepter une pareille interpré-

tation de l'ordre du jour commun aux deux Chambres, et dès lors, puisque l'on ne peut faire la guerre, il faut bien chercher l'apaisement.

Voilà, ce nous semble, qui est de toute évidence.

De là, que M. Ranc nous permette de l'ajouter, à ne point fournir de prétexte aux gémissements, aux jérémiades de l'Église, il n'y a qu'un pas, et ce pas, nous l'avons franchi, pour aller droit à cette politique d'apaisement que nous considérons comme la seule possible, comme la seule avantageuse à la République.

Que de fois n'avons-nous pas entendu dire, M. Ranc le sait comme moi, qu'une des plus détestables conséquences du coup d'État manqué du 16 mai, c'était précisément cet état de défiance, sinon d'hostilité permanente, où la République avait été forcée de se tenir à l'égard du clergé et de la clientèle considérable que le clergé a conservée, après l'assaut donné à nos institutions par tous les partis de monarchie coalisés sous la bannière du cléricalisme! La résistance au cléricalisme a fait perdre dix ans à la République, dix ans de luttes, de contentions, de querelles et de répressions, dix ans employés à prouver au pays que ce n'est pas la religion, mais la politique couverte du masque de la religion que la République regarde comme son persévérant et redoutable ennemi, dix ans pendant lesquels, le cléricalisme ne désarmant pas, la République n'a pu faire que très difficilement les progrès dont nous recueillons les bénéfices aujourd'hui.

Voulons-nous, oui ou non, nous rejeter dans cette ornière dont nous commencions à sortir?

Pour notre compte, nous pensons que la République a mieux à faire; d'autres questions nous pressent, d'autres intérêts nous réclament. Pour ne parler que des questions sociales, nous plairait-il d'en

accroître les difficultés, en les mêlant aux questions religieuses? Qui ne voit que nous allons directement à cette complication nouvelle? Est-ce le moment de nous jeter dans les aventures toujours dangereuses des conflits entre l'Église et l'État? Dès lors, la politique de l'apaisement, qui égaye M. Ranc, ne s'impose-t-elle pas? Bien plus, n'est-elle pas la seule qu'un gouvernement d'opinion comme le nôtre puisse et doive pratiquer?

Oh! ce n'est là, suivant certaines personnes dont le jugement m'importe assez peu, que le langage d'un clérical et d'un clérical avéré, comme il paraît que je le suis pour ceux qui ne me connaissent pas encore, après un quart de siècle de vie publique. Mais mon ami M. Ranc me connaît et depuis longtemps. Il sait mieux que personne que je ne suis pas clérical, que je ne l'ai jamais été et que je ne le deviendrai pas, par cette raison décisive que, s'il y a un homme affranchi du joug des opinions et des passions religieuses, c'est moi. Au besoin, il pourrait répondre de moi comme je répondrais de lui.

Qu'est-ce donc qui me fait parler comme je parle? L'intérêt de la République.

Sur ce terrain, on peut toujours s'entendre.

X

LA DIPLOMATIE DE L'ÉGLISE

ET

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Pour en terminer avec la discussion parlementaire qui s'éleva au sujet de la révolte des évêques, il convient de placer ici l'article que *La République française* publia sur une brochure que M. Stéphen Pichon lança plus tard et où il reprit avec plus de développement la thèse qu'il avait exposée à la tribune.

M. Pichon, député de la Seine, s'est donné le plaisir, à deux reprises différentes, de prouver historiquement à la tribune de la Chambre, que, depuis 1870, le clergé français s'est toujours opposé à l'affermissement des institutions républicaines. Une brochure publiée par notre confrère de *La Justice* sous ce titre : *la Diplomatie de l'Église et la troisième République*, a visiblement pour objet de confirmer les discours de l'éloquent député : M. Pichon veut achever d'établir sa thèse.

En fait, il est exact que la République a de tout temps rencontré les évêques et les prêtres au premier rang de ses adversaires les plus acharnés, et l'écrivain appuie vivement et fortement l'orateur. Mais, ce n'est là que de la politique rétrospective, de la politique historique, et il y a, aujourd'hui plus que jamais, dans la question si délicate des rapports de l'Église avec la République, des éléments nouveaux qu'il s'agit de dégager et de mettre en lumière.

Ce n'est pas que la politique historique et rétrospective soit à dédaigner, surtout quand on est résolu à tenir compte, comme tous les bons esprits doivent le faire, des enseignements du passé, à les rapprocher et à les combiner avec les éléments nouveaux d'une situation nouvelle.

Il est certain que la conduite des chefs du clergé français à l'égard de la République depuis le 4 Septembre est loin d'être méritoire. Les évêques et les prêtres français ont tout fait pour exciter les plus justes défiances; ils sont allés dans leur opposition au régime établi aussi loin qu'ils pouvaient aller, se faisant les courtiers de la restauration monarchique si vivement désirée par eux, entrant dans toutes les conjurations parlementaires, portant partout des conseils, allant au roi, revenant au pape, excitant ceux-ci, retenant ceux-là, ne comptant ni les pas ni les démarches, tout prêts à changer de monarques, à laisser la royauté pour prendre l'Empire, à quitter les prétendants pour favoriser les aventuriers, pourvu que la République succombât.

C'est un triste spectacle, mais fort instructif, que les principaux évêques de France ont donné là. Et il n'y a pas à dire que M. Pichon les calomnie. Il emprunte le récit des faits qu'il présente aux biogra-

phes ecclésiastiques des évêques eux-mêmes, à des livres écrits avec les lettres, papiers et documents que les prélats ont laissés, à des ouvrages composés spécialement en vue d'honorer leur mémoire et de faire de leur vie un sujet d'enseignement pour leurs séminaristes et d'édification pour leurs fidèles. Pour justifier sa thèse, M. Pichon n'a qu'à laisser parler ses auteurs, et c'est ce qu'il fait. Tout au plus ajoute-t-il par-ci par-là quelques réflexions d'un bon sens d'autant plus vif et piquant qu'il est plus modéré, et d'un style doucement ironique, qui laisse transparaître la pensée.

Ce qui est à noter dans la brochure de M. Pichon, c'est que, sans qu'il y ait eu de sa part le moindre effort, il a pu prendre trois évêques ayant tous les trois des origines, un tempérament, des relations et des affinités, des visées et des préférences politiques essentiellement divers et même opposés, et qu'il a prouvé que ces trois évêques si différents entre eux ont poursuivi le même but avec une égale passion : n'est-ce pas la démonstration la plus nette d'une politique qui a dû nécessairement être identique chez tous les trois, parce qu'il y avait identité de sentiments à l'égard de la République?

*
* *

L'évêque d'Orléans, M. Dupanloup, élu membre de l'Assemblée nationale de 1871, a pris une part ostensible à la lutte des partis. Son action politique a été publique et manifeste. On sait le rôle important qu'il a joué dans toutes les intrigues qui se nouaient à Versailles, tantôt pour faire pièce à M. Thiers, prési-

dent de la République, qui, fidèle au pacte de Bordeaux, voulait rendre au pays la République de fait dont le gouvernement lui avait été confié; tantôt pour décider M. le comte de Chambord à faire le sacrifice du drapeau blanc et à mettre ainsi la majorité monarchiste de l'Assemblée en mesure de le rappeler; tantôt pour installer au pouvoir le maréchal de Mac-Mahon afin de tenir toute prête et toute chaude la place du prétendant; tantôt enfin pour remettre, après la proclamation légale et définitive de la République de droit, la puissance publique aux mains du parti dévoué avant tout à l'Église. A aucun moment, quels que soient ses mécomptes, on ne voit se refroidir le zèle de M. Dupanloup, ni se ralentir son activité. Il ne veut pas de la République, il la poursuit et la pourchasse de toutes les manières et sur tous les terrains; il travaille à lui donner des lois imbues de l'esprit de la pire réaction; il ne peut supporter que des fonctionnaires qui lui fassent une guerre sourde et déloyale; il entretient dans les esprits une agitation incessante. Il voit échouer toutes ses combinaisons, avorter toutes ses tentatives; il ne se résigne point à la défaite, et jusqu'à la fin de sa vie, il s'occupe à ramener la royauté, quitte à l'entourer, s'il le faut, des institutions parlementaires, mais, au moins, le nom maudit de la République aura disparu.

*
* *

Tout autre est le cardinal Pie, évêque de Poitiers. Celui-ci se donne comme le docteur par excellence de la monarchie chrétienne, comme le conseiller hautain mais écouté de M. le comte de Chambord qui ne suspecte en lui aucune compromission avec les

habiles et les rusés de l'orléanisme, enfin comme le fidèle interprète de la pensée politique du pape Pie IX dont il a fait proclamer l'infaillibilité doctrinale au concile du Vatican. Tout ce que rapporte M. Pichon des démarches faites à Rome auprès de Pie IX, dont on connaissait l'autorité sans bornes sur l'âme pieuse du dernier des Bourbons, est tiré du livre du chanoine Baunard, vicaire général de l'évêque de Poitiers et prélat de la maison du Saint-Père; ce sont des documents de première main et du plus haut intérêt. Avec l'évêque Pie, pas de compromis, pas de transactions; c'est lui qui trouve les vraies formules, c'est-à-dire les formules absolues. Nulles concessions, ni sur le drapeau blanc, ni sur les institutions parlementaires. Le règne du roi doit être la conséquence du règne de Dieu. C'est le roi selon l'Église qui doit rentrer et non un autre, *el rey netto*, comme disent encore aujourd'hui les carlistes d'Espagne. M. Pie ne biaise ni sur la personne ni sur le principe; il va jusqu'au bout de ses idées. Quand le prétendant brise lui-même et de sa propre autorité, par la lettre qu'il écrit de Salzbourg à M. Chesnelong, les dernières espérances de ses partisans, l'évêque de Poitiers reçoit le coup en pleine poitrine, mais sans faiblir. Il s'incline sous les décrets impénétrables de la Providence, et tout de suite, avec le sûr instinct des choses de la politique qui abandonne si rarement les hommes d'Église, il déclare qu'il n'y a plus qu'une chose à faire, entrer dans la République pour s'en emparer; mais il ne cesse point de la haïr, il ne déserte pas le terrain de la lutte contre les républicains; dans son vaste diocèse, il reste l'âme de la réaction. Il devient cardinal sous le pontificat de Léon XIII; tout de suite il s'apprête, revêtu de cette dignité nouvelle et imposante, à une action plus ardente; ses

forces faiblissant, la mort l'arrête, sans rien changer à ses dispositions hostiles. A Poitiers, les héritiers de son esprit font la vie dure aux successeurs que la République lui donne.

*
* *

Vient enfin le troisième de ces évêques dont M. Pichon nous raconte l'histoire, c'est le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. Voici de beaucoup le plus audacieux, le plus madré, le plus retors, celui qui, éprouvant les moindres scrupules, est prêt, pour le triomphe de l'Église, à ne reculer devant aucun obstacle. C'est un infatigable diplomate. Il serait mieux de dire que c'est un véritable conspirateur. Rien ne l'arrête. Très instruit des choses de son temps et de son pays, au courant des hommes et des affaires, il ne s'embarrasse pas dans les questions de dynastie. Au fond du cœur, il a bien ses préférences, mais il ne lui en coûte rien de les dissimuler. Pour un archevêque, ancien magistrat de noblesse de robe, devenu prince de l'Église, la royauté légitime et traditionnelle est la seule royauté selon le cœur de Dieu et de l'Église : cela va de soi. Mais si cependant, avec Henri de France, la Restauration est chimérique et si au contraire, avec Napoléon IV, elle devient possible et réalisable, comment serait-il permis d'hésiter? D'ailleurs Napoléon III ne lui a-t-il pas recommandé son fils, le jour même où dans la chapelle des Tuileries il lui a posé sur la tête la barrette rouge de cardinal de l'Église romaine? Et enfin l'ex-impératrice Eugénie n'a-t-elle pas été une vraie souveraine suivant les commandements de l'Église? Pourquoi ne travaillerait-on pas à ramener le prince impérial, si cela est plus facile que de res-

taurer la maison de France? Et l'on voit le cardinal de Bonnechose se remuer, s'agiter, faire des visites, multiplier les voyages à Rome, à Paris, en Angleterre, et tout cela pour susciter des embarras au gouvernement de son pays! N'est-ce pas une morale toute particulière, à l'usage spécial de messieurs les évêques? Celui-ci, du reste, ne s'était nullement gêné pour entrer en relation directe avec le commandant en chef des troupes allemandes qui envahissaient sa ville épiscopale; il ne paraissait aucunement souffrir dans son patriotisme de ces conversations multipliées; il venait jusqu'à Versailles pour conférer avec M. de Bismarck lui-même. Que voulez-vous? un prêtre, un évêque, il paraît que ce ne sont plus des Français ni des hommes, comme les autres hommes et comme les autres Français : ils ont d'autres devoirs et jouissent de véritables grâces d'état pour les remplir.

*
* *

A la Chambre, le député de la Seine avait produit une impression très vive, en citant seulement deux ou trois des faits qu'il raconte dans sa brochure avec plus d'ampleur. Mais qui avait jamais douté que les chefs de l'épiscopat français ne fussent hostiles à la République, et qu'ils ne donnassent prise par ce côté aux défiances les plus légitimes? Et qui sait, si ce n'est pas à cause de tous ces faits que Léon XIII a voulu, par un acte de son autorité pontificale, créer une situation toute nouvelle?

Donc, dans son récit des intrigues ourdies par les premiers personnages du clergé de France contre la République, ses institutions et ses lois, M. Pichon est irréfutable. Il emprunte tout à des livres écrits

par les amis ou les secrétaires des évêques qu'il met en scène, se gardant de rien abandonner aux conjectures et aux hypothèses, se refusant même jusqu'au plaisir de tirer des faits qu'il raconte une conclusion qui, dans sa pensée, doit se produire d'elle-même dans l'esprit du lecteur.

C'est l'avantage de la méthode historique, et M. Pichon, orateur aussi passionné que disert, s'est convaincu, à plus d'une reprise, qu'il n'en est guère de préférable, quand il s'agit de faire impression sur les Assemblées. Les grands et légitimes succès de tribune qu'il a remportés tiennent à l'heureux emploi qu'il a su faire de cette méthode.

Mais cette méthode même commande de ne point s'arrêter à telle ou telle date. Il faut aller jusqu'au bout, en suivant le cours du temps, et c'est ce que l'auteur ne fait pas dans sa brochure. *La Diplomatie de l'Église*, à l'égard de la troisième République, ne s'étend guère au delà de la vie des trois évêques, Dupanloup, Pie et de Bonnechose. Depuis que ces prélats éminents ont disparu, le pontificat de Léon XIII s'est déroulé, et c'est à peine si M. Pichon en parle dans son travail. Il suit de là que ce travail n'est qu'un fragment d'histoire, au lieu d'être une histoire complète, et cette conséquence ne laisse pas d'affaiblir quelque peu sa thèse.

La troisième République, fondée par la France avec une volonté si ferme, a triomphé de toutes les machinations inventées par ses ennemis pour la détruire. M. Pichon explique avec infiniment de clarté que le 16 Mai a été imposé à la faiblesse et à l'inexpérience du maréchal de Mac-Mahon par l'évêque Dupanloup, et que c'est à cette occasion que l'on a pu se convaincre de l'insurmontable aversion de la France pour le gouvernement des curés.

Rien n'est plus vrai.

Mais le 16 Mai a été une grave faute politique, et c'est l'avis de M. Pie, évêque de Poitiers, qui semble avoir pris un soin tout particulier de se tenir à l'écart de cette aventure. Bien que moins engagé que son collègue d'Orléans dans la mêlée des partis, M. Pie semble avoir eu plus de véritable esprit politique que M. Dupanloup. D'abord il se possédait mieux, ne se dépensait pas à tout propos, se défiait plus des hommes et jugeait les événements avec plus de clairvoyance que son rival. Royaliste, M. Pie l'était au moins autant, sinon plus que M. Dupanloup, encore qu'il n'eût pas craint de s'aboucher directement sous l'Empire avec l'empereur Napoléon III : il est vrai que c'était avant la solennelle rupture de 1860, alors que les fonctionnaires impériaux du diocèse et de la ville de Poitiers reçurent l'ordre de déserter les salons d'un évêque assez audacieux pour traiter le maître de la France dans les termes du plus souverain mépris et pour l'appeler des noms maudits dans l'Église de Pilate et d'Hérode.

D'ailleurs le royalisme de M. Pie plaisait plus à M. le comte de Chambord que celui de M. Dupanloup. L'un et l'autre donnaient des conseils au roi. A quoi pourraient bien servir les évêques — les héritiers de ceux dont on a dit qu'ils ont fait la France — si ce n'est à donner des conseils au roi?

Seulement, ces conseils n'étaient pas les mêmes.

M. Dupanloup pensait et disait que le roi devait se rapprocher du pays et répondre à l'appel qui lui serait adressé, en faisant les concessions commandées par l'esprit du siècle et imposées par la nécessité des temps; il estimait que M. le comte de Chambord ne pouvait rien perdre à se montrer aux Français comme l'héritier du sage Louis XVIII qui avait octroyé

la Charte constitutionnelle, ou même comme l'héritier du politique avisé et rusé, du prince habile et prudent, du Gascon Henri IV, celui qui a réussi à pacifier la France, en lui sacrifiant tout ce qu'il pouvait avoir de foi religieuse. « Paris vaut bien une messe », avait dit l'aïeul. Pourquoi le petit-fils ne dirait-il pas : « La restauration du trône et de l'autel vaut bien que l'on accepte une Constitution »? C'était là précisément ce que M. le comte de Chambord n'admettait pas, et l'on se souvient encore de la verte semonce qu'il adressa un jour à l'évêque d'Orléans, pour lui signifier qu'il ne serait jamais le roi de la Révolution.

Au contraire, l'évêque de Poitiers avait conquis toute la confiance du roi, en lui représentant qu'il n'avait qu'un devoir, celui de n'abandonner aucun de ses droits. M. le comte de Chambord ne pouvait, selon les décrets insondables de la Providence, restaurer qu'une seule monarchie, la monarchie chrétienne dans toute sa plénitude et avec tous ses caractères et privilèges. C'était la pensée même du prétendant. M. Pie l'avait si bien devinée et comprise qu'il fut regardé par M. le comte de Chambord comme un conseiller envoyé par Dieu lui-même. M. Pie, d'ailleurs, ne manifesta jamais un bien grand goût pour les savantes combinaisons des politiques de l'école parlementaire; il ne daigna pas accorder beaucoup d'attention aux conséquences possibles de la journée du 24 mai 1873 qui précipita M. Thiers du pouvoir; il ne crut guère à la réconciliation des deux branches de la famille royale, le 9 août, à Froshdorff; il crut encore moins au succès des manœuvres plus ou moins habiles de la commission des Neuf, et quant à l'audience de M. Chesnelong à Salzbourg, il savait à quoi s'en tenir. L'évêque attendait tout de l'intervention surnaturelle de Dieu

et il l'implorait par des neuvaines : ce qui ne l'empêchait pas de voir très clair et de démêler avec une infinie perspicacité l'écheveau embrouillé des hommes et des choses, car, dès que M. le comte de Chambord eut écrit et fait publier sa lettre à M. Chesnelong, il aperçut très nettement que la monarchie Très Chrétienne, dont il était pour ainsi dire le restaurateur dogmatique, ne serait pas rétablie en fait, puisque le roi se dérobait.

*
* *

M. le comte de Chambord a-t-il jamais voulu régner? C'est une énigme historique qu'il ne servirait à rien de chercher à résoudre. Toutefois, à voir comment les choses se sont passées, on peut douter que le petit-fils de Charles X, le petit-neveu de Louis XVI, ait eu jamais l'intention bien arrêtée de faire ce qu'il fallait pour relever un trône déjà renversé deux fois et qu'il n'était rien moins que sûr de maintenir. Comme l'évêque de Poitiers, M. le comte de Chambord attendait tout de l'avenir, c'est-à-dire de la Providence. « L'heure est à Dieu », avait-il coutume de dire. Il s'était habitué à l'exil, parce que, dans l'exil, il jouissait, sans opposition ni contestation, des avantages et des respects extérieurs dus à la royauté dont il était le dernier représentant. Henri V n'a été roi qu'à Frohsdorff; mais à Frohsdorff il était roi comme il voulait l'être, dans toute l'intégrité de sa prérogative, avec toute la majesté royale rehaussée en lui par la dignité de sa vie et par la noblesse et la fermeté de ses sentiments dans le malheur. Il n'était point dépourvu, du reste, d'un sens assez net des vraies difficultés de la politique; il ne se sentait aucun attrait à courir les hasards et les périls d'une

révolution qu'il savait inévitable, et très vraisemblablement, s'il s'est dérobé, c'est après y avoir mûrement réfléchi et par un acte de sa volonté.

Quoi qu'il en soit, l'évêque de Poitiers ne s'y méprit point. Le roi ne revenant pas, quand tout semblait l'annoncer, c'est décidément que les desseins de Dieu n'étaient pas là; et dès lors, en théologien consommé, il se tourna vers le pouvoir existant et n'hésita point à recommander à ses prêtres de s'incliner devant la République légalement proclamée. M. Pichon cite le passage du livre où l'abbé Baunard, historiographe du cardinal Pie, relate l'entretien de l'évêque de Poitiers avec ses prêtres, au cours duquel il leur prescrivit une nouvelle ligne de conduite : « Le régime républicain, dit-il, existe régulièrement aujourd'hui, et nous devons régler notre conduite en conséquence. Ce que nous avons été au lendemain de 1830 et au lendemain de 1848, nous le serons encore. Sans abdiquer nos convictions personnelles sur ce qui serait le mieux adapté aux besoins, aux mœurs, à l'esprit, au tempérament de la France, nous reconnaissons que, les faits étant ce qu'ils sont et le Parlement de 1871 s'étant clos dans les conditions existantes, l'état de République s'impose présentement à nous et nous impose des devoirs envers lui. Nous les accomplirons loyalement. »

Cette déclaration est d'une réelle importance.

Elle n'a pas échappé à l'esprit sagace et pénétrant de M. Pichon, qui dit à son tour : « On voit que M. Lavigerie n'est pas le novateur qu'on s'imagine et que nos évêques soi-disant ralliés n'ont rien inventé ».

*
* *

C'est fort bien parler. Mais pourquoi s'en tenir à

la surface des choses. M. Pichon se devait à lui-même d'aller au fond. Nous venons de raconter, une fois de plus, l'avortement des espérances de restauration d'une monarchie chrétienne, c'est-à-dire d'une monarchie selon le cœur de l'Église : aussi bien, ce fait capital de l'histoire de France, dans le dernier quart du XIXe siècle, explique en grande partie cette « évolution » de l'Église vers la démocratie dont notre génération est le témoin surpris. Cette évolution ne fait que commencer; elle est appelée à jouer un rôle considérable dans les affaires politiques et sociales des différents États de l'Europe.

Nul doute que si l'Église eût conservé l'espoir de rétablir en France une monarchie animée de son esprit, soumise à son influence, docile à ses conseils, dévouée à ses intérêts, elle n'eût pas tourné ses regards vers la démocratie, comme pour l'inviter à se rapprocher d'elle, au moment où elle fait elle-même les premiers pas.

C'est parce que la vertu du principe monarchique lui a paru complètement épuisée que l'Église, en cela fidèle à sa politique constante, a jugé le moment venu d'entrer en colloque avec la vraie souveraine des temps modernes, qui est la démocratie. Or, comme le gouvernement inévitable et nécessaire des démocraties, c'est la République, il faut bien reconnaître la République et se rapprocher d'elle.

Telle devrait être la conclusion du travail si distingué de M. Pichon : or, ce travail a pour objet de justifier une thèse de tribune, pour ne pas dire une thèse d'école, à savoir que la République et l'Église sont radicalement incompatibles ; que jusqu'à présent toute la diplomatie de l'Église a consisté à combattre, à ruiner, à faire tomber la République; partant, que ce qui s'est déjà vu doit infailliblement se revoir :

dès lors, il était impossible que M. Pichon s'arrêtât à conclure en un sens diamétralement opposé à celui de sa thèse.

S'il avait poussé ses recherches historiques jusqu'à nos jours, M. Pichon aurait dû parler des lettres encycliques, des actes pontificaux du pape Léon XIII. Or il n'en est pas un qui ne marque cette évolution de l'Église, non seulement en France, mais dans tout l'univers catholique. Encore une fois, c'est la fin de la monarchie dite de droit divin et ce sont aussi les prodigieuses conquêtes de l'Église au sein d'une démocratie libre comme celle des États-Unis de la républicaine Amérique, qui sont la principale explication du mouvement qui a commencé de se produire dans l'Église.

On dit que les évêques français résistent aux enseignements du pape et que, non contents de ne point abdiquer leurs convictions personnelles, ils se tiennent en révolte ouverte contre la République aussi bien que contre le souverain pontife. Cela est possible, mais cela n'aura qu'un temps. M. Pichon, qui connaît bien l'esprit de patience et de prudence de l'Église, n'en est pas à apprendre que l'Église ne marche point du même pas que les politiques du siècle. Ceux-ci se hâtent de profiter de l'heure, et l'Église montre moins de précipitation. Mais il y a un mouvement commencé, et ce mouvement ne s'arrêtera plus.

*
* *

Un pareil phénomène est digne de la plus sérieuse attention. A quoi bon revenir sur le passé, quand Rome elle-même s'en éloigne? La méthode historique a du bon, à la condition qu'elle ne conduise pas à fermer les yeux sur ce qui se passe autour de nous.

Eh! non, sans doute, le cardinal Rampolla ni le pape Léon XIII lui-même n'ont rien inventé, puisque le cardinal Pie, dès 1876, disait que « le passage d'un régime politique à un autre prescrit une nouvelle ligne de conduite au clergé ». Le cardinal Pie à son tour, en indiquant cette nouvelle ligne de conduite à ses prêtres poitevins, ne se donnait pas comme un novateur téméraire; il faisait simplement acte de politique prudent. Que n'en fait-on autant dans le camp de la démocratie? Ce n'est pas en niant le mouvement de l'Église que les républicains l'arrêteront : voilà ce que M. Pichon, si bien fait pour comprendre et traiter ces questions, devrait dire à notre parti qui l'écoute avec une si juste confiance.

L'évolution indiquée par le cardinal Lavigerie est si bien commencée que déjà les jésuites italiens s'y engagent, et ce n'est certainement pas sans motifs ni sans permission. Une brochure a paru à Rome, signée du nom du P. Balferini, de la Compagnie de Jésus, directeur de la *Civiltà cattolica*. Elle apporte à l'archevêque d'Alger et à son toast une adhésion d'autant plus digne d'être remarquée que la *Civiltà cattolica* se rédige auprès du Vatican et parle au nom des principaux des jésuites. Rien de pareil ne s'est encore vu de la part des jésuites français, mais cela viendra; car qui donc, dans la Compagnie de Jésus où règne la fameuse maxime du *Perindè ac cadaver*, oserait résister, quand le général aura parlé? Les évêques français jettent leurs derniers feux dans la question controversée de la République et de la monarchie, et qui sait si tout le bruit qu'ils font à l'heure présente n'est pas pour eux le moyen de couvrir la retraite qu'ils se préparent à faire en silence?

XI

LE CLÉRICALISME

ET

LA POLITIQUE D'APAISEMENT

I

Le procès retentissant de l'archevêque d'Aix, les manifestations de sympathie dont ce prélat fut l'objet après sa condamnation, la réception qu'on lui fit, non sans quelque ostentation, au palais de la rue de Grenelle, résidence de l'archevêque de Paris, les lettres de félicitations et de sympathie qui lui furent adressées par ses collègues de l'épiscopat, tout cela ne laissa point de créer une véritable agitation cléricale, visiblement destinée à enrayer le mouvement d'évolution de l'Église.

Le parti royaliste crut le moment favorable pour rentrer en scène. M. le comte d'Haussonville, agent du prétendant Philippe d'Orléans, se rendit à Marseille, pour y prononcer un discours, véritable manifeste de la politique cléricale.

La République française porta sur toute cette campagne le jugement qui suit :

Si l'on veut savoir ce que c'est que le cléricalisme, ce dangereux inspirateur de la politique tortueuse et louche, qui nous fait répéter, en toute connaissance de cause, quinze ans après Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » il suffit de prendre le récent discours prononcé à Marseille par M. le comte d'Haussonville, au nom de Philippe d'Orléans, prétendant au trône de France. Le cléricalisme anime et remplit tout ce discours; il s'y montre; nous allions dire : il s'y étale. Ne nous lassons pas de le redire : le cléricalisme, c'est la politiqne affublée du masque de la religion; c'est cela qui est et qui restera l'ennemi.

Il est certain que les affaires de la monarchie vont mal, si mal que l'on a colporté le bruit que M. le comte de Paris, las de l'impuissance à laquelle il se voit condamné, mécontent à la fois et découragé, allait se décider à renoncer à la politique militante. Il ne demandait pas mieux, disait-on, que de trouver une occasion favorable de rentrer en France et de reprendre dans son château d'Eu la vie d'études laborieuses et de plaisirs tranquilles qu'il y menait, avant que la mort de M. le comte de Chambord l'eût fait héritier du trône de France.

Une note insérée dans *Le Figaro* a démenti ces bruits d'abdication, et le discours de M. d'Haussonville a été certainement prononcé pour confirmer cette note. Tout en faisant ressortir ce que la nouvelle de cette prétendue abdication a nécessairement d'invraisemblable, *Le Figaro* avait eu soin de bien indiquer aux conservateurs, sur le dévouement desquels le prétendant compte pour remonter sur le trône, que leur situation dans le pays, leurs intérêts dans le présent et dans l'avenir, leur rôle politique, leurs devoirs de Français et de patriotes ne se confondent nullement avec ceux de M. le comte de Paris, et qu'ils auraient

grand tort de régler leur conduite sur la sienne, car rien n'est moins sûr, tout bien considéré, que la restauration de la monarchie : de là, l'évidente nécessité pour M. le comte d'Haussonville, agent du roi, de prendre la parole, ne fût-ce que pour rendre l'espérance à ceux qui sont en train de la perdre; de là, le discours de Marseille.

S'il faut le dire, M. Othenin d'Haussonville n'excelle pas dans la tâche ingrate qu'il a donnée pour but à sa vie. Après l'avoir entendu, ses auditeurs de Marseille ont dû se sentir plus ébranlés que jamais dans leur foi royaliste. Est-il bien sûr que l'agent du roi croie lui-même à la restauration de la royauté? C'est une question que l'on peut se poser.

M. d'Haussonville nous dit que l'on peut abdiquer un droit, mais que l'on n'abdique pas un devoir. C'est une formule magnifique, mais ce qui reste de la France royaliste la connaissait déjà, car personne n'ignore que M. le comte de Chambord en est le véritable auteur. Encore que Henri de Bourbon fût aussi sûr de son droit divin que de son devoir royal, il aimait mieux parler de ses obligations envers la France que de ses titres à régner sur elle. Dans sa bouche, ce langage ne manquait pas de grandeur. Aujourd'hui, quelles que soient à cet égard les prétentions de M. le comte de Paris, il n'y a plus ni droit divin ni devoir royal. La France ne demande rien à Philippe d'Orléans que de la laisser tranquille; elle a pris en main la direction de ses destinées; elle règne sur elle-même et se gouverne à sa guise; elle maintient l'ordre, tout en jouissant de la liberté, et cela sans la direction d'aucun monarque, ayant remis le soin de ses affaires à des mandataires librement élus et révocables, qui lui doivent des comptes, et qui n'ont d'autre intérêt que de bien faire pour justifier

la confiance dont la nation les a honorés. La France ne croit plus à la monarchie, ni à la traditionnelle ni à la constitutionnelle, ni à l'administrative, ni à la militaire : c'est pourquoi elle a voulu se constituer en République; elle y est parvenue, après tout un siècle de luttes et de difficultés; elle ne se sent nulle envie de remettre tout en question chez elle, pour le plaisir de mettre à l'épreuve les talents politiques de M. le comte de Paris et de ses fidèles. Le prétendant n'abdiquera pas, nous dit M. d'Haussonville. Mais qui a jamais cru qu'un prétendant abdiquerait? Il faut bien que M. le comte de Paris fasse figure dans le monde, dût-il s'ennuyer à périr dans cet exil où il s'est fait si maladroitement renvoyer par des intrigues d'ailleurs inutiles, alors qu'il avait eu la chance de rentrer dans son pays.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que M. d'Haussonville nous dit que, si M. le comte de Paris revenait parmi nous, il recommencerait, car il paraît que c'est son devoir royal d'agiter incessamment dans son intérêt personnel et dynastique une nation qui ne veut pas de lui. La France est bien et dûment avertie! Mais le prétendant ne rentrera pas, et il en sera de lui comme de M. de Chambord : il s'ensevelira dans les plis du drapeau de la monarchie! Voilà pourquoi M. d'Haussonville déplace la question de la restauration de la royauté qui est insoluble, pour la porter sur le terrain des questions religieuses, et voilà pourquoi il n'y a plus devant nous un parti monarchique, mais le parti clérical et le cléricalisme.

Le cléricalisme est une étiquette merveilleuse qui sert à couvrir les débris des anciens partis : on peut être clérical, en venant soit du parti légitimiste, soit du parti bonapartiste, soit du parti orléaniste, soit enfin d'un ou de plusieurs autres partis encore. Rien

ne ferait mieux l'affaire de la royauté que le cléricalisme devenant à la longue assez puissant pour tenir en échec la République, son gouvernement et ses défenseurs. En tout cas, c'est le seul moyen de rendre quelque espoir aux hommes qui veulent la restauration de la monarchie. Poussons donc aux querelles religieuses, se disent les chefs du parti royaliste, et, de ce côté, point d'apaisement, point de quartier! Les royalistes de l'acabit de M. d'Haussonville montrent par là qu'ils ont aussi peur du manifeste de M. le cardinal Lavigerie que les républicains ennemis de la politique d'apaisement : ce doit être pour les républicains dévoués à leur gouvernement, et décidés à tirer la République de l'ornière des anciennes querelles, une raison suffisante de s'en tenir à cette politique.

Et qui sait, si l'on y regardait de près, de quel côté trouverait-on les vrais alliés du cléricalisme? Serait-ce du côté de ceux qui veulent en finir avec cette ligue dangereuse, en apaisant les dissentiments religieux? Ne serait-ce pas plutôt du côté de ceux qui donnent au cléricalisme force et vigueur, en s'obstinant à maintenir la lutte sur le seul terrain où puissent désormais se réunir et se grouper les adversaires de la République et de ses institutions?

II

Dans ces circonstances, M. Freppel, évêque d'Angers, vint à mourir. Ce prélat était très dévoué à la cause de la restauration monarchique. Il avait de grandes ambitions, et se tenait volontiers lui-même pour un de ces anciens hommes d'Église qui ont joué dans notre histoire un rôle si important. Ce qui est certain, c'est que M. le comte de Paris perdit en lui un de ses plus éminents conseillers, et

le Prétendant voulut rendre à sa mémoire un hommage mérité, en adressant à M. le comte d'Haussonville une lettre où il reprit la thèse du discours de Marseille.

Faut-il croire que M. Othenin d'Haussonville, dans son discours de Marseille, n'avait pas marqué par des traits d'une suffisante netteté la politique cléricale que M. le comte de Paris entend suivre pour arriver à la restauration de la monarchie? En vérité, on serait tenté de le penser, à lire la lettre que Philippe d'Orléans vient d'adresser à son lieutenant, et qui est bien le manifeste du cléricalisme le plus insigne que jamais homme de ce parti ait osé produire.

C'est à l'occasion de la mort de l'évêque d'Angers, et sous le prétexte de déplorer cette grande perte, que M. le comte de Paris écrit à M. d'Haussonville, mais il est évident que ce n'est là qu'un prétexte, car les regrets comme les éloges donnés à M. Freppel tiennent assez peu de place dans la lettre du prétendant. M. le comte de Paris a bien autre chose en tête qu'une oraison funèbre à faire, fût-elle la mieux méritée et celle du mort le plus éminent : aussi va-t-il droit à son but. Il a conscience de la gravité du moment actuel et de la crise qui a éclaté; il pressent que tout l'avenir du parti royaliste et de la restauration monarchique y est engagé. Que l'Église se retire de la coalition des anciens partis, qu'elle cesse de les couvrir de son égide protectrice, de leur servir de lien et de centre de ralliement, aussitôt toute action politique devient impossible, et c'en est fait de toutes les espérances et de tous les rêves. Qui donc oserait dire à présent que le mouvement dont le cardinal Lavigerie a pris l'initiative n'a pas toute l'importance qu'on lui a dès l'abord attribuée? Qui oserait prétendre que cette évolution de l'Église, si

discrètement marquée dans la lettre du cardinal Rampolla, d'après les indications encore plus réservées du pape Léon XIII, n'inquiète pas les monarchistes et leur chef, M. le comte de Paris, au point de leur faire tout sacrifier pour retenir dans leur camp cette Église qui veut s'en éloigner?

Oui, tout sacrifier! Dans la lettre de M. le comte de Paris, c'est à peine si l'on parle de la royauté; on n'y parle que de la religion, de ses intérêts, de son influence, de sa domination cachée sous le nom de liberté. La République compromet tout, dit Philippe d'Orléans, en attendant de pouvoir tout détruire; la monarchie, au contraire, rétablirait tout, si on aidait à son propre rétablissement.

Il n'est plus question de l'antique alliance, à titre égal, du trône et de l'autel : ces vieilleries ont fait leur temps. Quelle autre mission, quel autre intérêt, la royauté peut-elle avoir aujourd'hui que de se soumettre à l'autel? Devant l'Église, Philippe VII va jusqu'à humilier le principe de la souveraineté nationale. La République est un gouvernement qui doit obéissance à la loi des majorités, mais la monarchie, dont M. le comte de Paris cherche à devenir le roi, ferait tout autrement; sous son règne, jamais l'Église n'aurait à craindre le flux et le reflux de l'opinion; la main du roi saurait la garantir contre toutes les fluctuations, tous les coups de force, tous les caprices du nombre. Ce serait pour l'Église un véritable retour de l'âge d'or. Dans les temps du haut moyen âge lui-même, elle n'aurait jamais connu de plus heureux jours. Et elle hésiterait! L'Église n'y songe donc pas! Elle ne peut, elle ne doit pas renier les antiques royautés. On la conseille, on la dirige mal. Il y a là comme un souffle de vertige et d'erreur, qui passera. M. l'évêque d'Angers a laissé de trop bons exemples

pour qu'ils ne soient pas suivis. Il faut vivre avec confiance.

Hélas! on ne le sent que trop, à lire la lettre du prétendant : c'est cette confiance tant prêchée, tant recommandée, qui lui fait surtout défaut. Le malheureux et l'imprudent! C'est en vain qu'il promet tout, c'est en vain qu'il renie tout : il sent bien, il sait bien que ce qui est commencé ne s'arrêtera plus. Il y a toujours du définitif dans tout ce que fait ou dit Rome. Du moment que l'on a fait un pas dans la voie indiquée par le pape Léon XIII, c'est que le parti était pris de ne point reculer. On ira lentement, on y mettra le temps, mais on ira sûrement.

III

Pendant que les royalistes et leur chef multipliaient leurs efforts pour entretenir l'agitation religieuse, de leur côté ceux des républicains qui craignaient les conséquences de l'évolution de l'Église et le ralliement du gros de l'armée conservatrice comme menaçant l'influence et le développement du radicalisme, ne se lassaient point d'attaquer la politique d'apaisement. Tout à coup, le journal *Le Siècle* publia une lettre inédite, adressée en 1883 au pape Léon XIII par M. Jules Grévy, alors président de la République, en réponse à des plaintes du pontife sur une prétendue persécution de l'Église catholique en France sous le régime républicain.

Cette lettre eut un retentissement considérable. Elle contenait tout le programme de la politique d'apaisement, et démontrait que cette politique est la seule possible dans les relations nécessaires de l'Église et de l'État.

Après M. Jules Grévy et s'autorisant de sa lettre, *La République française* mit de nouveau ce point en lumière :

La lettre adressée par le président Grévy au pape Léon XIII en 1883, et qui semble écrite d'hier, pourrait se passer de tous commentaires. Mais comment laisser échapper cette occasion vraiment unique de faire observer que la politique d'apaisement dont tant de républicains si sincères semblent s'effrayer ne se présente pas aujourd'hui pour la première fois à la pensée des hommes d'État qui ont la charge et la responsabilité du gouvernement?

La lettre de M. Jules Grévy, si sage, si mesurée, si profondément habile, surtout dans les réserves si naturelles auxquelles le président se croit tenu par les devoirs les plus hauts de sa fonction, n'est pas seulement la lettre d'un homme d'État consommé dans la connaissance des hommes et dans la pratique des affaires : c'est aussi la lettre d'un républicain éprouvé, blanchi au service de son parti et de son pays. Cependant cette lettre parle de la pacification religieuse comme d'un résultat désirable, aussi bien pour l'État que pour l'Église; elle fait plus, elle parle de la politique d'apaisement comme d'une nécessité qui s'impose.

Avec tout le respect qui est dû au chef de la toute-puissante association religieuse qui s'appelle l'Église catholique et qui embrasse tant de Français avec leurs familles, le président Grévy ne cède rien de ce qu'il croit être la vérité bonne à dire. Il trouve une occasion dont il profite de représenter au pape que tous les torts ne sont pas — il s'en faut de beaucoup — à la charge de ceux que l'on a coutume d'en accabler. Il fait comprendre que si l'Église est en lutte avec l'État, c'est bien moins la faute des républicains, qui ont pris le pouvoir, après tant de révolutions, de par la volonté formelle de la nation désabusée et lasse de tant d'expériences monarchiques qui ont

avorté les unes après les autres, que la faute des conservateurs qui cachent leur politique de représailles et de rancunes sous le masque de la religion, qui refusent de s'incliner devant la volonté nationale, et qui, pour ne pas renoncer à leurs espérances dynastiques, jetteraient au besoin leur pays dans toutes les horreurs de la guerre civile.

Cet exposé rapide de notre politique intérieure, présenté discrètement, mais d'une main ferme, est de la plus frappante vérité. La religion ne peut que se compromettre ou, si l'on aime mieux, ne peut qu'être compromise, à se trouver mêlée plus longtemps à un tel conflit. C'est l'intérêt le plus pressant de l'Église que de l'en tirer au plus tôt, de même que c'est l'intérêt le plus manifeste de l'État d'éviter tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à la persécution religieuse. De là la nécessité de la politique d'apaisement. Cette politique, pourquoi ne pas le dire hautement? ne peut, en l'état actuel, avoir de meilleur instrument diplomatique et politique que le Concordat de 1801, si défectueux qu'il soit, si caduc qu'on le représente. Jamais l'État français ne renoncera à son droit sur la police des cultes. Supposez le Concordat dénoncé, le budget des cultes supprimé, la séparation de l'Église et de l'État proclamée, bon gré mal gré, on devra en venir à faire et promulguer une loi nouvelle sur la police des cultes. Qui se chargera de faire cette loi? Quel en sera le principe et quel en sera le but? Sera-ce pour tout abandonner à l'Église ou pour ne rien lui céder? Si d'un côté, c'est la politique de faiblesse et d'abandon, jamais la France ne le ratifiera. Ne convient-il pas, d'un autre côté, de veiller à ce que l'on n'adopte pas une politique de défiance, de surveillance exacte et jalouse, qui ne tarderait pas à prendre toutes les

apparences de la politique de persécution : extrémité dangereuse et fatale à laquelle les républicains fermes et sages, comme s'est montré le président Grévy dans sa lettre, ne voudront pas acculer la République.

Donc, ne méprisons pas la politique d'apaisement. Nulle autre n'est possible pour notre gouvernement ; nulle autre n'est possible pour l'Église : par conséquent, il faut y travailler.

Le vrai courage, pour des républicains dévoués à leur parti et à leur pays, est de reconnaître ces choses et de les dire.

IV

C'est là précisément ce que ne voulaient ni comprendre ni admettre ceux qui, dans le parti républicain, combattaient la politique d'apaisement. Comme ils affectaient de voir des avances à l'Église dans le refus persistant de s'associer à la politique de séparation de l'Église et de l'État, il était de plus en plus nécessaire d'insister sur les dangers de cette politique, qui ne peut que servir le cléricalisme. De là, les explications suivantes :

On s'étonne parfois, dans certaines fractions du parti républicain, de notre persistance à séparer la religion du cléricalisme, en même temps que nous nous refusons à considérer la séparation de l'Église et de l'État comme le vrai et le seul moyen de mettre un terme à des conflits sans cesse renaissants et parfois intolérables. Nous sommes surpris à notre tour que l'on ne comprenne pas à quel point ces distinctions s'imposent.

Le parti républicain tout entier doit faire la guerre

au cléricalisme, tout simplement parce que le cléricalisme, c'est une politique qui, pour se couvrir du masque de la religion, n'en est pas moins une politique redoutable, dangereuse et menaçante entre toutes. Si l'on écarte les masques, si l'on va au fond des choses en dissipant les apparences, que trouve-t-on? La coalition de tous les partis et de tous les hommes qui sont adversaires déclarés de la République, de la Révolution française et de ses principes. Cette coalition pernicieuse, le parti libéral et républicain l'a plus d'une fois vaincue. Elle s'est néanmoins rétablie après bien des défaites, et, plus d'une fois aussi, grâce à la connivence des gouvernements monarchiques placés par elle à la tête de la France et dans son intérêt, elle a contraint les amis de la liberté et du progrès à piétiner sur place, au moment même où ils auraient voulu imprimer à la société française une marche plus rapide. C'étaient là les victoires de l'esprit de réaction, les étapes de la rétrogradation. Mais, en définitive, notre parti n'a pas cessé d'avancer dans l'œuvre de la sécularisation progressive de la société française et de la libération des esprits; et, tout bien considéré, ce parti n'a pas à se plaindre de la manière dont le temps a travaillé pour lui et pour sa cause. La Révolution et ses principes toujours menacés sont triomphants, et la République est affermie. Le cléricalisme, si longtemps oppresseur, en est réduit à se defendre.

Tout autre eût été le résultat d'une guerre imprudente déclarée et faite à la religion elle-même. D'abord cette guerre, le parti républicain l'eût faite sans droit et même contre toute justice, en violant tous ses principes. La religion est affaire de conscience et non de politique. Or la liberté de conscience est la première, la plus sacrée, la plus

auguste de toutes les libertés. S'attaquer aux droits de la conscience, c'est tomber dans la plus coupable comme dans la plus inepte de toutes les persécutions. La Révolution française ne s'est pas donné pour mission de détruire la liberté de conscience; au contraire, elle a voulu la fonder, et, seule, elle y parviendra par le seul moyen dont les sociétés humaines disposent, en proclamant, en assurant dans la personne de chaque citoyen la plus inviolable de toutes les prérogatives de l'homme, le droit imprescriptible de croire ou de ne pas croire.

Ce qui complique cette question, qui, réduite à ces termes, serait en elle-même assez simple, c'est qu'en France particulièrement l'Église chrétienne, et spécialement le catholicisme romain, n'est pas une pure doctrine, mais une institution de droit positif qui a fini non seulement par engendrer un parti, mais dont le parti couvre aujourd'hui tous les autres.

Si, en France, le catholicisme romain était une pure croyance livrée à la liberté de l'esprit, il n'y aurait pour la société civile et laïque et pour l'État qui la représente et la défend qu'à se désintéresser de l'Église et à la laisser complètement libre, dans le domaine essentiellement respectable où elle exerce son influence.

Mais il n'en est pas ainsi. Avant 1789, le clergé était un ordre dans l'État; depuis lors, il y a eu de constants efforts de la part de l'Église pour recouvrer tout ou partie des privilèges temporels que la Révolution lui a enlevés; c'est pourquoi l'Église s'est associée à la contre-Révolution, en s'attachant à la fortune de certains intérêts politiques, et c'est de là qu'est sorti le cléricalisme. Il convient si bien de ne pas confondre le cléricalisme avec la religion qu'à bien prendre les choses, le cléricalisme est la négation

même de l'esprit religieux qu'il étouffe et qu'il empoisonne de l'esprit politique.

Ceux qui poursuivent d'un zèle si sincère, mais si imprudent, la séparation de l'État sont ceux qui tiennent l'Église pour une pure doctrine, ou, comme nous le disons plus haut, pour une pure croyance livrée à la liberté de l'esprit. Pour ceux-là, le problème si difficile des relations de l'État avec l'Église consiste à donner la liberté à l'Église et à la laisser vivre, en l'ignorant. Mais pour ceux qui observent les hommes, les mœurs et les faits, pour ceux qui tiennent compte de notre état mental, comme de notre état social, il n'en peut être ainsi. Ceux-ci ne pensent pas que la société laïque et ses institutions puissent être abandonnées sans défense aux attaques des partis politiques, qui se couvrent de la religion comme d'un bouclier, pour donner l'assaut au régime qu'ils détestent.

Cette alliance ou plutôt cette mésalliance de l'Église avec les gouvernements et les partis politiques ne lui a pas porté bonheur ; et, même dans une large mesure, elle a compromis sa cause, ses intérêts, son influence, son prestige dans l'esprit du peuple. Longtemps l'Église a cru qu'elle pourrait prendre une revanche qu'elle espérait définitive. Visiblement aujourd'hui elle commence à douter de cette revanche chimérique : c'est pourquoi maintenant elle aspire à séparer sa cause de celle des partis de monarchie qu'elle sent complètement perdue. Tel est le sens de l'évolution à laquelle le pape Pie IX, dans les premiers jours de son pontificat en 1846, avait paru donner le signal. Son successeur Léon XIII, à plus de quarante ans de distance, l'a reprise avec plus de prudence et une plus grande expérience des hommes et des affaires politiques, et cette évolution ne s'arrêtera plus.

XII

LA DÉCLARATION DES CARDINAUX

I

Le 22 janvier 1890, parut un document signé par cinq des cardinaux français sur six et que l'on appela la Déclaration. Au bas de ce document ne figurait pas la signature du cardinal-archevêque d'Alger, et l'on ne manqua pas de dire que ses collègues avaient voulu, en ne lui demandant pas de se joindre à eux, se séparer nettement de M. Lavigerie et de ses nouvelles doctrines. L'archevêque d'Alger se hâta d'envoyer son adhésion au doyen des cardinaux français, M. Desprez, archevêque de Toulouse, et de ce côté, la polémique fut bientôt close.

Mais la Déclaration elle-même fut vivement discutée dans son esprit comme dans son texte.

Ce document, en effet, pouvait être interprété, soit comme une déclaration de paix, soit comme une déclaration de guerre. Bien loin par conséquent d'éclaircir une situation qui n'était déjà que trop embrouillée, il la compliquait d'une équivoque nouvelle, et non la moins dangereuse de toutes.

C'est cette situation que *La République française* essaya

d'éclaircir, en prenant avec netteté le parti du gouvernement et de l'État républicain contre les cardinaux.

L'initiative de la Déclaration a été prise, comme on sait, par cinq cardinaux-archevêques, en possession des plus grands sièges de France. Ces prélats, ayant le titre de métropolitains, tiennent la plus grande partie des évêques, leurs suffragants, dans une sorte de situation dépendante aux regards du monde, car le monde ne sait pas que le sacre épiscopal confère à tous ceux qui reçoivent les cinq onctions une dignité et des prérogatives égales dans le gouvernement de l'Église, sous la juridiction suprême du pape. Il résulte de là que si les cinq cardinaux ont pris cette initiative, ce n'est pas sans avoir demandé à leurs collègues de l'épiscopat de les laisser parler en leur nom : il y a eu, par conséquent, un véritable concert et accord préalable entre les évêques de France. On a jugé, comme l'on dit si souvent en politique, qu'il y avait quelque chose à faire, et, par consentement commun, on s'est résolu à s'en remettre à ce que feraient ceux des évêques français qui sont en même temps princes de l'Église, cardinaux membres du Sacré-Collège. La position éminente de ces grands prélats revêtus de la pourpre romaine, leur âge, leur expérience des hommes et des affaires, leurs talents administratifs, leur savoir théologique, leur éloquence et leurs vertus, tout semblait les désigner pour rédiger et présenter aux catholiques et au gouvernement de la République une Déclaration qui, suivant toute vraisemblance, ne serait désavouée par aucun membre du clergé français.

S'il y a eu pourparlers, conciliabules, correspondances, en vue d'une action collective de l'épiscopat français, ce n'est pas là une conduite absolument con-

forme aux prescriptions du Concordat et des lois organiques. Les cardinaux, signataires de la Déclaration, au nom de leurs collègues de l'épiscopat, affectent, dans ce document, de protester de leur attachement au Concordat : ils devraient bien commencer par le respecter, ce serait la meilleure façon de prouver qu'ils y tiennent. Mais n'est-il pas admis maintenant, dans l'Église de France où prévalent les théories romaines, que, du Concordat, on en prend et on en laisse, suivant les besoins du moment? Singulière manière de maintenir à ce traité entre l'Église et l'État toute son autorité morale!

Il n'est que trop visible à toutes les lignes de la Déclaration, soit dans l'exposé des motifs, soit dans le dispositif des conseils adressés aux catholiques, que ce factum a été écrit sous l'influence des dispositions *ab irato* suscitées dans les esprits par les derniers événements et les polémiques qui s'en sont suivies. Les cardinaux français considèrent comme autant de méfaits commis par la République contre l'Église les faits du 3 octobre à Rome, la circulaire de M. le ministre des cultes, le procès de M. Gouthe-Soulard et sa condamnation par la Cour d'appel de Paris, les interpellations au Sénat et à la Chambre des députés, tout, jusqu'aux discours si nets et si fermes prononcés devant les représentants du pays dans les deux Assemblées par M. le président du conseil, parlant au nom du gouvernement de la République.

De là, leur colère si violente.

Ces dispositions *ab irato* sont si vives que les rédacteurs de la Déclaration ont jugé l'occasion favorable, pour reprendre contre le gouvernement de la République — au moment même où ils déclarent qu'il est du devoir des catholiques de le reconnaître, de l'accepter et de s'y soumettre — tous les griefs, petits ou

grands, anciens ou nouveaux, fondés ou non, que les catholiques ont pris l'habitude de formuler comme autant de plaintes ou d'accusations contre les institutions qui régissent les Français. Non contents de reprendre et d'articuler de nouveau tous ces prétendus griefs que l'on pourrait appeler modernes ou contemporains, les cardinaux français, imitant en cela la politique ultramontaine, relèvent ce qu'ils considèrent comme autant d'empiétements abusifs sur les droits de l'Église, et ce qui n'est pour les Français que le patrimoine inaliénable et imprescriptible des sociétés sécularisées par l'action du temps et les efforts victorieux des générations successives.

La Déclaration des cardinaux français n'est ainsi, dans sa première partie, ni plus ni moins qu'un exposé des prétentions de la théocratie. Les prélats ont sans doute voulu prouver par là que l'Église ne cède jamais rien de ce qu'elle regarde comme ses droits, et, à l'heure même où ils demandent à leurs coreligionnaires de faire le sacrifice de leurs opinions monarchiques et de leurs préférences dynastiques, ils réservent le domaine « sacré » de leurs consciences. Mais qui ne voit que ce prétendu domaine sacré se compose précisément de ce que l'on appelle les matières mixtes, c'est-à-dire de celles où les droits de l'État sont en conflit avec les prétentions de l'Église? Qui ne sait que, dans l'intérêt supérieur de la liberté générale des consciences, l'État moderne a fait triompher au profit de tous des principes qu'il ne lui est pas loisible de renier et dont il ne pourrait même tolérer la violation qu'en manquant à ses devoirs envers la société civile?

Manifestement, les cardinaux signataires de la Déclaration ne donnent aux catholiques le conseil d'entrer dans la République que pour la combattre et en ruiner

les principes; — et cela, ce n'est pas sans doute dépasser, mais c'est rester trop rigoureusement dans les limites de ce que l'on pouvait attendre de la politique cléricale. A quoi peut mener d'ailleurs une pareille politique?

Quant à la partie de la Déclaration par laquelle les cardinaux renoncent à leurs espérances monarchistes, sans doute *L'Autorité* la considère comme négligeable, mais cette partie ne laissera pas, toute contrainte et forcée qu'elle paraisse, de déplaire à *La Correspondance nationale*, organe de M. le comte de Paris.

Toutefois la vraie question n'est pas là.

Ce n'est point parce que les cardinaux, s'inclinant sur avis venus de Rome devant les faits accomplis, reconnaîtront la République du bout des lèvres et visiblement à contre-cœur, que les rapports nécessaires entre l'Église et l'État seront améliorés, et c'est pourtant là ce qu'il faut chercher, de part et d'autre, du côté du clergé comme du côté du gouvernement. Quoi! dans une circonstance aussi solennelle, pas un mot d'espérance! L'esprit chrétien n'est pas là : il n'y a ici que l'orgueil clérical, mais il y est tout entier. Pour des prêtres si haut placés, c'est d'un exemple fâcheux.

Ce n'est pas tout.

De quoi se préoccupe le monde à l'heure qu'il est, les peuples comme les princes, et en particulier l'Église qui, après tout, depuis la proclamation de l'infaillibilité du pontife romain, se résume dans son chef? Est-ce par hasard des griefs si soigneusement relevés par cette Déclaration qui affecte si imprudemment le caractère d'un réquisitoire? Non, le problème est tout autre, singulièrement plus élevé et de plus longue portée. Il s'agit de savoir à qui ira cette France nouvelle, qui est déjà en partie et qui sera

bientôt la maîtresse souveraine et toute-puissante. Léon XIII a jugé qu'il fallait aller franchement à la démocratie et à la République, pour se réserver le droit et les moyens de les « paître et régir » suivant la parole évangélique. Les cardinaux français ont pensé au contraire qu'il fallait une fois de plus rompre en visière à l'esprit moderne et tourner le dos à la démocratie.

Ou le pape parlera, ou il se taira.

S'il se tait, s'il acquiesce tacitement ou bien ouvertement à la Déclaration des cardinaux, s'il la couvre de son approbation infaillible, tout sera dit. Alors la politique de pacification sera définitivement compromise, car l'Église et l'État n'en seront pas moins appelés à vivre l'un à côté de l'autre, et le plus souvent, ce sera la guerre ouverte, perpétuelle, acharnée, ni l'une ni l'autre des puissances ne pouvant ni ne devant succomber. Si au contraire le pape se décide à parler — et peut-être a-t-il déjà parlé, mais, par une invraisemblable désobéissance, on s'obstine à ne point publier ce qu'il a dit — il confirmera ses dires antérieurs, et la Déclaration, du moins dans son réquisitoire, sera nulle et non avenue.

Le temps n'est peut-être pas éloigné où l'on dira de la Déclaration de 1892 comme on a dit de celle de 1682, et son auteur lui-même : *Abeat declaratio quo libuerit.*

II

Le bruit ne tarda pas à circuler que le pape Léon XIII avait eu l'occasion d'adresser au cardinal Richard, archevêque de Paris, une lettre où il confirmait une fois de plus

l'approbation qu'il avait donnée aux paroles prononcées par l'archevêque d'Alger, et annonçait une prochaine Encyclique sur ce sujet. On disait qu'à l'archevêché de Paris, après délibérations, il avait été décidé que la lettre pontificale serait tenue secrète, et que la Déclaration collective des cardinaux n'avait été résolue que pour montrer au pape dans quel sens et sous quelles réserves l'Encyclique annonçant aux catholiques français l'évolution de l'Église vers la République devait être conçue.

On insistait vivement sur l'adhésion apportée par les cardinaux dans leur Déclaration relative aux institutions républicaines; on essayait même de réduire à cette adhésion tout le document cardinalice, et l'on s'efforçait de tenir dans l'ombre le réquisitoire dressé contre la République : cette tactique ne pouvait pas aider à rétablir la situation de l'Etat dans son intégrité au regard de l'Église; la Déclaration battait en brèche la politique d'apaisement, et c'est ce qu'il était urgent d'expliquer et de blâmer :

S'il est impossible de ne voir dans la Déclaration des cardinaux que l'adhésion publique et officielle du clergé de France à la République, il n'en est pas moins certain que cette adhésion reste en soi un fait considérable, qui va changer bien des choses dans le train courant de la politique, car, lorsqu'une évolution comme celle que l'Église s'apprête à faire est définitivement acquise et consommée, les conséquences ne tardent pas à s'ensuivre.

Quelles sont ces conséquences ou plutôt quelles devraient-elles être?

Il semble que le clergé, ayant reconnu et accepté désormais la forme du gouvernement que la France s'est donné, comme le dit la Déclaration, c'est-à-dire ayant renoncé à faire de la politique pour le compte des monarchies successivement éliminées par la volonté nationale, la première conséquence devrait être que désormais la religion, soigneusement sé-

parée de la politique, se tienne dans ses temples et n'en sorte plus.

C'est tout ce que demandent les républicains.

Encore une fois, sur le terrain politique, les républicains ne font, ne veulent ni ne peuvent faire la guerre à la religion; mais ils la font et continueront de la faire au cléricalisme, c'est-à-dire aux partis politiques qui se cachent derrière la religion; et c'est cependant une guerre dont les républicains sages voudraient bien voir la fin, dans l'intérêt supérieur de la République et de la France.

Mais, d'autre part, en ce qui touche l'adhésion publique et officielle du clergé de France à la République, il n'est pas hors de propos de remarquer que la Déclaration des cardinaux ne nous apporte plus qu'un fait qui était déjà escompté, si l'on nous passe cette expression. Dès que les sentiments et l'opinion du pape ont été connus, l'adhésion dont il s'agit a été certaine. Sans parler des doctrines traditionnelles de l'Église, il suffisait que le pape eût parlé pour que la cause fût entendue, puisque le pape est maintenant plus que l'Église et qu'il l'absorbe et la résume en sa personne infaillible et sacrée.

Les républicains s'attendaient donc à cette adhésion, et ils s'y attendaient même si bien que le fait de l'adhésion en soi a passé nécessairement au second plan, même aux yeux des plus modérés, quelque important qu'il soit d'ailleurs. La presse républicaine n'a dès lors, au moins d'une manière générale, retenu de la Déclaration que l'exposé des prétentions théocratiques dissimulées sous le nom de griefs contre la République; et comment en serait-il autrement? On voit les cardinaux, les évêques, les prêtres entrer dans la République, et c'est pour l'attaquer aussitôt et sans perdre un seul jour; c'est pour ébranler les

colonnes de l'édifice où ils disent qu'ils veulent prendre place; c'est pour ruiner dans l'esprit des populations qui les écoutent toutes les raisons que ces populations peuvent avoir de rester attachées au régime politique qu'elles ont fondé et dont elles attendent l'ordre et la paix, la liberté et le travail. Les républicains ne sont-ils pas en droit de se plaindre de cette manière d'entrer dans la République?

Non, ce n'est pas assez pour les républicains que les cardinaux reconnaissent le besoin que la France éprouve de la stabilité gouvernementale. Les républicains aussi fermes que sages veulent quelque chose de plus, c'est-à-dire des rapports meilleurs entre l'Église et l'État; ils veulent ce que l'on appelle la pacification religieuse, et ils se montrent en cela aussi bons patriotes que bons citoyens. De toutes les querelles intestines qui peuvent diviser une nation, il n'y en a point qui l'irritent et qui l'épuisent autant que les querelles religieuses. Sous la République, ce genre de querelles peut encore moins se supporter que sous tout autre régime, d'abord parce que la République a pour premier principe de respecter et de protéger la liberté de conscience, et ensuite parce que la République s'inspire d'une doctrine que toutes les religions excluent, mais qui est la loi même des esprits comme des cœurs dans le monde moderne : c'est la tolérance.

Or, le manifeste des cardinaux, bien loin de concourir à cette pacification religieuse tant désirée, risque tout au contraire, par le long réquisitoire qui constitue les trois quarts de ce document, de perpétuer les dissentiments et même d'y ajouter de nouvelles équivoques. Encore une fois, l'esprit chrétien n'est pas là, mais ce n'est pas à ce point de vue qu'il

faut se placer pour critiquer la Déclaration; ce qu'il convient de dire, c'est que ce document manque tout à fait d'esprit politique.

Le gouvernement de la République, dont c'est la fonction de faire de la politique, et une politique profitable aux institutions nationales et avantageuse à la France, se gardera bien de se départir de la modération et de la prudence qui ont si complètement fait défaut aux princes de l'Église. La Déclaration fait au gouvernement une situation admirable. Ce n'est pas pour avoir exposé une fois de plus les prétentions de la théocratie que le clergé et ses chefs prendront possession de la France. Et s'il arrive à l'Église de se prévaloir de ce qu'elle appelle les promesses divines, la République, qui est le gouvernement du progrès, sait que le progrès en ce monde obéit à des lois inéluctables. Le gouvernement de la République se doit à lui-même de redoubler de patience, de manœuvrer avec habileté, de prendre garde aux fausses mesures, de ne pas faire un pas sans s'être assuré du terrain, de ne rien céder et de tout faire attendre.

III

La Déclaration des cardinaux semblait avoir aggravé la confusion qui régnait dans l'opinion publique. Les royalistes crurent que l'Église s'en tiendrait à ce document, et les radicaux crièrent de plus belle que c'en était fait de la politique d'apaisement. Il importait de montrer qu'il n'en était rien, d'autant plus que les monarchistes reprenaient courage :

M. le comte d'Haussonville est rentré en campagne Dans une réunion de la jeunesse royaliste qu'il a tenue

au café Durand, l'honorable représentant du comte de Paris a chaudement exhorté ses jeunes amis « à l'action ». A quelle action? dira-t-on. « Faites des conférences! » a répondu M. le comte d'Haussonville. C'est par des conférences, paraît-il, que la jeunesse royaliste entend ramener la France à la monarchie.

Quant à la pensée que l'on avait un moment prêtée au délégué de Philippe VII d'avoir adhéré, au nom de son prince, à un plan politique qui consisterait à pousser le conflit entre l'Église et l'État jusqu'aux extrêmes, de manière à jeter le pays dans toutes les horreurs de la guerre civile et religieuse, afin de le ramener au roi qui se présenterait en pacificateur, M. le comte d'Haussonville, dans une lettre au *Figaro*, a vivement repoussé une politique aussi machiavélique, et il n'en a pas plus été question que de l'ex-allié Boulanger, dans la réunion du café Durand.

Tout mauvais cas est niable.

Sera-t-il permis cependant de faire remarquer que le fameux plan politique, dont M. d'Haussonville se défend si vivement, ne serait, après tout, qu'un nouvel essai d'application de la politique adoptée et suivie depuis longtemps déjà par les partis de réaction, et bien connue sous le nom de politique de l'excès du mal, d'où finalement doit sortir le plus grand bien?

La politique de l'excès du mal est la ressource unique des partis définitivement vaincus.

Or, les partis de monarchie en sont là : ils agonisent. Dans leurs dernières convulsions, ils s'agitent et prennent leurs mouvement fiévreux et irraisonnés pour des signes de force et de vie. En fait, ils s'affaiblissent de jour en jour, parce que la vie se retire d'eux et que rien ni personne, ni médecins, ni remèdes, ne peuvent, pour la leur rendre, ranimer le souffle qui leur manque.

C'est là ce que le génie attentif et prudent de l'Église a parfaitement reconnu. Le principe d'autorité sous la forme monarchique a perdu toute sa force, et la monarchie elle-même, en France tout au moins, n'est plus qu'un cadavre auquel l'Église ne veut pas rester plus longtemps attachée. L'Église dit aujourd'hui à la monarchie ce que Lamennais disait autrefois à Berryer qui lui demandait de soutenir le ministère Polignac et la dynastie des Bourbons de la branche aînée; elle prononce le mot de Marthe à Jésus devant le cadavre de son frère Lazare : *Jam fœtet*. Une telle parole a quelque chose de dur, et l'on conçoit que les chefs des partis de monarchie ne puissent se résigner à l'entendre. Jésus seul pouvait ressusciter Lazare, mort depuis quatre jours. L'Église ne ressuscitera pas la royauté, elle le sait bien, pour l'avoir tenté assez de fois sans y réussir.

L'Église veut donc aller ailleurs, et comme elle a reconnu que le monde moderne est orienté vers la démocratie, elle se tourne du côté de la démocratie. Assurément, l'Église n'entend pas la démocratie comme ceux qui, directement issus de la Révolution française et tout pénétrés de ses principes, croient être à eux seuls la démocratie tout entière et contestent à l'Église le pouvoir et jusqu'au droit de se rapprocher d'eux. L'Église envisage simplement l'état de plus en plus démocratique des sociétés, et elle cherche à s'y faire la place nécessaire à l'accomplissement de la mission divine dont elle se croit et se dit investie. Elle entend la démocratie comme l'entendait Royer-Collard, quand ce grand et profond esprit annonçait son triomphe dans les Chambres de la Restauration. Pour l'Église, comme pour Royer-Collard, la démocratie et son avènement, c'est un de ces grands états de la société dont nul homme, nul parti, ne peut s'attri-

buer la possession exclusive, et où tout le monde au contraire a le droit de revendiquer sa place et sa part.

La démocratie, telle que l'entend l'Église, n'est pas un parti, c'est un état politique et social, ce qui est tout différent. La démocratie considérée comme parti se montre trop portée à croire qu'elle peut tenir l'Église en dehors de l'état politique et social qu'elle constitue : or, non seulement la démocratie n'a pas cette puissance, à raison du rôle considérable que continuent de jouer parmi nous, dans nos idées et dans nos mœurs, la religion, ses dogmes, sa morale et son culte; mais elle n'en a pas le droit, car si elle prétendait, usant de la force matérielle et du pouvoir dont elle dispose, tenir l'Église en dehors et à l'écart de notre société, à l'instant même la démocratie attenterait à la liberté des consciences et ruinerait de ses propres mains le premier, le plus nécessaire des principes qui font sa force et son honneur.

L'Église manifeste donc sa volonté formelle de ne point se laisser exiler des sociétés modernes, comme la monarchie française, empire ou royauté, est déjà exilée de la terre de France. Les états-majors des prétendants ne peuvent s'accommoder d'une telle politique : voilà pourquoi, en dépit de tout ce qu'ils disent, ils voudraient pousser tout aux extrêmes, et, tout conservateurs qu'ils se prétendent, voilà pourquoi aussi ils aiment mieux les troubles, les bouleversements et les ruines, tout, plutôt que de se résigner aux faits accomplis. L'Église, elle, s'y résigne; les partis de monarchie luttent et protestent. Mais l'Église voit clair, et les partis sont aveugles.

Tout cela n'empêchera pas la République de s'affermir, la France de vivre libre, forte et prospère sous le gouvernement d'elle-même, le monde de marcher et les destins de s'accomplir.

XIII

L'ENCYCLIQUE AUX CATHOLIQUES DE FRANCE

I

Cependant l'heure approchait où le pape Léon XIII allait parler. Non seulement il parla, mais il écrivit.

A la date du 17 février 1892, on remarqua, dans tous les partis, un long article du *Petit Journal*, où M. Judet, principal rédacteur de cette feuille, la plus répandue et la plus populaire de toute la presse française, racontait une entrevue qu'il avait eue avec le souverain pontife au Vatican et au cours de laquelle le pape avait confirmé et précisé toutes ses déclarations antérieures :

« Je suis d'avis que tous les citoyens doivent se réunir sur le terrain légal, aurait dit le pape, d'après ce que rapportait M. Ernest Judet. Chacun peut garder ses préférences intimes; mais dans le domaine de l'action, il n'y a que le gouvernement que la France s'est donné. »

A deux jours de là, le 19 février, le pape écrivait dans sa lettre Encyclique aux cardinaux, archevêques, évêques, prêtres et catholiques de France en communion avec le Saint-Siège :

« Lorsque les nouveaux gouvernements qui représentent cet immuable pouvoir sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. C'est seulement dans l'ordre des idées spéculatives que les catholiques, comme tout citoyen, ont pleine liberté de préférer une forme de gouvernement à l'autre. »

La Déclaration des cardinaux avait excité si vivement les passions qu'une interpellation nouvelle fut adressée au gouvernement de la République. Cette interpellation fut discutée dans la séance du 18 février. M. de Freycinet répondit aux interpellateurs.

La plus grande confusion régnait dans les esprits.

Le cabinet tomba sur un ordre du jour présenté par M. Pichon, député de l'extrême gauche, un des plus acharnés protagonistes de la séparation de l'Eglise et de l'État.

Pendant toute la séance, notamment pendant que M. le président du conseil prononçait son discours, la rumeur se répandit que le gouvernement de la République avait eu connaissance, par son ambassadeur auprès du Saint-Siège, du fond, sinon du texte même de l'Encyclique pontificale, mais qu'il n'avait pas cru devoir s'en servir comme d'un argument dans sa discussion.

L'Encyclique de Léon XIII ne fut connue que le surlendemain du jour où la crise ministérielle avait éclaté.

Cette circonstance donna lieu à l'article suivant, qui fut très remarqué :

Plusieurs de nos confrères ont l'air de croire que l'Encyclique du pape est arrivée au public français en un mauvais moment, c'est-à-dire en un moment peu propice aux spéculations purement philosophiques; cela est possible, mais ce qui est certain, c'est que le pape ne pouvait pas mieux parler.

Aussi bien, la question ne se trouve-t-elle pas au fond de la crise ministérielle qui vient de surgir.

De quoi s'agissait-il, en effet, dans le débat qui s'est déroulé devant la Chambre?

De savoir si la politique dite d'apaisement l'emporterait sur la politique dite de combat. On a demandé au gouvernement s'il était décidé à continuer la politique de défense de la République : il a répondu qu'il ne croyait pas que ce fût la meilleure manière de la défendre que de perpétuer dans son sein les querelles religieuses, et tout aussitôt il a été frappé, et il est tombé.

Frappé par qui?

Par la coalition des partis extrêmes, par ceux qui ne veulent pas de la politique d'apaisement : d'une part, les radicaux, parce qu'ils croient avoir besoin des querelles religieuses pour entretenir et conserver leur clientèle politique; de l'autre, les monarchistes coalisés, parce qu'ils se sentent perdus, si la politique cléricale est décidément rejetée par l'Église et si la religion cesse de servir de lien aux rancunes et aux ambitions des partisans des dynasties tombées.

Tels sont ceux qui ne veulent pas de la politique d'apaisement.

Au contraire, le pape veut cette politique, et le gouvernement de la République la veut aussi : tous les deux, le pape et le gouvernement, ont été frappés par la coalition des partis extrêmes dans la Chambre. Mais il y a quelqu'un qui veut plus que tout le monde l'apaisement, c'est-à-dire l'ordre et la stabilité : c'est le pays. Celui-là, les coalitions de partis peuvent l'indisposer, l'irriter, le rejeter dans la défiance et dans l'impatience, mais le frapper, non pas.

Le pays reste le maître. Il le fera bien voir quelque jour.

La politique d'apaisement n'est pas morte parce qu'une coalition de partis dans la Chambre n'en veut pas. Elle a pour elle le pape, elle avait aussi pour elle le gouvernement qui vient de tomber; c'était assuré-

ment quelque chose et même beaucoup; — mais elle a gardé toutes les sympathies du pays, ce qui est davantage; elle a gardé aussi son caractère de nécessité, ce qui est encore plus, s'il est possible, que le pays lui-même, car la nécessité, la force des choses, s'imposent à tout le monde, même au pays.

On ne peut pas faire la politique de combat que demande l'extrême gauche : il n'y a point de cabinet pour cela. Si l'on en trouvait un — tout porte à croire qu'on ne le cherchera même pas, — autant vaudrait installer aux affaires le cabinet qui porterait le coup mortel à la République. Mais on ne trouvera personne pour cette vilaine besogne, tout à la fois impossible et dangereuse.

Il y a temps pour tout.

Le temps est passé des querelles religieuses. La France pense à toute autre chose. Elle veut travailler et vivre tranquille. Ceux qui s'imaginent lui plaire, en la troublant dans la paix dont elle jouit, en la dérangeant dans ses affaires, commettent une bien lourde méprise.

II

A peine l'Encyclique fut-elle publiée qu'aussitôt on se mit à discuter à perte de vue sur son caractère et sa portée. C'est surtout parmi les catholiques que cet important document suscita des commentaires et des contradictions qui eurent parfois l'air d'aller jusqu'à l'insubordination et à la révolte.

Mais, dans le parti radical, on se contenta de dire que l'Encyclique, avec ses distinctions subtiles, n'avait et n'aurait aucune action sérieuse sur les esprits, que la situation n'était en rien modifiée, et que ce qu'il y avait de mieux

à faire, c'était de continuer la guerre contre le cléricalisme.

Ce mouvement d'opinion fut ainsi apprécié dans *La République française* :

Il y a des gens qui se disent catholiques et qui disent en même temps que l'Encyclique du pape n'engageant pas leur obéissance au point de vue politique, ils restent libres de conserver leurs souvenirs, leurs préférences, leurs espérances monarchiques, sous le gouvernement républicain.

On pense bien que nous n'allons pas discuter avec eux : nous avons trop le respect de la liberté de conscience. Qu'est-ce en effet que des souvenirs, des espérances, des préférences, des aspirations, des désirs? Rien autre chose que des phénomènes de conscience, comme on dirait dans l'École. Sur ces phénomènes nous n'avons aucun droit, aucun pouvoir et nous n'en réclamons aucun, parce que nous ne saurions comment les exercer. Le domaine de la conscience échappe à l'action de toute législation positive, et selon nous, d'après nos principes, il échappe même à toute discussion critique. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de laisser les gens tranquilles, aussi longtemps qu'ils ne traduisent pas leurs pensées en actes tombant sous le coup de la loi.

On a cru intéressant de recueillir l'opinion des plus dévoués royalistes, lesquels se donnent en même temps pour de parfaits catholiques, sur la conduite qu'ils comptent tenir, maintenant que le pape a parlé. Il va sans dire que tous ont déclaré qu'ils profiteraient de la faculté que leur a laissée le chef suprême de l'Église : tout en respectant ce que l'Encyclique appelle les pouvoirs constitués et ce que nous appelons la République, ils sont résolus à garder au fond d'eux-mêmes leur foi politique, et maintenant que la distinc-

tion a été faite par l'autorité suprême, ils ne se sentent que plus forts pour battre en brèche la législation existante, qui leur semble attentatoire à leur foi religieuse.

Sur quoi, tous ceux qui, dans le parti républicain, ne veulent pas reconnaître que l'Église vient de faire une évolution considérable et définitive, s'écrient avec des accents de triomphe : « Eh bien! qu'y a-t-il de changé? N'est-ce pas après l'Encyclique tout comme avant? N'aurons-nous pas, après comme avant, à faire la guerre au cléricalisme? Où voit-on que ce détestable parti désarme? Au contraire, n'est-il pas évident que, depuis l'affaire des pèlerinages à Rome et tout ce qui s'en est suivi, les querelles religieuses sont plus ardentes que jamais? Vous parlez de pacification : où est-elle? où en sont même les premiers éléments? L'Encyclique du pape Léon XIII! mais n'est-ce pas une pure et simple approbation du manifeste des cardinaux? Non, non, ne soyons pas dupes! Il n'y a pas d'apaisement possible, par la raison que l'Église et la République représentent deux doctrines inconciliables et irréconciliables. M. Clémenceau le disait jeudi à la Chambre; M. de Mun le répétait dimanche à Limoges, dans une réunion des cercles d'ouvriers. C'est la guerre, la guerre sans trêve ni merci, la guerre à mort ».

Tout cela est bel et bon.

Il n'en est pas moins vrai qu'il y a, dans les affaires religieuses de ce temps, quelque chose et de nouveau et de fort considérable; et c'est précisément l'Encyclique du pape Léon XIII. Le pape vient de publier un document qui a été lu dimanche dans toutes les églises, chapelles et oratoires de France, qui a été entendu par tous les fidèles et qui est maintenant commenté par tous les prêtres.

Que dit ce document?

Que la République est un gouvernement comme les autres, qui a droit au respect, à l'obéissance comme les autres, qui a sa légitimité, ses avantages, ses grandeurs, ses vertus comme les autres. Le pape ajoute que ce gouvernement peut faire des fautes, — et ce sont les lois qui déplaisent aux catholiques parce qu'elles froissent, disent-ils, leur foi religieuse, — mais que ces fautes mêmes ne sont pas une raison suffisante, non plus que valable, pour renverser un régime légal, pour conspirer sa perte, pour travailler à lui substituer par ruse ou par violence une autre forme de gouvernement, qui débuterait par l'illégalité.

Voilà ce que le pape a dit.

Les chefs des partis de monarchie, les états-majors de politiciens qui entourent les prétendants peuvent trouver que ce langage du pape n'a ni signification ni portée : qu'ils en prennent à leur aise! Mais attendez que le feu de la lutte actuelle soit éteint et que la poussière des combats soit tombée, et vous nous direz des nouvelles de la coalition des anciens partis.

III

Revenant sur ce sujet, à l'occasion de l'ouverture du carême dans les églises catholiques, *La République* disait encore :

On peut penser que les évêques de France ne laisseront pas échapper l'occasion qui se présente à eux de commenter la dernière Encyclique du pape : nous sommes dans la pleine saison des mandements épiscopaux et des lettres pastorales; les chaires de toutes

les paroisses vont retentir de toutes sortes d'amplifications oratoires sur la dureté des temps, les progrès de l'irréligion, les infortunes de l'Église et l'obligation plus que jamais impérieuse pour tous les fidèles de se conformer, dans leurs idées et dans leur conduite, aux enseignements infaillibles de la chaire de vérité.

Or, que vient-elle de dire, cette chaire de vérité?

Une chose considérable et que l'on fait de vains efforts pour rabaisser ou rapetisser.

Le pape a dit que la République et l'Église ne sont pas, en droit, constituées à l'état de puissances ennemies et irréconciliables. Il a fait plus, il a donné le conseil aux catholiques français de se rapprocher de la République, en leur représentant que cette forme de gouvernement est, comme tout autre, parfaitement légitime; qu'à ce titre, elle a droit au respect et à l'obéissance des bons citoyens, et que c'est manquer gravement au devoir religieux que de s'en affranchir pour conspirer la ruine du pouvoir.

Voilà ce que le pape a dit, et voilà ce que tous les évêques et tous les prêtres doivent répéter à leur tour, soit dans des mandements, soit dans des prédications en chaire.

Eh bien! n'en déplaise à ceux qui veulent tout nier, surtout l'évidence, cela est un fait considérable.

L'Église prétend que telle a toujours été sa doctrine. Après tout, c'est bien possible. N'y regardons pas de trop près, car, à se mêler de théologie, quand on n'y connaît rien, on risque de se faire traiter très durement par ceux qui sont initiés à ces sacrés mystères. Il doit être permis cependant de hasarder la remarque, assez inoffensive d'ailleurs, que si le pape avait jugé, du haut de son infaillibilité, que la doctrine contraire à celle qui a prévalu dans sa récente Encyclique était la seule vraie, la science romaine n'eût pas été

embarrassée de lui fournir tous les arguments à l'appui.

Ce n'est pas ce qui peut en rien diminuer la portée de l'Encyclique adressée aux évêques de France et qui, par ordre de Léon XIII, va être envoyée à tous les évêques de la catholicité.

Cette Encyclique fixe un point de doctrine, mais cela ne nous regarde pas, car il y aurait trop à disputer. Nous nous souvenons, en effet, qu'à l'article 80 du *Syllabus* des propositions condamnées par lui comme les plus pernicieuses erreurs de notre temps, le pape Pie IX a déclaré anathème à quiconque professe que « le pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne ». Il paraît qu'en doctrine, en bonne théologie, on est en droit de soutenir que les deux Encycliques, celle du pape Pie IX en 1864 et celle du pape Léon XIII en 1892 ne se contredisent nullement, parce qu'elles traitent de deux sujets différents, et que même elles se prêtent un mutuel appui : telle est du moins la prétention des théologiens romains. Ce n'est pas nous qui nous aviserons de déclarer cette prétention extravagante.

Nous ne voyons, nous ne voulons voir dans l'Encyclique de Léon XIII qu'un fait. Tout au plus, oserions-nous dire que l'esprit qui inspire le pape actuel n'est pas tout à fait le même que l'esprit qui inspirait son prédécesseur. Ici encore, ne nous avançons pas trop, et contentons-nous de répéter : *Spiritus flat ubi vult.*

Le fait ! Tenons-nous-en au fait !

Dans toutes les églises, chapelles et oratoires de la France et du monde catholique, on va lire, on a déjà lu la lettre par laquelle le pape annonce qu'il

n'y a pas nécessairement guerre entre la République et l'Église.

Eh bien! voilà le fait, et il est énorme.

Et pourquoi?

Tout simplement parce que, depuis vingt-deux ans, en France, les anciens partis de monarchie ne vivent plus que sur une confusion et une erreur, parce que la prétendue nécessité de soutenir l'Église dans la prétendue guerre que lui faisait la République était le grand argument de toute la propagande cléricale, parce qu'enfin les impérialistes, les royalistes, les adversaires plus ou moins ardents et déclarés de la République ne peuvent plus rien faire, maintenant qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes, qu'ils n'ont de force que s'ils sont appuyés à l'Église, et que si l'Église leur retire cet appui, ils sont définitivement réduits à l'impuissance et condamnés à périr.

Mais, nous dit-on, comment ne voyez-vous pas que si le pape fait cette évolution, c'est qu'il y a intérêt et que ce n'est pas pour la République, mais pour l'Église qu'il travaille?

Nous voyons cela si bien que, dans tout le mouvement qui s'accomplit, nous n'avons jamais tenu compte que de l'intérêt de la démocratie républicaine à ne pas se laisser surprendre, et voilà pourquoi nous l'avons sans cesse avertie.

Seulement, l'avertir, ce n'est pas la flatter.

XIV

LA RÉSISTANCE

I

L'Encyclique du pape Léon XIII aux catholiques de France était annoncée depuis si longtemps que l'on ne saurait dire qu'elle causa la moindre surprise. Mais elle excita, dans le monde clérical et particulièrement dans le parti royaliste, le plus vif mécontentement. Les plus ardents à résister aux conseils du pontife romain furent, à ce qu'on assure, les plus grandes dames de l'aristocratie. Elles s'emportèrent jusqu'à faire des neuvaines pour la conversion du pape et son retour aux « doctrines de vérité ». Toutefois une autre résistance fut plus sérieuse, celle dont l'archevêché de Paris, entièrement dominé par l'influence de M. l'abbé d'Hulst, a été le centre et le foyer. Cette résistance étant toute politique, il était nécessaire pour la défense des droits de l'État d'en bien marquer le caractère et de montrer à quelles fautes de conduite elle entraînait fatalement M. Richard, cardinal-archevêque de Paris :

Convient-il de s'émouvoir, comme on paraît l'avoir fait dans certains milieux, d'une lettre pastorale

adressée à son clergé par le cardinal-archevêque de Paris, au sujet de la dernière Encyclique du pape Léon XIII qui fait un devoir aux catholiques français non seulement de respecter, mais d'accepter la République, gouvernement de fait et de droit de leur pays?

On a constaté sans aucune difficulté que la lettre pastorale et l'Encyclique pontificale ne sont nullement animées du même esprit. Visiblement, l'archevêque résiste au pape, de la seule manière qu'il lui peut résister : il atténue la pensée pontificale, en la faisant dévier de son propre sens, en affectant de ne pas voir et surtout de ne pas dire à quelles fins elle tend, en dissimulant sa vraie signification, en réduisant sa portée immédiate et contemporaine. Comme Léon XIII a prouvé qu'il connaît aussi bien les choses de France que les choses de l'Église, il sait certainement à quoi s'en tenir sur les pensées de derrière la tête de l'archevêque de Paris. Ce prélat doit aller prochainement à Rome. Il y verra le pape, et il entendra de sa bouche des opinions et des conseils, qui sait? il recevra peut-être même des ordres, qui modifieront sa conduite. En tous cas, c'est son affaire et non la nôtre.

Ce qui appartient à des républicains dévoués à leur gouvernement, c'est de dire en toute liberté ce qu'ils pensent de la singulière attitude prise par le cardinal-archevêque de Paris dans le conflit qui a surgi depuis six mois entre l'Église et l'État. Cette attitude est des plus répréhensibles et leur paraît engager gravement la conscience de M. Richard, non seulement comme évêque et prince de l'Église, mais comme fonctionnaire et citoyen...

Avec toute sa grande réputation de prudence, de modération et de piété, M. l'archevêque de Paris se

conduit comme un simple homme de parti, qui ne sait ni ne veut s'imposer ni règle ni mesure. Sous les apparences d'une réserve timide, c'est un sectaire fanatique dont il serait dangereux d'être plus longtemps dupe. Il n'est que trop évident que, dans la haute situation qu'il occupe, la politique l'emporte à ses yeux sur la religion : tout ce qu'il dit, tout ce qu'il écrit, tout ce qu'il fait, démontre qu'il se considère comme le véritable rempart du cléricalisme en France, et l'oratoire de la rue de Grenelle est maintenant la dernière forteresse d'où l'on tire sur le gouvernement républicain.

M. le cardinal Richard s'appartient-il bien complètement? Est-il maître de ne suivre que les inspirations de son esprit et de son cœur? N'est-il au contraire qu'un prêtre dévôt, exclusivement préoccupé du salut de son âme, et pour le reste soumis docilement à son entourage? Laisse-t-il faire ce qu'il ne peut empêcher? Peu importent ces questions. Quelle qu'en fût d'ailleurs la solution, la responsabilité de M. l'archevêque de Paris n'en serait pas diminuée, car il est certain que, comme autrefois le grand cardinal de Richelieu, qui, du moins, n'agissait que contre les ennemis de la France, le cardinal Richard couvre tout de sa robe rouge.

C'est sous le patronage de ce prince de l'Église que les principaux chefs du parti clérical, répondant au toast du cardinal Lavigerie et aux premières manifestations de la pensée pontificale, ont organisé cette « Union chrétienne » qui avait pour objet de tenir groupés sous leur direction tous les catholiques, sans leur demander de renoncer à leurs espérances ni à leur foi politique, en réservant au contraire ce domaine comme échappant à toute contrainte, même d'ordre spirituel.

Le pape a parlé, cependant. Sa pensée devient de jour en jour plus claire, et il n'est pas un catholique qui osât soutenir que, lorsque le pape a parlé, on est libre d'accepter ou de rejeter l'enseignement moral qu'il a donné comme docteur infaillible. Que deviennent les réticences de l' « Union chrétienne »? Si l'on ne veut pas se soumettre, il n'y a qu'à se révolter.

Quand on a su que Léon XIII préparait une Encyclique destinée spécialement à la France, on s'est vivement ému dans le monde royaliste; on s'est demandé pourquoi l'on n'essayerait pas de prévenir un tel coup? On l'a essayé, et de plusieurs façons. D'abord, en prenant hardiment parti, avec une souveraine inconvenance, contre le gouvernement républicain et en faveur d'un prélat dont il était devenu nécessaire de punir la factieuse révolte : M. Richard a reçu à l'archevêché son collègue Gouthe-Soulard avec des honneurs exceptionnels, bravant les pouvoirs publics, manquant même au respect qu'il devait à la justice du pays. S'il voulait, comme tant d'autres évêques tout aussi répréhensibles, s'associer à son collègue « persécuté et martyr », que ne sortait-il de son palais de la rue de Grenelle, au lieu d'y rassembler autour de lui tous les mécontents, tous les ambitieux aigris et déçus, toutes les épaves des anciens partis? M. le cardinal-archevêque de Paris n'a pas pu se méprendre à ce point sur le caractère absolument déplacé de son langage et de sa conduite dans cette circonstance. Si sa conscience ne lui a rien dit à cet égard, il faut le plaindre : c'est que cette conscience serait moins sévère et moins élevée qu'on ne se plaît à le dire.

L'Encyclique pontificale n'en était pas moins annoncée, et justement les façons d'agir de l'épiscopat

français dans l'affaire du prélat Gouthe-Soulard la rendaient plus que jamais nécessaire. C'est alors que l'on médita le coup du manifeste des cardinaux. De Paris à Reims, de Reims à Paris, cet étrange document ne tarda pas à voyager, de ville en ville, à Lyon, à Toulouse, à Rennes, à la recherche de signatures et d'adhésions qui ne pouvaient lui manquer. Ce prétendu manifeste n'était qu'un pamphlet clérical, dirigé contre la République. On crut que cela suffirait pour fermer la bouche au pape; on se trompait, car dans l'Église, telle que l'ont faite les événements depuis deux siècles et surtout depuis le concile du Vatican, c'est le pape, et le pape seul, qui parle avec infaillibilité. Le pape, ayant lu le manifeste des cardinaux, l'a déchiré et y a substitué l'Encyclique.

Aujourd'hui le cardinal-archevêque de Paris résiste encore. Il biaise; il tâtonne; il emploie les circonlocutions, les prétéritions. Mais il doit aller à Rome, et ce sera sans doute sa dernière manifestation. A son retour, il sera beaucoup plus circonspect. Il pourra du moins dire à ses amis des anciens partis de monarchie qu'il a tenu jusqu'au bout.

Encore une fois, cela ne regarde pas les républicains. Ce qui les regarde, c'est de déclarer que M. Richard, tout prince de l'Église qu'il est, méconnaissant les premiers devoirs de sa charge, a gravement compromis à la fois son ministère et son caractère.

L'Église de Paris traverse sous son administration des épreuves qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps.

On a semé le vent, on récolte la tempête.

A qui la faute?

Ce n'est pas à la République; cette faute est imputable tout entière aux partis de monarchie, à leurs

chefs, à leurs conseillers, à leur agent principal S. E. François-Marie-Benjamin Richard, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de *Sancta Maria in Via*, archevêque de Paris.

II

L'agitation religieuse allait en se développant.

Elle se manifesta sous diverses formes.

Dans plusieurs églises de Paris, pendant la station du Carême, des conférences dites contradictoires eurent lieu. Les prédicateurs prirent souvent pour texte de leurs instructions les principes de la morale sociale et firent ce que l'on appelle du socialisme chrétien. Ils attirèrent ainsi autour de leurs chaires des auditeurs passionnés, soit pour, soit contre les doctrines qu'ils exposaient. Des interruptions presque inévitables, des interjections violentes à l'adresse des orateurs sacrés ne tardèrent pas à troubler ces sermons d'un nouveau genre. On en vint bientôt aux mains, et les troubles furent assez graves pour que les églises dussent être d'abord évacuées par la force, et ensuite fermées.

Une interpellation à la Chambre s'ensuivit tout naturellement.

M. l'abbé d'Hulst venait d'être nommé député du Finistère, en remplacement de M. Freppel. Il fit à cette occasion son début à la tribune.

Au cours du débat, un député de la Lozère, M. Jourdan, vint lire une lettre adressée à son clergé par M. Baptifolier, évêque de Mende, où ce prélat recommandait à ses prêtres à la veille des élections municipales, de ne point laisser échapper cette occasion de peser de toute leur influence sur le vote des électeurs.

Cet incident ranima les passions et tint encore une fois en échec la politique d'apaisement.

La séance de la Chambre a été consacrée tout entière à un long débat sur les querelles religieuses. Ce sont, hélas! les discussions que la Chambre aime le plus passionnément. A droite comme à gauche, on semble s'y complaire et s'y délecter. Que nous sommes loin du temps où la Chambre avait en horreur les interpellations qui lui faisaient perdre son temps et l'empêchaient de s'occuper des intérêts du pays! Les affaires coloniales elles-mêmes s'effacent devant la question bien autrement grave de savoir si le gouvernement de la République pratiquera, dans ses rapports avec l'Église, une politique de combat ou une politique d'apaisement, s'il saura tenir tête aux extravagantes provocations de certains membres du clergé, ou s'il mollira dans la résistance qu'il doit opposer à des empiétements d'autant plus coupables qu'ils ne violent pas seulement les lois, mais le sens commun.

M. d'Hulst, le nouveau député, successeur de l'évêque d'Angers, a posé une question à M. le ministre de l'intérieur sur les troubles dont certaines églises ont été dernièrement le théâtre. Personne ne s'attendait à ce que M. d'Hulst reconnût du côté du clergé les moindres torts. Les républicains les moins suspects de cléricalisme avaient été les premiers à blâmer avec une vigoureuse énergie les torts des perturbateurs qui ont grossièrement troublé les exercices du culte. M. l'abbé d'Hulst s'est bien gardé d'imiter cet exemple d'impartialité.

Et pourtant!

Ce sont les prédicateurs du carême qui, les premiers, à Paris, ont transformé les églises en salles de réunions publiques; ce sont eux qui, au lieu de s'en tenir à leurs sermons ordinaires, ont imaginé ces conférences sur l'économie sociale qui touchent de

si près à la politique; ce sont eux qui, au mépris des lois du pays comme de leur état, se transforment en prédicants fanatiques, poussent l'une contre l'autre les deux fractions de la société toujours prêtes à se jeter l'une à l'autre des regards d'envie et de haine, excitent, passionnent, enflamment les esprits et les cœurs, en faisant entendre des paroles de revendication et d'excitation dont on peut malheureusement trouver des exemples dans les Pères de l'Église; ce sont eux enfin qui, se ressouvenant des temps de la Ligue, prétendent, sous prétexte de défendre leur foi, se mettre à la tête d'un nouveau parti qui s'appellera le parti catholique, parti qui a pour doctrine la politique de l'excès du mal d'où le bien doit sortir un jour, parti qui a pour tactique de jeter la République et les républicains dans les résolutions extrêmes, dans les complications violentes, dans les luttes désespérées, afin de préparer la venue de quelque sauveur, prétendant dynastique ou général ambitieux qui se présentera le drapeau de l'ordre et de la pacification à la main et confisquera la liberté sous prétexte de défendre l'ordre.

M. d'Hulst sait tout cela, mais il n'en a rien dit.

Pourquoi? Eh! tout simplement, parce que M. d'Hulst est le véritable, le digne porte-parole de ce parti détestable. Si M. d'Hulst n'était pas, avant d'être chrétien et prêtre, un sectaire politique des plus ardents, il ne chercherait pas, comme il le fait, à multiplier les questions à seule fin d'embarrasser le gouvernement. Un prêtre, un chrétien véritable n'aime ni les querelles ni la guerre, surtout les querelles sans cesse renaissantes, surtout la guerre acharnée, sans trêve ni merci, juste ou injuste, comme semble les aimer M. d'Hulst. A l'en croire, les curés de Paris et d'ailleurs n'ont aucun tort. Ceux

qu'il poursuit de sa haine, ce ne sont même pas les perturbateurs, qu'il avait certes le droit de condamner, c'est le gouvernement. Pour lui, s'il y a eu des troubles, c'est parce que le gouvernement n'a rien fait pour les empêcher, et s'il n'a rien fait, c'est qu'il y avait intérêt. Quel intérêt? M. d'Hulst ne le dit pas; et cette réticence l'accuse. M. d'Hulst ne veut pas, ne demande pas, ne cherche pas l'apaisement. Cet état de malaise, d'agitation, de lutte commençante ne lui déplaît pas, en attendant mieux. Il sait bien où il veut aller, n'en doutez pas.

Avec un tel adversaire — car ici M. d'Hulst représente toute cette partie du clergé qui ne veut pas se soumettre — il faudrait, ce semble, redoubler de sang-froid, ne pas donner tête baissée dans tous les pièges qu'il tend, comprendre que ces discussions irritantes qu'il soutient avec tant de calme et de désinvolture, lui profitent plus qu'elles ne lui nuisent, par tout ce qu'elles ajoutent à la confusion des esprits, à l'excitation si naturelle des passions. Que l'on ne s'imagine pas au moins que M. d'Hulst se plaigne de voir les scènes qui se produisent dans les églises! Il les ferait plutôt naître, ces scènes déplorables et scandaleuses; il les susciterait, il les développerait, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de monter à la tribune, de prendre à partie le gouvernement de la République, de jeter dans le débat, du haut de la tribune, quelques-unes de ces paroles à double entente qui achèvent de tout perdre, en tout exagérant.

Ah! que la politique est difficile, surtout la politique religieuse! C'est celle qui exigerait les plus grands ménagements, le plus de souplesse et de dextérité, la plus savante comme la plus opiniâtre patience, et c'est celle que l'on traite avec le plus

de passion, d'emportement et de précipitation!

A M. d'Hulst, sur la question des échauffourées de sacristie, M. Loubet, président du conseil, a fait une réponse très courte, mais très ferme et d'ailleurs suffisante. Il fallait s'en tenir là. Quand donc la majorité républicaine comprendra-t-elle que la politique religieuse est, comme la diplomatie, une affaire qui ne peut se traiter ainsi à la tribune, au pied levé; qu'il y faut apporter toutes sortes de moyens essentiellement variables, passer tour à tour de l'emploi de celui-ci à celui-là, suivant les hommes et les faits; que tel procédé qui réussit dans un cas ne réussit pas dans un autre, et qu'enfin ce qui importe, dans ce genre d'affaires, c'est avant tout d'avoir confiance dans ceux qui ont à les suivre et à les résoudre et de leur beaucoup accorder, afin de leur donner, avec toutes les faciltés, toute la force possible?

Au lieu de cela, on aime mieux déclamer quelque peu. Eh! il s'agit bien de déclamer! Ce qu'il faut, c'est réduire les prêtres rebelles à l'obéissance : voilà le point cherché, voilà le point à atteindre.

Sans aucun doute, M. Narcisse Baptifolier, évêque de Mende, avec sa lettre aux curés de son diocèse sur les prochaines élections municipales, avait donné beau jeu à M. Jourdan, député républicain de la Lozère. M. Jourdan sait mieux que personne que ce M. Baptifolier, au temps où il était curé de la paroisse Saint-Bernard, à la Chapelle-Montmartre, se donnait volontiers pour le prêtre le plus nettement déterminé à séparer la politique de la religion, comme le moins entaché de cléricalisme, comme le plus disposé à travailler à l'apaisement et à la réconciliation des Français dans la République. M. Jourdan sait mieux que personne que si cet abbé élégant et dameret a fini

par être nommé évêque, c'est parce qu'en certain lieu où l'on s'occupe beaucoup de la nomination des évêques on le trouvait trop libéral et qu'à ce titre sa nomination y rencontrait des obstacles qui ne devaient pas arrêter le gouvernement, au contraire. Il arrive aujourd'hui que M. Baptifolier, évêque de Mende, fait faux bond à sa parole, manque à ses promesses, se conduit en homme qui n'a ni foi ni loi : c'est affaire entre sa conscience et lui.

Mais il ne lui suffit pas, à ce qu'il paraît, d'être le plus ardent des prélats qui ont à racheter leurs anciennes opinions; il commet des délits, en se révoltant contre la loi pénale la plus élémentaire; il fait des églises de son diocèse autant de clubs; il y a des peines pour ce genre de provocations; qu'on les lui applique, et tout sera dit. Ce n'est pas M. Baptifolier, dont la considération épiscopale aurait eu besoin pour grandir d'être servie par la plus sévère prudence unie à la plus sage réserve, ce n'est pas M. Baptifolier qui doit faire baisser pavillon au gouvernement de la République. Le cas est autrement grave que celui de M. Gouthe-Soulard. Que la punition soit plus rigoureuse : nous ne nous en plaindrons pas.

M. le garde des sceaux Ricard a fait, à l'occasion de cet incident, qui a passionné la Chambre, des déclarations d'une grande vigueur, et dont l'affichage a été ordonné dans toutes les communes de France. M. le garde des sceaux a donné l'impression d'un homme qui a une politique et qui est résolu à l'appliquer; il est convaincu qu'en ne faiblissant pas, en se servant avec prudence mais avec fermeté des armes dont le gouvernement dispose, on peut ramener le clergé à un sentiment plus exact de ce qu'il doit à la paix générale du pays. M. le ministre de la

justice ne se trompe pas dans cette conception de la vraie politique à suivre avec le clergé, mais c'est à une condition dont il ne saurait méconnaître le caractère impérieux : c'est que la politique très décidée qu'il veut appliquer n'aura jamais pour effet d'être un va-tout, après lequel il ne restera plus rien à jouer, et qu'elle ne sera pas une manière de préparation indirecte, une sorte de preuve par l'absurde d'une prétendue nécessité de la séparation de l'Église et de l'État.

Un gouvernement, quel qu'il soit, pour être vraiment digne de la République, ne peut pas, ne doit pas être un gouvernement de combat à l'intérieur. La République ne doit employer sa force que contre les ennemis du dehors, et dans des combats à la frontière. Ce qu'il nous faut au dedans, c'est de l'esprit de suite, de la vigueur, de la franchise, et surtout cet art souverain de savoir bien qui frappe les coups, afin de les détourner à propos. A l'heure présente, c'est le cléricalisme qui s'agite dans ses dernières convulsions. Il faut le tenir, pour l'empêcher de faire du mal. Mais la monarchie est morte. Morte la bête, mort le venin. L'Église a laissé là le cadavre. Elle ne se rattachera plus à ce qui ne doit pas renaître.

III

Tous les évêques de France n'étaient pas disposés à suivre les fâcheux exemples donnés par quelques-uns de leurs collègues. Pour sa part, M. Larue, évêque de Langres, écrivit à ses prêtres une lettre où, pour la première fois peut-être avec netteté, la politique leur était présentée comme nuisible à leur mission pastorale.

M. Larue, évêque de Langres, dont la lettre à son clergé fait un si singulier contraste avec celle de M. Baptifolier, évêque de Mende, a-t-il bien ou mal interprété, dans sa lettre et dans son esprit, l'Encyclique du pape? Se montre-t-il évêque selon le cœur de Léon XIII? On peut discuter cette double question. Ce qui est au-dessus de toute contestation, c'est que M. Larue écrit à ses prêtres comme tous les évêques, non seulement de la France, mais de la catholicité tout entière, devraient leur écrire. M. Larue sépare la religion de la politique, et c'est la seule séparation qui soit à faire : c'est la vraie et nécessaire séparation. L'autre, la séparation de l'Église et de l'État, n'est, quant à présent, qu'une aventure, et ceux qui sont vraiment dévoués à la République ne peuvent pas la désirer, même pour appliquer certains principes qui n'ont jamais été connus des hommes de la Révolution, c'est-à-dire des fondateurs de la société moderne : ce serait lancer la République dans les aventures.

Il y a dans le cabinet actuel, que préside avec une si louable sincérité d'esprit et de cœur l'honorable M. Émile Loubet, dans ce ministère qui a si nettement déclaré, le jour où il a pris possession des affaires, qu'il ne s'associerait pas même à la préparation de la séparation de l'Église et de l'État dont la France ne veut pas, il y a un homme politique d'un sens très fin et d'un jugement très sûr, sous ses apparences de paysannerie caustique et paradoxale : c'est M. Viette, qui tient en ce moment le portefeuille des travaux publics, mais à qui l'on aurait dû confier celui des cultes, car nul n'était mieux que lui — sans faire tort à M. Ricard — en situation de tenir tête à messieurs du clergé, à tous les degrés de la hiérarchie. M. Viette, à ce que l'on assure, aurait dit à M. le président de la République, dans les conférences

tenues à l'Élysée au moment de la crise : « Il ne me suffit pas que les évêques et les prêtres ne crient pas : A bas la République! Je ne tiens pas à ce qu'ils crient : Vive la République! Mais à quoi je tiens beaucoup, c'est qu'ils ne crient rien du tout, ni pour ni contre. »

On ne saurait mieux dire, car c'est la pure et franche opinion du pays dans son immense majorité.

Le pays n'est pas, ne sera jamais clérical.

S'il est un progrès que la nation française poursuive avec un esprit de suite, une persévérance, un acharnement vraiment admirables, non pas depuis cent ans, mais depuis trois siècles, on pourrait même dire depuis que cette nation se connaît, c'est la distinction nécessaire entre les deux puissances : aujourd'hui, cette distinction se présente sous sa forme la plus élevée et la plus abstraite; il s'agit de séparer la religion de la politique.

C'est ce que demande M. Viette, avec son sentiment si net et si exact du tempérament national; c'est ce que fait M. Larue, évêque de Langres. M. Larue est sans doute de tous nos prélats celui qui jusqu'à présent s'est montré le meilleur évêque selon le cœur de M. Viette. Ce n'est pas, à nos yeux, un médiocre éloge.

Tout serait vite apaisé, si le clergé voulait renoncer à faire de la politique. Mais cela ne ferait pas du tout le compte des anciens partis, et c'est pourquoi, dans le cléricalisme, il y a plus de politique que de religion et pourquoi il faut le combattre sans relâche.

IV

Les évêques de France résistent au pape, c'est leur affaire et non celle des républicains. Ce qui regarde les républicains, c'est de ne pas laisser porter atteinte aux droits de l'État, organe de la société moderne, et si le clergé, prêtres et moines, évêques et cardinaux, entre en lutte avec la puissance publique, l'unique devoir des républicains consiste à soutenir leur gouvernement. On dit volontiers que les lois actuelles sont des armes impuissantes, mais comment la séparation de l'Église et de l'État donnerait-elle à l'État les armes qui lui manquent? On dit que le Code pénal resterait le même, et qu'il serait toujours temps de l'appliquer. A cela comment ne pas répondre que pas n'est besoin de séparer l'Église de l'État pour appliquer le Code pénal et même pour y ajouter d'autres lois répressives, si l'agitation cléricale les rend nécessaires? Le Code pénal est postérieur au Concordat. Quand il a été promulgué, Rome n'a point protesté, parce qu'elle n'en avait pas le droit, et, depuis lors, tous les gouvernements qui se sont succédé ont parfaitement fait marcher de pair le Concordat et le Code pénal, sans susciter entre l'Église et l'État le moindre désaccord. C'est encore ce qu'il faut faire aujourd'hui. Le Code pénal fournit les moyens de contraindre au respect des lois ceux des membres du clergé qui seraient tentés de s'en écarter, et il n'est nullement nécessaire de rompre les liens qui rattachent l'Église à l'État pour user de ces moyens, si le clergé, par sa désobéissance, force la puissance publique à y recourir.

Il n'en est pas moins vrai que cette levée de boucliers du clergé de France contre le gouvernement du pays, au moment même où le pape, du haut de son infaillibilité, déclare qu'il faut faire plus que de s'y soumettre, mais s'y rallier franchement et sans arrière-pensée, est une chose tout à fait extraordinaire. Les meneurs de cette étrange campagne n'attendent pas, dit-on, sans quelque impatience la mort de Léon XIII, ce qui est tout à fait édifiant.

Mais qu'arriverait-il, si le successeur du vieux pontife allait continuer sa politique? On espère que non, et l'on prend même ses précautions pour cela.

Au Vatican, on s'agite fort, et il ne manque pas de gens pour pousser à l'agitation, quand ce ne serait que M. de Schlœzer, ambassadeur de l'empire d'Allemagne — l'empire luthérien — auprès du Saint-Siège.

Si les évêques français qui résistent au pape étaient des patriotes, au lieu d'être des réactionnaires monarchistes, ils se garderaient comme d'un crime contre la France de compliquer les difficultés de notre situation intérieure et extérieure par leurs misérables rancunes cléricales. Car enfin pourquoi font-ils tout ce qu'ils font? Uniquement parce que les chefs du parti royaliste, à commencer par M. le comte de Paris, ont résolu de tarir la source à laquelle le clergé puise pour alimenter et soutenir ce qu'il appelle ses œuvres. La mense épiscopale a baissé dans la plupart des diocèses : donc, guerre à la République! On reconnaît bien là l'avarice traditionnelle de l'Église, tant de fois dénoncée au moyen âge par les réformateurs.

V

On prétend que la cause principale de la résistance opposée par les évêques de France aux conseils politiques du pape Léon XIII, ce serait la question d'argent et que, s'ils hésitent à se séparer des chefs des anciens partis de monarchie, c'est qu'ils tirent de ces chefs et de leur clientèle la meilleure part de leurs revenus.

S'ils vont à la démocratie, comme le leur conseille Léon XIII, la démocratie donnera-t-elle ce que leur donnait l'aristocratie de naissance et d'argent?

Ils en doutent.

Que deviendront-ils alors?

On l'a fait observer au pape : une telle rupture, lui aurait-on dit, ne peut avoir que des conséquences immédiatement funestes. Déjà le cardinal Lavigerie s'est aperçu que le budget de ses œuvres africaines a considérablement baissé depuis le célèbre discours aux officiers de l'escadre. A Rome même, les recettes du denier de saint Pierre sont loin d'être aussi abondantes et aussi fructueuses qu'autrefois. Le prétendant Philippe d'Orléans a, dit-on, donné l'ordre à ses partisans fidèles de restreindre leurs libéralités et de réduire les princes de l'Église à la portion congrue. Serait-ce là ce que veut le pape? Telle est la question que se posent les évêques. C'est impossible, se disent-ils, parce qu'il y aurait trop d'intérêts religieux compromis. Il faut attendre, et en appeler des décisions du pape actuel à celles d'un pape mieux informé des intérêts véritables et permanents de l'Église.

Que de pareilles représentations aient été faites à Léon XIII, voilà qui est difficile à croire, et pourtant on l'assure. Mais le pontife s'est montré inflexible. Il sait que les recettes du denier de saint Pierre ont fléchi en Europe, et surtout en France; mais il sait aussi qu'elles ont haussé dans les pays de liberté catholique, aux États-Unis et en Australie. Il attend plus dorénavant de la générosité spontanée des fidèles qui vivent sous le régime des institutions libres et qui ont l'avenir devant eux, pour s'y développer avec toute l'énergie de leur foi et de leur activité, que des libéralités intéressées, que des dons calculés des derniers partisans de l'antique alliance du trône et de l'autel, vieille conception politique épuisée et qui ne peut plus rien donner.

A ceux qui leur faisaient remarquer qu'on allait couper les vivres à l'Église, le pape Léon XIII et son secrétaire d'État, le cardinal Rampolla, auraient, dit-on, répondu — comme autrefois Lamennais et ses disciples de *L'Avenir* — que ce qu'il faut aux prêtres de Jésus-Christ, ce sont des lèvres libres et un morceau de pain, et que, suivant les promesses divines, ce ne sera jamais le pain qui manquera aux dignes enfants de l'Église.

Tout cela est vraiment curieux, et même si surprenant, que l'on conçoit le trouble qui s'est emparé des esprits dans le haut monde clérical. Eh quoi! c'est de Rome que l'on reçoit maintenant de tels avis, et c'est Rome qui parle ce langage, elle qui l'a si sévèrement condamné, il y a un demi-siècle à peine! On en peut à peine croire ses oreilles.

Que se passe-t-il donc?

Est-ce bien le pontife infaillible qui a parlé? Et l'on en vient à contester, à remettre en question cette

infaillibilité si longtemps tenue en échec par l'antique prudence gallicane.

Mais à quoi bon?

Le pape a parlé : il faut obéir.

Suivant une parole fameuse, il n'y a qu'à se soumettre ou se démettre.

Ira-t-on jusqu'au schisme? S'il n'y avait dans l'Église catholique que les publicistes laïques, on n'hésiterait guère ; mais les évêques, les prêtres n'ont garde de se laisser guider dans leur conduite par les passions du rédacteur en chef de *L'Autorité* et de ses lecteurs.

Il n'y aura point de schisme. On se soumettra au pape, afin de rester catholique : ainsi le veulent les Constitutions de l'Église.

Il est tout de même singulier que la proclamation de l'infaillibilité personnelle et séparée du pontife romain ait amené dans l'Église, moins d'un quart de siècle après les invraisemblables apothéoses du concile de 1870, de pareils résultats. Qui eût osé le penser? Qui eût osé le dire? Il est donc bien vrai que la raison ne perd jamais ses droits, cette pauvre et faible raison humaine, tant méprisée des théologiens!

Plus on y regarde, plus on arrive à se convaincre que c'est à la vue des prodigieux progrès accomplis par l'Église catholique au sein des sociétés fondées sur le principe de liberté que Rome a décidé de séparer sa cause de celle des monarchies et de se rapprocher de la vraie souveraine du monde moderne, qui est la démocratie. Les évêques de France sont stupéfaits et troublés de l'esprit de décision, de la fermeté, de la persévérance que le chef de l'Église apporte à faire prévaloir ses vues à cet égard. Ce trouble, le premier étonnement passé, ne durera pas : c'est tout au plus l'affaire d'un moment. L'Église

attend plus de l'avenir qu'elle ne continuait à recevoir du passé. Par tout ce qui se passe, et puisqu'il faut revenir à cette considération du vil métal, par l'argent qui afflue du Nouveau Monde, Rome juge très clairement que ce ne sont pas les moyens de vivre, de prospérer, de vaquer à ses œuvres et même de s'enrichir qui lui feront défaut, quand elle aura fait triompher sa politique actuelle.

Voilà encore une de ces observations de fait auxquelles les partisans acharnés de la séparation de l'Église et de l'État — au point de vue des prétendus principes républicains — feraient bien de s'arrêter et de réfléchir. Mais quoi! la passion les emporte! Quand on fait consister toute la politique dans des thèses d'école, est-ce que l'on observe les faits?

VI

Une nouvelle manifestation de la pensée de Léon XIII, plus décisive que toutes les autres, fut sa réponse à la Déclaration des cardinaux.

Si elle n'a pas mis fin à la résistance épiscopale, elle l'a rendue impossible à prolonger bien longtemps.

La lettre du pape Léon XIII aux cardinaux français, en réponse à leur manifeste, démontre surabondamment, ce qui d'ailleurs n'avait pas besoin de preuves, que le conseil donné aux catholiques de se rallier « sans arrière-pensée et avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien » aux institutions fondamentales et protectrices de la paix sociale dans leur pays, n'est pas un conseil politique, plus ou moins adapté à certaines circonstances de nature

accidentelle et transitoire, mais que c'est une véritable règle de conduite à laquelle tous, clergé et fidèles, doivent se soumettre.

Cette règle de conduite est pour les catholiques une affaire de conscience religieuse qui les regarde exclusivement. C'est à eux qu'il appartient de s'accommoder des enseignements doctrinaux du pape infaillible. Ils doivent savoir mieux que ceux qui ne sont pas catholiques ou qui, l'ayant été, ont cessé de l'être, que leur foi leur fait un devoir de se conformer à une prescription morale dont il leur est interdit de révoquer ou même de contester l'autorité, maintenant que le pape est tout dans l'Église, puisqu'il est l'Église elle-même concentrée, résumée et couronnée dans sa personne.

Ce n'est pas là ce qui regarde les républicains.

Ils ont à examiner la lettre pontificale au regard de la puissance civile, la seule qui, dans ce redoutable conflit, les intéresse et commande leur appui.

Or, il est impossible, si l'on y veut apporter quelque bonne foi, de ne pas reconnaître que le pape Léon XIII vient de parler encore une fois le langage de la plus ferme raison servie par les dons les plus rares et les plus précieux du génie politique.

Il n'échappera certainement à personne que le pape Léon XIII, en exposant, avec plus de rigueur et de clarté qu'il ne l'avait jamais fait, les motifs qui lui ont dicté sa lettre Encyclique aux évêques français du 16 février, a fait dériver cette manifestation particulière de sa pensée de tout un ensemble de faits qu'il considère comme portant atteinte aux droits, aux enseignements et même aux prérogatives qu'il revendique pour l'Église dont il est le chef. Le pape affecte de dire qu'il y a, dans cet ensemble de faits, toute une politique tendant à déchristianiser la

France, et il donne à entendre que, si cette politique n'avait pas fait et ne faisait pas encore tous les jours de nouveaux progrès, peut-être n'eût-il pas élevé la voix, comme il a dû le faire en face d'un suprême péril.

Le pape exagère visiblement le danger auquel il fait allusion, et les républicains ne peuvent pas admettre que la République ait encouru justement le reproche qu'on lui adresse de chercher à déchristianiser la France. Jamais la République n'a fait la guerre à la religion. Ce sont, au contraire, les anciens partis politiques, à jamais ruinés dans leurs espérances, qui, s'étant coalisés sous la bannière du cléricalisme, ont fait à la République une guerre, tantôt ouverte et déclarée comme sous les tristes régimes du 24 mai 1873 et du 16 mai 1877, tantôt sourde et artificieuse, mais toujours active, depuis que la France a résolu de se gouverner elle-même, sans se soumettre au joug des anciennes classes dirigeantes. Le pape fait mention, dans sa lettre aux cardinaux, des derniers incidents qui se sont produits dans cette lutte. Il est impossible qu'il n'ait pas éte frappé de la coïncidence de ces regrettables affaires avec une certaine recrudescence des passions cléricales, fomentée par la résistance de certains catholiques français, clercs et laïques, évêques et journalistes, en révolte manifeste contre ses propres enseignements.

Mais il faut bien que le pape défende les siens, encore bien qu'il ait plus de motifs de les avertir et de les corriger que de les défendre.

Il répond d'ailleurs au manifeste des cardinaux. On se souvient que cet étrange document, véritable obstacle à la pacification religieuse, a été comme une sorte de réquisitoire dirigé contre la République, ses institutions et ses lois. Léon XIII n'abandonne rien de

ce qu'il a écrit dans sa lettre Encyclique du 16 février sur la distinction à faire entre le pouvoir et la législation. Certains évêques, comme ceux qui viennent d'être déclarés coupables d'abus par le conseil d'État, abusent en effet de ce *distinguo* pontifical, et ne respectent l'Encyclique ni dans son esprit ni dans son texte : voilà encore qui ne peut échapper à la pénétrante sagacité du pontife, et tout porte à croire qu'il ne ménagera point les avertissements à ceux qui en ont tant besoin. Le clergé de France est dans une voie mauvaise, où il s'égare, en compromettant les intérêts religieux dont il a la garde. La puissance civile ne peut que faire respecter les lois qui la protègent contre des prétentions sans cesse renaissantes et de plus en plus intolérables; la puissance religieuse a d'autres devoirs et d'autres moyens d'action. C'est au pape que revient la charge de dire à qui de droit comment les intérêts religieux doivent être entendus, compris et maintenus.

Tel a été l'objet de l'Encyclique du 16 février adressée aux évêques français : c'est le pape qui le déclare. Les intérêts de la religion lui ayant paru courir les plus graves périls, il a élevé la voix, et c'est pour conseiller, pour recommander, pour ordonner aux catholiques français « d'accepter le pouvoir civil dans la forme où il existe ».

« Et la raison de cette acceptation, dit encore Léon XIII, c'est que le bien commun l'emporte sur tout autre intérêt, car il est le principe créateur, il est l'élément conservateur de la société humaine. Lorsque, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit, pour cette raison, l'accepter tel qu'il est. »

C'est donc par des raisons tout humaines, mais de

la plus haute gravité, que Léon XIII recommande la reconnaissance de fait et la soumission aux pouvoirs établis, dans l'intérêt même de la religion. Il ne détache pas ses regards des sociétés terrestres où vivent et se débattent les hommes, ni des commotions qui peuvent les ébranler, ni des révolutions qui les transforment et les modifient. Il ne se confine nullement dans certaines théories de politique tout abstraite; il va droit aux nations, s'intéressant à leur sort et visant à y maintenir la religion, dont il attend pour elles, comme c'est le devoir de sa charge, les bienfaits de la paix. Il invoque ce droit souverain, indiscutable, inaliénable qui s'appelle la raison du bien social, et il ajoute, avec une étonnante vigueur, ces paroles que tous les catholiques, de bonne ou de mauvaise foi, feront bien de méditer : « Qu'en serait-il, en effet, de l'honneur et de la conscience, s'il était permis à un citoyen de sacrifier à ses visées personnelles et à ses attachements de parti les bienfaits de la tranquillité publique? »

Que vont dire maintenant ceux qui exprimaient l'opinion condamnée par tout catholique que les paroles du pape n'engagent pas la conscience?

Léon XIII, à plusieurs reprises, parle des changements extraordinaires qui s'accomplissent dans la vie des peuples et dit qu'il faut savoir en tenir compte. Le passage de la France de l'état monarchique à l'état républicain est un de ces extraordinaires changements, et l'Église en tient compte.

Qui donc oserait prétendre aujourd'hui que c'en est fait de l'évolution?

XV

DISSOLUTION PROGRESSIVE

DE

L'ANCIEN PARTI CONSERVATEUR

I

Une des dernières manifestations de la résistance des évêques fut un mandement collectif de l'archevêque d'Avignon et de ses suffragants.

Cet acte contraire aux dispositions de nos lois fut déféré au conseil d'État et déclaré entaché d'abus par cette assemblée. C'était surtout un acte d'opposition au gouvernement inspiré par la politique cléricale.

Le mandement collectif de M. l'archevêque d'Avignon et de ses suffragants, qui est en opposition si manifeste avec l'Encyclique de Léon XIII, fait répandre beaucoup d'encre, mais on ne peut pas dire que cette pièce épiscopale, quelque audacieuse qu'elle soit, change rien au procès présentement engagé entre le

clergé français et la République; elle grossit le dossier, et voilà tout.

Allons-nous avoir le pape d'Avignon et le pape de Rome? Ce ne serait pas nouveau dans l'histoire de l'Église, mais sommes-nous dans une époque favorable aux schismes? S'il y a des fanatiques pour ne pas reculer devant une telle extrémité, il n'y a plus assez de foi dans le cœur des populations pour qu'un schisme soit bien dangereux.

Ce n'est pas la foi religieuse qui excite en ce moment les passions cléricales, c'est la foi politique.

Les meneurs des anciens partis ne veulent pas que le clergé et sa clientèle les abandonnent pour se rallier, suivant le conseil du pape, aux institutions républicaines. Les monarchistes de tous genres et de toutes provenances, les impérialistes comme les royalistes, se débattent dans les dernières convulsions, avant de mourir.

A supposer que le conseil du pape soit suivi, il n'y aura bientôt plus personne, dans les partis de monarchie, pour reconnaître les anciens chefs.

Ce qui est certain, c'est qu'avant la rentrée du cléricalisme dans les luttes politiques, dont la lettre insolente de M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, a donné le signal, on pouvait compter que le suffrage universel, aux élections de 1893, éliminerait définitivement de la vie parlementaire la plupart des députés de la Droite.

Ces députés se voyaient et se jugeaient perdus.

Aujourd'hui, ils reprennent quelque espoir. Déjà ils ont retrouvé leur ancienne tactique de coalition avec les hommes de l'Extrême-gauche, et recommencé de renverser les cabinets républicains. Les beaux jours de 1885 à 1889 semblent revenus. N'ont-ils pas, ces catholiques désintéressés, remis la main sur les

évêques, en les menaçant de leur couper les vivres? Les évêques, pour leur obéir, désobéissent au pape, et tout va pour le mieux pour la cause de la monarchie.

C'est du moins ce que l'on croit, dans les conciliabules où l'on s'agite autour du prétendant. Comme toujours, on espère que le bien, c'est-à-dire la restauration de la royauté, sortira de l'excès du mal, c'est-à-dire de l'insubordination du clergé français et des mauvais exemples qu'il donne. On parle souvent du retour de la Ligue, et l'on n'a pas tort. La France stupéfaite assiste, en effet, à une sorte de mouvement d'opinion ou, pour parler plus exactement, à une agitation quelque peu factice, qui ne laisse pas d'offrir quelques traits de ressemblance avec cet « excès du mal » dont la Ligue a été la manifestation. Ne croyez pas que nos prétendus conservateurs soient effrayés de cette perturbation religieuse, politique et morale! Au contraire, ils y poussent de toutes leurs forces, et ils cherchent à l'aggraver par tous les moyens en leur pouvoir. M. Paul de Cassagnac, le grand coryphée de l'ancien parti impérialiste, n'a-t-il pas un vrai tempérament de ligueur? Il s'y abandonne avec volupté. Jamais de sa vie il n'a été plus heureux. Il traite de haut avec toutes les puissances, même avec le pape Léon XIII. Tout cela est fort singulier, mais ce n'est rien à côté de ce que l'on nous prépare.

Il s'agit, comme nous l'avons souvent expliqué, de pousser tout à l'extrême, d'exaspérer les gens de l'esprit le plus rassis et le plus modéré, de les jeter dans les résolutions violentes, et d'arracher à leur impatience autant qu'à leur colère cette mesure aventureuse que l'on appelle la séparation de l'Église et de l'État.

On ne désespère nullement d'y arriver.

N'entendons-nous pas tous les jours autour de nous des hommes très sages dire qu'ils finiront, en désespoir de cause, par se rallier à la séparation de l'Église et de l'État comme au seul moyen d'en finir avec l'agitation religieuse ?

Le nombre de ces gens « très sages » ne peut que s'augmenter, si l'on ne suit pas une politique énergique à l'égard des évêques et des prêtres qui manqueront à leurs devoirs. On en viendrait à voter la séparation, de guerre lasse, et ce serait la pire des solutions. Car c'est à ce moment que l'on en verrait les suites. Quel gâchis d'abord, et puis, bientôt après, quels troubles profonds, quels désordres périlleux! La discorde serait au sein de toutes les familles, et la désunion de tous les Français plus grande qu'à aucune autre époque. Combien de temps une pareille crise durerait-elle? C'est ce que nul ne saurait dire. Comme il n'est pas dans la nature des crises de se perpétuer indéfiniment, le pays voudrait y mettre promptement un terme. On recommencerait vite à parler de pacification religieuse, d'apaisement nécessaire.

A ce moment, le péril apparaîtra. On rendra la République responsable de tout le mal qui se sera fait sous son règne ; on la désignera comme un gouvernement digne de mépris et d'horreur ; on excitera contre elles toutes les passions au paroxysme.

C'est alors qu'un prétendant ou un dictateur se présentera, un Concordat à la main, pour en finir avec les maux déchaînés par la séparation de l'Église et de l'État. Que l'on se rappelle le discours prononcé à Tours par Boulanger! Il se donnait déjà pour un pacificateur religieux. Cet exemple sera suivi par ses imitateurs, à moins que Philippe VII, petit-fils de Henri IV, ne vienne à nous, dans notre détresse, nous apporter un nouvel édit de Nantes.

Comment se fait-il que les républicains radicaux ne voient pas, ne veuillent pas voir ce qui est dès à présent si clair pour tout le monde?

II

Un nouvel incident amena une nouvelle démonstration de la pensée pontificale. Les meneurs du parti clérical tinrent les assises de ce parti sous le nom d'Assemblée générale des comités catholiques. C'est dans cette assemblée, parmi ses chefs, que M. l'archevêque de Paris avait recruté les éléments de l'association de l'Union chrétienne qui n'était qu'une transformation du parti clérical; c'est dans cette assemblée que le pape Léon XIII, par l'entremise de son secrétaire d'État, le cardinal Rampolla, frappa son dernier coup.

L'Assemblée générale des catholiques de France s'est ouverte cette année comme les précédentes, depuis vingt ans, sans troubles ni difficultés. M. Richard, cardinal-archevêque de Paris, a été proclamé président d'honneur, et M. le sénateur Chesnelong, président effectif. Dès le lendemain de la première séance, M. Turinaz, évêque de Nancy, en ce moment brouillé avec le gouvernement de son pays, a été appelé à porter la parole devant cet auditoire pieux et fidèle, mais plus dévoré par les passions politiques qu'il n'est enflammé de zèle pour les intérêts religieux.

C'est ainsi que se conduit la République, « cet infâme régime de persécution et de tyrannie », à l'égard de ses plus rancuneux adversaires : elle les couvre de sa protection et leur assure une liberté dont ils n'ont joui sous aucun des gouvernements qui ont

eu successivement leurs préférences. La République fait bien de se montrer aussi large, aussi tolérante. Elle doit à tout le monde ce qui est le bien de tout le monde sous un gouvernement libre. Si elle en retenait la moindre partie, elle serait moins forte que ceux qu'elle aurait dépouillés. Ses adversaires et ses détracteurs auraient contre elle de justes griefs, au lieu qu'ils n'ont rien à dire que de vieilles et basses calomnies, justement méprisées par l'opinion publique.

Que l'on convienne cependant que, de la part des catholiques, même quand ils se placent sous la conduite d'un homme comme M. le cardinal-archevêque de Paris que son âge, ses vertus personnelles, ses fonctions éminentes, la haute dignité dont il est revêtu devraient rendre plus circonspect et plus prudent, il y a comme une sorte de parti pris de provocation, et qu'il faut avoir bien de la patience pour ne pas s'irriter de tant de mauvais vouloir! Les républicains fermes et sages doivent persister à penser que la patience, la modération, la paisible possession de soi-même sont les meilleures armes à employer dans la résistance à l'insubordination cléricale, à condition toutefois que l'ordre public, la liberté générale, les droits imprescriptibles de la société civile soient entourés du respect qui leur est dû. Si ce respect était violé et méconnu, il faudrait agir, sévir, et vigoureusement. Sous la République, qui est le règne de la loi, personne n'est et ne doit être au-dessus des lois, et s'il fallait rappeler à leur observation les fanatiques tentés de s'en affranchir, ce ne serait certainement pas le masque dont ils se couvrent qui devrait arrêter les magistrats gardiens de nos institutions et de l'ordre qui en est la base.

Mais ici ce n'est pas le cas.

L'Assemblée générale des catholiques a voulu faire cette année, comme tous les ans, sa manifestation, et il n'est que juste de dire que cette manifestation était autant dirigée contre le pape Léon XIII et ses gênantes Encycliques que contre la République, dont on ne veut à aucun prix s'accommoder.

Et comment cela? nous dira-t-on. Peut-on dire que les catholiques de l'assemblée générale veulent faire des manifestations contre le pape, alors que, selon leur filiale coutume, ils ont commencé leurs travaux, en demandant par le télégraphe au Père commun des fidèles de les encourager et de les bénir?

Oui, il est vrai que l'assemblée des catholiques a imploré la bénédiction pontificale, et il ne l'est pas moins que Léon XIII, en envoyant sa bénédiction par l'entremise de son secrétaire d'État, le cardinal Rampolla, a cru devoir réitérer à ses fils très fidèles l'invitation de conformer leur conduite politique aux enseignements des Encycliques. Si le pape a cru nécessaire de renouveler cette recommandation, c'est qu'il a encore des doutes sérieux sur la spontanéité comme sur la sincérité de l'obéissance des catholiques de l'assemblée générale aux règles de discipline et de conduite dont il se considère comme l'infaillible docteur.

Et pourquoi le pape douterait-il?

N'a-t-il pas vu, reçu, entretenu récemment le cardinal-archevêque de Paris? N'a-t-il pas obtenu de lui les déclarations les plus satisfaisantes?

Et cependant il doute, cela est visible, puisqu'il renouvelle, avec une insistance qui finira sans doute par frapper même les plus distraits, les plus inattentifs, les plus récalcitrants, les plus opposants, des enseignements, des conseils et des ordres dont on cherche en vain à dénaturer le caractère et la portée.

Dans ses méditations solitaires au fond du Vatican, Léon XIII ne s'abaisse jamais à des questions de personnes; mais à Paris, ces questions qu'il dédaigne priment toutes les autres, et c'est ce qui le chagrine. L'assemblée générale des catholiques a repris pour président M. Charles Chesnelong, sénateur, qui est à la tête de cette œuvre depuis de longues années. Les catholiques auraient-ils bien fait de destituer cette année M. Chesnelong de cet honneur et de cette charge? C'est une affaire qui les regardait exclusivement. Mais que valent les démonstrations qui ont l'apparence de l'ingratitude dans la soumission? On comprend dès lors que l'on ait gardé M. Chesnelong à la présidence de l'assemblée des catholiques. Dans un discours fort échauffé qu'il a prononcé devant l'assemblée générale, M. Turinaz, évêque de Nancy, a cru de son devoir de protester hautement contre l'idée d'abandonner les hommes qui ont pris en main la défense des intérêts de la catholicité. « Dans ces temps de trouble, s'est-il écrié, on vient de dire qu'il faut remplacer ces hommes par d'autres. Eh bien, non! Si la France abandonnait ces hommes, elle se trahirait elle-même! » Que veut dire un tel langage? Signifie-t-il qu'il y a, dans l'assemblée générale des catholiques, des esprits timides et timorés qu'il est nécessaire de soutenir contre leurs propres défaillances? On avait donc pensé à remplacer M. Chesnelong? On en a donc donné le conseil, suggéré l'idée? Pourquoi la présidence de M. Chesnelong, son influence si ancienne, sa grande situation dans le monde clérical, ont-elles ainsi besoin d'être défendues avec cette véhémence? Pourquoi cette accusation de trahison et d'ingratitude dirigée, le cas échéant, contre la France?

Il y a, comme on le voit, bien des questions à se

poser sur cette parole de M. l'évêque de Nancy. Et pourquoi? Oh! c'est très simple! M. Charles Chesnelong est un des hommes du parti clérical qui ont été des premiers à répondre à l'appel du cardinal-archevêque de Paris, quand ce prélat a fondé l'Union chrétienne. Or, qu'était-ce que l'Union chrétienne? Rien de plus, rien de moins, en dépit de toutes les déclarations contraires, qu'une association politico-religieuse, c'est-à-dire essentiellement cléricale. Cette « Union chrétienne » avait la prétention de se conformer aux intentions du pape Léon XIII, telles qu'elles avaient été manifestées par la première lettre du cardinal Rampolla, après le fameux toast d'Alger, et de conserver en même temps ses attaches avec le parti monarchique, et le prétendant Philippe d'Orléans. Cette Union chrétienne était, disait-on, l'une des plus belles inventions du génie politique de M. l'abbé d'Hulst, mais le pape n'a jamais admis que l'Union chrétienne s'inspirât du véritable esprit de ses Encycliques; il ne l'admet pas encore aujourd'hui. Aussi, quand il a reçu de M. Charles Chesnelong, président de l'Assemblée générale des catholiques, un télégramme qui lui demande la bénédiction pontificale, le pape a envoyé la bénédiction demandée, mais en réitérant l'invitation de se soumettre aux enseignements de l'Encyclique. Le pape dit aux catholiques : Je vous bénis, mais obéissez-moi, à commencer par votre président.

Là-dessus, l'Union de la France chrétienne a démissionné en masse, et le cardinal Richard a reçu et accepté cette démission. C'est une façon de se soumettre qui frise singulièrement la révolte.

III

C'était bien une révolte, en effet, mais non religieuse et toute politique.

Après la démission des membres du comité directeur de l'Union chrétienne, cette association se trouva dissoute de fait.

C'est à ce moment que les membres de la droite royaliste de la Chambre des députés jugèrent à propos de se réunir, pour rédiger une déclaration par laquelle ils protestaient, d'une part, de leur soumission au pape comme catholiques, et, d'autre part, de leur fidélité à la monarchie et au roi comme Français.

Ils prétendaient séparer les deux domaines, le spirituel et le temporel, et ils allaient jusqu'à soutenir qu'ils ne pouvaient être obligés, dans le domaine réservé de leurs convictions politiques, par une puissance étrangère, restant fidèles en ce point à la tradition nationale.

Les droits et prérogatives du Pape, docteur infaillible de l'enseignement catholique, se trouvèrent ainsi mis en discussion, et il fallut rappeler aux royalistes, devenus tout à coup catholiques sous condition, que le pape n'est plus aujourd'hui dans l'Église ce qu'il était aux temps du gallicanisme sous l'antique royauté française.

La résistance que les derniers défenseurs du principe monarchique opposent à l'ingérence du pape dans les affaires intérieures de leur parti n'aurait rien que de très naturel et serait en effet conforme à la tradition nationale, dont parle le manifeste de la Droite royaliste, si la royauté française et la papauté romaine se trouvaient respectivement sur le même pied et dans les mêmes relations que l'histoire a constatées pendant tant de siècles.

Mais tout est changé aujourd'hui.

La chute du pouvoir temporel des papes, qui a suivi de si près la proclamation de leur infaillibilité doctrinale, a modifié profondément leur caractère politique, comme leur rôle et leur action au milieu des nations contemporaines.

On parle de l'ingérence d'un souverain étranger dans les affaires intérieures de la France; mais le pape n'est plus souverain, au sens diplomatique où l'on entendait ce mot, et cela est si vrai que certains publicistes, certains orateurs, comme feu Madier de Montjau, le regretté député de la Drôme, comme M. Camille Pelletan, ont souvent pris texte, dans de grandes discussions didactiques et parlementaires, de l'abolition du principat temporel de la papauté, pour déclarer caducs et virtuellement abolis tous les traités ou concordats passés avec cette puissance déchue.

Non, le pape n'est plus souverain, cela est évident en fait. Fidèle à sa constante tradition, Rome multiplie des protestations qu'elle renouvellera, pour la forme et indéfiniment, contre la dépossession dont elle prétend avoir été victime en 1870, et cependant la papauté spirituelle, le magistère infaillible du pontife romain pense, parle, agit, s'exerce en dehors et au-dessus de tous les événements contingents comme si l'abolition de l'ancienne souveraineté pontificale n'était pas un fait accompli et irrévocable. N'est-il pas surprenant que ce soit à des catholiques, ou à des hommes qui se donnent pour tels, que l'on ait besoin de soumettre de telles observations? Il saute aux yeux que le pontife romain se conduit dès à présent, comme il se conduira de plus en plus dans l'avenir, non plus comme un petit prince italien qui régnait sur deux ou trois provinces d'une vaste contrée, mais comme le chef d'une grande association

religieuse qui n'a ni patrie ni frontières, qui s'étend, comme son nom l'indique, sur l'univers entier, et qui par conséquent n'admet pas que ses fidèles puissent le traiter d'étranger dans n'importe quel pays, comme on affecte de le faire aujourd'hui en France.

Le pape n'est plus ce prince temporel avec qui nous avions un traité, un Concordat que nous étions tenus de respecter comme un traité passé avec telle ou telle autre puissance temporelle contractante ; le pape est, que nous le voulions ou non, le chef reconnu et accepté par un très grand nombre de Français de leur communion religieuse, exerçant sur eux, sur leur conscience et par là sur leurs opinions et sur les actes de leur vie, une influence considérable, dont il importe à l'État, pour le plus grand bien de la société, de tenir le plus grand compte.

Telle est la situation nouvelle et vraie du Pape dans le monde moderne. Comment se fait-il que cette situation soit méconnue par des catholiques?

Ces catholiques ont beau se dire royalistes, et c'est en vain qu'ils se réclament de la tradition nationale. Nulle de ces considérations ne saurait prévaloir contre le fait capital de la condamnation formelle des prétentions de l'ancien gallicanisme français par le concile du Vatican en 1870. Or les catholiques français, si royalistes qu'ils fussent, ont-il protesté contre cette condamnation, lorsqu'elle a été prononcée? Non, ils se sont soumis. Ceux des évêques français qui ont essayé de résister aux prétentions de l'ultramontanisme jusqu'à la fameuse séance du 17 juillet, où Pie IX proclama, pendant un orage terrible, à la lueur des éclairs et sous le grondement de la foudre, l'infaillibilité personnelle et séparée du pontife romain, ceux-là voyaient clair et pressentaient par avance les conséquences redoutables d'une pareille doctrine.

Le Pape aujourd'hui, pour les vrais catholiques, est le maître de leur vie morale. Qui oserait soutenir que la politique, la conduite civique, la direction des intentions et des actes dans le domaine de la politique échappent à la juridiction comme aux enseignements du seul docteur infaillible? Personne ne l'oserait, et ce n'est pas des évêques qui ont, les premiers de tous les catholiques français, donné l'exemple de la soumission aux décisions du concile du Vatican, que l'on peut attendre aujourd'hui une protestation contre la doctrine de Léon XIII dans ses Encycliques.

Les évêques n'ont qu'à s'incliner, et les fidèles avec eux.

Aussi ce sont les laïques, et non les clercs, qui protestent : ce sont les députés de la Droite royaliste, c'est M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville; c'est M. Bocher; c'est M. le comte d'Haussonville; c'est M. Émile Ollivier, devenu, à ce qu'il paraît, l'avocat consultant de la royauté et du Prétendant comme il l'était déjà de M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix; c'est enfin M. le comte de Paris lui-même, dont on a mille peines à contenir la fougue, à modérer l'ardente indignation. Certes, ce sont là des autorités considérables dans le monde royaliste et même impérialiste, puisque M. Émile Ollivier est du nombre : mais ces autorités ne comptent pour rien, ne sont d'aucun poids, quand le Pape a parlé, et certes il ne s'en est pas fait faute depuis quelque temps.

Qu'on veuille bien le remarquer, le Pape ne s'adresse pas à des hommes d'un ou de deux partis politiques; il ne connaît pas, il ne veut pas connaître les prétendants dynastiques; il ne se soucie nullement de leurs intérêts; il vaque tout simplement aux devoirs de sa charge apostolique qui est de procurer

le bien de la religion dont il est le chef et de veiller au salut des âmes dont il a la garde. S'il dit que le devoir est de prendre et de garder vis-à-vis des puissances établies telle ou telle attitude, il n'y a qu'à se conformer à ses indications, à ses conseils qui sont des ordres pour la conscience de quiconque, parmi les catholiques, veut rester en communion avec le Saint-Siège apostolique, centre de toute la hiérarchie.

Et qui le veut ainsi? La doctrine catholique, renforcée dans son autorité, dans son unité, dans sa majesté par la proclamation de l'infaillibilité pontificale.

La Droite royaliste est donc sans droit et en dehors de la doctrine catholique, quand elle parle de l'ingérence d'un souverain étranger contraire à la tradition nationale. Rien de tout cela ne subsiste, et cette évocation de l'ancien gallicanisme ne saurait avoir d'autre effet que de prouver à quel point toutes ces vieilles choses sont nulles et de nul effet. Le gallicanisme est mort comme le principe monarchique lui-même. C'est en vain que l'on s'efforce de galvaniser ces deux cadavres, la vie n'est plus là.

Mais n'est-ce pas prendre trop facilement notre parti, pour des républicains de gouvernement qui doivent être jaloux de l'indépendance du pouvoir politique dans leur pays, de cette formidable extension de l'autorité pontificale dans le domaine de la politique? Il y a là en effet de quoi donner à réfléchir à tous les hommes publics vraiment dignes de ce nom. Les prétentions romaines ne se sont pas encore manifestées avec cette netteté, cette force et cet éclat, et cela pourrait suffire à troubler la vue de ceux qui ne veulent pas accepter les faits accomplis avec toutes leurs conséquences.

Les faits accomplis, quels sont-ils?

C'est l'abolition irrévocable du principat temporel de la papauté et c'est la proclamation de son infaillibilité doctrinale. Les papes ont cessé de figurer parmi les puissances temporelles de ce monde, mais, en même temps et du même coup, leur magistère infaillible les a élevés au-dessus de toutes les dominations morales qui gouvernent l'opinion dans tous les pays du monde, à la fois comme autorité, comme influence, comme action directe et indirecte, tout ensemble efficace, incoercible et incompressible!

Voilà la vérité, il faut savoir la reconnaître.

Le principat temporel des papes était, suivant le mot du P. Lacordaire, le dernier des gouvernements d'ancien régime; il était condamné à disparaître; il a disparu, sous le souffle tout-puissant de la Révolution française et de ses principes; il ne sera pas rétabli, quelles que soient les protestations *pro forma* de la curie romaine. Ce qui est fait est fait, et la papauté, comme l'Italie, le sait bien. Mais Rome est en train de se préparer une vie comme une action nouvelle sur le monde. C'est là le principe latent mais tout-puissant de l'extraordinaire évolution à laquelle nous assistons, qui était inévitable, mais que personne n'attendait aussi tôt, moins d'un quart de siècle après la chute de la puissance temporelle de la papauté.

Tout ce que nous voyons n'est que la conséquence de faits antérieurs et que le commencement d'autres faits qui se préparent. Nul n'a le pouvoir ni le moyen de revenir sur ce qui s'est passé, pas plus les républicains que les royalistes. Seulement, les royalistes, c'est le passé, tandis que les républicains, c'est l'avenir.

IV

De toutes parts, on apercevait des signes certains de l'inévitable dissolution de l'ancien parti conservateur. Ainsi, M. le comte Albert de Mun, tout en restant fort attaché à ses convictions monarchiques, refusait de s'associer à la protestation de la Droite royaliste et reprenait avec plus d'ardeur que jamais au sein des classes ouvrières sa propagande catholique qui lui valait l'approbation du Saint-Siège, tandis que M. de Cazenove de Pradines, plus royaliste que catholique, posait des questions au Pape, et que des jeunes gens appartenant aux familles monarchistes du Midi se déclaraient plus fidèles que jamais à leur foi politique.

L'évolution poursuivait ainsi son cours, avec son double caractère à la fois politique et social :

La révolte de quelques jeunes gens royalistes du Midi contre le Pape et ses enseignements n'est pas faite pour enrayer le mouvement de conversion qui est en train de s'opérer dans l'ancien parti conservateur.

C'est l'affaire du pape de choisir son moyen et son heure pour ramener son monde à l'obéissance : on peut croire qu'il n'y manquera point, dès qu'il croira devoir parler.

Si M. Henri de Cazenove de Pradines veut nous en croire, nous lui conseillerons de faire bien attention à tout ce qui vient de Rome : un beau jour, il pourrait se trouver frappé, au moment où il s'y attendrait le moins. Non seulement Rome n'aime pas qu'on lui pose des questions plus ou moins insidieuses, et encore moins qu'on la fasse parler, quand elle n'y est pas décidée; mais elle a des manières de s'expliquer

qui ne sont pas toujours du goût de ceux qui ont l'imprudence de l'interroger. Il y a des exemples de sa sévérité tout le long de l'histoire de l'Église, et M. Henri de Cazenove de Pradines invoquerait en vain, pour se couvrir, le nom qu'il porte et qui est si justement honoré pour la loyale fidélité dont il est comme le symbole. Ce galant homme n'en serait pas moins bel et bien condamné et fort durement, comme l'ont été bien d'autres et des plus éminents par les services, la vertu et le génie, qui s'étaient donné le tort inexpiable de paraître dicter à l'autorité infaillible des règles de conduite qu'elle n'accepte de personne.

Cet incident est d'ailleurs de peu d'importance.

Ce qui est infiniment plus significatif, c'est la haute approbation qui a été accordée par le cardinal Rampolla, sans aucun doute avec l'assentiment du pape Léon XIII, à M. le comte de Mun, à son discours de Lille, à sa propagande ouvrière, à ses vues si nettes, si décisives, si pressantes, sur l'alliance nécessaire de la démocratie laborieuse et de l'Église militante.

Ceci, c'est bien autre chose que les conseils politiques du pape en ce qui touche les dynasties, les prétendants, les anciens partis. Comme nous le disions l'autre jour, tout cela c'est le passé; mais la démocratie, le développement des classes laborieuses, sous l'égide, le patronat et la direction de l'Église, c'est l'avenir. Nos jeunes gens royalistes du Midi — combien sont-ils? on ne serait pas fâché de le savoir — s'attardent dans leurs convictions monarchiques et dans leur fidélité aux causes vaincues. L'Église, qui est pourtant bien plus vieille que tout ce petit monde, mais qui se trouve en réalité plus jeune, sent qu'elle n'a pas de temps à perdre. Si elle s'est mise en mouvement pour aller du côté de la démocratie,

ce n'est pas pour s'arrêter en chemin. Aussi, veuillez suivre M. le comte de Mun dans les diverses manifestations de sa prodigieuse activité. Il est partout, au nord, au midi, à Lille, à Grenoble, à Saint-Étienne. Et que fait-il? Il appelle les ouvriers à l'association, au groupement, en vue non seulement d'une amélioration dans leur situation matérielle, mais de leur accession à une vie morale supérieure.

C'est là ce que ne font pas ou plutôt ce que ne font plus les socialistes. Sous l'influence de ce qu'ils ont appelé le socialisme scientifique, importé d'outre-Rhin, absorbés par les critiques plus ou moins fondées, rigoureuses et savantes que les Karl Marx, les Ferdinand Lassalle et les autres Allemands ont adressées à l'économie politique, les socialistes ont peu à peu laissé de côté l'enseignement moral des foules.

Et cependant les foules ne peuvent s'en passer, et l'Église le sait bien.

Aussi bien semble-t-elle comprendre que l'heure est pour elle favorable de se remettre en communication directe avec ces masses populaires qu'elle a si longtemps éclairées, dirigées et conduites, et qui l'avaient abandonnée, parce qu'elle avait uni sa cause à la cause ruinée des anciennes puissances, telles que la royauté, la noblesse, la richesse territoriale et industrielle. L'Église s'apprête à reprendre son influence sur les foules, en se mêlant à leur vie comme autrefois, en prenant fait et cause pour leurs revendications, leurs peines et leurs souffrances. En vérité, les socialistes et les radicaux qui affectent de se moquer de l'Église et de ses tentatives pour redevenir populaire, feraient bien de comprendre à leur tour que ce n'est pas en répétant des formules épuisées et désormais sans vertu qu'ils pourront opposer une barrière à l'action nouvelle de l'Église.

Cette action, ils l'ont niée longtemps; ils refusaient d'y croire; ils en avaient décrété l'impossibilité. Et voilà qu'elle se produit sous leurs yeux! Il faudra bien finir par se rendre à l'évidence : nous sommes en pleine évolution, en pleine transformation de toute la politique, et, véritablement, cela fait frémir de penser que nos amis les plus expérimentés, les plus vigilants, en soient encore à réduire tout ce mouvement dans les esprits et dans les âmes à une simple supputation des sièges électoraux qu'il s'agit de perdre ou de gagner dans l'une ou l'autre des deux Chambres.

Les vieux royalistes n'ont pas d'autre préoccupation, et les vieux républicains non plus. Il s'agit bien de cela, en vérité! On n'en peut plus douter, nous assisterons à des luttes électorales d'un tout nouveau caractère. On attaquera de moins en moins la République, puisqu'il n'est plus question de la renverser, tandis qu'il est de plus en plus question de la prendre et de s'en servir pour la plus grande gloire de Dieu et de son Église. Il viendra même une période, en 1898 par exemple, où l'on n'attaquera plus du tout la République, où l'on se réclamera d'elle pour obtenir les suffrages du peuple.

C'est à cette date que les républicains courront les plus grands périls, non pas dans leurs personnes certes, mais dans la possession paisible du gouvernement qu'ils auront fondé et d'où ils se seront laissé exclure, pour n'avoir pas compris qu'un grand parti doit savoir se rajeunir et se perpétuer, en renouvelant son programme, tout en donnant satisfaction aux intérêts permanents, au besoin éternel des hommes comme des sociétés.

V

Enfin, la dissolution de l'ancien parti conservateur et sa transformation en un parti nouveau — ce qui était à proprement parler l'objet et la fin de l'évolution de l'Église — apparurent à tous les yeux.

Un article a été publié récemment dans *Le Figaro* pour annoncer et décrire la fin du parti conservateur; un autre article vient de paraître dans la dernière livraison de la *Revue des Deux Mondes* sous ce titre : *le Devoir des conservateurs*.

Qui faut-il croire, du *Figaro* ou de la *Revue*?

Si M. Étienne Lamy prend la plume pour tracer leur devoir aux conservateurs, c'est sans doute qu'il ne les croit pas morts à toute vie publique; et si ces conservateurs, dociles aux conseils que la *Revue* leur donne, se manifestent et se motivent par l'application d'une politique nouvelle, ce ne peut être qu'en restant constitués à l'état de parti. *Le Figaro* semble donc avoir tort, et il ne faut pas l'en croire quand il parle de la fin du parti conservateur.

Mais, d'autre part, si c'est un parti conservateur tout nouveau qui se présente dans la lice, il doit être permis de penser que l'ancien est mort et qu'il ne peut plus revivre que par l'effet d'une véritable métamorphose, comme on en voit de nombreux exemples dans la nature. *Le Figaro* n'a donc pas eu tort de publier son article, en même temps que la *Revue des Deux Mondes* jugeait utile et opportun de publier celui de M. Étienne Lamy.

Écartant toutes ces considérations accessoires et subtiles, la vérité est que, suivant un mot souvent

rappelé de feu M. Rouher, les partis ne meurent point et même qu'ils n'abdiquent jamais. Les partis se transforment, et c'est ce que notre propre parti à nous, le parti républicain, devrait bien comprendre, surtout en présence de cette évolution politique et sociale des anciennes puissances gouvernantes, à commencer par la plus ancienne et la plus puissante de toutes, l'Église catholique, qui est en train d'étonner le monde par son extraordinaire évolution. Les partis se transforment, et les conservateurs, en dépit de toutes les apparences, de toutes les résistances, des appels désespérés de leurs anciens chefs, depuis les prétendants jusqu'aux journalistes, sont résolus à se prêter à cette transformation depuis longtemps reconnue nécessaire et à laquelle l'Église imprime un caractère désormais irrévocable.

Cette métamorphose politique stupéfie les chefs actuels de la démocratie à ce point qu'elle les empêche de bien voir quel est son vrai caractère, quelle sera sa portée, et finalement quelles en seront les conséquences. On voudra bien nous rendre cette justice que si les chefs actuels de la démocratie sont surpris, ce n'est pas tout à fait de notre faute, car nous les avertissons depuis assez longtemps; mais nous avouons en toute humilité, que jusqu'à ce jour, tous nos avertissements semblent avoir été donnés en pure perte.

C'est surtout parmi les républicains que l'on a trouvé des esprits routiniers et paresseux, assez étrangers à l'histoire même du progrès parmi les hommes, pour croire à l'immuabilité comme à l'immobilité de l'Église et pour se reposer là-dessus, comme sur le plus mol et le plus commode des oreillers. Et voici tout à coup qu'un vigoureux coup de rame donné à la barque symbolique la jette dans les hauts et

profonds courants! Qui s'y serait attendu? Hélas! tous ceux qui suivent l'Église dans ses manœuvres et ses évolutions incessantes savaient à quoi s'en tenir et pensaient bien qu'un jour viendrait où, suivant le mot de l'Évangile, elle se refuserait à mettre son vin nouveau dans de vieilles outres, détacherait sa cause de la cause perdue de la monarchie, irait droit à la jeune souveraine des sociétés modernes, la démocratie, délaissant pour toujours les vieilles royautés qui ne peuvent plus que la compromettre, sans rien faire pour elle.

Faut-il redire pour la centième fois que ce n'est pas pour les beaux yeux des chefs actuels de la démocratie, que ce n'est pas pour les séduire ni les gagner, que ce n'est pas dans leur intérêt ni même pour se ménager leur influence et leur appui, que nous voyons se produire tous les changements, toutes les évolutions, toutes les métamorphoses qui s'accomplissent de notre temps et sous nos yeux? Eh! nous dit-on, si ce n'est pas pour nous que tout cela se fait, c'est donc contre nous? Après tout qu'y aurait-il là d'impossible? Ce n'est pas nous qui nous refuserons le plaisir de donner une fois de plus à notre parti et à ceux qui le dirigent le conseil d'y regarder de près et avec la plus vigilante attention.

Laissons de côté l'Église, dont il est toujours difficile de parler, pour nous en tenir à ceux des conservateurs qui s'apprêtent à suivre les indications qui leur sont venues de Rome. Et, tout d'abord, disons-nous bien que ces conservateurs-là sont infiniment nombreux, si on les compare aux récalcitrants : ils forment le corps d'armée, dont les récalcitrants ne sont guère que les officiers, quand ils sont évêques, et même que les caporaux, quand ils ne sont que de simples journalistes. C'est sur cette armée, c'est sur

les soldats du parti conservateur que nous avons toujours demandé aux républicains avisés et prudents d'avoir les yeux fixés. Or, ces soldats du parti conservateur, n'attendant plus rien des diverses dynasties déchues, demandent à entrer dans la République : voilà le fait. Ce fait est considérable, car la République n'a pas le droit de tenir ses portes fermées. Mais il y a plus. Elle n'en a pas le pouvoir. En vérité, les conservateurs sont bien bons de demander à entrer : ils n'ont seulement qu'à dire tout haut, avec loyauté, sans arrière-pensée, qu'étant Français ils sont dans la République comme dans la maison commune de tous les Français, leurs concitoyens, et qu'à prouver, par leur conduite, qu'ils sont résolus à s'y conduire en patriotes, en bons citoyens, en honnêtes gens, comme il convient, suivant la belle expression de nos lois, à des hommes probes et libres.

Qui donc s'avisera de vouloir les chasser?

Qui en aura la puissance?

Où est le gouvernement, le ministère, l'homme d'État qui prendra pour programme d'une politique républicaine le devoir de chasser de la République ceux des Français qui, n'ayant pas toujours été républicains, voudront le devenir? Cet homme d'État, ce ministère, ce gouvernement ne se trouveront point, à moins de vouloir renouveler en sens inverse l'absurde et criminelle politique de la révocation de l'édit de Nantes. Heureusement, ces temps odieux et néfastes sont passés et pour jamais.

Ce qui importe aux anciens républicains, c'est de savoir pourquoi les anciens conservateurs, habilement et hardiment conseillés par l'Église, viennent à la République. On croit, on dit, on répète qu'ils ne viennent à la République, si longtemps abhorrée par eux, que pour la détruire.

Eh bien! non, c'est là qu'est l'erreur.

Tel n'est pas le dessein des foules conservatrices, si toutefois les chefs des anciennes luttes gardent encore cette pensée de derrière la tête. Les conservateurs n'entrent pas dans la République pour l'ébranler et la renverser, comme autrefois Samson entrait dans le temple des faux dieux des Philistins pour en secouer les colonnes de ses bras puissants et faire écrouler tout l'édifice sur ses ennemis, au risque de trouver lui-même la mort sous les ruines et dans les décombres. Les conservateurs, suivant le mot du cardinal Lavigerie qui a parlé sous l'inspiration du pape, entrent dans la République pour y tenir leur place et pour y jouer leur rôle de conservateurs. Ces Français ont des intérêts, des opinions, des principes, des traditions à défendre et à faire prévaloir. Tout cela, pensent-ils, est resté en souffrance depuis vingt-deux ans, et c'est tout cela qu'il s'agit aujourd'hui de reprendre, de remettre en vigueur, en honneur, et finalement de faire triompher. Ce triomphe ne peut plus être obtenu avec une monarchie, une dynastie, quelle qu'elle soit; mais dans la République, par la République, cette victoire peut être remportée, si l'on a le suffrage universel pour soi et avec soi : voilà pourquoi il faut entrer et pourquoi l'on entre — en dépit des prétendants et de leurs journalistes — dans l'édifice inébranlable qui abrite maintenant les destinées des générations françaises.

Car c'est surtout pour les enfants — gardons-nous de l'oublier — que les anciens conservateurs accomplissent l'évolution qui leur est indiquée avec une si rare et si profonde intelligence des nécessités de la politique. Parmi ceux qui se sont compromis dans les aventures réactionnaires depuis vingt ans, au

24 mai pour renverser M. Thiers, au 16 mai pour mettre la dictature conservatrice de M. de Mac-Mahon au-dessus de la représentation nationale, avec Boulanger pour jeter la France républicaine aux pieds d'un Saint-Arnaud de café-concert, la plupart feront bien de renoncer à jouer un rôle quelconque : c'est fini d'eux ; ils sont, comme l'on dit, brûlés, et si on les voyait seulement se remuer, on aurait l'éveil ; ils risqueraient de faire manquer l'évolution. Non, ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des hommes jeunes, des noms nouveaux : sans cela, tout serait encore une fois perdu.

Entrer dans la République, en prendre possession, voilà le programme. Il ne s'agit pas d'abolir la République ; il s'agit de la faire servir à la défense, à la prépondérance des intérêts et des personnes du parti conservateur.

Est-ce clair?

*
* *

M. Étienne Lamy, dans son article de la *Revue des Deux Mondes*, fait preuve d'infiniment de sagacité politique et aussi de courage, quand il déclare nettement aux conservateurs enfin résolus à faire acte d'adhésion définitive et irrévocable aux institutions républicaines qu'ils ne doivent pas nourrir le chimérique espoir d'enlever immédiatement et d'un seul coup aux républicains d'ancienne date et d'un dévouement éprouvé la situation et l'influence qu'ils ont su conquérir et garder jusqu'à présent.

Tel est bien le dessein des conservateurs, telle est leur ambition. Cette ambition n'est pas illicite, et ce dessein n'a rien d'illégal. Mais M. Lamy voit clair dans les affaires présentes, et il aperçoit nettement

que les conservateurs ralliés à la République compromettraient les bénéfices de leur évolution, s'ils voulaient en toucher trop tôt les dividendes. L'ambition est toujours avide et impatiente : rien n'est donc plus conforme à la nature des choses que de voir les anciens conservateurs se laisser bercer par l'idée qu'il leur suffira d'entrer dans la République pour y devenir les maîtres et pour en recueillir tous les avantages. Mais ce qui n'est pas moins naturel, c'est qu'il se trouve des républicains pour résister à la dépossession dont on les menace. C'est une lutte qui va s'engager, ou, pour mieux dire, c'est sous cette forme nouvelle, sur ce terrain quelque peu différent de l'ancien, que les vieilles luttes vont se poursuivre.

C'est aux républicains d'un dévouement éprouvé, c'est à ceux qui, après avoir fondé la République, l'ont défendue, protégée, maintenue contre toutes les tentatives des factions et à travers toutes les difficultés et tous les obstacles accumulés par ces mêmes conservateurs prêts à se rallier, que nous réservons, bien entendu, toutes nos sympathies. Ils forment le parti auquel nous sommes attachés et que nous servons. On dit que l'évolution des conservateurs aura pour effet de transformer les partis : c'est fort possible, bien que cette transformation ne nous apparaisse pas comme devant être aussi complète ni aussi profonde qu'on se plaît à le croire. Quoi qu'il en soit de cette métamorphose des partis, il n'y a pour nous aucune raison d'abandonner le nôtre, et nous pensons même que, dans cette espèce de mue, pour ne pas dire dans cette crise, il sera plus que jamais nécessaire et honorable de rester attaché aux hommes comme aux idées avec lesquels nous aurons passé le temps des dangers et

des combats. C'est donc aux républicains d'ancienne date que nous nous adressons, et nos sympathies pour leur cause ne peuvent mieux se traduire que par des conseils.

Nous nous sommes souvent demandé si la démocratie républicaine serait bien en mesure de faire face à ses adversaires, quand, ayant passé le Rubicon, ils se présenteraient dans la lice, non plus pour renverser la République, mais pour s'en emparer.

Car encore une fois, c'est de ce point qu'il faut partir.

Les conservateurs n'aspirent plus à embrasser la République pour mieux l'étouffer. Ils veulent devenir républicains, sans cesser d'être, mais pour mieux être conservateurs. Là est la nouveauté de l'évolution, et c'est par là qu'elle surprend et déconcerte les républicains d'ancienne date. Il en est même parmi nous qui jamais ne se résigneront à croire à la sincérité de la conversion de nos éternels ennemis. Comment peuvent-ils venir à la République, s'écrient certains de nos amis avec la stupéfaction de leur bonne foi? Comment peuvent-ils s'y installer, y trouver leurs aises et leurs avantages, ces hommes inféodés aux dynasties tombées et qui ont toujours combattu contre nous? Ce raisonnement des vieux républicains a l'air parfaitement juste. Au fond, ce raisonnement si naturel est faux, car il suppose que les conservateurs ralliés deviennent républicains à l'ancienne manière, tandis qu'il n'en est rien. Les conservateurs ne se rallient pas à la République pour elle, mais pour eux et dans leur propre intérêt. Certes, ils ont mis du temps à se convaincre que leur intérêt est là, mais ils ont fini tout de même par se rendre à l'évidence; il a fallu pour cela la constante fermeté de la France à conso-

lider les institutions qu'elle a fondées; les avertissements répétés du suffrage universel; l'insuccès de toutes les tentatives dirigées contre la République par la coalition des anciens partis; l'incapacité politique des prétendants, poussée jusqu'à la complicité dans les plus dégradantes aventures; enfin, tous les signes, tous les symptômes, toutes les manifestations de la décomposition et de l'épuisement du principe monarchique, et ce sont là les raisons qui ont décidé l'Église à séparer sa cause de celle de la royauté, quelque nom qu'elle prenne et quelque politique qu'elle veuille adopter et servir.

Les conservateurs ont mis un si long temps à s'avouer définitivement vaincus qu'ils ne peuvent plus aujourd'hui prétendre pour leurs personnes au rôle de républicains gardiens de l'ordre, protecteurs des principes et des intérêts supérieurs et permanents de la société, rôle qu'ils auraient pu jouer avec tant d'avantages pour eux et tant de profit pour le pays, s'ils avaient suivi les conseils qui leur étaient donnés, en même temps que l'exemple, par M. Thiers et ses amis.

Ceux-ci sont les vrais conservateurs républicains. Depuis longtemps, ils ont, dans la cité libre, égale et fraternelle, la place à laquelle leur donnent droit leur clairvoyance, leur sincérité, leur dévouement, leur fidélité, leurs mérites, leurs talents, leurs services.

Nous irons plus loin.

S'il y avait, dans la République, un parti conservateur républicain, plus nombreux, plus puissant, plus ancien, plus complet, l'évolution actuelle serait sans doute moins inquiétante, moins surprenante pour les vieux républicains. Mais ce parti conservateur républicain si nécessaire, sans nous manquer tout à

fait, ne s'est point assez recruté depuis quinze ans. Bien des éléments lui font défaut, et l'évolution actuelle va nous les apporter, non pas dans la personne des chefs compromis des anciens partis, mais dans ces foules qui, n'ayant plus confiance dans des chefs irrémédiablement écartés de la vie publique par leurs propres fautes, s'apprêtent à en chercher d'autres et à se ranger docilement à leurs conseils. Ces chefs, il faut souhaiter que les foules les cherchent et les trouvent dans les cadres tout formés du vrai parti républicain conservateur, celui qui date déjà de vingt ans et qui ne demande qu'à trouver des soldats pour les commander.

M. Lamy a donc raison de conseiller aux anciens conservateurs qui veulent entrer dans la République de ne pas s'y présenter en conquérants altiers et hautains, qui croient faire à la République une grâce, en reconnaissant qu'ils se sont trompés. Au reste, allant bien au fond des choses, répétons que ce n'est pas pour eux, mais pour leurs enfants que les évolutionnistes se rallient à la nation et mettent fin à ce que nous avons appelé tant de fois l'émigration à l'intérieur. Un conservateur, au sens vrai, élevé de ce mot, ne saurait admettre indéfiniment que des chefs d'une impéritie et d'une impopularité reconnues le conduisent à des défaites continues et toujours méritées. Le conservateur est celui qui, étant par sa fortune, par tradition et par hérédité, en possession des plus grands avantages sociaux, tient à les conserver, sous prétexte de conserver les vrais principes.

Or, depuis vingt ans, quel métier a-t-on fait faire aux conservateurs français?

On a fait d'eux des révolutionnaires, des conspirateurs, des démagogues, des anarchistes, et nous

avons vu le prince, chef de la maison de France, celui qui se prétend héritier du trône et de la couronne, mettre sa main dans celle du plus misérable des aventuriers.

Encore une affaire comme celle-là, et c'en était fait à tout jamais du parti conservateur! Il a excité la risée et la pitié. Qu'une tentative nouvelle et semblable se fût de nouveau produite, elle eût déchaîné la colère, la vengeance, tous les maux et toutes les horreurs de la guerre civile. Alors, que seraient devenus les enfants des conservateurs? Quel eût été leur avenir? Quelle place auraient-ils trouvée dans cette société nouvelle qui est, bon gré mal gré, constituée par la démocratie républicaine? Il était temps, grand temps d'aviser. On demande la raison décisive de l'évolution de l'Église et des conseils du pape Léon XIII : elle est là tout entière. C'est le pape et l'Église qui ont vu le plus nettement les périls et qui les ont dénoncés.

Car ils ont vu, en même temps que la fin de l'ancien, la formation d'un nouveau parti conservateur, celui-ci formé en dehors de l'Église et de son influence, et constitué pour la République et pour son service, et c'est là qu'était à leurs yeux le gros danger.

Les républicains clairvoyants et fermes n'ont présentement qu'un devoir, c'est d'entourer le parti républicain conservateur de toutes leurs sympathies, de toute leur confiance, de tout leur dévouement. Il ne faut pas que ce parti se désagrège et se dissolve, se modifie et se dénature, au moment où il peut recevoir un gros appoint comme celui qui arrive.

Formé pour aider à l'établissement de la République, le parti dont nous parlons y a puissamment contribué.

Il importe qu'il reste ce qu'il est, avec son caractère, ses vues propres, sa manière d'entendre les intérêts républicains et de les défendre, afin d'accueillir ceux qui viendront à lui, sans rien leur céder de ce qui est incessible, afin surtout de ne laisser personne saisir ce qui de sa nature est insaisissable, la République et ses principes.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS I
I. — Le toast du cardinal Lavigerie 1
II. — La déconfiture des anciens partis 20
III. — La politique d'apaisement 44
IV. — La Droite indépendante 64
V. — L'évolution politique de l'Église 81
VI. — L'évolution sociale de l'Église 137
VII. — Les pèlerinages d'ouvriers français à Rome 163
VIII. — Les poursuites contre l'archevêque d'Aix 185
IX. — L'agitation religieuse et les interpellations parlementaires 201
X. — La diplomatie de l'Église et la troisième République 225
XI. — Le cléricalisme et la politique d'apaisement 240
XII. — La Déclaration des cardinaux 254
XIII. — L'Encyclique aux catholiques de France 267
XIV. — La résistance 277
XV. — Dissolution progressive de l'ancien parti conservateur 301

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

DATE DUE

[illegible]			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01235 6962